

Société du Jardin de Neuchâtel

1759 - 2009



LA SOCIÉTÉ DU JARDIN DE NEUCHÂTEL

1759-2009

LA
SOCIÉTÉ DU JARDIN
DE NEUCHÂTEL
OU
LA CHAMBRE
1759-2009

RÉMY SCHEURER
MAURICE DE TRIBOLET

ÉDITIONS GILLES ATTINGER – HAUTERIVE

Couverture: *Le bâtiment de la Société du Jardin, vu de la place du Port.*

© 2009, Editions Gilles Attinger SA, Hauterive – Neuchâtel
Société du Jardin, Neuchâtel

ISBN 978-2-940418-13-8

Ouvrage entièrement conçu et réalisé en Suisse

PRÉFACE

En 2003, Louis-Dominique de Meuron, alors président de la Société du Jardin, décida de constituer un groupe de réflexion en vue de préparer son 250^e anniversaire. Plusieurs se sont demandés s'il ne s'y prenait pas un peu tôt. Or, nous devons à sa sagace prévoyance la mise sur pied d'une équipe comprenant les auteurs et l'éditeur qui nous permet aujourd'hui de vous présenter l'ouvrage commémoratif que vous tenez entre les mains.

A la différence des ouvrages publiés lors du 150^e et du 200^e anniversaire, celui-ci a délibérément pris le parti de chercher à embrasser les deux cent cinquante années de l'histoire du Cercle. Cela a entraîné le rédacteur à des recherches très importantes dans nos archives, et singulièrement dans les collections restées complètes de nos procès-verbaux. Cela l'a obligé aussi, bien entendu, à opérer des choix dans les sujets traités.

Or, il a su nous plonger de façon captivante dans la vie du Cercle, ce qui permettra à chacun de constater que notre Société n'a pas toujours donné l'image d'un « long fleuve tranquille », comme on aurait pu le croire.

L'évolution constante, dès la fondation, des principes organisationnels et des règles de fonctionnement de notre Société, ainsi que les soucis qu'elle a connus jusqu'au dernier tiers du XIX^e siècle au sujet du logement et de l'aménagement du Cercle font ressortir des périodes difficiles, parfois amplifiées par les événements politiques qui ont marqué le Pays de Neuchâtel.

Mais la perspicacité constante des membres dirigeants les a toujours conduits à trouver des solutions adaptées aux circonstances, si bien que notre Société est aujourd'hui le fruit d'un développement permanent d'un quart de millénaire.

Certaines de nos sociétés amies ont des objectifs statutaires plus ambitieux que les nôtres, lesquels, dès la fondation, et tels que relus immuablement au début de chacune de nos assemblées générales annuelles, sont «de donner à nos membres tous les agréments que comporte une institution de ce genre». N'est-ce pas simplement la continuation du sentiment d'amitié qui fut à l'origine de notre Société?

La partie historique de notre ouvrage est suivie des fiches biographiques de nos membres à compter de celles qui figurent dans l'ouvrage du 200^e anniversaire. Il s'y ajoute certaines fiches antérieures qui concernent des membres vivants sur qui des données ont pu être mises à jour.

L'établissement de ces fiches a mis à rude épreuve les nerfs de leur auteur. Mais il a su, avec tact et persévérance, réunir les informations nécessaires, et selon le cas les compléter ou les résumer.

Cette documentation est enrichie d'une liste alphabétique des membres de notre Société, dès l'origine.

Il m'incombe d'exprimer à nos deux auteurs, Rémy Scheurer et Maurice de Tribolet, notre profonde gratitude pour avoir mis leurs grands talents à notre disposition à l'occasion de la réalisation de cet ouvrage dont la lecture, nous l'espérons, vous fera passer d'agréables moments.

Nos pensées vont aussi à Jean-Louis Leuba pour son legs qui a permis la constitution du Fonds du 250^e anniversaire, sans lequel ce livre n'existerait pas.

JEAN-JACQUES WAVRE
Président de la Société du Jardin

LE NOM ET LE BUT DE LA SOCIÉTÉ

Fondée le 9 décembre 1759, la « Société des Vingt » renonça d'emblée à limiter le nombre de ses membres et elle devint la « Société du Jardin », nom tiré de l'endroit où elle avait décidé de se réunir pendant la belle saison. Comme elle prit ses quartiers d'hiver dans la Maison des Halles, elle fut aussi appelée « Société des Halles » jusqu'à son déménagement dans un immeuble de la place du Marché, avant son installation actuelle faubourg de l'Hôpital 18.

Dès l'origine aussi le nom « Société de la Chambre » fut utilisé. Il se trouve même inscrit sur la couverture du premier « Registre des statuts, règlements et délibérations ». L'expression « Comité de la Société de la Chambre » se lit dans un procès-verbal du milieu du XIX^e siècle. Il y eut, en 1859, une tentative d'officialiser ce nom : « Plusieurs membres [du comité] auraient désiré que le Cercle s'appelât "Société de la Chambre", comme on l'appelle communément, mais la majorité a conservé le nom de "Société du Jardin" .» Et c'est bien le nom qui figure dans les statuts d'alors, même si la Société n'avait plus de jardin à cette date.

A l'occasion d'une révision des statuts en 1911, le projet de rédaction de l'article premier commençant par « La Société du Jardin ou La Chambre » ne fut pas retenu mais « la Chambre », enlevée du corps du texte, fut placée en apposition au titre. C'est là qu'elle figure aujourd'hui, comme un sous-titre, dans une autre police de caractères.

Quant à l'expression « Cercle du Jardin », elle tendit à se substituer à celle de « Société du Jardin ». Elle n'est pas officialisée par les statuts mais par l'annuaire téléphonique.

Toute personne qui a participé à l'élaboration d'une loi sait à quel point la rédaction de l'article sur le but peut être source de difficultés. Pour la Société du Jardin il n'en fut rien.

1.

*Règlement pour
Messieurs de la Société
des Vingt.*

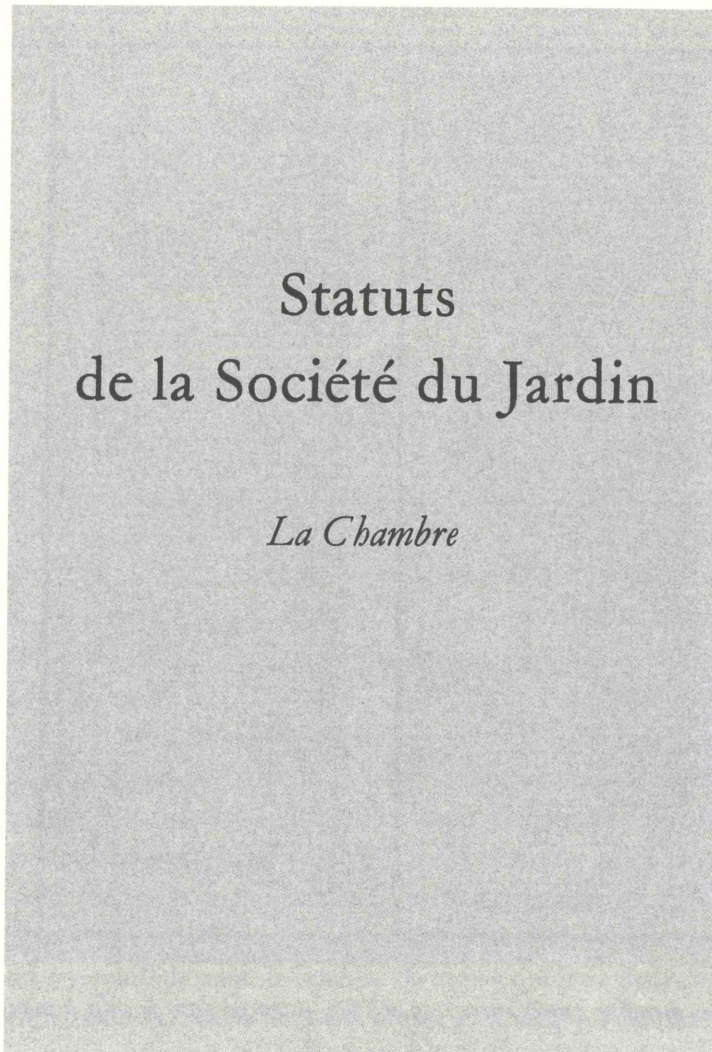
Nous soussignés avons chargé
Monsieur le Lieutenant Colonel Perre-
gaud qui a été élu aujourd'hui 3.^e
Decembre 1759. Président de notre
Société, d'amédier en notre nom, la
Maison & le Jardin de Monsieur le
Capitaine Schellung situés au Fauou-
bourg de cette Ville, où nous nous
assemblerons au s'y souvent que
nos affaires le permettront, & cela
en vue de cimenter la bonne amitié
& l'Harmonie qui regne entre nous,
Et nous avons de plus jugé à propos
de faire le Règlement suivant, au-
quel chacun de nous a promis &
s'promet de se conformer ponctuel-
lement.

Article 1.^{er}

Chaque Souscrivant remettra en se
signant Cinq Leds Neufs soit L 25.
Sournois à Monsieur le Lieutenant
Colonel Perregaud, qui a été nommé
de plus aujourd'hui notre Trésorier

Première page du premier registre de procès-verbaux de la Société du Jardin, 1759.

L'intention des fondateurs était de s'assembler aussi souvent que leurs occupations le permettraient «en vue de cimenter la bonne amitié qui règne entre nous». La formulation a changé, mais comme le but de la Société est, depuis 1911, «de donner à ses membres tous les agréments que comporte une institution de ce genre», la continuité d'esprit est évidente.



Couverture des statuts en vigueur en 2009.

LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DU JARDIN

LA PROCÉDURE D'ADMISSION

Ayant décidé de ne pas demeurer limitée en nombre, la « Société des Vingt » fixa la procédure d'admission des nouveaux membres. Le candidat devait se présenter au président, qui convoquait huit jours à l'avance tous les membres de la Société se trouvant en ville de Neuchâtel ou dans le pays. Ceux qui étaient empêchés de participer à l'assemblée pouvaient se prononcer auprès du président, et leurs voix étaient comptées lors du scrutin de réception. Pour être reçu, le candidat devait obtenir au moins les deux tiers des voix exprimées. Les deux cent cinquante ans de vie de la Société constituent donc à cet égard une seule et même période puisque, aujourd'hui encore, sont appliqués les principes de la candidature formulée auprès du président, du délai entre l'acte de candidature et le vote de l'assemblée ainsi que celui de la majorité qualifiée des deux tiers des voix. Les modifications intervenues dans l'intervalle ne concernent que l'application de ces règles. Par exemple, alors que l'élection s'effectuait candidat après candidat, l'assemblée générale du 11 décembre 1764 adopta « une nouvelle façon de balloter tous les postulans à la fois au moyen de cartes sur lesquelles le nom de chaque postulant était inscrit et chaque membre de la Société passant seul dans un cabinet avec une carte, ou deux s'il est chargé de la procuration d'un membre absent, rayeroit là le nom de celui ou de ceux à qui il ne donneroit pas son suffrage et la jetteroit dans une cassette fermée et propre à cet usage ». Force est d'admettre que le secret du vote était mieux garanti au XVIII^e siècle qu'il ne l'est maintenant, où les bulletins ne sont pas à l'abri de regards obliques.

Quant à l'application des règles, elle fut plus ou moins rigoureuse. Le règlement de 1859 (art. 2) ne laissait pas de marge d'interprétation: «Il y aura chaque année dans la première quinzaine de décembre une assemblée générale de la Société. Elle vaquera à la réception des postulants qui se seront adressés à M. le président et dont les noms auront été affichés jusques au 30 novembre, terme de rigueur.» Pourtant, en 1891, aux quatre candidats dûment annoncés s'en ajouta un cinquième «qui ne s'est pas fait inscrire dans les délais légaux». Le président annonce alors qu'il croit qu'il y a des précédents en faveur de la validité de cette candidature. «Sur cette affirmation, et sans trop s'attarder à épiloguer sur ce règlement, qui, comme tous ses congénères, est fait pour être détourné, l'assemblée, heureuse de voir augmenter le nombre de ses membres, et que l'accroissement de son fonds de réserve ne laisse pas insensible, décide à l'unanimité l'admission du cinquième candidat.»

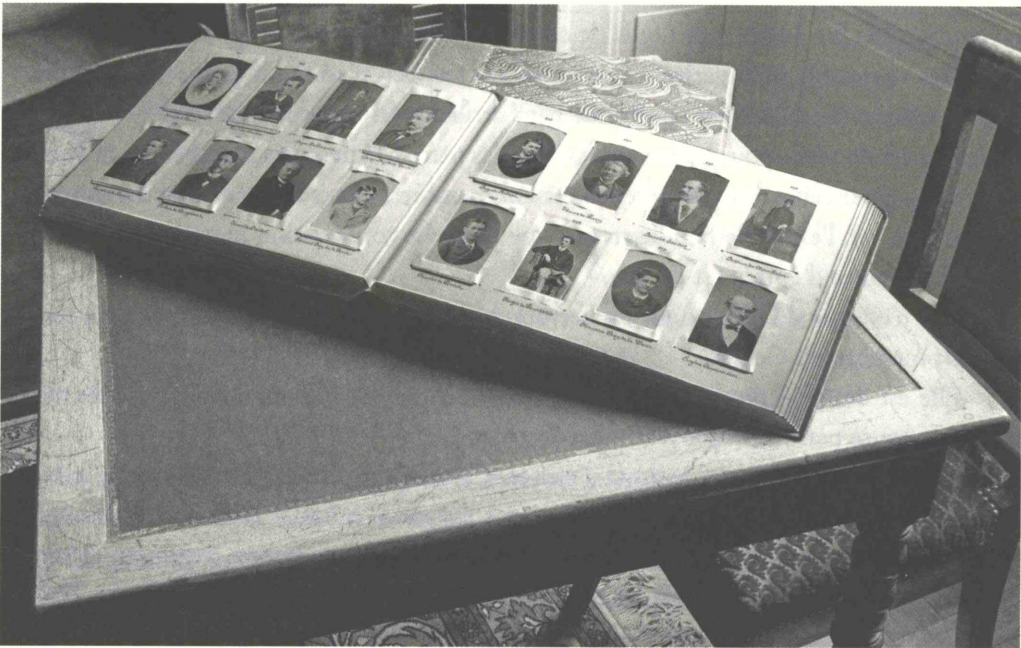
L'exigence d'un délai entre la candidature et l'admission fut certes maintenue, mais comme le recrutement était devenu très endogène dans la seconde moitié du XIX^e et au début du XX^e siècle, il arriva souvent que le comité, faute de candidats annoncés, décide même tardivement de rappeler à de jeunes hommes inscrits au tableau des entrées qu'ils avaient à faire acte de candidature pour la prochaine assemblée générale.

Il est évident que les règles pour l'admission sont inspirées du souci de maintenir la cohésion et l'harmonie au sein de la Société. C'est peut-être déjà ce souci d'éviter toute aventure dans le choix des personnes qui a conduit la Société à limiter à sa grande assemblée annuelle l'élection de nouveaux membres. Et, même s'il n'a pas été introduit dans le règlement, l'usage s'est établi, au plus tard dès 1799, que le comité examine les candidatures avant qu'elles soient soumises à l'assemblée générale. Le fait est bien attesté: ainsi, en 1847, «le tableau des personnes qui demandent à être reçues membres de la Société a été scruté par le comité qui a reconnu que toutes avaient les qualités pour être soumises au ballottage réglementaire».

En raison de l'élargissement social du Cercle à partir du milieu du XX^e siècle, le comité vit son rôle accru dans la sélection des candidats et la prudence fut recommandée à ses membres tentés par des démarches personnelles de recrutement. En 1980, il est appelé au comité qu'avant toute démarche auprès d'un éventuel candidat, le président doit être informé. Il saisit alors le bureau qui en réfère ensuite au comité. En 2004, les pouvoirs de ce dernier furent renforcés sur la sélection des candidatures, deux avis négatifs en son sein entraînant l'abandon d'une proposition.

Ainsi le comité, dans lequel le rôle du bureau a grandi, est devenu peu à peu le principal organe de sélection des candidats. Le soin mis à cette tâche a permis l'augmentation de l'effectif et évité, à de très rares exceptions, des refus lors de l'assemblée générale.

Par ailleurs, des dispositions furent prises pour faciliter le travail du comité et favoriser l'élection des candidats: vers 1970, le parrainage et la recommandation verbale de l'un des parrains immédiatement avant l'élection se généralisèrent. Et, en 1976, une «fiche de membre» dut être remplie et jointe à la lettre de candidature.



Album réunissant les portraits photographiques de membres entrés à la fin du XIX^e siècle.

LES OBLIGATIONS FINANCIÈRES

L'admission dans la Société s'accompagne d'un droit d'entrée et d'une cotisation annuelle.

Les membres fondateurs souscrivirent eux-mêmes chacun « 5 écus neufs, soit 21 livres tournois », somme portée à 9 écus pour les nouveaux membres en janvier 1761. L'évolution de la somme exigée des nouveaux membres n'est pas sans intérêt, mais nous retiendrons qu'en 1797 elle fut portée à 12 Louis (le comité en demandait 10) et qu'à l'avenir les fils de membres « auront la prérogative d'être admis sur l'ancien pied de six Louis ». Cette contribution réduite de moitié est confirmée par l'article 8 du règlement de 1859 : « La finance d'entrage est de 280.— pour les personnes dont les pères n'étaient pas membres de la Société, et de 140.— pour celles dont les pères en étaient membres. » Lors de la révision du règlement en 1911 (art. 13), l'esprit de famille trouva une nouvelle consécration matérielle :

« La finance d'entrée est de 300.—

Elle n'est que de 100.— pour les personnes dont le père ou le grand-père paternel est ou était membre du Cercle.

Elle est de 150.— pour les gendres et petits-gendres de membres du Cercle de même que pour toute personne âgée de moins de 30 ans. »

Il était tentant d'élever le droit d'entrée. C'est ce qui fut suggéré sans suite en 1963, l'auteur ayant retiré sa proposition « de porter de 300.— à 600.— la finance d'entrée des membres qui ne sont pas fils, petit-fils ou gendres d'anciens membres, ceci pour éviter un accroissement de l'effectif du Cercle et tenir compte de l'exiguïté de ses locaux ».

Les statuts qui régissent le Cercle depuis 1981 ne mentionnent plus de sommes mais fixent une relation pour la finance d'entrée : une réduction de moitié pour les fils et petits-fils ainsi que pour les candidats âgés de moins de 30 ans ; d'un tiers pour les gendres et petits-gendres.

La cotisation annuelle, longtemps nommée « abonnement », fut discutée chaque année et souvent modifiée durant les premières décennies d'existence de la Société. Nous renonçons d'autant plus volontiers à tenter d'en suivre l'évolution que la cotisation fut exprimée en diverses monnaies. Par contre, il n'est pas inintéressant de constater l'évolution de la cotisation par rapport à la finance d'entrée : celle-ci était, en 1761, de 9 écus et celle-là d'un écu. La cotisation passa progressivement à 6 écus jusqu'en 1842, mais nous ne donnerons son évolution en francs qu'à partir de 1860.

Les différences dans le montant de la cotisation annuelle s'expliquent par la reconnaissance de catégories de membres.

	1860	1861- 1862	1863	1864- 1866	1867- 1870	1871- 1948	1949- 1957	1958- 1970	1971- 1977	1978- 1984	1985- 1991	1992- 2006	2007
Membres ordinaires	25.-	30.-	35.-	40.-	45.-	50.-	75.-	100.-	150.-	200.-	300.-	350.-	400.-
Membres externes en Suisse						Dès 1911 6.-	20.-	30.-	50.-	60.-	90.-	130.-	150.-
Membres externes à l'étranger	6.-	6.-	6.-	6.-	6.-	6.-	10.-	10.-	20.-	20.-	(20.-)	20.-	30.-

LA RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE DES MEMBRES

La question se posa en 1791 après la mort du président Perregaux qui avait pris des engagements financiers au nom de la Société. Pouvait-on, au besoin, rechercher ses héritiers? La question fut résolue sur le champ par Pierre-Alexandre DuPeyrou, seul créancier de la Société, qui déclara ne reconnaître comme garantie « que les membres existants de la Société. Et pour ne donner aucune interprétation équivoque, l'assemblée générale de ce jour [10 décembre] a statué pour faire partie de ses règlements ce qui suit: que tous les membres qui composent cette société et tous ceux qui pouroyent y estre admis par la suite, seront responsables pendant leur vie tant seulement des engagements que la Société aura ordonné de prendre en son nom.»

Cette décision se retrouve dans le règlement de 1859 (art. 9): «La Société déclare que la responsabilité de ses membres pour les engagements qu'elle a pu contracter ne concerne que les membres vivants, sans que les héritiers puissent être recherchés.» Ceux de 1911 (art. 4) et de 1963 (art. 4) ont la même teneur, si bien que la décision de Pierre-Alexandre DuPeyrou conserve toute sa valeur, la proposition de supprimer cet article, puisque le Code civil règle la question, n'ayant pas été retenue.

LES CATÉGORIES DE MEMBRES

Il n'était pas envisagé lors de la création de la Société d'avoir des catégories de membres. L'origine de cette distinction remonte au début du XIX^e siècle et plus précisément au refus de différencier le montant des cotisations en fonction du domicile. L'assemblée du 7 décembre 1814 déclara «que les abonnement complet seront payé par tous les membres de la Société, tant pour ceux qui réside en Ville que ceux qui habite des campagnes dans le pays ou dans les cantons voisin»*.

En 1820, la discussion fut reprise, et l'on décida que les membres «domiciliés hors du pays et ne profitant pas de l'agrément de la Chambre seront assimilés à ceux établis dans l'étranger et paieront annuellement un écu neuf», alors que ceux établis dans le pays payaient 5 écus en 1818 et en 1819, 1 Louis d'or en 1820 et 5 écus en 1821, «vu la dépance du billard».

L'«écu neuf» correspond vraisemblablement à la cotisation annuelle de six francs payable par les membres absents du pays au moment de leur rentrée (règlement de 1859, art. 11), mais il y avait ambiguïté dans la définition de «pays» et d'«étranger». Cet article 11 fut explicité ainsi en 1865: «Par absence hors du pays, on entend un domicile à l'étranger ou dans un canton qui n'est pas limitrophe du nôtre.»

Bien que les termes ne soient pas de l'époque, il y avait en fait dans le Cercle des membres actifs (toutes les personnes domiciliées dans le canton de Neuchâtel et les cantons limitrophes) et des membres passifs (domiciliés partout ailleurs en Suisse ou à l'étranger) qui redevenaient actifs quand ils revenaient vivre dans le canton ou dans les cantons voisins.

Par rapport aux avantages qu'ils tiraient de la fréquentation du Cercle, certains membres vivant toute l'année à la campagne souhaitaient payer une cotisation moindre que celle exigée des citadins. En 1847, l'un d'eux en fit la proposition mais, sur les 35 voix exprimées lors de l'assemblée, la sienne demeura isolée. En 1870, une demande de «réduire de moitié la cotisation des membres qui habitent toute l'année à la campagne» fut transmise au comité, et l'assemblée générale de 1871 suivit son préavis négatif en la refusant nettement par 17 voix contre 7.

La question des cotisations des membres domiciliés loin de la ville ayant été remise sur le tapis en 1881, le comité rendit, lors de l'assemblée générale de 1882, un rapport néga-

* La graphie des procès-verbaux est conservée dans les citations.

tif motivé, en particulier parce « que la facilité et la rapidité des communications, inconnues à nos devanciers, permettent à tous de profiter des avantages offerts par le Cercle ». Il obtint alors la confirmation quasi unanime que « la cotisation doit être la même pour tous les membres de la Société, qu'ils résident en ville ou à la campagne, dans le canton de Neuchâtel ou dans les cantons voisins ».

La lecture du règlement de 1909 montre que rien n'avait encore changé mais, lors de la réunion du comité en décembre 1910, le président donna lecture de plusieurs lettres de démission en provenance des cantons de Berne et de Vaud, et la discussion porta sur l'opportunité d'assimiler ces personnes à celles habitant des cantons non limitrophes de celui de Neuchâtel et qui ne payaient que six francs de cotisation. Cela entraînait d'autres problèmes, comme celui découlant de la distinction entre le domicile et l'habitation, sans compter celui de la cotisation unique ou différenciée selon l'éloignement.

Avec sa prudence coutumière, le comité ne décida rien dans l'immédiat mais, en février 1911, il entendit un rapport circonstancié dans lequel les répercussions financières d'une cotisation abaissée n'étaient pas oubliées. Il se prononça en faveur du changement et chargea une commission de rédiger un article de règlement. C'est ainsi que depuis les statuts de 1911 la Société du Jardin connaît deux catégories de membres, les ordinaires et les externes, distinction faite en raison du domicile (art. 2 des statuts de 1911 et de 1963) et qui entraîne « une différence sensible » de cotisation, et plus sensible encore en cas de domicile à l'étranger (art. 13 des statuts de 1911, art. 14 des statuts actuels). Aujourd'hui, tous les membres sont présumés ordinaires mais peuvent demander le statut de membres externes : les personnes qui ne sont pas domiciliées dans le canton, qui n'y habitent pas pendant une partie de l'année ou qui ne fréquentent pas le Cercle à l'occasion de visites répétées ou de séjours. Quant à l'article 15 des statuts actuels, qui traite du paiement de la cotisation des membres externes résidant à l'étranger et de leur droit de fréquenter le Cercle pendant leurs séjours en Suisse, il reprend l'article 14 de 1911, qui s'inspire de l'article 12 de 1909, lui-même dérivant de l'article 11 du règlement de 1859, qui permet de remonter à une disposition de 1779. On ne saurait commettre d'excès de zèle généalogique dans une histoire de la Société du Jardin.

Hormis la différence dans le montant de la cotisation, le règlement de 1911 en a introduit une dans l'exercice des droits. Seuls les membres ordinaires ont celui de voter par procuration lors de l'élection de nouveaux membres. Encore faut-il s'en souvenir ! Aujourd'hui, ils sont les seuls à pouvoir devenir membres du comité.

LA SORTIE DE LA SOCIÉTÉ

L'appartenance au Cercle ne prend fin, pour la plupart, qu'avec la vie. Selon un usage qui s'établit à partir de 1894, le rappel des noms des membres décédés au cours de l'année est prononcé lors de l'assemblée générale. Depuis 1900, c'est par ce triste rappel que le président aborde l'ordre du jour.

Quelle que soit la fidélité au Cercle, les démissions ne sont pas rares, mais la plupart sont motivées par l'âge et la dégradation de la santé ou par l'établissement loin de Neuchâtel, très peu ont une cause conflictuelle. La reconnaissance de la catégorie des membres externes a contribué à réduire le nombre des démissions et à maintenir dans les rangs du Cercle beaucoup de Neuchâtelois établis en Suisse et à l'étranger. A cet égard, le Cercle est aussi un lieu de rencontres occasionnelles pour des Neuchâtelois dispersés et un lien maintenu avec leur origine.

La possibilité d'exclure un membre fut envisagée dès 1763 et le comité fut chargé « de coucher les idées de la Société par écrit ». La transcription du texte élaboré alors se justifie car il est souvent très proche dans sa forme de l'article 23 des statuts actuels :

« Il a été unanimement confirmé par la Société, comme une règle essentielle de son institution, que l'honneur, la probité, la décence et la politesse doivent rendre respectable par les membres même qui la composent

1°) Que si quelqu'un desdits membres, quel qu'il soit, vient à perdre de vue et de pratique des principes si sacrés en tombant dans quelque cas digne du blâme de ses supérieurs, de son magistrat ou de la société seulement, ce cas sera pris en objet par la société solennellement convoquée, sur le rapport qui lui en sera fait par le comité, et que, par la voye du scrutin il sera décidé si tel membre peut et doit, ou non, être souffert encore dans ladite société.

2°) Que s'il n'en est plus jugé digne, cest arret sera irrévoquable, et qu'on le lui fera signifier par le servant ordinaire, chargé de lui remettre en même temps la même somme qu'il aura payée d'entrage et de retirer la clef du jardin.

3°) Que pour être exclu, il faut qu'il aye la pluralité des suffrages actuels contre lui.

4°) Et enfin que tant les membres déjà admis que ceux qu'on admettra dans la suite, et auxquels on aura soin de communiquer d'abord ce règlement particulier, sont censés s'être librement et volontairement soumis a cette condition; et que par là, ils se sont mis absolument hors de tout légitime sujet de plaintes, contre qui et sous quel prétexte que ce soit.»

Fort heureusement, cet article ne fut que très rarement appliqué, moins de cinq fois à notre connaissance, pendant la longue histoire de la Société.

L'EFFECTIF ET LE RECRUTEMENT

Bien que la naissance de la Société du Jardin ne soit pas enveloppée de mystère, le doute existe pourtant sur l'identité exacte des vingt fondateurs, puisque, à considérer la liste figurant en tête du premier registre des procès-verbaux, on constate que, avant le 8 janvier 1760, il y avait déjà vingt-trois membres et que l'ordre numérique ne coïncide pas tout à fait avec celui de la matricule. Celle-ci correspond au numéro de la clé du jardin remise à chacun des membres. Symbolique aujourd'hui, cette clé eut sa réalité physique jusqu'à la vente du jardin en 1831 et elle la retrouva avec l'installation de la Société au faubourg de l'Hôpital 18: en 1866, il était possible d'en acquérir une auprès du concierge. Le dernier numéro matricule attribué lors de l'assemblée générale de 2008 établit à 1271 le nombre des membres du Cercle depuis sa fondation.

A considérer l'effectif au début de 1760, on constate qu'il s'agit d'hommes jeunes pour la plupart: plusieurs n'ont pas 30 ans et l'aîné en compte 56. Ils sont bourgeois de la Ville de Neuchâtel et les deux tiers appartiennent à des familles de la noblesse. Sept des patronymes d'alors sont encore représentés aujourd'hui dans la Société: Bosset, Chambrier, Montmollin, Perregaux, Pourtalès, Pury et Tribolet. Ces origines citadines, bourgeoises et nobiliaires marqueront l'évolution de la Société, et plus encore son image à l'extérieur.

De leur état, plusieurs des fondateurs sont des propriétaires rentiers, des négociants ou des militaires. Plus de la moitié sont membres de l'un des conseils de la Ville de Neuchâtel. Mais, nous le verrons, très peu des fondateurs exercent déjà, en 1759, de hautes magistratures au service du prince.

Originellement forte d'une vingtaine de membres, dans une ville qui comptait environ 3500 habitants, la Société grossit très rapidement et atteint un effectif de quelque septante personnes à la fin de 1764, nombre que confirme la présence ou la représentation de soixante-deux à soixante-six membres aux assemblées générales entre 1765 et 1770, alors qu'une amende infligée aux absents sans excuse valable incitait à la présence.

Bien qu'il ne soit pas possible d'opérer un recensement annuel exact sur la base de la documentation disponible dans les archives de la Société, il est certain qu'après une période de fort accroissement, plus de dix adhésions en moyenne pendant les cinq premières années, les nouveaux membres devinrent bien moins nombreux, à peine plus de cinq en moyenne entre 1765 et 1790, ce qui, compte tenu des décès et des démissions, ne permit qu'un faible développement jusqu'à la dernière décennie du XVIII^e siècle. Une amélioration se produisit alors dans le recrutement, de sorte que, vers 1800, les assemblées générales réunissent une centaine de personnes. L'amende pour absence non dûment motivée étant toujours perçue, la différence est faible entre le nombre des sociétaires et celui des participants aux assemblées.

Un rapide examen des cinquante-deux adhésions entre 1796 et 1805 confirme la principale caractéristique sociale de la Société à son origine: tous les hommes reçus, nobles ou non, sont bourgeois de Neuchâtel. La Société prend aussi, durant cette période, l'aspect endogène qui deviendra dominant puisque vingt et une des cinquante-deux admissions concernent des fils de sociétaires. L'ouverture s'opère principalement en faveur de gendres ou en raison de mérites personnels relayés par des liens étroits avec des membres: un Pierre-Abram Renaud (281) est officier dans le régiment de Meuron, un David Robert (271) a été secrétaire particulier de Jacques-Louis de Pourtalès (206).

Par rapport au groupe des fondateurs, les activités économiques et professionnelles se confirment, mais, nouveauté remarquable, la Société compte désormais dans ses rangs la quasi-totalité des conseillers d'Etat. En effet, sur les soixante-quatre de ces magistrats nommés entre 1750 et 1847, sept seulement n'ont pas été membres de la Société du Jardin (cinq à ses débuts, un en 1831 et un en 1837). C'est dès 1760 que des conseillers d'Etat entrent en nombre dans la Société et lui donnent une dimension nouvelle que confirmera, dès 1762, l'adhésion, avec dispense de soumission à l'épreuve du scrutin, bien sûr, de «milord comte de Wemiss, colonel au service de France» (38). George Keith, maréchal d'Ecosse, était gouverneur de la principauté de Neuchâtel depuis 1754. Mais il faut bien dire que Milord Maréchal voyait le Jardin de haut et que c'est malicieusement qu'il le définit comme «ce sixième noble corps», s'ajoutant aux Quatre-Bourgeoisies et à la Vénérable Classe (J. Courvoisier, *Revue historique neuchâteloise*, 2007, p. 83). Après lui, les gouverneurs de la principauté, comme un vice-gouverneur, Abram-Louis Michel (85), furent membres de la Société: Robert-Scipion de Lentulus (97), Louis-Théophile de Béville (146), Jean-Pierre Chambrier d'Oleyres (107), Adolphe-Henri de Pfuel (416). Par contre, François-Victor Lespérut, gouverneur au temps du prince Berthier, n'y adhéra pas et Frédéric-Guillaume de

Zastrow, gouverneur entre 1823 et 1832, ne figure pas dans la matricule bien que, selon le procès-verbal de l'assemblée générale de 1828, il ait « été demandé au nom de Mr le capitaine de Zastrow d'être admis à payer l'abonnement annuel, ce qui par bonne considération lui a été accordé ».

L'effectif d'une centaine de membres, vers 1800, n'évolua guère au long du XIX^e siècle, ni même jusqu'au milieu du XX^e; le budget pour 1850 prévoit l'encaissement de nonante-neuf cotisations. La liste vérifiée des membres en 1873 en dénombre cent cinq. Et si les budgets pour la première décennie du XX^e siècle passent d'une prévision de cent deux cotisations pour 1900 à cent vingt-deux pour 1907, on retombe à cent six pour 1910; et en 1911, alors que l'on s'apprête à reconnaître deux catégories de membres, on compte quatre-vingt-trois membres ordinaires et vingt-neuf externes.

Pendant cette période, le caractère endogène se renforce: vingt-trois des trente-quatre personnes entrées entre 1860 et 1869 sont fils de membres et plusieurs autres ont des patronymes déjà représentés au sein de la Société. De plus, les liens horizontaux se multiplient: Frédéric de Bosset (534), pour ne citer que lui, est non seulement fils et père de sociétaires, mais gendre de deux et beau-frère de dix.

Les activités économiques ne varient guère malgré les modifications sectorielles qu'entraînent la ruine de l'industrie textile et le développement de l'horlogerie. Par contre, les militaires se font plus rares avec la disparition du service à l'étranger. Et la révolution républicaine a brusquement et durablement coupé la Société à la fois du Conseil d'Etat, des hautes charges administratives et d'une partie des fonctions judiciaires. La révolution politique aboutit aussi à l'affaiblissement des Bourgeoisies, et finalement à leur disparition en tant que corps constitués. Or, celle de Neuchâtel, si largement représentée dans la Société, avait été très influente.

Les événements politiques de 1848 et de 1856 contribuèrent, dans la seconde moitié du XIX^e et dans la première moitié du XX^e siècle, au renforcement de l'homogénéité sociale de la Société puisque, entre 1925 et 1934, sur cinquante-cinq admissions quarante-neuf furent celles de fils de sociétaires ou de petits-fils, dont les pères n'avaient pas adhéré.

Le recrutement annuel, qui était de l'ordre de trois à quatre personnes dans les années 1860, s'accrut à cinq ou six dans l'entre-deux-guerres. La cause principale en est la reconnaissance statutaire de deux catégories de membres. Nous avons vu qu'en 1911 il y avait dans la Société quatre-vingt-trois membres ordinaires et vingt-neuf externes. En 1925, les externes étaient quarante en regard de quatre-vingt-six ordinaires; en 1945, la relation était de septante-six à nonante et, en 2008, elle était de cent vingt-huit à cent quarante-cinq. Ainsi

il apparaît bien que jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale le nombre des membres ordinaires stagna (quatre-vingt-trois en 1911; nonante en 1945) même si l'effectif de la Société passa dans l'intervalle de cent douze à cent soixante-six personnes.

Le comité était conscient de la situation car, si précieux qu'était à beaucoup d'égards l'apport des membres externes, il était financièrement faible, de sorte que l'augmentation de l'effectif n'avait que peu d'effet sur les finances d'une société vivant essentiellement du revenu des cotisations. Or, celles-ci n'avaient pas été revues depuis qu'elles avaient été fixées à CHF 50.- en 1871, et elles avaient même été abaissées à partir de 1911 pour les membres externes.

Le budget pour 1945 faisait craindre un déficit de plus de CHF 2000.- pour un total de dépenses de quelque CHF 7000.-. C'est alors que fut acceptée la proposition d'envoyer une circulaire aux membres les engageant à remettre au président «la liste des personnes qu'ils estiment dignes de faire partie du Cercle».

Une véritable campagne «tendant à étendre les bases du recrutement du Cercle» fut organisée durant l'hiver 1944-1945; et ce sont vingt-deux candidats qui furent proposés par le comité, dont vingt et un furent reçus par l'assemblée générale. De son côté, le trésorier avait établi son budget pour 1946 sur la base des cotisations de nonante membres ordinaires, de septante-six membres externes et de vingt entrées, laissant présager un bénéfice de CHF 2400.- sur un total de recettes de CHF 10300.-, «ce qui ne s'était pas vu depuis nombre d'années», ajoute le secrétaire. Du coup, l'extension des bases de recrutement du Cercle apportait à la fois du sang neuf et de l'argent frais.

Parmi les vingt et une personnes admises en décembre 1945, sept n'avaient pas, à en juger par les notices biographiques à disposition, de lien de parenté proche avec les membres du Cercle.

La volonté d'élargissement provoquée surtout par l'étroitesse des finances était ainsi réalisée puisque cette ouverture à un tiers des membres reçus en 1945 contraste avec l'admission de seulement deux personnes sans lien familial apparent dans le Cercle sur les quarante et une adhésions intervenues entre 1934 et 1944. Ces deux hommes étaient l'industriel Pierre Dubied (808) et Jules Borel (823), alors colonel-divisionnaire. Et comme parmi les sept membres «hors sérail» admis en 1945 on trouve Carl Ott (863) et Fred Uhler (868), on peut affirmer, en dépit de toute géométrie, que l'élargissement voulu de la base s'opéra par le sommet.

Quoi qu'il en soit, le recrutement continua à s'effectuer principalement selon les critères familiaux traditionnels. Mais l'admission de personnes d'autres origines postulait

l'établissement de critères de sélection nouveaux, et d'autant plus difficiles à fixer qu'ils ne pouvaient pas être objectivement définis. Cela engagea le comité et son bureau à un examen encore plus attentif des candidatures et des propositions de candidatures. Tel de ses membres est invité à ne pas persister dans ses démarches auprès d'une personnalité «très peu connue ou même tout à fait inconnue de la plupart de nos membres»; une autre fois ce sont «les opinions politiques» d'un candidat potentiel qui provoquent «une longue discussion».

Les statuts n'en furent pas modifiés pour autant, nous l'avons dit, mais le comité renforça son rôle de filtre en examinant, dès 1950, les candidatures en deux fois: à une date pour en prendre connaissance, à une autre pour les évaluer en prenant aussi en considération leurs chances de succès devant l'assemblée générale. En 1953, le comité se disait convaincu «qu'il faut se montrer prudent dans le recrutement de nos membres; qu'il devrait en principe et de préférence être fait appel avant tout à des fils ou proches parents de membres» mais, en même temps, il constatait «qu'une grande évolution s'est faite au cours des années; que la question de l'appartenance d'un candidat éventuel au parti radical, ou sa qualité de membre du Cercle national, ne constitue plus un empêchement dirimant à l'entrée dans notre Cercle». Un rapide survol des adhésions depuis cette date montre que la suppression de ce principe objectif d'exclusion resta virtuelle, à de très rares exceptions.

Vingt-cinq ans plus tard, le comité était toujours devant la difficulté de savoir comment solliciter des candidatures autres que celles indiquées par le tableau des entrées. On lit dans le procès-verbal de sa réunion du 28 septembre 1978: «Il ressort de ce débat (...) que si l'appréciation de la tradition du Cercle est certes importante, l'éthique individuelle ne saurait être laissée de côté. Quant à l'origine sociale, elle ne saurait, en toutes circonstances, constituer un empêchement dirimant. L'important est que le candidat inspire confiance... sans oublier cependant que l'ascendance et la descendance et, par conséquent, parfois, l'alliance des candidats peut jouer un certain rôle dans l'appréciation des situations.»

Le 13 mai 1992, à la question de savoir comment le bureau choisit les candidats à une demande d'adhésion, le président répond que «les critères sont davantage les qualités humaines, la distinction et l'éducation que les diplômes et la réussite professionnelle». Cette déclaration fait écho à l'affirmation du XVIII^e siècle: «Les principes de l'honneur, de la probité, de la décence et de la politesse étant la règle fondamentale de la Société (...).»

Le principe même de l'élargissement ne fut pas remis ouvertement en question mais le procès-verbal, que nous citerons longuement, d'une réunion du comité le 2 juin 1994 montre bien la difficulté de concilier tradition et innovation dans le recrutement. Quel-

qu'un se déclare « inquiet d'entendre autour de lui plaintes et récriminations de membres fidèles, mécontents de retrouver au Cercle des gens qui ne sont pas porteurs de nos traditions et qui ne baignent plus dans l'ambiance d'autrefois. Si, comme le président le reconnaît, des erreurs ont été commises, il est établi dorénavant que ni un mandat politique, ni la réussite professionnelle, ni l'appartenance à un Club-service ne sont des critères valables pour entrer au Cercle. Bien au contraire, comme le remarquent [deux membres du comité], nos candidats doivent sortir de notre vivier naturel dans leur majorité et ne provenir d'autres milieux que s'ils s'imposent par leurs qualités de culture, de courtoisie et s'ils adhèrent manifestement à nos valeurs, alors que le comité s'égaré dans la recherche du pourcentage idoine entre candidats issus du vivier et hommes nouveaux. [Un autre membre], comme il en a le don et la sagesse met tout le monde d'accord. Si, dit-il, les Grandes Sociétés de Berne et de Fribourg n'ont jusqu'ici pas été soumises comme nous le sommes à des pressions en faveur de l'ouverture et si notre Cercle pendant deux siècles a pu vivre en vase clos, les temps ont bien changé. Il ne suffit plus de porter un vieux nom pour en posséder les vertus, certains rejetons de nos rangs se désintéressent ou s'éloignent du Cercle, et nous devons, pour rester vivants et ne pas macérer dans le sectarisme, trouver du sang neuf, ne serait-ce que pour vivifier nos valeurs et enrichir notre culture. Des candidats d'ouverture nous sont bénéfiques si, dans l'esprit qui nous anime, ils dynamisent la Société. »

Dans la mesure où la politique de recrutement menée depuis 1945 était d'assainir les finances du Cercle et de lui garantir sa croissance afin d'assurer son avenir, elle a réussi puisque de cent soixante-six membres, le Cercle a passé à deux cent septante-trois en 2008.

Qu'en est-il de l'homogénéité? Elle aurait pu être menacée par la présence dans la Société, à côté des membres issus du « vivier naturel », d'une minorité croissante des membres provenant « hors du sérail », pour reprendre deux expressions explicites à défaut d'être heureuses. Certes, il y a maintenant deux origines au recrutement mais l'augmentation et l'extension sociale de l'effectif n'ont pas conduit à une modification des statuts et le choix des personnes n'a pas abouti à la remise en cause consciente de « l'esprit du Cercle », notion bien réelle mais trop complexe pour être définie simplement.

Par ailleurs, la présence dans le comité des quatre plus anciens membres de la Société contribue au maintien de la tradition. Enfin, en dépit de l'opacité de l'avenir, on peut affirmer sans grand risque d'erreur que n'est pas encore né le président de la Société du Jardin sans ancêtre en son sein.

Le risque de clivage existerait si le contenu du « vivier » était recensé définitivement à une date donnée mais, dans la mesure où il reste ouvert, la Société pourra continuer à évo-

luer comme elle l'a fait de sa fondation au milieu du XIX^e siècle, et comme elle s'en donne la possibilité depuis le milieu du XX^e siècle.

L'ACCÈS DU CERCLE AUX NON-MEMBRES

Dès l'origine, les locaux du Cercle furent ouverts à des personnes qui ne faisaient pas partie de la Société du Jardin: des étrangers établis ou de passage, des Neuchâtelois exerçant habituellement leur activité à l'étranger, des ecclésiastiques, des fils et des parents de membres, en attendant qu'ils fassent acte de candidature.

La procédure d'autorisation fut précisée en 1793: «Lorsque l'on voudra faire inscrire sur le tableau une personne pour lui accorder les entrées de la Société, M. le Président devra d'abord en être informé afin qu'il fasse afficher à la salle le nom de la personne et de celui qui la présente, ce qui servira d'avertissement pour passer le lendemain à 5h. au scrutin par messieurs du comité et de tous les membres qui se trouveront à cette heure rassemblés, pourvu que le nombre soye au moins douze, qui détermineront par les deux tiers des suffrages sy l'admission peut être accordée.» L'exigence du quorum fut abandonnée en 1859 mais le reste de la procédure figure encore dans le règlement de 1911. Elle ne fut cependant pas toujours respectée: en 1867, le comte de Drée, vice-consul de France, reçut les entrées sur décision du comité.

Pour les personnes de passage, des étrangers surtout, le président devait être informé et les bénéficiaires des entrées étaient sous la responsabilité de ceux qui les avaient introduits. Après un échec en 1846, le comité obtint de l'assemblée, en 1853, l'ouverture d'un registre «dans lequel on inscrira les noms des étrangers présentés à M. le Président pour avoir les entrées momentanées de la Chambre en y ajoutant les noms des membres qui les ont présentés». Le règlement de 1859 nous apprend que ce registre, aujourd'hui perdu, était placé sur la table du président, à la disposition des membres. Il y était encore en 1909. Rien ne permet de savoir si nombreux furent les visiteurs, mais il semble bien que le général Herzog et les officiers de son état-major furent trop occupés par l'internement de troupes

françaises durant l'hiver 1870/71 pour répondre à l'invitation de fréquenter le Cercle pendant leur séjour à Neuchâtel.

L'entrée temporaire était accordée depuis la fondation de la Société aux Neuchâtelois résidant à l'étranger lors de leurs séjours dans le pays. Cela concernait principalement des officiers en congé.

Pour les personnes étrangères à la ville et à l'Etat de Neuchâtel, l'octroi des entrées au Cercle n'était pas une préparation à l'adhésion. En 1771 déjà, la Société avait renoncé à la demander aux étrangers, même après une certaine durée de séjour. Elle décida même, l'année suivante, de ne plus recevoir d'étranger en qualité de membre mais continua à remettre une clé du Jardin à ceux qui en avaient «l'entrée». Il y eut ainsi des personnes autorisées à fréquenter le Cercle indéfiniment sans pouvoir y adhérer. Ce statut fut modifié en 1822 et en 1829, de telle sorte que ces personnes furent soumises, au terme de trois ans de présence, à un examen de confirmation du droit d'entrée et à la cotisation annuelle, sans toutefois acquérir la qualité de membre. Le règlement de 1859 introduisit le paiement de la cotisation au terme de deux ans de présence mais il est muet sur la confirmation. Le refus d'admettre des étrangers comme membres de la Société est répété dans le règlement de 1909 sous une forme atténuée: «La Société n'admettra au nombre de ses membres aucun étranger à moins qu'il n'ait établi dans la ville ou dans l'Etat un domicile fixe et permanent.» Celui de 1911 n'est pas clair: il répète que les étrangers domiciliés en ville et inscrits au tableau doivent payer la cotisation annuelle sans obtenir pour autant la qualité de membre, mais il ne dit rien sur l'admission des étrangers.

Nous ne faisons plus de distinction d'origine aujourd'hui puisque toute personne admise aux entrées de la Société est tenue de faire sa demande d'adhésion pour l'assemblée générale suivante, faute de quoi elle sera biffée du tableau. Cette règle était déjà appliquée aux Neuchâtelois depuis 1793.

Une autre catégorie de personnes ayant les entrées au Cercle étaient les ecclésiastiques. Un texte de 1840 permet de savoir qu'il s'agissait d'un usage, alors que le règlement de 1859 indique que les ecclésiastiques peuvent recevoir les entrées moyennant l'accord du président. Nous n'en savons pas plus, mais cela explique peut-être pourquoi peu de pasteurs semblent avoir été membres de la Société.

L'octroi des entrées fut donc un moyen de recruter des membres principalement en ville de Neuchâtel mais, comme la Société n'éprouvait pas le besoin de s'agrandir, les entrées furent surtout réservées aux fils des membres. La première mention explicite de leur présence remonte à 1866, année de la décision de ne plus accorder les entrées aux étrangers

mineurs de 20 ans, décision qui « ne s'appliquerait pas aux fils des membres de la Société ». Ceux-ci avaient donc bien antérieurement leurs entrées. De même, il ne fut pas fixé de limite à l'âge auquel les jeunes gens de Neuchâtel devaient faire acte de candidature à la Société; en 1895, une proposition d'exiger d'eux de se faire recevoir après deux ans d'inscription au tableau fut rejetée, et l'on s'en tint à « l'ancien usage » d'autoriser la fréquentation du Cercle aux étudiants sans limite de temps. « La question de l'opportunité de l'entrage des étudiants présentés depuis plusieurs années est une question de mesure, de tact qui est remise à l'appréciation des parents. » Le règlement de 1911 officialisa l'usage en demandant que les jeunes gens fassent acte de candidature sitôt leurs études terminées à la première assemblée générale, faute de quoi ils seraient biffés du tableau, disposition reprise dans les statuts actuels.

Membres du Comité

On a nommé le 8.^e Janvier 1760.
pour membres du d.^e Comité.

Messieurs

Perregaux L.^e Colonel Président
Ostervald ancien Maître Bourgeois
Chevalier de Rochefort (capitaine en
Hollande)

D. Bury, Maire de la Côte
Samuel de Mervilleux
Charles Bopvet Vice Président
J. B. Boissac Secrétaire de la Société

Lequel pourra décider de toutes les
Affaires qui ne seront pas des plus
importantes, comme il a été dit à
l'Article 12.

Premier comité de la Société du Jardin, premier registre de procès-verbaux, page 5.

LES ORGANES DE LA SOCIÉTÉ

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

A l'origine, l'assemblée des membres de la Société était souvent réunie mais celle qui avait lieu d'abord dans les premiers jours de janvier, puis le lendemain de Noël, prit bientôt le nom de «grande assemblée» avant que sa fréquence annuelle lui vaille l'appellation d'«assemblée générale ordinaire». Elle se réunit maintenant dans la seconde moitié de novembre, donc un jour qui reste proche de celui de la fondation, le 9 décembre 1759.

Cette assemblée était convoquée par le président par voie d'avis affiché dans les locaux du Cercle. Elle délibérait sous la direction du président, remplacé en cas d'empêchement de manière d'abord improvisée avant de l'être par le vice-président, quand il y en eut un, à défaut par le secrétaire ou le trésorier. La suppléance du président fut définitivement réglée en 1926 seulement lorsque la vice-présidence fut adjointe à la fonction d'administrateur.

En plus de cette assemblée, le président pouvait réunir quand il le voulait les membres du Cercle. Ce fut le cas à sept reprises en 1760, mais bientôt ces assemblées extraordinaires devinrent plus rares, puis exceptionnelles.

Le règlement de 1791 élargit le droit de convocation :

«On assemblera à l'extraordinaire toutes les fois que douze de ses membres en feront la réquisition par écrit à M. le Président qui fera afficher leurs motions pendant huit jours à la chambre, au bout duquel tems l'assemblée générale sera convoquée sans que le Président ny le comité puisse y mettre obstacle, laquelle assemblée devra être composée au moins de quarante membres votants.»

Le quorum de quarante personnes correspondait à environ la moitié des membres de la Société à cette date, mais on n'a pas trace de son application, et il fut abandonné dans les règlements. Par contre, le nombre de douze membres requis pour la convocation n'a pas évolué avec l'effectif. Quant au droit du comité de réunir une assemblée extraordinaire, il fut formellement introduit dans le règlement en 1911 et dans les termes mêmes de nos statuts actuels.

C'est dès la création de la Société que les décisions furent prises à la majorité des voix mais le règlement de 1859 introduisit la possibilité du scrutin secret à la demande de douze membres au moins, disposition maintenue jusqu'à aujourd'hui. Si le scrutin secret est rarement demandé au terme d'une délibération, il est depuis toujours de règle pour les nominations et les admissions.

Sans entrer dans l'analyse de l'ordre du jour pendant deux siècles et demi, il faut dire que la lecture du règlement y tient la première place dès l'origine. Le procès-verbal de la réunion du 4 janvier 1761 débute ainsi: «La lecture du règlement de la Société aiant été faite suivant l'usage, Monsieur le Président a sérieusement exhorté tous les membres de s'y conformer.» Cette remarque, ajoutée au fait que l'arrivée une demi-heure après l'ouverture de l'assemblée ou l'interruption d'un orateur était passible d'une amende de 7 batz, montre bien que la discipline collective peut s'acquérir par un long usage mais qu'elle n'est pas dans la nature de l'homme. La lecture du règlement avait donc alors toute son utilité; et d'autant plus que les statuts ne furent diffusés par l'imprimerie qu'à partir de 1909. La lecture, d'année en année, à haute et intelligible voix, de tous les articles des statuts est devenue un moment à ce point majeur de la liturgie d'une assemblée générale que nous n'en connaissons qu'une exception, en 1941: «Malgré l'usage antique et solennel qui prescrit que M. l'administrateur doit donner lecture du règlement du Cercle, et malgré les protestations de M. le Président, l'Assemblée décide de ne pas en donner lecture cette année-ci.» Le froid devait être mordant dans le grand salon en cette fin d'après-midi du samedi 13 décembre, quelques jours après l'attaque japonaise sur Pearl Harbor.

La fréquentation des assemblées a été forte jusqu'au début du XIX^e siècle, moment de la suppression de l'amende de 7 batz qui frappait les absents non valablement excusés. Durant le premier quart du siècle, elle reste parfois supérieure à la moitié de l'effectif total des membres. Elle fléchit ensuite mais d'une manière qui n'est pas linéaire, même s'il n'y eut que dix-sept personnes à l'assemblée générale de 1899 alors qu'on en comptait exceptionnellement cinquante à l'élection du président Alfred de Chambrier en 1893.

Durant la première moitié du XX^e siècle, l'assemblée générale réunit entre vingt et quarante personnes. Sans tenter d'entrer dans le calcul d'une proportion des participants aux assemblées par rapport au nombre des membres de la Société, calcul qui demanderait en plus une pondération en raison du nombre croissant des membres externes, il paraît bien qu'après une longue période difficile, le Cercle puisse à nouveau compter depuis plusieurs décennies sur une présence nombreuse à ses assemblées générales. Par exemple, dans les années 1970, il y avait, sur un effectif d'environ deux cent vingt membres (quelque cent vingt ordinaires et une centaine d'externes), une soixantaine de membres présents, dont cinquante membres ordinaires. De nos jours, les assemblées générales sont bien revêtues compte tenu de la structure de l'effectif.

Quant aux compétences de l'assemblée générale, elles sont celles de toute association. Dans leur application, on constate que celle de la Société du Jardin délégua peu de compétences financières au comité et au président durant les XVIII^e et XIX^e siècles et jusqu'à la création du poste d'administrateur.

LE COMITÉ

La Société, qui s'était réunie le 9 décembre 1759, se constitua dès le 8 janvier 1760 en élisant un président et un comité de six personnes parmi lesquelles le secrétaire et un vice-trésorier, le président faisant aussi office de trésorier. Le comité fut augmenté de cinq personnes en 1762. Il n'était pas prévu de limite à la durée des mandats.

En 1769, après dix ans d'activité, les membres du comité demandèrent instamment à être remplacés. Décision fut alors prise que

«le comité sera dorénavant composé de douze membres de la Société, en commençant par les plus anciens, et suivant exactement la matricule; et que leurs fonctions dureront pendant une année, six d'entre eux devant être remplacés successivement et annuellement et dans le même ordre jusqu'à ce que tous les membres de la Société aient fait leur tour. Aucun d'entre eux ne pouvant se dispenser de cette tâche commune.»

Aucune disposition ne fut prise en ce qui concernait le président; et il n'est rien dit alors des tâches de secrétaire et de trésorier. Pour ce qui touche le comité, le système introduit en 1769 – et qui avait fait passer les membres du comité d'un statut implicitement illimité à une fonction annuelle – fut quelque peu corrigé en 1792. Le comité fut alors scindé en deux groupes égaux en nombre, l'un constitué de membres dits « permanents », formé des six plus anciens sociétaires, l'autre de membres dits « ambulants » ou « alternants », nommés pour une année, selon l'ordre du tableau.

Compte tenu qu'en 1831 le comité fut porté temporairement à seize membres sur proposition du président, qui désigna les quatre nouveaux membres, le système fonctionna ainsi de 1792 à 1857.

A l'occasion du renouvellement du comité pour 1858, un sociétaire proposa d'en revoir la structure qui favorisait si bien l'entrée des nouveaux membres qu'elle empêchait le retour de ceux qui y avaient été une fois. Il fut entendu, et le règlement de 1859 stipule que « le comité sera composé des quatre plus anciens membres, des quatre plus jeunes (à leur tour suivant leur inscription au tableau) et de quatre membres nommés chaque année par l'assemblée générale. Ces derniers sont rééligibles. »

Il n'était pas encore d'usage que le comité fit des propositions de candidature; et le procès-verbal de l'élection du comité pour 1860 nous apprend seulement que trois personnes furent élues au premier tour et que la quatrième, à laquelle il manquait deux voix pour atteindre la majorité absolue, fut nommée, sur proposition du président, sans nouveau tour de scrutin. Sur les quatre personnes élues pour le comité de 1860, trois en étaient encore membres en 1866.

Le comité lui-même n'était pas satisfait des effets de la réforme de 1859. Il décida, en février 1866, de faire une proposition à l'assemblée générale suivante « afin que toutes les personnes de la Société puissent plus facilement se faire représenter dans le comité ». C'est ainsi que l'assemblée générale du 17 décembre décida que le comité comprendrait, en plus des quatre plus anciens membres de la Société, « neuf membres élus par l'assemblée générale pour trois ans et non rééligibles avant une année. Un tiers, soit trois membres, sortiront chaque année et pour la première fois le comité tirera au sort l'ordre de sortie des neuf membres qui seront élus dans cette séance. » C'est l'article 10 alinéa 4 de nos statuts actuels. Changer pour changer n'est pas dans l'esprit du Cercle.

A partir de 1945, les candidatures à cette partie renouvelable du comité furent présentées par le comité lui-même; et l'usage s'établit bientôt d'une élection à main levée et unanime. Auparavant, si les trois personnes n'étaient pas élues au premier tour, la majo-

rité simple suffisait au second ; en cas d'égalité, on tirait à « la courte bûche ». Il arriva que les candidatures soient nombreuses : sept en 1926, mais en général il ne semble pas qu'il y eut une forte concurrence électorale.

Le bureau du comité

Le président

A sa création, la Société du Jardin désigna son président en la personne de François-Frédéric Perregaux (1) et elle constitua, le 8 janvier 1760, un comité de six personnes, parmi lesquelles Jonas-Pierre Boyve (2) est cité en qualité de secrétaire et Charles de Bosset (5) de vice-trésorier, le président faisant aussi office de trésorier. Aucun de ces mandats n'étant limité dans le temps, François-Frédéric Perregaux présida la Société jusqu'à sa mort, le 26 décembre 1790, après avoir encore exercé son office lors de l'assemblée ordinaire du 17 décembre.

Aucun texte ne prévoyant le mode de remplacement d'un président défunt, le 19 janvier 1791 l'assemblée générale, présidée pour l'occasion par le vice-trésorier Charles de Bosset, accepta la procédure proposée par le comité. Chaque membre présent reçut une carte timbrée sur laquelle il écrivit « le nom du membre de la Société auquel il donneroit son suffrage ». C'est ainsi que Samuel Jacobel (14), capitaine au service de France, fut élu par 90 voix sur 103, les autres voix allant à huit personnes.

François-Frédéric Perregaux avait présidé la Société pendant trente et un ans et Samuel Jacobel en était au trente-troisième de sa présidence et au quatre-vingt-dixième de son âge lorsqu'il annonça sa démission au comité le 20 février 1824. Ce dernier se rangea aux raisons du vénérable vieillard et établit une liste de huit candidats en vue de sa succession. La question de l'inamovibilité ne fut pas évoquée, du moins n'y en a-t-il aucune trace dans le procès-verbal.

L'assemblée générale réunie le 5 mars sous la présidence du démissionnaire fit si bien et si fortement pression sur lui qu'il finit par accepter de rester en place, décision facilitée par la création d'une vice-présidence, décidée séance tenante et aussitôt confiée au colonel Charles-Henri de Perregaux (205) qui assura la présidence effective jusqu'à la mort de Samuel Jacobel au début de 1829.

Charles-Henri de Perregaux réunit bientôt le comité pour organiser la succession, se référant «à l'usage établi qui est de présenter à une assemblée générale extraordinairement convoquée une liste de membres désignés par le comité». L'usage établi se limitait à un seul précédent, mais le comité l'accepta sans discussion et dressa, en vue de l'assemblée générale, une liste de dix noms, en tête desquels celui du vice-président, qui fut élu par 41 voix sur 42. Le même jour, il fut décidé «qu'il sera ajouté comme article du règlement de la Société que le scrutin aura toujours lieu pour l'élection d'un président, selon l'usage».

Charles-Henri de Perregaux mourut le 18 octobre 1831, alors qu'il n'y avait plus de vice-président et que rien n'était encore prévu pour assurer la continuité. Le doyen d'âge, Godefroy de Tribolet-Hardy (119), prit l'initiative ou fut chargé de réunir le comité qui élabore une liste de huit candidats, en tête desquels François de Sandoz-Travers (208), qui fut élu. Il mourut en juin 1835; et c'est le même doyen d'âge qui veilla à la succession, différée jusqu'en décembre. Cette fois encore le comité présenta une liste, mais réduite à cinq noms. Frédéric-Auguste de Montmollin (240), pourtant tête de liste, n'obtint la majorité absolue qu'au second tour. Il n'eut pas le temps de mettre ses grands talents au service de la Société puisque la mort l'emporta en avril 1836. C'est ainsi que Godefroy de Tribolet dut intervenir pour la troisième fois en sa qualité de doyen. Le comité présenta quatre candidats, aucune autre proposition ne fut faite lors de l'assemblée et Philippe-Auguste de Pierre (188), tête de liste, fut élu.

La procédure d'élection plusieurs fois répétée en peu d'années fut encore suivie après la mort de Philippe-Auguste de Pierre survenue le 10 octobre 1846. La liste des candidats proposée par le comité fut alors réduite à trois noms, ce qui devint l'usage et trouva sa consécration dans le règlement de 1859 (art. 5 al. 1): «L'élection du président aura lieu au scrutin secret sur une présentation du comité contenant une liste de trois membres au moins.» La disposition fut confirmée par le règlement de 1911 (art. 11 al. 1) et elle est inscrite dans les statuts de 1963 (art. 12) révisés en 1981.

Le processus d'élection du président, bien qu'il n'ait pas été prévu, se déroula donc sans difficulté majeure jusqu'au milieu du XIX^e siècle; et il fut si bien réglé par l'usage qu'il fonctionna sans heurt par la suite. Mais il restait la question de la vacance.

Lors de l'élection, le 4 décembre 1846, du président Armand-Frédéric de Perregaux (332), fils et petit-fils des présidents Perregaux, l'assemblée, en dépit d'oppositions, décida, sur préavis du comité, de nommer aussi un vice-président «en cas d'absence ou de maladie du président». Cette fonction fut aussi inscrite dans le règlement de 1859: «Le président, le

vice-président, le secrétaire-caissier, et un comité de douze membres soignent les affaires de la Société.»

Une vice-présidence avait existé entre 1824 et 1829, pendant la grande vieillesse de Samuel Jacobel, mais pour la première fois la Société prévoyait la suppléance du président qu'elle avait jusqu'alors improvisée.

L'élection d'un vice-président, le 4 décembre 1846, se fit sitôt après la décision de créer la fonction et une brève interruption de la séance afin de donner au comité le temps d'établir une liste de candidats. Frédéric de Meuron-Terrisse (396) fut élu, bien qu'il n'ait pas été en tête de la liste. C'est un exemple rare de décision de l'assemblée qui ne ratifie pas le préavis, on disait alors «le préjugé», du comité.

Frédéric de Meuron-Terrisse connut pendant une vingtaine d'années une sinécure, mais le 5 janvier 1866 le président Perregaux, âgé de 86 ans et en mauvaise santé, adressa une lettre de démission au comité.

Toutes les manifestations d'attachement et de reconnaissance de la Société à ce président qui avait tant et si bien agi pour elle n'y firent rien. Armand-Frédéric de Perregaux demeura ferme dans sa décision de démissionner.

De son côté, sur proposition du comité, l'assemblée générale du 6 février 1866 décida à l'unanimité «de ne pas procéder à la nomination d'un président pendant la vie de M. de Perregaux qui conservera la présidence honoraire de la Société et d'en faire faire les fonctions par M. le vice-président». Ainsi, le président ne pouvait pas renoncer à son titre: la démission lui était refusée. L'inamovibilité lui fut imposée.

Paradoxalement, c'est alors que la vice-présidence trouvait son application qu'elle fut à nouveau combattue et sa suppression demandée par des membres de la Société qui voulaient «rendre la nomination du président plus indépendante». La vice-présidence ne devait pas être le marchepied vers la présidence.

Les opposants à la vice-présidence, qui avaient été minoritaires en 1846, l'emportèrent lors de l'assemblée du 17 décembre 1866 qui modifia l'article 1 du règlement voté en 1859 en supprimant le terme «vice-président» et en déclarant «inamovibles» le président, le secrétaire et le trésorier. Le procès-verbal de cette assemblée ne définit pas l'inamovibilité mais, après le refus de la démission du président Perregaux, le terme doit être pris dans son sens le plus fort. Cela correspond à la tradition de la Société, du moins au précédent créé en 1824 avec la tentative de démission du président Jacobel, mais cela ne respectait pas l'usage, nous le verrons, en ce qui concerne le secrétaire et le trésorier.

Ainsi, à partir de la fin de 1866, Frédéric de Meuron-Terrisse exerça une fonction qui avait été à la fois supprimée dans le règlement de la Société et qui se trouvait maintenue dans les faits jusqu'au moment où il faudrait nommer un président. Contrairement aux prévisions humaines, le vice-président mourut avant le président. Frédéric de Meuron-Terrisse disparut à la fin de 1872, à l'âge de 70 ans, alors qu'Armand-Frédéric de Perregaux vécut jusqu'en juin 1873, mais dans un état de santé qui ne lui permettait pas de revenir de la présidence honoraire à la présidence effective.

En réalité, la mort de Frédéric de Meuron-Terrisse équivalait à une vacance de la présidence, et le comité fut d'autant plus emprunté pour agir que, lors de sa réunion du 7 décembre 1872, aucun des quatre membres de droit n'était présent et que le bureau, faute de président et de vice-président, se trouvait réduit à la personne d'Alphonse de Sandoz-Morel (409), alors à la fois secrétaire et trésorier. C'est donc lui qui présida cette séance au terme de laquelle trois des six membres présents furent d'avis qu'il fallait repourvoir le poste de vice-président « puisqu'il est convenable qu'en l'absence du président un Cercle comme le nôtre ait quelqu'un pour le diriger et en faire les honneurs », et que l'on pouvait renvoyer la décision de principe de la suppression de la charge; les trois autres membres étant au contraire d'avis « que le comité peut parfaitement suffire pour gérer les affaires de la Société sans qu'il soit besoin de nommer un vice-président, puisque l'opinion assez généralement admise parmi les membres de la Société est que la vice-présidence est inutile ».

L'assemblée générale de décembre refusa par 18 voix contre 13 de repourvoir la vice-présidence, et le secrétaire-trésorier Alphonse de Sandoz-Morel fut chargé d'exercer la présidence ad interim en plus de ses autres fonctions. Cette situation improvisée perdura jusqu'à l'assemblée générale de décembre 1873, consécutive à la mort du président Perregaux, et en prévision de laquelle le comité, sans plus se soucier de vice-présidence, prépara la traditionnelle liste de trois candidats. Louis-Philippe de Bosset (414), tête de liste, fut élu par 27 voix sur 37, neuf allant à Alphonse de Sandoz-Morel, ce qui témoigne de la force du parti qui ne voulait pas que la vice-présidence, sous quelque forme que ce fût, ouvrît la voie à la présidence.

La question de la suppléance du président n'ayant pas été reprise dans l'intervalle, c'est à nouveau Alphonse de Sandoz-Morel, toujours secrétaire-trésorier, qui ouvrit l'assemblée générale de décembre 1876, après la mort du président Louis-Philippe de Bosset. Il lui succéda alors, bien qu'il ait été deuxième d'une liste de quatre candidats. Alphonse de Sandoz-Morel se fit d'autorité remplacer à la présidence par le secrétaire en cas de maladie ou d'autre empêchement. C'est ainsi qu'Alfred de Chambrier (484) présida le comité du

12 décembre 1892 et prit sur lui de renvoyer au 30 décembre l'assemblée générale convoquée le 23, le président étant décédé le 22. C'est lui aussi qui présida cette assemblée générale puis le comité du 11 janvier 1893 au cours duquel il fut mis en tête de la liste des trois candidats proposés à la succession présidentielle, et encore l'assemblée du 20 janvier qui le porta à la présidence par 34 voix sur 50. Il exerça sa tâche « avec autorité, tact et distinction » jusqu'à sa mort, le 3 mai 1909.

L'idée d'avoir un vice-président était abandonnée et la suppléance du président par le secrétaire entrée dans l'usage quand resurgit, à l'occasion de la succession d'Alfred de Chambrier, la question de l'inamovibilité.

Le texte d'un rapport, heureusement intégralement conservé, de Jâmes de Dardel (591), s'exprimant au nom du comité devant l'assemblée générale du 2 juin 1909, est particulièrement riche en informations. Il révèle que, selon une opinion répandue parmi les membres du Cercle, le moment semblait opportun « pour procéder à une révision de notre antique règlement » ; et que « quelques-uns d'entre nous parlaient même carrément, paraît-il, de porter une cognée révolutionnaire sur l'arbre séculaire de nos traditions et de supprimer l'inamovibilité de la présidence! ».

L'argument opposé à l'inamovibilité était évidemment tiré des effets possibles du vieillissement sur les facultés humaines et de l'incapacité qui en résulterait pour un président de surveiller « le ménage intérieur » du Cercle. Argument renforcé dans l'esprit de ces personnes par l'anomalie qu'il y avait « à demander au Président de la Chambre de surveiller l'entretien des parquets, de voir si le coke ou le bois pour les cheminées étaient achetés », etc.

À l'objection que, en sus du président, il y avait pour l'assister en cas de besoin un secrétaire, un trésorier et les autres membres du comité, on répondait que certains d'entre eux étaient aussi inamovibles et pas non plus « favorisés d'une éternelle jeunesse ».

Alors qu'on en était arrivé à une définition de l'inamovibilité qui empêchait même la démission pour raison d'âge et de maladie, des suggestions de réforme allaient jusqu'à confier « les hautes fonctions de la présidence à des membres plus jeunes mais pour quelques années seulement et sans possibilité de réélection ».

Sensibles à ce courant d'opinion, le comité en avait débattu mais recommandait vivement « le maintien de l'inamovibilité de la présidence, et cela pour des raisons plus de sentiment, peut-être, que de logique, mais que tous nous comprenons, et qui en tous cas, sont une des raisons d'être de notre Cercle, tel qu'il existe ». C'était promulguer le dogme de l'inamovibilité au nom d'une certaine idée du passé, de la singularité de cette notion dans le monde tel qu'il était devenu et de la conservation d'un vestige.

Pourtant le comité évita sagement la confrontation et présenta, par la voix de Jâmes de Dardel, une solution qui permettait de sauvegarder l'inamovibilité tout en réduisant les risques liés au vieillissement des hommes et à l'affaiblissement de leurs facultés. C'était la création du poste d'administrateur que l'assemblée du 2 juin 1909 accepta à l'unanimité, si bien que l'article 1^{er} des statuts, rédigé en 1859 et revu en 1866, devint :

« Les affaires de la Société sont soignées par un comité composé

1^o) du Président, du Secrétaire et du Trésorier, inamovibles;

2^o) des quatre plus anciens membres de la Société;

3^o) d'un administrateur du Cercle nommé pour trois ans, et non immédiatement ré-éligible. Il est chargé de la direction intérieure du Cercle, ses compétences sont fixées par le Comité;

4^o) de neuf membres élus par l'assemblée générale. »

Ainsi, pour reprendre les termes de Jâmes de Dardel, qui n'hésita pas à tirer un parallèle entre le Cercle et le Royaume-Uni, « pendant que se succéderont, dans la fleur de l'âge, de nombreux Administrateurs, le Président, régna et ne gouverna pas, échangera sans doute un regard amusé – et même malicieux – avec ses six collègues inamovibles, si ce nouveau dispensateur du confort et de l'agrément ne parvient pas, malgré tous ses efforts, à brider l'esprit critique qui se fait forcément jour dans toute réunion de bons Neuchâtelois ».

Les statuts révisés, l'assemblée procéda à l'élection d'Edouard de Meuron (525) à la présidence, ainsi qu'à celle de l'administrateur en la personne de Maurice Boy de la Tour (599).

Tout le mécanisme de la présidence et de l'inamovibilité semblait réglé lorsque Edouard de Meuron prit la décision de démissionner pour raison d'âge en 1918. C'était remettre en jeu les décisions de 1909 par lesquelles on avait « voulu faire de la Présidence une fonction honorifique et déchargée – ou pouvant l'être – de toute obligation matérielle ». Objet d'insistantes démarches, Edouard de Meuron revint sur sa décision, comme l'avait fait en 1824 Samuel Jacobel, et accepta de conserver la présidence honorifique tout en abandonnant la présidence effective. Le principe de l'inamovibilité était sauf. Dès lors, le président de Meuron continua à assister à des réunions mais chaque fois en priant le trésorier Jâmes de Dardel puis, à partir de 1924, le secrétaire Maurice Boy de la Tour de présider. Edouard de Meuron vécut jusqu'au 30 novembre 1925 et Maurice Boy de la Tour lui succéda à partir du 19 décembre. C'était le douzième président depuis 1759.

Pendant les dernières années de la présidence d'Edouard de Meuron, l'idée d'une vice-présidence temporaire, et non plus inamovible, liée à la fonction d'administrateur fit si bien son chemin qu'elle fut non seulement adoptée par le comité le 22 janvier 1926 mais que l'administrateur d'alors, Marcel de Montmollin (723), en fut aussitôt investi, en attendant la ratification par l'assemblée générale. Ce fut fait à la quasi-unanimité le 18 décembre.

Cette innovation supprimait l'inconvénient de la vice-présidence inamovible et affaiblissait celui de la présomption de succession à la présidence en faveur du vice-président. Par ailleurs, elle donnait pleinement sa place dans le bureau à l'administrateur et ne nécessitait qu'une légère retouche des statuts. On précisa encore, en 1927, que l'administrateur vice-président conserverait ses fonctions jusqu'au 31 décembre de la troisième année de son mandat; et il ne fut plus touché dès lors à ce qui est devenu l'article 10 alinéa 2 de nos statuts.

C'est donc en parfait accord avec la règle établie qu'à la mort de Maurice Boy de la Tour, le 21 avril 1930, l'administrateur-vice-président réunit le comité puis convoqua l'assemblée générale qui permit au D^r Edmond de Reynier (620) d'inaugurer une longue présidence, puisqu'il vécut jusqu'au 6 décembre 1958.

Comme cela avait déjà été le cas, la succession à la présidence fut l'occasion d'une remise en question de l'inamovibilité. Le comité lui-même proposa à l'assemblée générale du 18 avril 1959 de maintenir celle du président mais de nommer pour six ans, avec possibilité de réélection immédiate, le secrétaire et le trésorier. La proposition fut rejetée par 46 voix contre 26, principalement «pour la raison que les membres du comité qualifiés d'inamovibles par les statuts ont toujours la possibilité et la faculté de démissionner s'ils ne se sentent plus aptes à remplir les fonctions auxquelles ils ont été appelés».

Cette interprétation nouvelle de l'inamovibilité ne concernait en l'occurrence que le secrétaire et le trésorier, qui n'avaient d'ailleurs pas tous exercé leur mandat jusqu'au terme de leur vie, mais elle portait fortement atteinte à celle qui prévalait jusqu'alors.

C'est dans ces circonstances que Sydney de Coulon (717) fut élu. Il veilla jusqu'à sa mort, le 17 août 1976, aux destinées de la Société, en se faisant aider, principalement vers la fin de sa vie, par l'administrateur-vice-président.

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 11 décembre, au cours de laquelle le nouveau président devait être élu, témoigne de l'évolution des esprits au sujet de l'inamovibilité. A une proposition individuelle, préalablement formulée, d'inscrire dans les statuts, en lieu et place de: «Le comité est composé: 1^o) Du Président, du Secrétaire et du Trésorier, inamovibles», un texte formulé ainsi: «Du Président, du Secrétaire et du Trésorier, non soumis à la réélection; ils ont tous trois le droit de démissionner pour raison d'âge ou de

santé», le comité répondit que l'auteur se méprenait sur le sens du mot « inamovible » car « en qualifiant de la sorte la charge des membres du bureau, et notamment celle du président, on a voulu souligner le caractère honorifique et durable de la fonction, mais il est bien évident qu'en tout temps le président, comme le secrétaire et le trésorier, ont la faculté de remettre leur démission pour des motifs personnels. D'ailleurs (...) aussi bien le trésorier que le secrétaire ont fait usage de cette possibilité au cours de ces dernières années. » Après ces explications, à vrai dire très nouvelles, cette proposition de modification des statuts fut largement refusée par vote à main levée. Par contre, une autre proposition faite en cours de réunion, et qui allait bien plus loin puisqu'elle demandait que le président, le secrétaire et le trésorier soient nommés pour une durée limitée et ne soient pas rééligibles, fut rejetée seulement « à une faible majorité ».

François de Pury (888) fut donc élu président ce 11 décembre en sachant qu'il pourrait passer la main s'il en éprouvait la nécessité. Le nouveau président avait personnellement la volonté de rajeunir le comité et de fixer une limite d'âge aux fonctions. Il fit des propositions de modification des statuts aux membres du bureau au début de 1987 avant de les soumettre au comité en août. Son intention était de préparer ainsi sa retraite pour l'année suivante. Examinées avec toute la déférence due à leur auteur, ces propositions n'eurent cependant pas l'agrément du comité, et le président renonça à les soumettre à l'assemblée générale. A la fin de 1991, gravement malade, et pour ne pas risquer d'être seulement un président en titre, François de Pury annonça sa démission au comité. L'interprétation récente de l'inamovibilité facilitait cette décision qui fut saluée comme un acte de courage et acceptée à l'unanimité au terme d'une discussion nourrie, quelle que fût la nostalgie des uns à voir disparaître une si longue tradition. François de Pury ouvrit encore l'assemblée générale du 16 novembre et, après avoir fait part des raisons de sa démission et de ce qu'elle signifiait par rapport à la tradition, pria le vice-président de diriger la suite de la réunion. Ce fut là un moment particulièrement fort.

La prévoyance de François de Pury avait permis de prendre des dispositions pour sa succession, de sorte que la même assemblée du 16 novembre 1991 prit acte de sa démission et procéda à l'élection du nouveau président en la personne de M. Léon DuPasquier (941). François de Pury devint président honoraire; et ses mérites furent rappelés lorsque sa mémoire fut évoquée le 22 novembre 1997. La voie ouverte en 1991 fut suivie et même élargie en septembre 2002 par M. Léon DuPasquier qui, ni vieux ni malade, annonça sa démission pour la fin de l'année. Il allait devenir gouverneur de l'un des districts du Rotary International et ne voulait pas cumuler des fonctions aussi absorbantes. La surcharge était

une raison inédite de la démission mais l'évolution rapide des mentalités, aidée par la sérénité de M. DuPasquier, fit qu'il n'y eut pas de discussion de principe au sujet de son départ, mais beaucoup de regrets.

L'élection de Louis-Dominique de Meuron (972) le 23 novembre 2002 donna raison à M. Léon DuPasquier qui souhaitait la présence d'un homme dynamique et jouissant de la plénitude de ses forces à la tête du Cercle. Ce fut, hélas, pour trop peu d'années puisque la mort nous l'enleva le 16 octobre 2007. Très lucide sur l'évolution irrémédiable de sa maladie, Louis-Dominique de Meuron prit les dispositions nécessaires pour que l'assemblée générale du 24 novembre puisse élire son successeur en la personne de M. Jean-Jacques Wavre (1018).

Même assortie de la possibilité d'une démission, l'inamovibilité du président continuait à être discutée. Une proposition individuelle, faite lors de l'assemblée générale de 2002, pour abolir l'inamovibilité du président, du secrétaire et du trésorier n'avait pas eu de suite. Répétée en 2007, cette suggestion formulée en termes généraux fut soumise à une commission de sages qui proposa le remplacement de l'article 10 alinéa 1 des statuts: «Le comité est composé 1°) du Président, du Secrétaire et du Trésorier, inamovibles» par:

«Le comité est composé 1°) du président, nommé pour sept ans et rééligible une fois; 2°) du secrétaire et du trésorier, élus pour cinq ans et rééligibles une fois. En principe, les élections du secrétaire et du trésorier n'ont pas lieu la même année.»

Acceptée en mai 2008 par le comité, la proposition fut soumise en novembre à l'assemblée générale. «Après ce débat où tenants des saines traditions et partisans du dépoussiérage de notre Cercle se sont affrontés avec courtoisie et bonne humeur, il est décidé au bulletin secret, par 39 voix contre 33 et 2 bulletins blancs, de modifier les statuts comme proposé par le comité.»

Pour en rester au texte du procès-verbal, on peut dire à celui qui, *cum grano salis*, craignait que «la trop rapide rotation des présidents ne trouve nos salons trop petits pour y suspendre tous leurs portraits», que la durée moyenne de fonction des présidents depuis deux cent cinquante ans étant de très peu inférieure à quatorze années pleines, les présidents à venir sont effectivement encouragés à remplir deux mandats s'ils ne veulent pas que les murs soient bientôt tapissés de portraits.

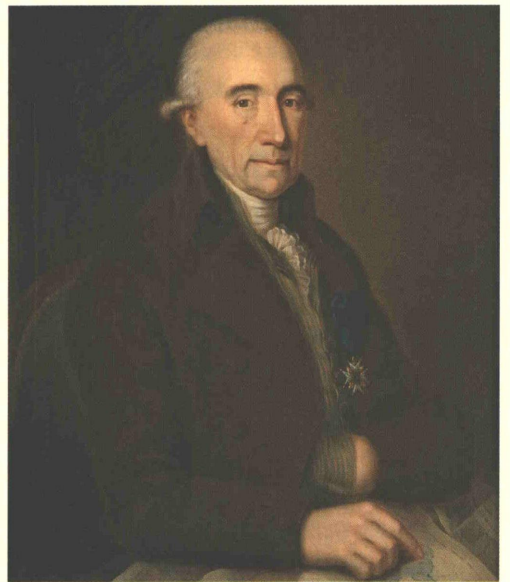
Il appartient maintenant à M. Jean-Jacques Wavre de décider s'il sera le dernier président légitimement inamovible ou le premier à voir agir plusieurs de ses successeurs, surtout si la présidence passe un jour du septennat au quinquennat.



*Scène d'intérieur au Cercle. D'après les portraits des présidents, le tableau est postérieur à 1835.
En dépit des noms inscrits au dos du tableau, l'identification des quatre personnages
est incertaine, huile sur toile, s.d.*



François-Frédéric PERREGAUX
J.-J. Prudhomme, 1769.



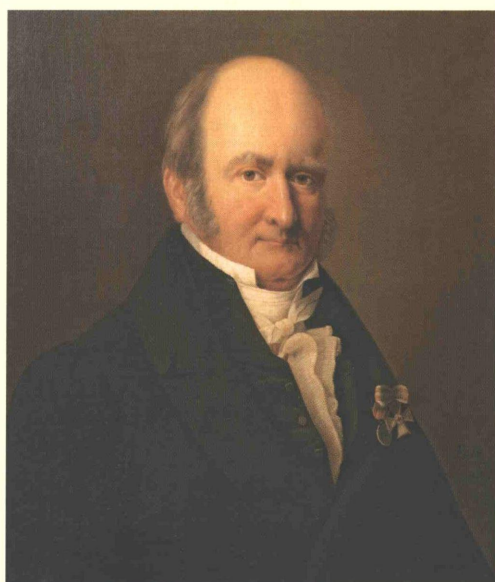
Samuel JACOBEL
Artiste inconnu, s.d.



Charles-Henri de PERREGAUX
J.-B. Bonjour, s.d.



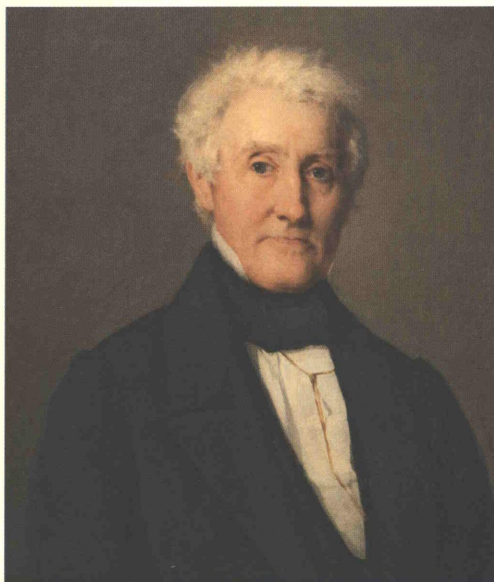
François de SANDOZ-TRAVERS
Otmar Beltz, 1835.



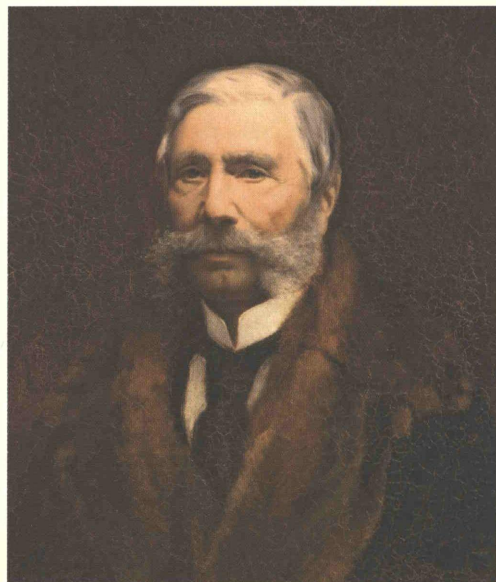
Frédéric-Auguste de MONTMOLLIN
Otmar Beltz, 1836.



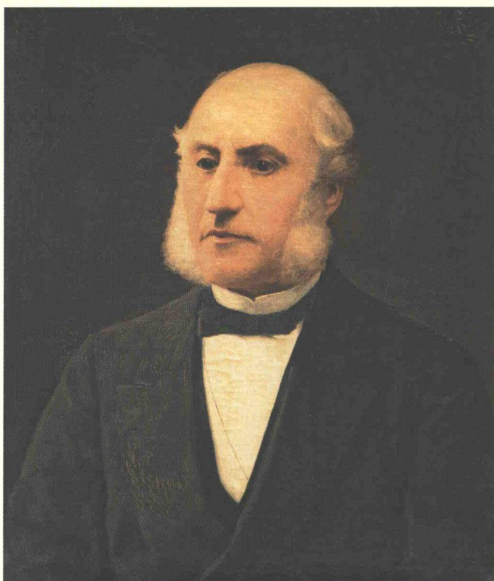
Philippe-Auguste de PIERRE
Attr. à Aurèle Robert, s.d.



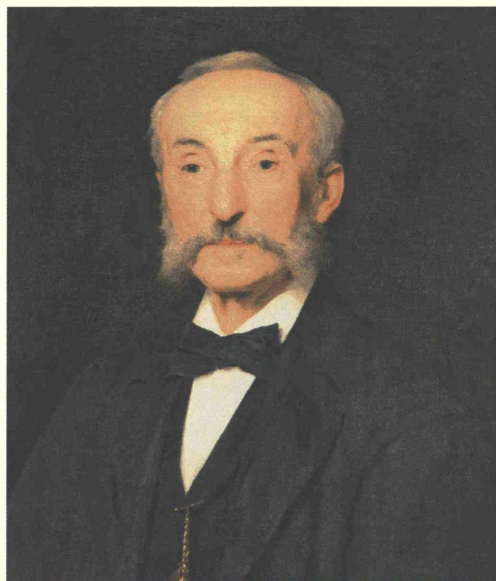
Armand-Frédéric de PERREGAUX
Albert Anker, 1874.



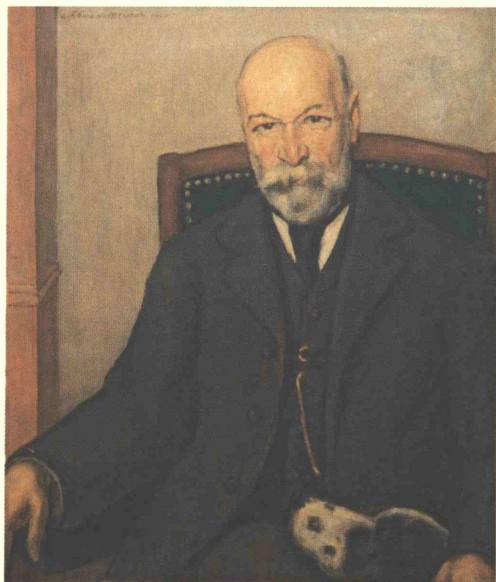
Louis-Philippe de BOSSET
Attr. à Aurèle Robert, s.d.



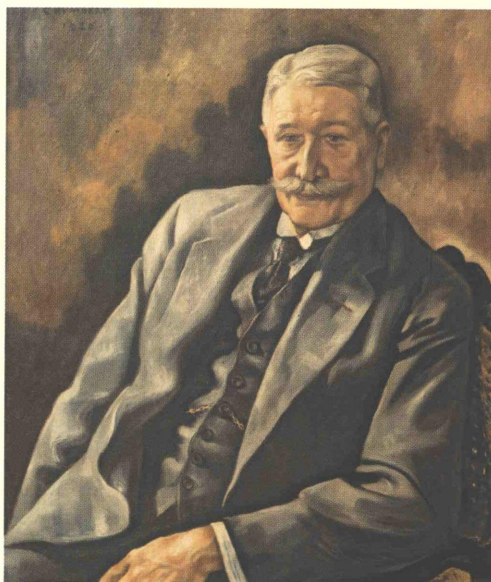
Alphonse de SANDOZ
Artiste inconnu, s.d.



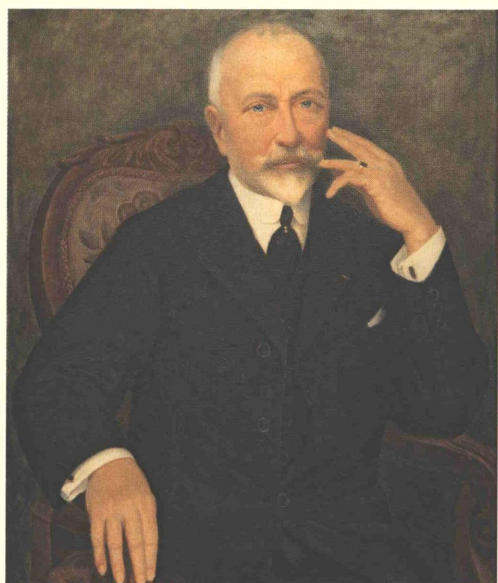
Alfred de CHAMBRIER
Albert Anker, 1898.



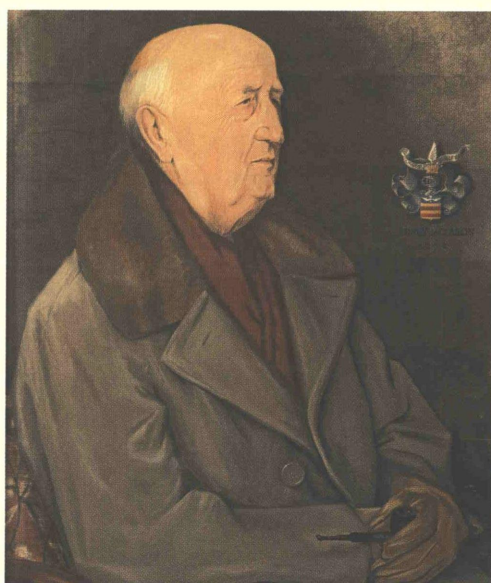
Edouard de MEURON
Louis de Meuron, 1920.



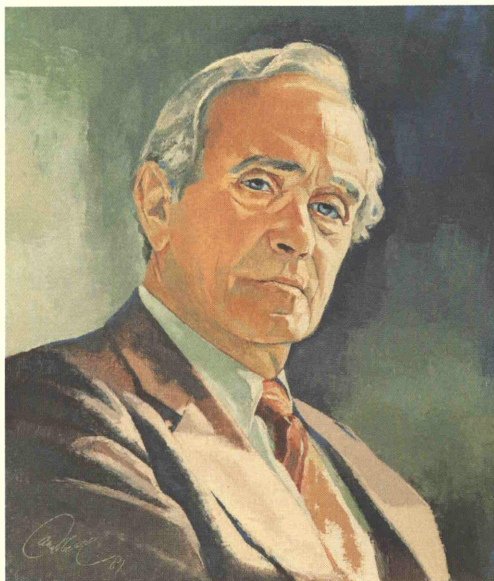
Maurice BOY de la TOUR
Charles Humbert, 1926.



Edmond de REYNIER
Théophile Robert, 1931.



Sydney de COULON
Enrico Brandani, 1968.



François de PURY
Marcus Campbell, 1981.



Léon DUPASQUIER



Louis-Dominique de MEURON
Niki de Mestral, 2005.



Jean-Jacques WAVRE

Le secrétaire et le trésorier

Bien que nous disposions des procès-verbaux des réunions du comité et des assemblées générales depuis les origines de la Société du Jardin, il ne nous a pas été possible d'établir la liste complète des secrétaires et des trésoriers avant les premières décennies du XIX^e siècle.

On sait que Jonas-Pierre Boyve (2) en fut le secrétaire dès 1760, mais c'est à tort qu'on fait de Frédéric Osterwald (22) son successeur à partir de 1769. Quant à la fonction de trésorier, elle fut assurée par le président jusqu'à sa mort, semble-t-il, et continuée par son fils. La liste certaine et continue des secrétaires commence en 1824 avec Louis de Meuron (300) et celle des trésoriers en 1832 avec Frédéric Brandt (379).

Louis de Meuron devint secrétaire lorsque le président Jacobel revint sur sa décision de démissionner «à condition que Mr le colonel de Perregaux lui fût adjoint comme vice-président: l'assemblée a accepté avec empressement une proposition qui lui a été très agréable: elle a nommé Mr de Perregaux vice-président, et Mr de Meuron, châtelain du Landeron, secrétaire».

Alors que l'élection du président mettait formellement en liste plusieurs candidats, celle du secrétaire se fit sans compétition en 1848 pour la succession de Louis de Meuron. Le comité proposa Alphonse de Sandoz-Morel (409), qui semble avoir été nommé tacitement.

En ce qui concerne le trésorier, nous n'avons pas trace d'élection pour Frédéric Brandt (379), dont la qualité de trésorier découle d'un procès-verbal du 7 décembre 1832: «Il a été lu un état de la situation financière, lu par Mr le maître des clés Brandt.» Il est possible que Charles-Henri de Perregaux (205) ait succédé comme trésorier à son père jusqu'à sa mort en 1831. Quoiqu'il en soit, la nécessité d'avoir un trésorier était accrue depuis la vente du jardin, cette même année 1831, qui avait laissé un capital à gérer, en particulier des prêts consentis à des membres du Cercle. Il est probable qu'après le décès de Frédéric Brandt toute la comptabilité et la gestion de la fortune aient été confiées à la maison Antoine Fornachon car c'est elle qui est qualifiée de «banquier de la Société» le 6 février 1847, date à laquelle les mauvaises affaires de cette maison motivent la réunion du comité du Cercle qui décide de rétablir la place de trésorier et accepte l'offre de François du Bois de Dunilac (356) d'en exécuter gratuitement les tâches. Cette situation dura jusqu'à la fin de 1850, date à laquelle le comité adresse ses remerciements à François du Bois de Dunilac «pour les soins qu'il a donné aux finances de la Société et à sa comptabilité annuelle». Pour le remplacer,

il proposa Alphonse de Sandoz-Morel «déjà secrétaire, ces deux fonctions étant déjà cumulées précédemment». Mais nous n'avons pas trouvé trace de ce cumul.

De cette analyse, il résulte que l'organisation administrative de la Société était peu établie un siècle encore après sa fondation. Tout changea lorsqu'en 1876 Alphonse de Sandoz-Morel, devenu président, abandonna ses deux autres charges. C'est alors que le comité «envisage qu'il serait convenable que le bureau fût composé de trois personnes, du président, du secrétaire et du trésorier (...) quant au mode de nomination, d'après les antécédents, le comité propose les personnes et l'assemblée les nomme après avoir ajouté d'autres noms si cela lui convient». Le 27 décembre, la proposition du comité fut acceptée par l'assemblée qui ratifia aussi le choix des personnes, Alfred de Chambrier (484) étant élu secrétaire par 29 voix sur 30 et Georges Berthoud (492) trésorier par 30 voix sur 31.

Par la suite, les secrétaires furent élus au bulletin secret, à l'exception de Louis de Montmollin (859) qui exerçait la fonction depuis plus d'une année en remplacement du titulaire malade. Par dérogation à l'article 11 des statuts et avec l'accord tacite de l'assemblée, il fut élu par acclamation: on ne soumet pas à un simulacre d'élection à une fonction qu'il occupait déjà un ancien chef de l'état-major général. Bien qu'il soit soumis à une élection au scrutin secret et à la majorité absolue, le secrétaire n'en était pas moins choisi en réalité par le bureau. Le règlement de 1911 imposa au comité de présenter trois candidats à chaque renouvellement. Il y eut bien une fois ou l'autre, en 1925 et en 1956 par exemple, un partage des voix entre les candidats mais le plus souvent, et depuis 1916, la présentation de trois candidats tend à devenir purement formelle: au nom de celui s'étant déclaré prêt à exercer la fonction sont ajoutés ceux de deux autres personnes qui déclinent toute candidature au moment de l'élection. C'est là un exemple de contamination par la démocratie du despotisme éclairé du comité, lui-même noyauté par son bureau, comme nous le verrons par le détail à propos de l'élection de l'administrateur.

Quant à l'inamovibilité même, appliquée statutairement au secrétaire comme au président, elle ne s'inscrit pas dans les faits puisque cinq des quinze secrétaires, à compter de Louis de Meuron, quittèrent leur fonction par démission.

Soigneusement rédigés et fidèlement conservés, les procès-verbaux, œuvre des secrétaires, sont la mémoire de la Société du Jardin, donc une source quasi unique pour en connaître l'histoire. Ils mériteraient bien d'autres lectures que celle offerte aujourd'hui en commémoration de 250 ans de vie.

Comme la charge de secrétaire, celle de trésorier fut solidement établie au sein du comité à partir de 1876 et de la constitution d'un véritable bureau. Comme pour le secrétaire encore, il n'y eut pas pour le trésorier de définition rigoureuse de l'inamovibilité.

Après l'accession à la présidence du secrétaire-caissier Alphonse de Sandoz-Morel, l'assemblée générale de 1876 ratifia la proposition du comité de confier les finances de la Société au banquier Georges Berthoud (492). Lorsque celui-ci démissionna en 1898, c'est Jämes de Dardel (591), banquier dans le même établissement, qui lui succéda sur proposition du comité et comme seul candidat. En réalité, son élection confirma un état de fait. Nous devons à Jämes de Dardel d'avoir entrepris de racheter autant qu'il était possible des actions de la Société immobilière de la maison du faubourg de l'Hôpital 18 au cours des vingt-six ans de son mandat. Samuel de Perregaux (621), directeur de la Caisse d'Épargne, lui succéda en 1924 sans avoir à faire de campagne électorale : les deux autres candidats fournis par le comité s'étant désistés en sa faveur. Il en alla de même après sa démission en 1936 pour Marcel de Coulon (669), le comité ayant décidé « comme l'exige le règlement » que « le nom de ce candidat premier en liste sera suivi de deux autres pro forma ». Eugène de Coulon (706) fut nommé par acclamation en 1945 mais le retour au scrutin secret permit à tous ses successeurs des succès électoraux éclatants.

Les résultats des comptes étant pour le moins aussi importants que la tenue des procès-verbaux, le comité veilla, ici encore, à recourir aux services de personnes très compétentes.

L'administrateur vice-président

Nous ne reviendrons pas sur la création, en 1909, de la fonction d'administrateur, devenu de surcroît vice-président à partir de 1926. Le règlement du comité de la Société du Jardin, rédigé le 26 mai 1909, permet d'évaluer l'ampleur des tâches de l'administrateur, chargé de faire « son possible pour que MM les membres de la Société jouissent de tout l'agrément et du confort compatibles avec ses ressources ». Le détail du cahier des charges aujourd'hui comme alors serait fastidieux. Il suffit ici de dire que l'administrateur s'occupe de tout ce qui concerne la vie ordinaire du Cercle et l'intendance au sens le plus large. Au moment de la création de la fonction, le Cercle était encore quotidiennement fréquenté par plusieurs de ses membres pour la lecture des journaux, la conversation et divers jeux. Au fil des ans, cette fréquentation concerna de moins en moins de personnes, de sorte que l'affaiblissement de cette forme de la vie du Cercle et ce risque de dépérissement conduisirent l'administrateur à exercer aussi et de plus en plus des activités d'animateur, à tout le moins d'inspirateur parfois et toujours de coordinateur des diverses manifestations périodiquement organisées pour maintenir sous d'autres aspects le dynamisme de la Société.

Comme la charge est triennale, elle fournit un bon exemple de la conception de l'élection dans les usages du Cercle. Le premier administrateur, Maurice Boy de la Tour (599) fut choisi par le comité et présenté à l'élection de l'assemblée en compagnie de deux autres membres mais qui n'étaient pas de véritables concurrents. Rares sont ici, comme pour les autres fonctions, les élections véritablement disputées. D'une manière générale, le comité recherche la personne prête à se charger de la fonction, la flanque de deux autres par respect formel des prérogatives de l'assemblée générale, laquelle renonce pour sa part le plus souvent à faire d'autres propositions. Il y a des exceptions, surtout dans la première moitié du XX^e siècle. Par contre, en ce qui concerne l'administrateur et bientôt les autres fonctions, dès 1957, deux des candidats se désistent en faveur de la personne présentée par le comité. En 1960 et en 1963, l'administrateur est même élu par acclamation. Le procès-verbal de l'élection de 1966 est révélateur de l'évolution :

«Le comité propose M. Jean Carbonnier qui a accepté cette charge de dévouement et, pour s'en tenir à la lettre des statuts, ajoute à ce nom sur le bulletin de vote ceux de MM. Michel de Coulon et Amiod de Dardel qui, eux aussi, ont admis d'y figurer comme candidats voués à l'échec. M. Carbonnier est nommé à une forte majorité. Des voix éparses vont à MM de Coulon et de Dardel, provenant sans doute de membres tenant à leur indépendance, à moins que, devant biffer deux noms, ils ne se soient trompés de ligne.»

Cela dit sous l'autorité du secrétaire Louis de Montmollin.

Dès lors, les statuts furent respectés: il y eut toujours trois candidats. Et la tradition fut affirmée: deux d'entre eux se désistèrent. Par respect des formes, l'élection au bulletin secret fut cependant maintenue à moins que, comme en 1999 et en 2004, elle n'ait été remplacée par des acclamations. Excellence des candidats, manque de rigueur du président ou esquisse d'une évolution?



En-tête du menu du 150^e anniversaire présentant quatre maisons ayant abrité la Société. De gauche à droite: lieu indéfini (apparemment fantaisiste), la Maison des Halles, la Maison Montmollin sur la place des Halles, le bâtiment actuel du faubourg de l'Hôpital.

LES LOCAUX

Elu président de la « Société des Vingt » le 9 décembre 1759, le lieutenant-colonel François-Frédéric Perregaux (1) fut aussitôt chargé de louer « la maison et jardin de monsieur le capitaine Thellung, situés au faubourg de cette ville, où nous nous assemblerons aussi souvent que nos affaires le permettront, et cela en vue de cimenter la bonne amitié et l'harmonie qui règne entre nous ».

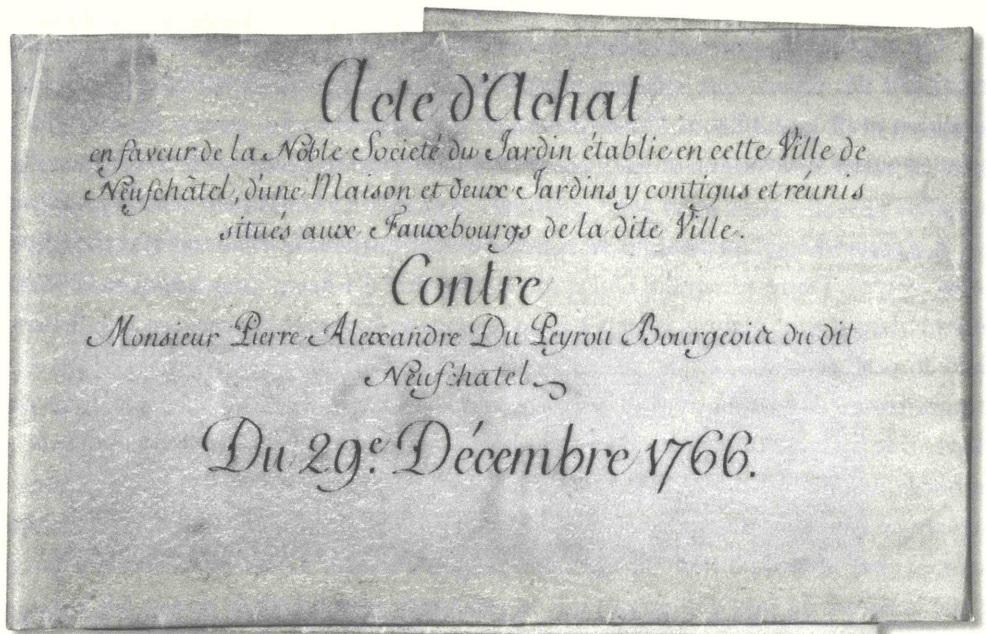
On ne sait rien de cette maison, si ce n'est qu'en 1761 la salle vis-à-vis de la cuisine demandait des réparations « pour y manger en été » ; et qu'elle devait être inconfortable puisqu'on avait loué ailleurs, l'hiver précédent déjà, une chambre pour y déposer « les gazettes et autres brochures ». Au printemps 1761, on prit deux chambres en ville, en plus du jardin.

Ce premier établissement fut de courte durée. Le capitaine Thellung ayant vendu son jardin en 1763, Pierre-Alexandre DuPeyrou (13) fut prié d'acheter, pour le louer à la Société, un autre jardin avec maison, offerts à la vente dans le faubourg. Le recours à cet intermédiaire fortuné était une facilité, mais il se justifiait surtout par l'incapacité juridique d'une communauté « qui ne meurt et ne se dissout » d'acquérir un immeuble, ce qui aurait privé à l'avenir le souverain des droits de mutation. Cet empêchement fut levé le 9 avril 1765 par un rescrit de Frédéric II, permettant « à une certaine coterie, dite la Société du Jardin » de racheter ce bien à Pierre-Alexandre DuPeyrou, décision motivée par le fait que l'établissement de cette société pouvait engager des étrangers à se fixer à Neuchâtel avec leur fortune et que la hausse du prix des terrains qui en résulterait améliorerait le revenu des lods.

Ainsi, le 29 décembre 1766, les représentants de « la noble Société du Jardin » acquirent au faubourg « une maison avec deux jardins y contigus et réunis » soit très précisément

ce que DuPeyrou avait acheté les 6 et 22 février 1764. Cette opération avait donc permis au Cercle du Jardin de devenir propriétaire de son immeuble sans avoir à réunir de fonds propres pour son acquisition, puisque DuPeyrou se contenta d'une créance rétribuée par des intérêts à un taux modéré. L'ensemble immobilier était compris à l'est et à l'ouest entre d'autres jardins. Il touchait au nord au chemin, devenu l'actuel faubourg de l'Hôpital, et au sud c'était la grève du lac. Sa superficie était d'environ 2500 m² et la maison était construite face au lac. Un plan de 1826 permet de se faire une meilleure idée des lieux mais, en soixante ans, l'environnement avait bien changé: la grève originelle ayant fait place à une promenade plantée d'arbres et traversée par un chemin, soit l'esquisse des actuels Jardin anglais et faubourg du Lac.

Gardons-nous d'idéaliser ce jardin, lieu des rencontres estivales! Côté lac se dressait un mur qui fut abaissé à hauteur d'appui en 1791 et surmonté d'une balustrade en bois peint «afin de donner de la vue et égayer cette partie du jardin qui est sombre et où l'humidité se conserve faute d'un courant d'air». L'ombre des tilleuls nuisait à la croissance des arbres fruitiers et, au début du XIX^e siècle, des peupliers durent être abattus. En 1818, le puits de ce jardin était «tout disloqué». Cependant, quelques travaux d'entretien sont signalés, en



Acte d'achat de la première maison ayant abrité la Société.

Monsieur Francois-Frédéric

Bergeroux Bourgeois de cette Ville de Neufchâtel, Lieutenant Colonel des Milices de Valaugin, Président de la Noble Société du Jardin établie en cette dite Ville, & Messieurs Samuel Marval Conseiller d'État, Mayor de Cortaillod, Jonas Pierre Boire Lieutenant, Jean Frédéric De Bierre, Sébastien Bernard Maître Bourgeois, tous trois Membres du Conseil Croix & Samuel de Nervilleux, tous Bourgeois du dit Neufchâtel, agissans au nom et comme Députés et Commis de la part de la dite Noble Société, reconnurent et confessent au nom d'elle qu'Ille doit bien et justement à Monsieur Pierre Alexandre Du Peyrou Bourgeois du dit Neufchâtel ici présent et acceptant, Assavoir la Somme de Cinq mille Livres Cournois de dix bats la Livre argent ayant cours dans cet État, dont Quatre mille six cent quatre vingt six Livres, huit sols, proviennent du prix non payé d'une Maison et de deux Jardins y contigus et réunis situés aux fauxbourgs de cette dite Ville, que Mondit Sieur le Créancier a aujourd'hui vendus à la dite Noble Société Débitrice par Acte reçu et signé par le Soussigné & le reste qui est de Trois Cent treize Livres douze Sols, provient de diverses Sommes payées en différents tems par Mondit Sieur le Créancier pour la dite Société, le tout arrivé au contentement d'icelle: Laquelle Somme de Cinq mille Livres Cournois, Mesdits Sieurs le Président & Députés promettent, au nom de la dite Noble Société, de payer, rembourser et entièrement restituer à la première & simple requête de Mondit Sieur le Créancier, avec l'intérêt au quatre pour cent par an, qui prendra cours le premier jour du Mois de Janvier prochain. Mais avec la réserve que la dite Société aura la liberté de faire tirer des à compte en déduction du dit Capital, moyennant que ce ne soit pas au dessous de deux cent Livres Cournois. Pour sécurité de quoi Mesdits Sieurs le Président & Députés donnent ici par Hypothèque

1771.	1772.	1773.
1774.	1775.	1776.
1777.	1778.	1779.
1780.	1781.	1782.
1783.	1784.	1785.
1786.	1787.	1788.
1789.	1790.	1791.
1792.	1793.	1794.
1795.	1796.	1797.
1798.	1799.	1800.
1801.	1802.	1803.
1804.	1805.	1806.
1807.	1808.	1809.
1810.	1811.	1812.
1813.	1814.	1815.
1816.	1817.	1818.
1819.	1820.	1821.
1822.	1823.	1824.
1825.	1826.	1827.
1828.	1829.	1830.
1831.	1832.	—

Obligation

en faveur de Monsieur Pierre Alexandre Du Peyrou Bourgeois de Neufchâtel.

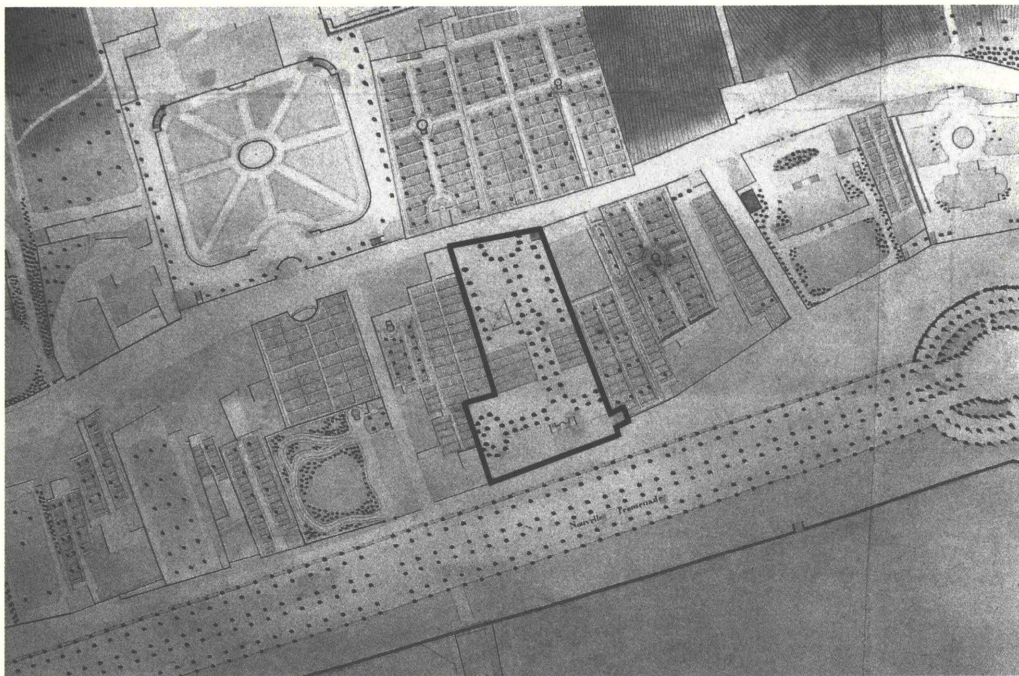
Contre
la Noble Société du Jardin

Reconnaissance de dette de la Société du Jardin envers Pierre-Alexandre DuPeyrou « pour le prix non payé d'une maison et de deux jardins » avec, en marge, la liste des annuités pour les intérêts.

particulier le crépissage des murs d'enceinte, la plantation d'une vigne vierge, d'arbustes et d'arbres fruitiers ainsi que le projet de remplacement du gravier des allées par du sable.

Quant à la maison en pierre de 62,5 pieds de largeur et de 24 pieds de profondeur, elle était à un étage et en mauvais état d'entretien lors de son acquisition déjà puisque, en 1771, il fallut s'engager à la dépense «d'un nouveau plancher au sallon d'entrée du jardin et qu'à cette occasion on bouche les trous qui se trouvent dans les murs que l'on reblanchira sans gisser, le tout dans la plus grande simplicité et avec toute l'oeconomie possible». Un billard fut installé dans la grande salle du premier étage mais il était jugé encombrant par certains. Cependant, même si on estimait que la Société était «trop resserrée» dans cette pièce, la proposition d'adjoindre à la maison un autre bâtiment ou une galerie fut repoussée.

Peu à peu, l'immeuble devint impropre même à une utilisation uniquement estivale. Un examen détaillé en 1829 démontra «que des réparations partielles seraient assez inutiles et n'assainiraient pas le logement du bas de la maison, occupé par le concierge: l'humidité étant trop considérable et les murs entièrement imprégnés de salpêtre».



*En gras, l'emplacement du Jardin de 1764 à 1831.
Extrait du plan de la ville de Neuchâtel de Ch. Renard et J. Colin, 1826.*

Malgré tout, la plupart des membres de la Société demeuraient attachés à leur jardin, si bien que, à trois voix de majorité, l'assemblée générale de cette même année 1829 en refusa la vente. Le comité revint à la charge l'année suivante en considérant que le jardin ne procurait plus «le même agrément qu'autrefois». Il fut alors suivi presque unanimement et à juste raison car la maison était en si mauvais état qu'elle fut rasée en 1838 par le nouveau propriétaire.

La vente faite au nom de la «Société des Halles, soit du Jardin» se fit par enchères publiques le 18 février 1831, et l'immeuble fut adjugé pour la somme de 27210 Livres à Denis de Rougemont (241) de Löwenberg, bourgeois de Neuchâtel, banquier, domicilié à Paris. Et comme Pierre-Alexandre DuPeyrou avait prêté en 1766 à la Société du Jardin l'argent nécessaire à l'achat, celle-ci utilisa le produit de la vente pour rembourser Julie de Chambrier, son héritière, et pour éteindre d'autres dettes. Elle ne manqua ni de propositions ni de conseils pour placer le reste.

Le nom de «Société des Halles, soit du Jardin» qui figure dans l'acte de vente de 1831 rend bien compte du double domicile de la Société qui, passé l'été, prenait ses quartiers dans la maison des Halles, où elle louait un logement au premier étage depuis le 24 juin 1764 déjà. Dès lors, le bail avait été régulièrement renouvelé pour des périodes de douze ans et un loyer fut chaque fois défini en raison de l'évolution des prix et du partage entre le bailleur et le preneur des frais d'entretien et de réparation. C'est ainsi qu'un nouveau plancher pour la grande salle devait être en chêne ou en sapin, selon que la Ville participerait ou non à la dépense.

Le premier étage de la maison des Halles est bien connu mais pas la superficie louée par la Société ni la disposition des pièces. Ici encore l'information est indirecte, mais elle devient moins imprécise. Dès l'hiver 1764, le concierge fut «chargé de chauffer les deux fourneaux de la sale des Hales et celui de la petite chambre à côté, de même que l'entretien du feu des cheminées de ces deux chambres, d'allumer chaque soir huit bougies dans les lustres de ladite sale, d'éclairer les tables des joueurs en bougies, et d'avoir des lanternes allumées dans les vestibules et sur les escaliers dès que la nuit est venue». Pour sa part, la Société contribua à l'éclairage extérieur en installant, dès 1769, un réverbère «à trois faces» à l'angle de la maison des Halles. Un projet de cahier des charges du concierge et de sa femme en 1786 confirme et précise la distribution et l'affectation des locaux :

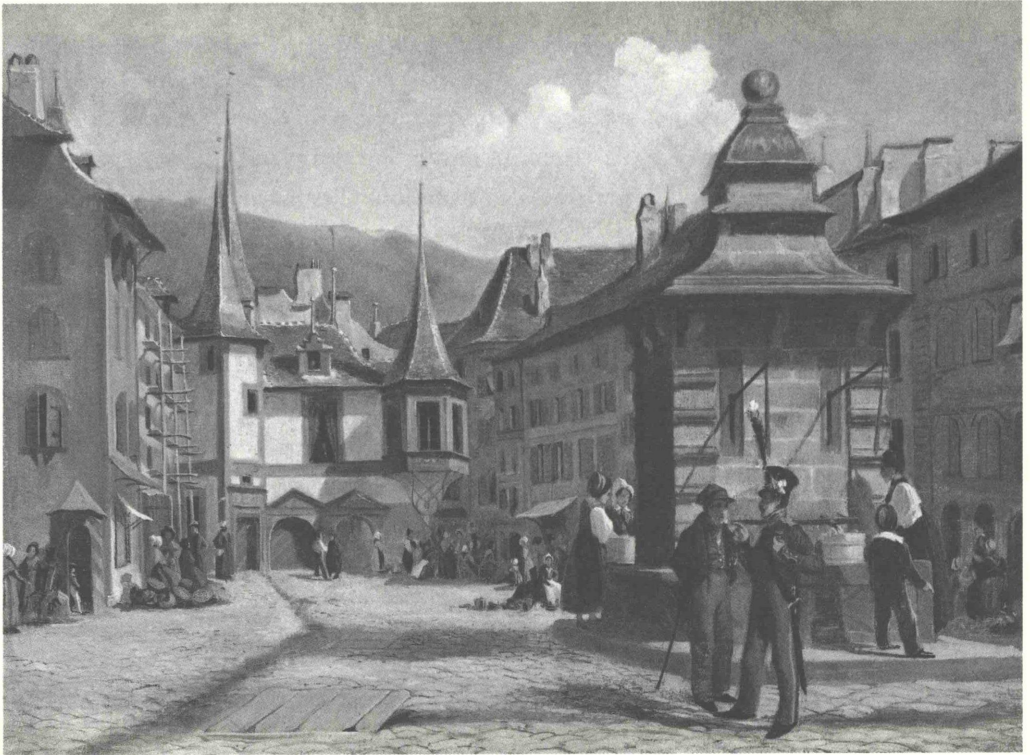
«Ils chaufferont la cheminée et les deux fourneaux de la grande salle sur les halles, le fourneau de la petite salle à côté, celui du billard et la cheminée de la salle à côté de la cuisine (...).»

«Ils auront soin d'éclairer les 8 bougies de la grande sale sur les haies dès que la nuit commencera, qui ne s'éteindront qu'à 9 heures du soir.»

«Ils éclaireront les deux escaliers, les vestibules et le réverbère qui éclaire la place.»

A la grande salle s'ajoutait une antichambre dans laquelle, signe de l'évolution des mœurs, on décida de construire, en 1780, «un cabinet pour les fumeurs», local reconnu insuffisant quelques années plus tard. L'usage du tabac se répandant, on trouva «un appartement convenable» en étendant les locaux du Cercle à la chambre occupée par le concierge, dans laquelle on prévoyait de construire une cheminée.

Cette chambre devait servir aussi de lieu de lecture, les publications restant déposées uniquement dans la grande salle, mais c'était compter sans les négligences et les distractions. Le nombre de fumeurs ne cessant d'augmenter, une cuisine fut transformée à leur usage en 1841, ce qui justifiait la décision du comité d'afficher la défense de fumer ailleurs, en particulier au billard. Mais les règlements ne résistent pas à l'évolution des mœurs, et,



Neuchâtel, la place des Halles en 1835, huile de Karl Girardet.

dès 1843, le comité dut s'occuper d'une proposition de réunir la salle des fumeurs et le billard en même temps qu'il envisageait avec un maître fumiste le moyen de réduire la densité de la fumée des cheminées. Les réclamations des amateurs de tabac sur l'insuffisance des locaux engendrèrent, à partir de 1851, des réflexions qui aboutirent finalement à la décision d'abandonner les Halles comme lieu de réunion. Il est vrai qu'à celle des cigares et des pipes s'ajoutait la fumée plus âcre des cheminées qui tiraient mal quand soufflait la bise. Et les procès-verbaux attestent de manière réitérée l'inconvénient d'odeurs provenant des latrines.

L'insatisfaction grandissant à l'égard des locaux, des membres de la Société suggérèrent de bâtir ou d'acheter une maison afin d'avoir davantage d'espace pour y donner en hiver des bals et des concerts; d'autres étaient d'avis d'acheter la maison des Halles même et d'y faire des transformations importantes. Le comité, sensible à la situation centrale de l'immeuble, s'approcha des autorités municipales, mais elles ne voulurent pas vendre. Faute de mieux, le bail fut prolongé jusqu'à Noël 1857.

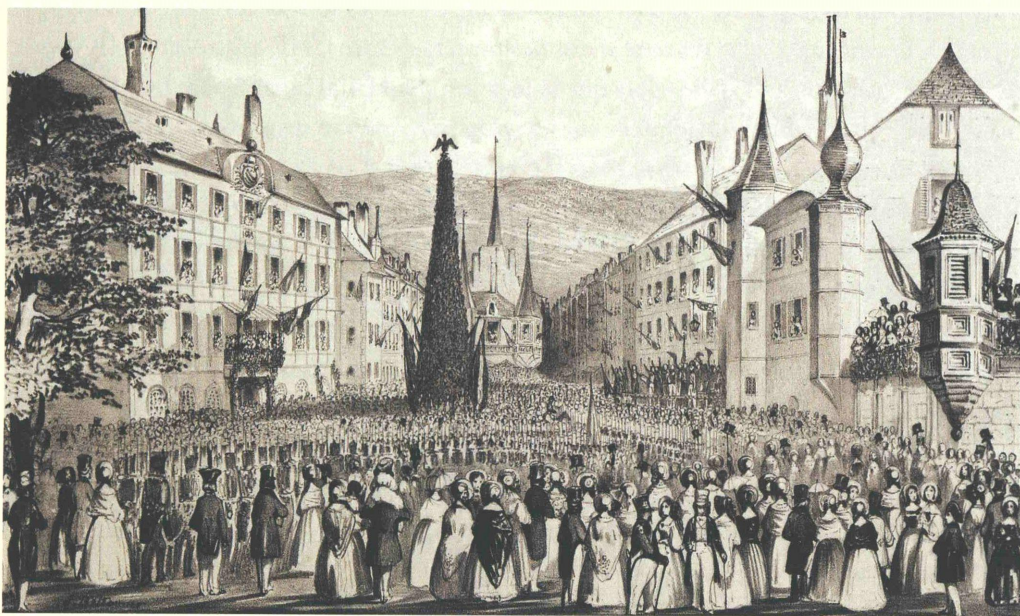
Que faire ensuite? Bâtir, acquérir ou louer? L'idée de bâtir fut rapidement écartée; celle d'acheter fut d'autant plus sérieusement examinée qu'un immeuble était à vendre au faubourg. Il en aurait coûté 150 000 francs fédéraux sans les lods et les frais, de sorte que, même en louant une partie de cette maison, il resterait entre CHF 4500.— et CHF 5000.— par an à la charge de la Société, alors que la location des Halles lui en coûtait CHF 1200.—. Les effets du changement de domicile sur les cotisations avaient de quoi faire peur. Surtout, le comité répugnait à emprunter 150 000 francs, et il était d'avis que «dans les circonstances actuelles» on ne trouverait pas à placer, au moyen d'actions que prendraient des membres de la Société, une somme de cette importance.

Malgré tout, l'envie de disposer de vastes et beaux locaux par l'intermédiaire d'une société immobilière restait vive puisque le 25 mai 1857, en vue d'une assemblée générale à réunir le 29, le comité décida de proposer une location, à moins qu'une «société de capitalistes, membres de la Société» se forme pour acquérir la maison à vendre au faubourg et en louer le rez-de-chaussée et le jardin pour CHF 1200.— par année.

A la date de l'assemblée générale, cette société n'avait cependant pas été constituée. Il fut alors décidé, par 39 voix contre 14, de renoncer à une prolongation de bail pour les Halles, «afin de ne pas être à la merci de l'administration», et de louer le premier étage de la maison appartenant à François de Montmollin (394) sur la place du Marché. Le bail fut signé le 22 juin pour une durée de neuf ans. Il expirait à Noël 1866 à moins d'une décision de renouvellement à prendre avant Noël 1865. Dans cette ville encore si liée à des activités

agricoles, le propriétaire se réservait en temps de vendange le droit de déposer des gerles dans le corridor. Parmi les arguments de ceux qui étaient intervenus auprès de François de Montmollin, le président avait relevé, le 25 mai, que ces personnes «attachent une grande importance à maintenir la société telle qu'elle est, à ce que les pères soient réunis avec leurs fils. Ils croient que la société exerce une influence salutaire sur nos mœurs en général, que souvent la conversation a ce genre d'utilité qu'elle transmet aux fils la tradition d'évènements dont leurs pères ont été ou les acteurs ou les témoins, que si la société était renvoyée du local qu'elle occupe, elle courrait grand risque de se dissoudre.» Le manque de confiance dans les autorités de la Ville à cette date (fortement exprimé dans la suite du texte), la crainte de perte de locaux de réunion et le risque qui en résulterait pour l'existence même de la Société, indirectement éprouvée par les événements depuis 1848, ont donc compté au moins autant que les inconvénients du logement aux Halles (manque de place pour les fumeurs, mauvaises odeurs, etc.) dans la décision de quitter cet immeuble pour celui de François de Montmollin.

Pour 2000 francs fédéraux de loyer annuel, la société disposa alors dans ce très bel immeuble d'un grand appartement. Le comité proposa avec succès «de prendre le grand



Prestation du serment de fidélité au roi à Neuchâtel le 3 août 1840,
au fond la maison des Halles, à gauche la maison de Montmollin, lithographie de J. Bettanier.

salon pour chambre des fumeurs». La chambre à l'angle, du côté lac, devint la chambre de lecture des journaux. L'ancienne chambre de travail de M. de Montmollin, le salon de réception, où l'on mit les portraits des présidents. La pièce à gauche du salon fut consacrée au billard. L'on garda la salle à manger. Après discussion, le logement du concierge fut constitué des deux chambres suivant le salon de réception et de la chambre à côté de la cuisine.

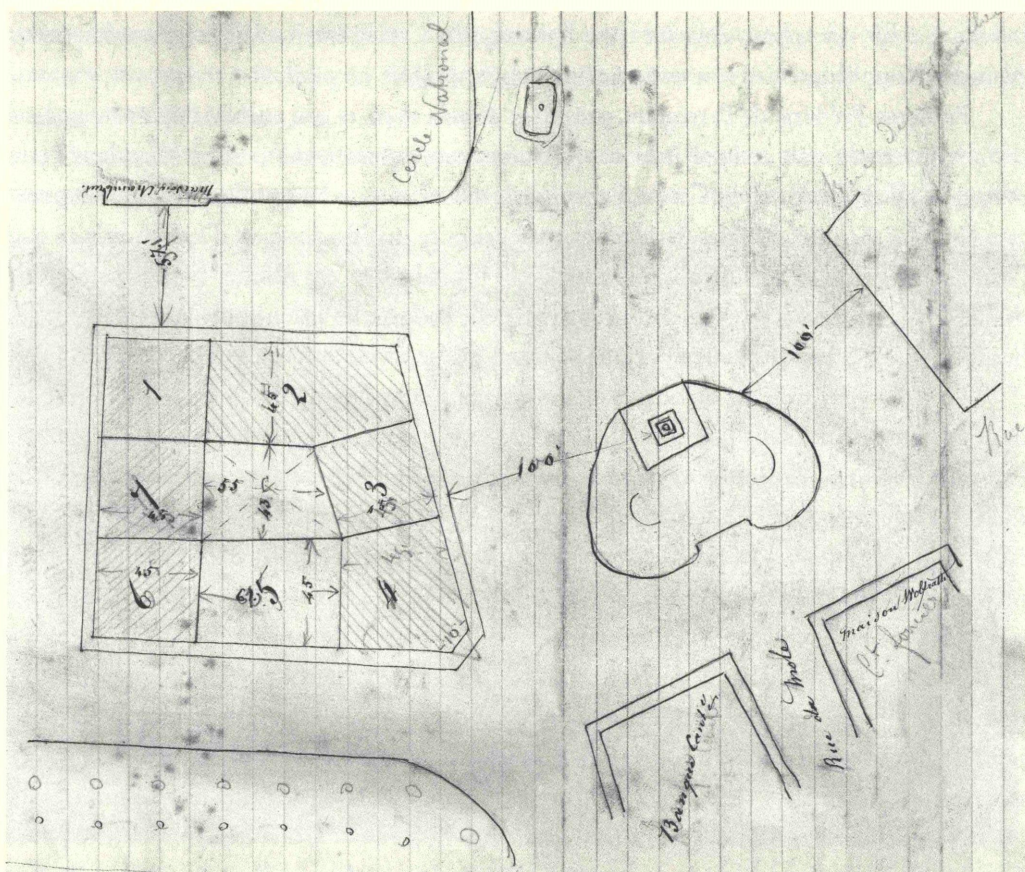
Alors que la Société du Jardin s'était réunie aux Halles de 1764 à 1857, et même exclusivement aux Halles depuis la vente de sa maison et de son jardin du faubourg en 1831, elle ne fit que passer dans la maison de Montmollin puisque, en octobre 1864, le propriétaire exprima son intention de reprendre son appartement à l'expiration du bail.

Bien qu'il n'y eût rien d'urgent, le comité se mit aussitôt à la recherche de nouveaux locaux. Ce fut une phase délicate dans l'histoire du Cercle car il avait été ébranlé par les événements politiques, et son existence même parut alors en péril.

François-Frédéric de Perregaux, président depuis 1846, et son comité déployèrent dans ces circonstances une activité intense qui mérite un rappel reconnaissant car, dans cette période d'affaiblissement du Cercle, l'ancrage de son existence dans un lieu assuré était peut-être vital. Le récit détaillé des démarches entreprises se justifie donc, et d'autant mieux que l'établissement de la Société au faubourg de l'Hôpital 18 en est résulté. Nous analyserons donc tout le processus dans sa chronologie car elle montre les intentions, les tentatives, les hésitations, les échecs et finalement une solution qui se révèle aujourd'hui encore excellente.

Le comité réuni le 20 octobre 1864 avait retenu cinq éventualités à la fin de sa séance, dont le retour à la maison des Halles, la location du rez-de-chaussée de la maison du lieutenant-colonel de Roulet (395), sise faubourg de l'Hôpital 18, un logement dans une maison dont la construction était prévue là où se trouve aujourd'hui la Banque cantonale. Réuni à nouveau le 3 novembre, le comité eut la confirmation qu'il fallait quitter à la date prévue la maison de Montmollin et que le lieutenant-colonel de Roulet ne voulait pas louer son rez-de-chaussée. Un comité restreint fut alors chargé de poursuivre des recherches. L'assemblée générale du 9 décembre 1864 fut l'occasion de convaincre les membres présents que ceux qui «veulent le maintien de la Société doivent désirer qu'elle devienne propriétaire d'un local afin de n'être plus exposée aux éventualités d'une location». Une assemblée générale extraordinaire, convoquée le 8 février 1865, ratifia la décision du comité, réuni l'avant-veille, de renoncer à l'achat du chesal, jugé trop exigü, d'une maison détruite par le feu rue des Epancheurs; et une majorité se décida alors en faveur d'une nouvelle tentative d'achat des Halles.

- Convoqué par devoir le 16 mars, le comité envisagea trois possibilités de logement :
- Le bâtiment des Halles a été examiné par l'architecte Léo Châtelain qui l'a trouvé en meilleur état que prévu : les poutres sont en bon état. Il y aurait moyen de l'arranger à satisfaction pour CHF 20 000.– au plus.
 - La maison de «madame Constance de Roulet» (il s'agit du faubourg de l'Hôpital 20) conviendrait bien. «Chacun connaît la belle et bonne construction de cette maison.» On suppose qu'une somme de CHF 150 000.– serait acceptée.
 - La construction d'un bâtiment sur les terrains à vendre à la Promenade-Noire serait aussi une possibilité. Le coût avec achat des deux lots de terrain envisagés et «bétonnage» d'une partie reviendrait à CHF 120 000.–.



Plan de la place Pury et des constructions projetées à la Promenade-Noire.

Au terme d'une discussion approfondie, la préférence fut donnée à la maison des Halles «qui exigerait le moins de capitaux et offrirait un rendement convenable». Mais il fallait faire vite car la vente des terrains de la Promenade-Noire devait avoir lieu le 23 mars. On décida de proposer CHF 50 000.- pour les Halles, valeur figurant dans l'inventaire de la fortune de la commune. Réuni le 22 mars, le comité apprit, sans doute avec plus de regret que de surprise, que son offre avait été jugée trop basse et que la commune n'était de toute façon pas disposée à vendre. Le président présenta aussi un dessin de la façade et un plan du bâtiment prévu à la Promenade-Noire. Déterminé à aboutir, le comité se réunit à nouveau le 31 mars, pour la troisième fois depuis l'assemblée générale extraordinaire du 8 février, mais l'éventualité de l'achat immobilier à la Promenade-Noire avait été manquée et une autre possibilité de logement évoquée auparavant s'était révélée sans consistance.

Il fallut, de surcroît, renoncer alors à deux autres éventualités de location, les lieux n'offrant pas un espace suffisant. Restait donc à reconsidérer l'achat de la maison de Constance de Roulet.

Le projet d'acquisition de cet immeuble correspond à celui qui avait été envisagé précédemment et auquel on avait renoncé parce que l'augmentation de loyer par rapport à celui payé pour les Halles aurait eu des répercussions trop fortes sur la cotisation annuelle des membres de la Société.

Le 31 mars 1865, le comité reprit donc l'idée de faire acheter l'immeuble de Constance de Roulet par une société immobilière:

«Il est bien entendu que la Société (du Jardin) n'entrera pour rien dans l'acquisition de la maison Roulet et n'en sera que locataire. Ce ne sera point le comité de la Société qui fera les démarches nécessaires pour procurer la somme de 160 000.- mais un comité spécial pris parmi les personnes qui s'intéressent le plus à cette affaire.» Cela décidé, le président imposa aux membres du comité le secret absolu.

La réunion suivante du comité eut lieu le 19 avril mais ce fut pour prendre connaissance de l'échec de la tentative d'achat et «que l'on a absolument rien en vue pour le moment». Il fallait donc convoquer une assemblée générale. On était le 19, elle le fut pour le 21 à 17 h, délai jugé alors convenable. Mais il n'y eut que vingt-huit membres présents, contre quarante à l'assemblée du 8 février. Après avoir entendu le récit détaillé des nombreuses démarches, l'assemblée répondit positivement à deux questions du président. Oui, elle acceptait l'ouverture de tractations avec le lieutenant-colonel de Roulet pour l'achat de sa maison du faubourg, celle-là même dont l'on aurait voulu louer le rez-de-chaussée l'année précédente. Oui, elle acceptait que la location annuelle soit de CHF 2500.- au



Faubourg de l'Hôpital 18, façade côté cour.



Le grand salon avec ses tables de bridge et son piano Pleyel.



La grande pendule et la tapisserie de Clement Heaton.



Les joueurs de cartes, huile sur toile de Louis de Meuron.

maximum, effort financier répondant à celui des investisseurs qui se contenteraient d'un rendement de 3 %.

Ainsi, pendant que se multipliaient les échecs dans la recherche d'une location, avait réussi le projet de constitution d'une société immobilière distincte de la Société du Jardin mais formée de plusieurs de ses membres.

«La Société de la Maison du Jardin» fut constituée le 4 novembre 1865 par Louis-Philippe de Bosset (414), Alfred de Chambrier (484), Henri-Frédéric de Meuron (396) et Jâmes de Meuron (418). Son but était l'acquisition et l'exploitation de la maison sise au faubourg de l'Hôpital 18 et de ses dépendances «en vue essentiellement de procurer au cercle dit *Société du Jardin* un logement convenable et stable». Sa durée était fixée à trente ans, avec possibilité de renouvellement pour trente ans. Le capital, déjà souscrit, était de CHF 160 000.—, divisé en 160 parts de CHF 1 000.—. La liste nominative des soixante actionnaires, tous membres du Cercle, a été conservée, de même que celle des sept dames qui se déclaraient prêtes à souscrire dix-huit actions; mais on n'eût pas à recourir à elles, «attendu que les souscriptions des messieurs ont suffi pour faire l'acquisition de la maison du jardin». L'immeuble, comme le n° 20, avait été construit entre 1846 et 1848 par l'architecte Hans Rychner.

La principauté était devenue république mais les lods, pourtant d'origine féodale, avaient survécu à la révolution de 1848. Et comme Frédéric II l'avait fait en 1765 pour la Société du Jardin, le Grand Conseil autorisa, le 23 novembre 1865, la constitution de la Société immobilière de la maison du Jardin. Le Conseil d'Etat prit le décret le 27 du même mois, et le 23 décembre le transfert immobilier eut lieu pour la somme de CHF 150 000.— plus les lods et les frais.

Le comité n'avait pas attendu cette date pour se réunir «dans la maison Roulet» puisqu'il y siégea dès le 15 décembre pour envisager des aménagements et préparer le déménagement. Dans un esprit que nous dirions aujourd'hui d'ouverture, il décida bientôt de déposer un registre pour recevoir les desiderata des membres.

Le comité fut même emporté par le zèle dans sa volonté d'améliorer l'état des lieux, allant jusqu'à faillir oublier que le Cercle n'en était pas le propriétaire.

Pour autant, il n'apparaissait pas que le Cercle du Jardin était destiné à se fixer définitivement au rez-de-chaussée de l'immeuble où il se trouve encore de nos jours. A la fin de l'hiver 1877 surgissent des propositions individuelles en vue d'occuper aussi le premier étage ou pour s'installer au premier étage du palais Rougemont, redevenu palais DuPeyrou, alors occupé par le «musée des tableaux», mais surtout une proposition émana de la Société

immobilière de la maison du Jardin en vue de l'installation du Cercle dans la maison Pourtalès-Castellane (aujourd'hui Banque de Dépôts et de Gestion, faubourg de l'Hôpital 21) qui offrait des locaux, surtout des salons, convenant mieux à des réceptions et aux activités du Cercle. En outre, la propriété Pourtalès-Castellane comportait un vaste jardin qui s'étendait alors encore du faubourg de l'Hôpital à l'avenue de la Gare.

Le Cercle comptait à cette date une centaine de membres, de sorte que son installation dans des lieux plus spacieux et plus confortables nécessitait en contrepartie le passage de la cotisation annuelle de CHF 50.— à 75.— ou 80.—. Et il y avait toutes les incertitudes et tous les inconvénients liés à un nouveau déménagement dans une propriété dont on ne connaissait pas encore la composition de la société immobilière qui la posséderait. Finalement, par un vote au bulletin secret, l'assemblée générale du 1^{er} juin 1877 décida, par 33 voix contre 13, de renoncer à ce projet, mais ses partisans avaient obtenu la promesse de transformations intérieures au faubourg de l'Hôpital 18, celle de l'agrandissement du perron et celle de la construction d'une annexe pour y installer les billards. Tout ne fut pas réalisé.

Le rapport sur les avantages et les inconvénients des deux lieux, lu devant l'assemblée générale du 1^{er} juin 1877 par son auteur, Alfred de Chambrier, alors secrétaire, mériterait d'être entièrement reproduit mais nous n'en citerons qu'un très bref extrait :

« (...) Le remaniement des locaux actuels et dont la disparition de la cloison séparant les salons rouge et vert serait le pivot (...) a en sa faveur le maintien de la cotisation au taux qu'un certain nombre de membres désirent ne pas voir dépasser, et si les principes de stricte économie qui ont de tout temps présidé à l'administration de notre société étaient encore en faveur elle prévaudrait certainement; mais il ne faut pas se le dissimuler, de nouvelles idées ont surgi, les exigences du confort ont refoulé bien loin l'antique simplicité, le pactole dont les flots incessants déversent, paraît-il, dans toutes les escarcelles sa poussière dorée a fait de la prudente économie de nos pères une vieillotte édentée et incapable de tirer parti des trésors de leurs fils; l'hygiène enfin, ce grand cheval de bataille de nos Esculapes modernes, veille sur nous et si elle ne peut pas nous sauver des conséquences de notre incurie traditionnelle, elle saura au moins préserver les poumons des générations nouvelles et les rendre moins rachitiques que leurs pères. »

Après la décision de ne pas changer de lieu, le souhait d'abattre la cloison entre deux salons se heurta au refus de la Société immobilière et il fut décidé de maintenir la distribution des locaux. Par contre, le perron fut agrandi et un quillier couvert établi dans le jardin.

Quel que soit l'intérêt des informations sur l'introduction du gaz, du téléphone, du chauffage central, de l'eau courante et de l'électricité dans les locaux, nous renonçons à les

donner, d'autant plus que nous ne saurions dire à quoi correspondait l'éclairage, prévu en décembre 1896, consistant pour les locaux du Cercle en «27 lampes de 5 à 32 bougies d'un total de 477 bougies brûlant de 100 à 1300 heures et fournissant un total de 298500 bougies heures» mais le plaisir ressenti à ne plus avoir chaud qu'à proximité d'une cheminée, à lire son journal ailleurs qu'à côté d'un chandelier, n'a pas besoin d'être dit pour être compris.

L'entretien des locaux était à la charge du Cercle, de même que les réparations appelées «locatives». L'article 4 du bail de 1866 précise que «les réparations de propreté telles que le renouvellement des tentures et papiers, peinture, blanchissage des plafonds, seront à la charge du locataire»; et dans l'article 5, le propriétaire consent à l'introduction dans sa maison de l'éclairage au gaz, mais en cas de cessation de bail, il pourra exiger que les lieux soient rétablis dans leur état ancien aux frais du locataire. La Société immobilière, sur sollicitation du Cercle, accordait un subside si elle acceptait des travaux entraînant une plus-value sensible de l'immeuble.

C'est ainsi que le loyer fixé en 1866 à CHF 2500.– par année resta inchangé jusqu'en 1959. Son adaptation fut alors l'objet d'une discussion assez serrée car le comité du Cercle



La salle à manger avec le premier tableau des membres.

avait le souci d'éviter aux membres une forte hausse des cotisations. Le jardin fit les frais du compromis intervenu en 1958. Il fut amputé de toute la partie affectée dès lors à un parking, ce qui permit à la Société immobilière d'améliorer ses revenus et au Cercle de ne pas trop augmenter les cotisations.

Jusqu'en 1965, l'appartement du concierge fut contigu aux locaux du Cercle. Il consistait en une chambre à coucher, à l'ouest de l'actuelle salle à manger du Cercle, et au sous-sol en une cuisine avec une «dépense» et une chambre. Dans les mansardes, le concierge disposait de deux chambres. En outre, au rez-de-chaussée, un petit bureau avait été mis à sa disposition de même qu'un buffet de la salle à manger. Les toilettes étaient communes. En 1962, la création d'une salle de bains s'avéra difficile, de sorte que la décision fut prise, en 1964, d'installer le concierge dans le pavillon à l'angle du faubourg et de la ruelle du Port, bâtiment qui servait encore, en 1864, de remise à voitures et de bûcher.

Comme la Société immobilière était constituée exclusivement de membres du Cercle du Jardin au moment de sa création, le Cercle lui-même ne tarda pas à en devenir actionnaire par suite de dons, de legs ou d'achats. Le nombre de ses parts allait en augmentant mais une disposition limitant à trois le nombre des voix d'un actionnaire restreignit son influence jusqu'à ce qu'une adaptation du règlement au droit fédéral, le 9 mai 1995, donne à chaque actionnaire un nombre de voix proportionnel à la valeur de ses actions.

Nous n'avons pas à faire ici l'histoire de la Société immobilière qui procéda à un assainissement le 4 novembre 1944 en réduisant de CHF 160 000.– à 120 000.– son capital, chacune des 160 actions de CHF 1000.– étant réduite à CHF 750.–. L'évolution du droit se montrant peu favorable aux sociétés immobilières, celle de la Société du Jardin décida sa dissolution le 30 juin 1999 et l'immeuble fut vendu au Cercle, alors déjà détenteur de 78 des 160 actions. L'acte fut stipulé en l'étude Dardel et Meylan, avec effet au 31 décembre de la même année.

Pour l'heure, le Cercle du Jardin, ayant passé du statut de locataire à celui de propriétaire, n'a pas émis de prétentions à disposer de plus vastes locaux: la proposition faite au XIX^e siècle d'occuper aussi le premier étage n'a pas encore été reprise.



La lecture des journaux.

LA VIE DU CERCLE

CERCLE PRIVÉ ET VIE PUBLIQUE

Créée en vue de « cimenter la bonne amitié et l'harmonie » entre ses membres, fondée sur « les principes de l'honneur, de la probité, de la décence et de la politesse », la Société du Jardin, composée de membres cooptés, souvent apparentés et toujours attachés aux mêmes valeurs, a connu une existence généralement sereine. Et bien que George Keith, maréchal d'Ecosse et gouverneur de Neuchâtel (1754-1768) se moque d'elle en la qualifiant de « sixième noble corps », en plus des quatre Bourgeoisies et de la Vénérable Classe des pasteurs, rien n'indique que la Société du Jardin ait joué comme telle une influence apparente ou occulte sur les affaires publiques au cours de son histoire.

Quant à ses membres, dont beaucoup participèrent au gouvernement du pays jusqu'en 1848, ce serait aller trop loin dans l'interprétation de texte que de reconnaître des adeptes de la Révolution française dans ceux qui se voient interdire, en 1799, le port du « pantalon à la sans-culotte » dans les locaux du Cercle. Ils étaient plutôt comme ceux qui, en 1813, se présentaient « dans un costume négligé » et que le président faisait rappeler à l'ordre. Viendrait-on aujourd'hui sans cravate au Cercle ?

A notre connaissance, limitée à ce qui transparait des procès-verbaux (mais ce sont tout de même quelque 1700 pages de registres grand format), il n'y eut violence verbale par suite de divergences d'opinion qu'en 1805, au moment où, en dépit des engagements pris en 1707 par son prédécesseur, Frédéric-Guillaume III s'appretait à échanger la principauté de Neuchâtel contre le Hanovre. Le procès-verbal de l'assemblée générale de la Société du 4 décembre 1805 relate l'indignation du comité exprimant sa douleur d'entendre au Cercle

«des propos indessans et grossiers qu'on ne tolère pas en bonne compagnie; d'autres fois on y discute les opinions politiques avec virulence et aigreur et aucun ménagement. On se permet même des épithètes odieuses contre les puissans et autorités souveraines». L'indécence des propos conduisit à l'affichage d'un avertissement avec menace de suspension et même d'exclusion à l'égard de ceux qui continueraient à les tenir.

Par contre, la révolution de 1848 et les événements subséquents n'ont laissé que très peu de traces dans les procès-verbaux, ce qui est dans l'ordre des choses. Tout au plus lit-on que, en août 1848, le comité se soumit à la loi de l'impôt sur la fortune «quelque illégale et injuste que fût cette loi». Par ailleurs, l'*Almanach de la cour de France* ayant disparu avec l'avènement de la II^e République, le comité s'abonna, en lieu et place, au *Bulletin du Grand Conseil neuchâtelois*. Plus significative de l'état d'esprit des membres du Cercle est l'acceptation par l'assemblée générale de 1851 d'une proposition individuelle chargeant le comité d'acheter ou de faire peindre le portrait de Frédéric-Guillaume IV. Cette proposition n'émanait donc pas du comité; et il semble bien que la décision soit restée lettre morte. La manière de décourager ceux qui voulaient organiser un bal de la Chambre cette année-là est également significative des précautions d'un comité alors soucieux d'éviter toute provocation et même d'atténuer la visibilité sociale du Cercle.

En 1856, quelle qu'ait été l'implication de membres de la Société du Jardin dans la tentative de rétablissement de la principauté, le Cercle n'y participa pas en sa qualité d'association. Les autorités républicaines n'agirent donc pas plus contre lui en 1856 qu'en 1848.

L'évolution des esprits parmi les membres de la Société du Jardin par rapport au prince et à la République est un sujet trop complexe pour être abordé ici. Quels qu'aient été le moment, les circonstances et la profondeur de l'adhésion des individus et des familles à la République, il est certain qu'a subsisté un fort ressentiment envers les radicaux dans la mesure où ils se disaient et étaient réputés pères de la révolution, ressentiment encore alimenté durant la seconde moitié du XIX^e siècle et qui perdura individuellement, même si, comme nous l'avons vu, l'appartenance au parti radical ou au Cercle national avait officiellement cessé d'être, au milieu du XX^e siècle, «un empêchement dirimant» à l'acceptation d'une candidature.

Composé exclusivement ou presque de libéraux, le plus souvent de tendance conservatrice, le Cercle, fidèle à sa tradition de non-intervention dans les affaires publiques, ne chercha pas à noyauter le parti libéral. A bien chercher, on découvre une relation qu'il est difficile d'appeler institutionnelle: la mise à disposition des membres du Cercle libéral du «quillier» du Jardin à certaines occasions à la fin du XIX^e siècle.

C'est par le souci constant de ne pas se mêler des affaires publiques que, lors de l'assemblée générale de décembre 1948, le président signale «qu'aucune manifestation n'a eu lieu à l'occasion du Centenaire de la République. Les anciens procès-verbaux ne font mention d'aucun des événements politiques survenus dans la Principauté, dans le canton ou dans la République. C'est la preuve que les questions d'ordre politique n'ont jamais été agitées dans le Cercle.»

La participation du Cercle aux événements publics s'est donc limitée à ce que lui dictait la courtoisie ou à ce que lui imposait, en quelque sorte, la proximité de ses locaux, et plus encore celle de son jardin, avec la place des grands rassemblements populaires à Neuchâtel jusqu'à une date récente. C'est ainsi que, d'une part, le général Herzog et son état-major furent invités à fréquenter le Cercle pendant leur séjour à Neuchâtel durant l'hiver 1870-1871 ou que, d'autre part, le Cercle remit un prix lors d'une Fête fédérale de tir à Neuchâtel. En 1870, le comité estima «qu'il y a convenance à décorer le jardin de la Société pendant les trois jours que durera la Fête fédérale de chant en mettant des drapeaux (des trois espèces) qui seront achetés et non loués, des lanternes vénitiennes, etc. Pleins pouvoirs sont donnés à MM (...) qui veulent bien se charger de ces arrangements sans autre recommandation que celle de ne pas attirer l'attention par trop ou trop peu de décorations.»

Le 1^{er} août 1958, la terrasse du Cercle, devant le monument de la République, fut mise à la disposition de l'Association des sociétés locales de la ville pour y recevoir M^{me} Lepori, épouse du conseiller fédéral, orateur officiel. L'usage s'établit, si bien qu'en 1961 l'un des salons du Cercle et la terrasse sur les garages furent aussi mis à disposition. C'est ainsi que le président Sydney de Coulon, parlementaire fédéral, reçut le conseiller fédéral Chaudet, orateur le 1^{er} août.

Tout au long de son histoire, la Société du Jardin s'abstint donc de participer à la vie publique ou n'y participa que marginalement.

Si plusieurs des membres du Cercle font également partie de clubs comme le Rotary, les Lions ou autres, il n'y a cependant aucune relation officielle entre la Société du Jardin et ces clubs, pas plus qu'avec toute autre société. Par contre, des liens régulièrement entretenus depuis 1909 unissent la Société du Jardin à la Grande Société de Berne, de peu son aînée puisqu'elle fut aussi fondée en 1759. En 1926, la proposition fut faite d'étendre «le nombre des cercles avec lesquels la Société du Jardin est en cartel» au Cercle de Fribourg et à celui de la Terrasse à Genève. Dès l'année suivante, un accord fut conclu avec le Cercle de la Terrasse et celui de l'Union Club de Bâle. Cela répondait au vœu de plusieurs de «trouver dans quelques villes un Cercle où ils pourraient passer quelques instants dans une

société agréable à lire des journaux ou périodiques». Quant à la relation avec la Grande Société de Fribourg, elle prit effet en 1943.

Des invitations à la célébration du bicentenaire du Cercle en 1959 furent ainsi adressées aux Grandes Sociétés de Berne et de Fribourg et au Cercle de la Terrasse, et même avec dispense de prendre la parole.

Des relations de réciprocité furent établies avec l'Abbaye de l'Arc à Lausanne dès 1964.

Dans le courant des années 1960, une délégation de la Société du Jardin se rendit dans les cercles amis et, lors d'une visite à Neuchâtel à l'occasion de l'assemblée générale de 1971, les représentants de Berne rappelèrent «qu'à la Grande Société de Berne la tradition fidèlement conservée veut que le français soit la langue seule tolérée».

Un rapprochement avec le Cercle du Marché de Vevey eut lieu en 1979 et une convention de réciprocité entra en vigueur le 1^{er} janvier 1980. En même temps, le comité décida de limiter ses relations aux cinq cercles de Berne, de Genève, de Fribourg, de Lausanne et de Vevey. Les choses en restèrent là mais, peu après son élection à la présidence, Louis-Dominique de Meuron entreprit d'élargir les contacts avec d'autres cercles en Suisse et à l'étranger. En 2003, ce fut le cas avec la Gesellschaft der Herren zu Schützen de Lucerne et avec le Travellers Club de Londres; en 2004, avec l'Automobile Club de France. D'autres démarches étaient en cours à la mort de Louis-Dominique de Meuron.

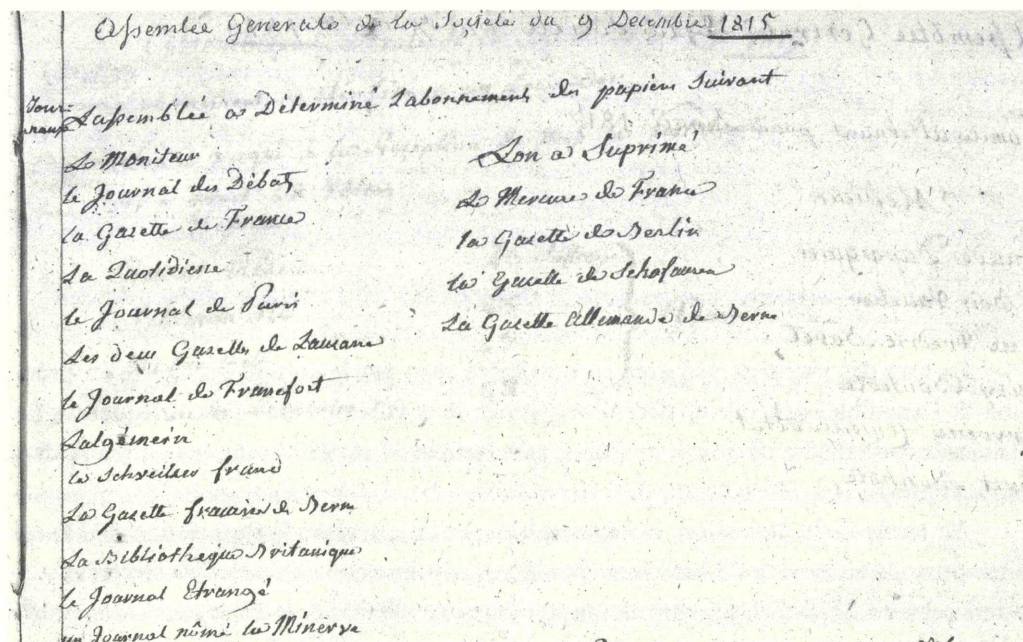
LA LECTURE DES JOURNAUX

Les archives de la Société du Jardin présentent un intérêt non négligeable pour la connaissance de l'information d'une élite bourgeoise dans l'actuelle Suisse romande du XVIII^e au XX^e siècle jusqu'à l'apparition de la radio. Il n'est pas possible de relever ici tous les titres de journaux et autres périodiques auxquels le Cercle fut abonné de manière éphémère (mais beaucoup de publications le furent aussi) ou pendant de nombreuses années. Les procès-verbaux des réunions du comité et ceux des assemblées générales abondent en renseignements sur l'opportunité de s'abonner à une publication, de la maintenir, de l'abandonner, de la reprendre ou d'en faire l'essai. Le sujet mériterait une étude plus approfondie et mieux informée que celle que nous faisons ici.

Dès les années 1760, on lit au Jardin *Le Mercure de France* et les gazettes de Leyde et d'Utrecht car la presse hollandaise est alors en grande réputation. Le nombre des abonnements s'étend bientôt; et si quelques titres subsistent au fil des ans et des décennies, d'autres apparaissent et disparaissent rapidement du fait de cessation de parution ou d'abonnement. L'éventail des opinions est large: on trouvait au Cercle avant 1791 *L'Ami du Roy* et en 1793 *le Journal des Jacobins*. De même, l'aire géographique des lieux d'impression est vaste, comme en témoigne la liste des abonnements décidés pour 1816.

La langue française est la plus répandue mais on trouve aussi des journaux en allemand. Par contre, il ne semble pas que la décision prise en 1814 de se procurer «un papier anglais» hebdomadaire ait été appliquée.

L'extension du nombre des abonnements se poursuit durant toute la première moitié du XIX^e siècle, de sorte que l'assemblée générale de 1846 prévoit de recevoir vingt-six périodiques, le double de ce qui existait en 1815. On reconnaît les titres de grands journaux gouvernementaux et on ne s'étonne pas, en cette période de Sonderbund, de la présence au Cercle de la *Basler Zeitung* et de la *Gazette d'Etat* de Lucerne. De même, on n'est guère surpris par la présence dans un cercle à forte composante aristocratique des almanachs de



La liste des abonnements aux journaux décidée par l'assemblée générale de 1815.

Gotha, de Prusse et de France. Il ne faut pas s'étonner non plus de celle de *Charivari* et de *Guêpes*, la revue politique mensuelle publiée entre 1839 et 1849 par Alphonse Karr afin d'exprimer librement son opinion puisque, disait-il, l'on avait retiré les journaux des mains des écrivains, qui sont pauvres, pour les mettre entre celles des spéculateurs et des marchands. Conformément à la tradition des cercles d'alors, les membres de celui du Jardin veulent pouvoir lire des journaux auxquels il ne serait pas décent, ou jugé trop cher, de s'abonner soi-même.

Revue des Journaux.

Revue faite et délibération prise, les Journaux suivants seront demandés pour 1847.

• La Gazette d'Etat de Berlin	• Le Moniteur Universel
• Allgemeine Zeitung d'Ansburg	• le Journal des Debats
• Allgemeine Schwaizer Zeitung	• La Presse.
• Eidgenössische Zeitung	• Le Droit
• Basler Zeitung	• Le Siècle
• Gazette d'Etat de Lucerne	• L'Illustration
• Le Journal de Francfort	• Le Charivari
• Le Courier Suisse	• La Revue Britannique
• Le Nouvelliste Vaudois	• Les Guêpes.
• Le Journal de Genève	• L'Almanach de Gotha
• L'Helvétie	• L'Almanach de la Cour de Prusse
• L'Indépendant	• L'Almanach Royal de France
• Le Constitutionnel Neuchâtelois	• La Feuille d'avis de Neuchâtel

L'Assemblée supprimera l'abonnement de Besançon de la troisième en chargeant son Comité de remplacer cette dernière par un Journal de la même opinion.

La liste des abonnements aux journaux et revues décidée par l'assemblée générale de 1846.

La liste des journaux préparée en novembre 1849 par le comité du Cercle en prévision de l'assemblée générale de décembre permet de se faire une idée des conséquences des événements de 1848 en Europe, en Suisse et à Neuchâtel sur la lecture des journaux dans notre Cercle.

Au terme de la discussion, cette assemblée générale accepta la suppression de l'abonnement au *Moniteur* et à *L'Union franc-comtoise*, maintint celui au *Journal de Genève* et supprima celui au *Nouvelliste vaudois*, ajouta aux journaux allemands le *Lloyd autrichien*, publié à Vienne, marqua sa préférence au *National* par rapport au *Siècle* parmi les journaux français, et enfin laissa au comité le choix d'un journal qui représentât « la pensée du président

de la République». D'autre part, cette assemblée accepta la proposition du comité de prendre les abonnements pour six mois et de les renouveler pour six autres mois après examen. Elle donna également au président la compétence d'abonner la Société «aux journaux qui présenteraient un intérêt du moment». L'attention mise au choix des journaux à recevoir au Cercle pour 1850 est significative de l'intérêt porté à l'étendue de l'information. C'est aussi une part importante des dépenses qui était affectée à l'acquisition des journaux: le budget pour 1850 prévoyait à cet effet la somme de 626 livres sur un total de dépenses de 2817 livres, soit un peu plus de 20%, moins que pour l'huile de l'éclairage mais plus que pour le loyer, le bois de chauffage ou les gages du concierge.

Du 26 novembre 1849. 73.

L'assemblée convenablement aux dépenses, propose à la Société de maintenir l'abonnement p^r 1850. à 6 p^r de 5^t. soit 121.15. —

<p><i>Journaux.</i></p> <p><i>1^o Journaux français</i></p>	<p><i>La Revue des Journaux ayant été faite, le Comité fait les propositions suivantes:</i></p> <p><i>Le Comité propose de supprimer le Moniteur de l'Union franco-suisse.</i></p> <p><i>Les abonnés :</i></p> <p><i>aux Débats</i></p> <p><i>à l'Assemblée Nationale</i></p> <p><i>au National ou au Siècle</i></p> <p><i>à l'Union, ou tel autre J. légitimité.</i></p>	<p><i>au Droit</i></p> <p><i>à la Patrie, ou autre J. Organe du Président</i></p> <p><i>à l'Illustration</i></p> <p><i>ou Charivari. —</i></p>
<p><i>2^o Journaux suisses</i></p>	<p><i>Le Comité propose la suppression du Journal de Genève et l'abonnement aux suivants :</i></p> <p><i>Le Neuchâtelois</i></p> <p><i>Le Republicain</i></p> <p><i>La Suisse</i></p> <p><i>Le Ouvrier Suisse</i></p>	<p><i>Le Courrier Neuchâtois.</i></p> <p><i>La Basler Zeitung</i></p> <p><i>La Berner Zeitung.</i></p>
<p><i>3^o Journaux allemands</i></p>	<p><i>— l'Allgemeine Zeitung</i></p> <p><i>La Nouvelle Gazette de Dresde</i></p>	<p><i>La Deutsche Reform, ou tel autre J. ministériel Prussien</i></p> <p><i>La Gazette de Frankfurt.</i></p>

La liste des abonnements aux journaux et revues décidée par l'assemblée générale de 1849.

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, le Cercle tint à recevoir tous les journaux politiques neuchâtelois, mais le nombre des publications à disposition alla cependant peu à peu en diminuant. A ce propos, le secrétaire note en 1898:

«Le comité avait déjà dans ses propositions limité leur nombre mais par un souffle d'économie l'assemblée a renchéri encore sur le tout; et c'est ainsi que d'anciennes connaissances se sont vu fermer la porte de notre Cercle. Ce sont le *Bund*, la *Berner Volkszeitung*, *La Suisse* et la *Feuille d'Avis des Montagnes*.»

Par ailleurs, le souci d'être plus rapidement informé que par les journaux apparaît en 1859 lorsqu'un membre du comité est chargé de s'entendre avec le président du Cercle de lecture « qui a l'intention de se procurer chaque jour une dépêche télégraphique de Berne ». Le projet n'aboutit pas, semble-t-il, du moins ne fut-il plus question de télégraphe jusqu'en décembre 1870, moment où la guerre franco-prussienne motivait le recours au plus moderne des médias.

A la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, on lit toujours au Cercle des journaux écrits surtout en français mais aussi en allemand et, sporadiquement, en anglais: un abonnement au *Daily News* fut pris en 1879 grâce à la voix prépondérante du président. Il s'agit principalement de grands journaux d'information et de journaux politiques de tendance conservatrice et libérale, mais la presse financière et économique est également représentée, de même que la presse religieuse ou spécialisée dans la vulgarisation scientifique ou encore le sport. Et il y a toujours place pour l'expression d'une pensée non conformiste ou contraire aux convictions politiques des membres du Cercle. De grandes revues illustrées font leur apparition.

Jusqu'en 1920, le comité continue de préparer la liste des journaux à proposer à l'assemblée générale. C'est l'occasion de débats aussi bien au comité qu'à l'assemblée plénière. A titre d'exemples, en 1900, un ecclésiastique, lecteur assidu du *Correspondant*, demande la reprise de l'abonnement supprimé mais « par raison d'économie ou à cause de la tendance de ladite revue, l'assemblée consultée par 10 voix contre 9 se prononce contre l'organe attiré du catholicisme français »; en 1912, il faut aussi un vote de l'assemblée pour conserver l'abonnement à *Simplissimus*. La presse locale et régionale n'est pas à l'abri de tentatives de vote de sanction: la même année, l'abonnement à *La Feuille d'Avis de Neuchâtel* est conservé, alors qu'il « serait désirable qu'individuellement les membres de la Société ne s'abonnent plus à ce journal, cette mesure un peu généralisée ferait plus d'effet qu'un seul désabonnement »; dix ans plus tôt, c'était la *Patrie suisse* qui avait dû bénéficier de l'esprit de tolérance du comité « à la suite d'un article d'un étudiant qui tâche de tourner en ridicule les Neuchâtelois et la Société. Il fait jouer à notre Cercle un rôle qu'il n'a malheureusement pas. » Quant au désintérêt envers la *Neue Preussische Zeitung*, il était devenu évident mais l'on attendit la mort de son dernier lecteur pour en supprimer l'abonnement en 1908.

Un nouveau palier dans la baisse des abonnements s'opère après la Première Guerre mondiale.

Le principal enseignement de cette liste est la disparition des quotidiens allemands, la limitation aux seules *Basler Nachrichten* de la presse alémanique et la réduction du nombre

L'assemblée vivement impressionnée par les sombres apparences du budget, décide, sur la proposition de M. Alfred de Meuron, de rompre avec une habitude plus que centenaire et supprime définitivement la Feuille d'avis de Neuchâtel. Sous embargo par ce succès, elle fait successivement subir le même sort à l'Express, au Courrier du vignoble, au Courrier du Val-de-Travers, à l'Eclair national, au Journal religieux, au Bulletin sténographique et aux Feuilles d'hygiène.

Les journaux auxquels on continuera de s'abonner seront les suivants: La Suisse libérale, Le National suisse, La Sentinelle, Le Neuchâtelois, La Feuille officielle, Le Bulletin du G^o Conseil.

Journal de Genève, Gazette de Lausanne, Le Démocrate, Le Basler Nachrichten, La Feuille fédérale.

Le Temps, Les Débats.

La Revue des Deux Mondes, La Bibliothèque universelle, La Nature, La Semaine littéraire, Le carreau de papier, La revue financière et économique, Le Bulletin financier suisse.

L'Illustration française, L'Illustration allemande (Illustration Zeitung) L'Illustration anglaise, La Patrie suisse, La Suisse sportive.

Journaux

Neuchâtelois.

Suisse.

Français.
Périodiques.

Illustrés.

La liste des abonnements aux journaux et revues décidée par l'assemblée générale de 1919.

des quotidiens. Mais avant même que l'assemblée générale de 1919 restreigne le nombre des abonnements, l'achat des périodiques n'était plus que le quatrième poste au budget des dépenses du Cercle, avec CHF 850.— pour un total de CHF 8640.—. Ce poste avait donc diminué de moitié en importance relative par rapport à 1850. Il est vrai que les dix-huit membres présents à cette assemblée avaient de quoi être inquiets à l'audition d'un budget qui prévoyait un déficit de plus de CHF 1000.—. Seule la cotisation annuelle des membres échappait à l'inflation.

Dans le courant des années 1920, le comité renonça à l'examen préalable des abonnements. C'est là un indice du relâchement de l'intérêt pour la lecture des journaux dans les locaux du Cercle. La tradition qui voulait que l'on fût abonné «à tous les journaux politiques du canton» fut abandonnée dès 1921; et un membre proposa même alors, sans être suivi mais sans faire scandale, «la suppression de tous les journaux, de cette façon seraient radicalement écartées toutes les causes d'irritation que peuvent produire la vue d'imprimés!». Cette même année, la volonté d'économie et la perte d'intérêt conduisirent à souscrire au «portefeuille Richard», duquel nous n'avons pas de définition mais qui, vu le bas

prix de l'abonnement, pourrait concerner des invendus de la veille. En 1925 ne restaient plus dans la salle de lecture, hormis «le portefeuille Richard», que *La Suisse libérale*, *La Sentinelle*, *Le Neuchâtelois*, *Le Journal de Genève*, *La Gazette de Lausanne*, *Le Temps*, *Les Débats*, *La Revue des deux Mondes*, *Le Rameau de Sapin* (maintenu vu la modicité de son prix), *Le Bulletin financier suisse*, *L'Illustration*, *L'Illustré* et *La Suisse sportive*.

Malgré l'apparition de quelques nouveaux titres par la suite, la réduction du nombre des abonnements continua, plutôt effet que cause de la baisse de fréquentation du Cercle. Le budget pour 1950 ne prévoyait plus au poste «journaux» que CHF 500.– sur un total de dépenses de quelque CHF 11 000.–, soit environ 5% contre 10% en 1920 et 20% en 1850.

Le déclin du Cercle comme lieu de lecture se poursuivit de telle sorte qu'en 1957 la proposition fut émise de renoncer aux quotidiens et de ne conserver que les revues. Cependant, un regain d'intérêt est perceptible dans les années 1960 quand entrent au Cercle la *Neue Zürcher Zeitung*, *Le Figaro*, le *Sunday Times*, le *Crapouillot* ou encore le *National geographical magazine*. Traité avec moins de sérieux dans les assemblées générales, le point «journaux» de l'ordre du jour devient, pour reprendre le procès-verbal de celle de 1981, «l'exutoire libérateur d'une assemblée fatiguée et devenue subitement subversive, heureuse de se manifester». C'est ainsi que, paradoxalement, disparut en 1989 *La Voix ouvrière* après de longues années d'abonnement, «les communistes eux-mêmes ayant cessé de la lire».

Dans un tout autre secteur de la presse, l'abonnement à *La Vie parisienne*, en 1962, provoqua sourires chez les uns, indignation chez les autres. Il fut pourtant maintenu, un éminent psychiatre ayant fait savoir que ce journal ne causait de mal à personne et qu'il contribuait «à la santé mentale décomplexée de l'élite masculine de la ville». C'était la porte ouverte, en 1964, à *Adam*, lui-même bientôt concurrencé par *Rire* «délicieux journal satirico-pornographique» au jugement du secrétaire.

Longtemps occasion de vives remarques et parfois de débats, les abonnements aux journaux et autres périodiques suscitent si peu d'attention depuis quelques années que le secrétaire ne prendrait pas beaucoup de risques d'erreur en écrivant avant même la réunion de l'assemblée générale «personne ne demande de changement».

A la fin de 2009 sont à disposition les titres suivants: *Le Temps*, *Bilan*, *Libertés neuchâteloises*, *Le Canard enchaîné*, la sélection hebdomadaire du *Monde*, *Figaro magazine*, *L'Œil*, *Connaissance des arts*, *Historia*, *National Geographic France*, la *Revue historique neuchâteloise* (l'ancien *Musée neuchâtelois* auquel le Cercle est abonné depuis sa fondation en 1864).

Par rapport au total des dépenses du Cercle, le coût des abonnements représente 2 %, dix fois moins qu'en 1850 ; et sans tenir compte du fait que la vente aux enchères des revues en fin d'année permet de récupérer une partie du prix des abonnements.

Dans les locaux du Cercle, une pièce était spécialement affectée à la lecture. En 1784, il est décidé que « pour la commodité des lecteurs on eschauffera le fourneau et même on fera du feu à la cheminée de la chambre d'entrée sur les Hales et on les garantira du froid autant qu'il sera possible ». Ce même souci de meilleur confort occasionne, en 1789, l'achat d'une lampe capable d'éclairer pendant quatre heures et de « procurer aux personnes près de la cheminée l'agrément de lire sans avoir besoin d'autre lumière ». A cette date, tous les « papiers publics » sont déposés sur une table dans la grande salle. On lit beaucoup au Cercle, pour soi, silencieusement, ou à haute voix pour un groupe d'auditeurs. Il résulte de cet engouement deux inconvénients : les journaux sont dispersés et le bruit des voix dérange des lecteurs. C'est ainsi qu'en 1819 on interdit (mais avec quel succès ?) de sortir les journaux de la salle et qu'en 1831 on décide de réparer l'antichambre « pour en faire un cabinet de lecture où la conversation sera interdite ». L'usage du tabac à fumer s'étant répandu, c'est aussi dans la chambre des fumeurs que sont introduits les journaux ; et c'est sans doute aussi dans la chambre de lecture que l'on fume.

La lecture de la presse attire des personnes au Cercle dès le matin, de sorte que jusqu'en 1831 la distribution des journaux doit être organisée par le concierge à la fois au Jardin et aux Halles afin qu'ils soient à disposition de tous, car il y a peu de privilèges. Le président a celui de faire déposer à son domicile le journal de son choix mais, en 1791, il s'engage à le renvoyer à la Chambre au plus tard le lendemain matin à 8 h en été et à 9 h en hiver. La *Gazette de Berlin*, en 1824, est apportée au Château dès son arrivée à Neuchâtel mais cette faveur accordée au gouverneur est pour peu de temps : « Bien entendu qu'elle sera renvoyée le lendemain à midi à la Société. » L'appétit de lecture de journaux et le souci de les avoir toujours tous à disposition apparaissent bien dans l'autorisation donnée en 1804 au président de faire venir à double un journal pour les malades « afin que sans exception aucun des papiers ne soit distrait de la Chambre ».

La disparition de journaux était en effet fréquente. Le président s'en plaint en 1770 déjà, et chaque membre s'engage alors sur l'honneur à ne pas en emporter mais, en 1782, le président renouvelle ses regrets à propos des lectures « qu'on emporte furtivement », regrets fréquemment exprimés au fil des années, si bien qu'en 1833 il fut proposé d'introduire dans le règlement un article pour remédier à cette fâcheuse pratique et que, quinze ans plus tard, le président en fut réduit à afficher un avertissement solennel.

Faute de pouvoir empêcher les disparitions, on finit par accepter le prêt dès le milieu du XIX^e siècle. Il est vrai qu'il y avait eu auparavant la possibilité d'emprunter, moyennant que le concierge en fût averti, un journal allemand à 10 h du soir à condition de le remettre en place le lendemain matin à 8 h. Le prêt officiellement autorisé vers 1850 n'était possible que pour certaines revues et se limitait à une semaine. Un registre de prêt fut ouvert sous la responsabilité du concierge, auquel incombaient la distribution et la surveillance des publications. L'article 12 de son cahier des charges, en 1908, est explicite.

«Le concierge timbre tous les imprimés qui entrent au Cercle. Il s'assure que les journaux arrivent régulièrement. Il étale sur les tables les derniers numéros et range les autres par ordre chronologique. Il veille à ce qu'aucun imprimé ne soit emporté hors du Cercle et à ce que les revues qui sont prises à domicile par Messieurs les membres du Cercle soient régulièrement inscrites dans le registre ad hoc.»

L'année suivante, une nouvelle règle fut adoptée pour que les huit derniers numéros des quotidiens et les quatre derniers des périodiques soient à la disposition des lecteurs et que les autres soient mis dans un buffet dont le concierge aurait la clé.

Une saynète jouée au Cercle en 1921 pour l'amusement de ses membres évoque ce que pouvait être alors la lecture. On y découvre des dialogues comme ceux-ci :

«Trictrac :

Lire tous ces journaux que de temps ça doit prendre!
Mais nos membres sans doute ont du temps à revendre.
Car je suppose bien que ce sont des rentiers.

Gusty :

Rentiers! Ah de nos jours c'est un mauvais métier!
Sauf pour quelques heureux actionnaires des Câbles ou de Nestlé,
L'état des fonds est déplorable.»

ou encore :

«Whist :

Tiens, des journaux, voyons quelle littérature
A vos cerveaux puissants, vous donnez en pâture.
La Sentinelle? Ça c'est tout nouveau pour moi.
Ça ne semble pas être de bon aloi
C'est de La Chaux-de-Fonds! La Suisse libérale?

Bovet:

Organe bien-pensant, fleur de la capitale
 Les principes toujours jouissent d'un succès fou
 Mais ça n'empêche pas qu'elle soit sans le sou.

Alain:

La question des journaux est souvent fort brûlante
 Et le choix annuel est une heure émouvante.»

Enfin dans le texte d'une chanson on lit:

«A des journaux on s'abonne
 Il y en a pour tous les goûts
 Mais pourtant chacun marronne
 Et critique avec courroux.»

L'information donnée par les journaux était complétée par celles d'atlas et de cartes de géographie. Ainsi, en 1796, on souscrit à l'*Atlas helvétique* seize cartes à paraître en cinq ans. Ces acquisitions ont presque toujours une relation étroite avec des événements et témoignent d'un souci de représentation visuelle de l'évolution du monde: en 1818, on fait venir de Londres une carte de l'Europe; en 1839, on achète une carte de l'Algérie en considération de l'intérêt qu'une telle carte «doit naturellement offrir dans ce moment», et le comité est chargé d'obtenir «la carte la plus nouvelle et la plus complète»; en 1840, le comité doit faire la dépense, sans limite de prix, pour une carte «en rapport avec les nouvelles découvertes»; en 1853 est renvoyée à la décision du président la proposition d'acheter «une bonne carte du théâtre de la guerre»; en 1858 enfin, c'est la banque Sandoz-Berthoud qui offre une grande carte de l'Amérique. Aux journaux, aux revues, aux cartes de géographie s'ajoutaient des dictionnaires et d'autres livres qui furent estampillés à partir de 1827 et catalogués en 1850, mais il ne reste presque rien de cette bibliothèque.

Quelles qu'aient pu être les disparitions en cours d'année, la masse des vieux journaux était envahissante. Un inventaire des publications jusqu'en 1777, afin de les vendre aux enchères, fut déjà décidé en 1778. En 1848, l'assemblée générale refusa de vendre les journaux trois jours après leur arrivée et tout continua à être déposé dans les combles des Halles jusqu'à ce que, en 1850-1851, on décide de vendre pour maculature ce qu'il était inutile de conserver de «la masse énorme de vieux journaux qui encombraient le galetas». L'inventaire établi alors révéla des collections complètes que le comité proposa de vendre parmi les

membres. On agit de même lors du déménagement de 1865, l'inventu devant être offert à un gypseur ou envoyé aux papeteries de Serrières.

Une autre manière de se défaire d'anciens numéros de revues était de les donner. C'est ainsi qu'en 1794 les collections du *Moniteur* et du *Journal de Paris* furent remises à la Bibliothèque de la Ville, laquelle reçut encore la suite du *Moniteur* en 1850-1851. Des lettres de remerciements du directeur de cette institution, citées dans les procès-verbaux, montrent que de tels dons continuèrent au moins jusqu'en 1940. D'autres bénéficiaires furent les hôpitaux et, pendant les deux guerres mondiales, les Foyers du soldat.

La vente aux enchères d'anciens numéros parmi les membres du Cercle, déjà tentée au XVIII^e siècle, fut à nouveau décidée par le comité en décembre 1870 et exécutée à la mi-avril 1871 avec un résultat médiocre. En 1874, le comité résolut une nouvelle fois de faire vendre ainsi les vieux journaux qui encombraient «les armoires et les galetas». Par la suite, cette vente eut lieu dans la salle du billard après l'assemblée générale. S'il est rarement fait mention de la satisfaction du trésorier, les constats d'échec sont nombreux. Ainsi, en 1900, «la vente des journaux a été pénible, le placement des *Illustrations* se fait chaque année plus difficilement, le marché semble encombré: deux publications n'ont pas trouvé preneur». Les ventes de fin d'année se font si mal que, en 1917, l'administrateur parle à nouveau des vieux périodiques qui encombrent les buffets et les galetas. En 1929, ce n'est peut-être pas la crise économique qui explique que la vente produise CHF 24.— alors que les abonnements en ont coûté CHF 600.—. Faute d'enchérisseur, on tente souvent de vendre de gré à gré.

Tantôt opérée à l'issue de l'assemblée générale, tantôt liée à la discussion sur les abonnements, tantôt faite pendant le dépouillement du scrutin d'élection de nouveaux membres, tantôt supprimée faute d'amateurs, cette vente tomba ainsi en désuétude jusqu'à ce que, en 1965, on décide «pour reprendre une vieille tradition» de procéder à la fin de la séance administrative de l'assemblée générale à la vente aux enchères des journaux et revues. Cette vente est inscrite comme point spécifique de l'ordre du jour de cette assemblée depuis 1972.

LES ACTIVITÉS

Les jeux

Si le Cercle du Jardin fut essentiellement un lieu de rencontre et de lecture, le jeu fut dès l'origine l'un des plaisirs offerts à ses membres: les cartes (et plus spécifiquement les tarots), le trictrac, auxquels s'ajoutèrent le billard et les quilles.

La pratique du jeu de cartes est attestée à partir de 1760 mais d'autres jeux sont aussi cités dès la première décennie de la fondation de la Société du Jardin. En 1775, les membres du comité prirent l'engagement de ne pas tolérer les jeux de hasard, mais sans les nommer. Avec ou sans l'intervention du hasard, en 1791 le comité dit avoir «vu avec là plus grande peine le jeu effrayant qui se fait journellement à la Chambre, qui devient de jour en jour d'un exemple plus contagieux». Mais il avoue aussi ne pas avoir de remède à proposer. Le jeu incriminé était surtout le «quinze» que le comité avait vainement cherché à interdire en 1786, n'obtenant même pas alors le plafonnement des mises mais seulement qu'on y jouerait uniquement dans la grande salle et non pas dans celle des fumeurs.

En 1786, un projet de cahier des charges pour le concierge et sa femme permet de se faire une idée des conditions de la pratique des jeux:

«Ils retireront du billard, aussitôt qu'il sera éclairé par deux réverbères dont ils fourniront l'huile fine, un batz par partie, autant par polonaise et pour la guerre, demy batz par joueur.

» Les cartes se payeront à raison de 7 batz pour les deux premiers jeux, $3\frac{1}{2}$ batz pour les deux seconds; et les tarreaux 7 batz par table. Ils éclaireront les tables de jeux de bougies à leurs fraix ainsi que les trictracs, qui se payeront une piécette par joueur, laissant à leur discrétion de payer davantage s'ils jouent longtemps.

» A neuf heures du soir ils ne donneront plus de cartes et le billard sera fermé.»

Les rares livres conservés de l'ancienne bibliothèque du Cercle donnent les règles de beaucoup de jeux, comme *Académie universelle des jeux, contenant les règles des jeux de cartes permis, celles du billard, du mail, du trictrac, du revertier, etc., etc. Nouvelle édition augmentée du jeu des échecs..., du jeu de whist...,* t. II, Lyon, 1805. Cela ne permet pas de savoir lesquels de ces jeux étaient pratiqués à Neuchâtel, mais la passion du jeu y était si forte et avait si bien saisi les membres du Cercle qu'il arrivait que les parties ne s'interrompent qu'au lever du jour. En 1800, «le comité, informé qu'une partie de jeux se prolonge tard dans la

nuit et souvent même jusqu'au jour, a unanimement résolu de porter de nouveau à cette assemblée la même proposition faite l'année dernière pour demander qu'il fut déterminé une heure fixe pour fermer la sale, sauf et excepté les jours où il y aurait soupé. Cette proposition a été combattue et n'a passé qu'à la majorité d'un suffrage; et l'heure de la fermeture de la sale a été fixée à minuit.» En 1780, l'interdiction du jeu avait été décidée au Cercle à l'heure du service divin le dimanche «et autres jours solennels». De même, en 1787, le comité avait interdit les jeux de cartes et de billard après le souper, mais on vient de voir qu'en 1800 cette interdiction n'avait plus cours. La volonté parfois manifestée de ramener à 9 h du soir la fermeture du Cercle participe de cette même préoccupation de limiter les jeux. Par la suite, les procès-verbaux ne font plus état d'excès dans le jeu ou de prolongation très tardive des parties. Mais on sait que les procès-verbaux ne disent pas tout.

Les cartes

Aux jeux déjà cités des tarots et du «quinze» se substitue, au XIX^e siècle, la bouillote, mentionnée en 1859 mais pratiquée depuis un certain temps déjà puisqu'il s'agit d'acheter une deuxième table et un drap neuf pour recouvrir celle qui existe, «celui qui y est étant complètement usé et sale». *La Cagnotte* d'Eugène Labiche a perpétué le nom de ce jeu, mais il cessa bientôt d'être pratiqué au Cercle puisque, en 1920, l'on ne savait que faire d'une table de bouillote entreposée dans le galetas.

Quoi qu'il en ait été d'autres jeux de cartes, c'est le whist qui s'imposa; et l'on est bien informé sur des aspects de sa pratique par un cahier des charges du concierge puisque c'est lui qui vendait les cartes aux joueurs et percevait une redevance. Le cahier des charges de 1847 précise à son article 3:

«Les parties de wisht se payeront aux bougies dix batz les premiers jeux et sept batz les suivants; de jour sept batz seulement les premiers jeux et les suivants. Les parties de piquet se payeront aux bougies sept batz les premiers jeux et cinq batz et un kreuzer les suivants; de jour cinq batz et un kreutzer les premiers jeux et les suivants.» La suite du texte concerne le trictrac et le billard.

Comme les francs et les centimes de 1873 nous sont devenus aussi étrangers que les batz et les kreutzers de 1847, il n'est pas utile de citer ici le projet de cahier des charges d'alors, si ce n'est pour dire qu'il est toujours question du wisht et du piquet mais plus du trictrac.

Le cahier des charges de 1908 ne désigne pas les jeux mais les modalités de leur pratique.

«Le concierge prépare tous les jours deux tables de jeu dans le grand salon et il doit toujours avoir sous la main des cartes neuves.

» Celles-ci lui sont payées à raison de 1,20 les deux jeux de 52 cartes et à raison de 0,90 les jeux suivants pour une même partie.

» Les deux premiers jeux de 32 cartes sont payés 0,90 et les suivants 0,70.

» Le concierge est tenu de vendre les cartes usagées à messieurs les membres qui en font la demande à raison de 0,20 le jeu de 52 cartes et de 0,15 le jeu de 32 cartes.»

Du fait du renchérissement du papier, le concierge ne trouvait plus son compte à ce tarif en 1916. Ce fut l'occasion de se demander si la consommation d'électricité par les joueurs et de cartons imprimés pour marquer ne justifiait pas une sensible augmentation et d'en faire bénéficier le Cercle, mais on y renonça par crainte de l'extension de la mesure au billard et aux quilles. Après avoir obtenu des informations sur la pratique en la matière à la Grande Société de Berne, le tarif fut modifié et le concierge reçut pour sa part 12 % sur la vente des jeux neufs et tout le revenu de la vente des cartes usagées.

La forte inflation des années de la fin de la guerre effaça le petit bénéfice que le Cercle faisait sur la vente des jeux si bien que, en 1918, l'administrateur se plaint même d'un déficit et plus encore, mais implicitement, de l'astuce des joueurs qui, après avoir accepté de payer au même prix de 2 francs les jeux de piquet (32 cartes) et de whist (52 cartes), n'achètent plus que des jeux de 52 cartes pour jouer d'abord au piquet et ensuite au whist. Le détail des discussions au comité ces années-là ne laisserait pas indifférent l'épicier le plus pointilleux mais les joueurs de cartes l'échappèrent belle puisqu'en 1925 il fut question d'établir deux catégories de membres ordinaires : « Celle des joueurs de cartes et des non-joueurs, la première étant soumise à une cotisation plus élevée. » La suppression du paiement d'une redevance pour la table de bridge n'eut finalement lieu qu'après 1971.

La présence de deux tables de bridge préparées chaque jour dans le grand salon, vers 1908, est un indice de la fréquentation du Cercle mais, à en croire la saynète jouée en 1921, si le bridge domine alors, c'est bien tristement.

«Gustave DuPasquier :

C'est moi qui fait le mort, je vais pouvoir un peu souffler car vous savez j'ai pris place à votre table parce qu'il vous fallait un 4^e, mais il faut avouer que ces bridges man-

quent de gaîté... La Chambre n'est plus qu'une boîte à bridge et sa disparition me laisse froid (puis il chante sur l'air de *La chirurgie moderne*)

Si vous croyez que c'est rigolo
 Quand on pénètre dans ces locaux
 De ne trouver que les gros dos
 Des joueurs penchés sur leurs cartes!
 Ce sont des portes de prison.
 Ils méditent de savantes combinaisons
 Et se prenn' pour des Bonaparte.»

Un autre texte de 1927 est dans le même ton.

«Le salon, vrai tabernacle
 De la Chambre est le pinacle
 Le silence
 La décence
 Sans aucune tolérance
 Font de cet endroit très chic
 Le temple de la dame de pic
 Où les jeunes amateurs
 N'entrent qu'avec frayeur.»

En 1936, les choses changent: un «bridge mixte», c'est-à-dire avec la participation de dames, a lieu tous les mercredis soir, et l'autorisation de les organiser est renouvelée sans difficulté d'année en année par le comité au moins jusqu'en 1944; mais en 1950, ils sont rétablis à la demande de jeunes couples. La fréquence, d'abord hebdomadaire, alla en s'espaçant mais, dès 1976, le jeu fut agrémenté d'un souper. Les années fastes, il y eut jusqu'à huit tables, ainsi en 1959.

Un tournoi de bridge fut organisé avec succès dès 1946. Il dut parfois être annulé par la suite faute de participants, comme en 1955, mais il constitue aujourd'hui encore l'une des manifestations fortes de l'année; et il s'est toujours trouvé un couple pour organiser avec dévouement et compétence les tournois et les «bridges mixtes».

En 1952, le succès de ce jeu conduisit même le Cercle à adhérer à la Fédération suisse de bridge mais pendant peu d'années, semble-t-il.

Par contre, les parties entre 18 h et le dîner avaient de moins en moins de participants, si bien que ce bridge, appelé aussi «le bridge des vieux», fut déclaré mort en 1977. Les activités professionnelles étaient devenues trop absorbantes pour que des hommes dans la force de l'âge puissent se libérer à de telles heures : seuls les bridges des samedis et dimanches et les «bridges mixtes» en soirée pouvaient leur convenir. Deux ans plus tard, ces bridges du samedi furent remis au mercredi avec un éphémère succès. Aujourd'hui, ils ont lieu le lundi, et leur responsable a presque aussi souvent le regret d'annoncer que faute de participants ils n'auront pas lieu que la satisfaction d'ouvrir deux tables.

Comme on apprend de moins en moins à jouer aux cartes en famille, des cours de bridge ont lieu de loin en loin depuis 1965 à l'intention des nouveaux membres.

Aujourd'hui, les «bridges mixtes», les tournois, le bridge du lundi perpétuent la tradition des cartes mais avec des enjeux qui n'ont plus rien d'inquiétant pour la morale puisque la décision du Conseil fédéral de ne pas supprimer les pièces de cinq centimes a permis de maintenir le point à un quart de franc.

Depuis deux ans, des cours d'initiation au poker rencontrent du succès. Ici encore ni les patrimoines ni même l'argent de poche ne sont mis en danger.

Le billard

En 1765, la Société du Jardin avait accepté l'idée d'acquérir un billard mais elle recommanda aussi au comité «la plus grande économie» pour cet onéreux achat qui, finalement, n'eut pas lieu, faute de place dans les locaux des Halles et vu le peu de temps pendant lequel on pourrait y jouer s'il était installé au Jardin. Le projet fut pourtant repris dès l'année suivante et en 1768, grâce à une souscription parmi les membres, et la volonté l'emportant à la fois sur les objections et les difficultés pratiques, un billard fut placé aux Halles; et l'on décida d'en mettre un second au Jardin. L'on ne tarda pas non plus à sanctionner les déchirures au tapis.

Le succès de ce jeu fut grand puisque, en 1792, il fallut non seulement remplacer le tapis du billard aux Halles mais encore acheter «10 billes neuves en échange de celles qui sont tarées et hors d'usage».

A l'évidence, la maison du Jardin se prêtait mal à l'installation d'un billard : il prenait trop de place au premier étage de l'avis d'une majorité de membres, mais la décision de le supprimer fut muée en déménagement au rez-de-chaussée dans un local à aménager. Cette

même année 1797, le changement des tapis «vétustes» de chacun des deux billards est un nouvel indice de la pratique du jeu, une pratique qui se relâcha bientôt puisque, en 1807, par mesure d'économie, des «quinquets» remplacèrent les «réverbères» et que le billard du Jardin, «dont on fait peu d'usage, étant exposé à l'humidité», était démonté. Après quelques hésitations, son rétablissement dans la salle du Jardin fut définitivement refusé en 1812, en même temps que l'on renonça à construire une annexe au bâtiment. Dès lors, la pratique du billard fut limitée aux Halles, et bientôt avec un billard neuf dont la construction justifiait, en 1821, une augmentation sensible de la cotisation annuelle.

Le comité échoua devant l'assemblée générale à imposer un règlement sur la pratique du billard au Cercle, mais il fut admis qu'on ne jouerait plus qu'à partir de 16 h. Il n'est pas impossible que les enjeux aient été trop gros «pour les petites bourses».

Des informations parsemées dans les procès-verbaux on peut noter des détails, comme l'achat, en 1825 à Francfort, de cinq billes «pour une partie de billard à la polonaise», mais on peut surtout déduire que l'acquisition de billes n'était pas une petite affaire. Ainsi, à la demande de dix-sept membres d'acheter «dix-huit billes neuves, destinées au jeu de la guerre, en remplacement des billes actuelles qui se trouvent maintenant mauvaises et d'ailleurs trop petites», le 12 janvier 1833, le comité chargea François de Montmollin de prendre à Paris les informations sur le prix de 18 billes d'un diamètre de 50 millimètres. Apprenant qu'elles coûteraient chacune 8,50 ou 9 francs, le comité prévisa favorablement le 25 janvier et convoqua une assemblée générale qui fut unanime, le 2 février, pour accepter cette dépense.

En 1846, l'installation d'un nouveau billard d'une longueur de 10,5 pieds de France par un nommé Sagne, tapissier établi à Paris, fut une bien autre affaire. Finalement, l'assemblée générale du 4 décembre vota l'achat d'un billard neuf au prix de CHF 1500.— et choisit d'augmenter la cotisation de cinq à six pièces de CHF 5.— plutôt que d'en faire rembourser la moitié à la Société par une augmentation du prix des parties. Un «règlement pour les joueurs de billard» avait la teneur suivante:

«art. 1. On ne pourra jouer au billard de jour ou aux lumières qu'en présence d'un marqueur. Le concierge devra en tenir lieu jusqu'à 5 h du soir et dès cette heure avoir à la disposition des amateurs le marqueur agréé par le Comité.

»art. 2. Il est interdit de fumer en jouant et de déposer sur le bord du billard des pipes ou des cigares.

»art. 3. Les trous faits au drap du billard seront payés à savoir: le premier 30.—, le second 20.—, et les suivants 10.—.

» art. 4. Le prix de la partie est fixé à un batz; celui de la poule à un demi-batz par bille.

» art. 5. Le nombre de parties que peuvent faire des joueurs lorsque se présentent d'autres amateurs est fixé à trois. Ces derniers doivent s'inscrire au tableau.»

L'adoption du règlement, le 10 décembre 1847, fut aussi l'occasion de rappeler « la règle de la Société qui ne permet aucun jeu pendant le service divin du dimanche et des jours de fête ». « Le Réveil » sonnait aussi au Cercle.

La qualité du billard acquis en 1846 ne répondait pas entièrement aux attentes, si bien que l'on profita du passage à Neuchâtel du tapissier Sagne en 1851 pour lui demander le remplacement du tapis par un de meilleure qualité et celui des bandes, conditions au paiement de CHF 250.– retenus sur la facture.

Il fut plus facile de traiter avec le fournisseur que de faire appliquer le règlement. Les articles 1 et 2 étaient si peu respectés que le comité préféra, en 1855, enlever le texte affiché dans la salle. Le manque de soin s'ajoutait à l'indiscipline, si bien que l'année suivante le comité dut faire réparer « deux blouses autour desquelles l'ardoise de la table est brisée » et remplacer le drap. Il dit sa peine « en voyant les dégâts, tant autour des deux blouses qu'au drap qui est criblé de trous occasionnés par la pose de cigares sur les bandes ».

A l'occasion du déménagement des Halles au premier étage de la maison de Montmollin, le billard fut démonté, réparé et remonté dans sa nouvelle salle. Pour le reste, les années passées par la Société du Jardin dans cet immeuble sont marquées par des détails administratifs et techniques: autorisation de parties sans marqueur, nouveau tarif pour la poule, jouée avec de trois à douze billes, achat de dix-huit billes neuves pour la poule, les anciennes devant servir « à la partie appelée pyramide ».

Lorsque la Société s'installa au faubourg de l'Hôpital, le billard fut placé dans le grand salon, mais il fut transporté dans une autre salle, vraisemblablement l'actuelle salle à manger, dès 1866, ce qui nous vaut des informations détaillées sur les difficultés à ranger les vingt-quatre queues alors utilisées.

La vogue du billard est confirmée par la fréquence du remplacement du tapis: en 1868, il est « tellement usé » qu'on en fait venir un neuf de Paris. Trois ans plus tard, usé, il doit à nouveau être remplacé.

Le succès de ce jeu conduisit le comité à réunir une assemblée générale extraordinaire le 5 février 1873 pour décider l'achat d'un second billard. Il était possible alors d'acquérir à Lausanne « un bon billard à carambolage » pour CHF 800.– à 950.– selon la grandeur et l'élégance, car ceux de Lyon à CHF 550.– n'étaient pas recommandables. Le problème était

certes le prix mais celui des répercussions de l'installation d'un tel meuble sur la distribution des locaux existait aussi. Finalement, l'assemblée décida l'achat d'un billard à carambolage sans blouse et de le placer « dans le salon vert ».

Le remplacement du tapis en 1875 et celui de dix-huit billes de la poule « qui ne sont plus bien rondes » prouve une fois de plus la vogue de ce jeu comme l'atteste toujours, en 1875, la décision de limiter le nombre des parties consécutives par les mêmes joueurs lorsque d'autres attendaient.

Pourtant, à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, la pratique du billard commença à être délaissée. En 1903, « le grand billard est absolument abandonné » au dire d'un membre du Cercle, et la proposition fut faite de remiser le grand billard au galetas et d'étendre l'espace réservé aux journaux, mais un sage fit observer que « tout est affaire de mode ». « Qui sait si nous ne verrons pas demain des pouleurs et des pyramideurs se reformer ? »

Il avait provisoirement raison. En 1910, alors que « tout le monde trouve le grand billard absolument défectueux », on renonça à le réparer et lors d'une assemblée générale extraordinaire, le 22 juin, il fut décidé de le remplacer par un billard français de 310×155 cm plutôt que par un billard anglais de 195×147 cm. L'achat de ce grand billard réclamé par les joueurs « à la poule » fit l'unanimité. Le président mit le poids de son autorité en déclarant qu'il était « très favorable à la reprise du jeu de la poule, qui devient un heureux point de contact entre les différents éléments qui constituent notre Société. La poule attirera nos jeunes membres qui restaient jusqu'ici confinés au sous-sol, fidèles au jeu de quilles. »

Le renouveau attendu ne se produisit cependant pas. En 1917, il régnait une telle incertitude sur l'identité des propriétaires des râteliers et des tiroirs achetés en 1866 que le Cercle se les appropria et décida que ceux qui viendraient à vaquer lui feraient « retour directement » et qu'il les louerait, mais il n'y eut pas de candidat à ces locations. En 1919, quelqu'un se plaint de « l'état déplorable dans lequel se trouve le drap du petit billard » mais, vu la cherté des draps, renonce à en demander le remplacement. La suite est celle d'une désaffection progressive. En 1931, le petit billard est jugé trop petit et le grand trop grand, il conviendrait donc d'améliorer les billards mais sans rien demander aux joueurs puisque le Cercle met bien les tables de bridge à disposition sans participation des joueurs à leur achat. Pire, en 1937, l'administrateur suggère la suppression du grand billard en attendant que les poules reprennent. Finalement, en 1944, l'assemblée générale décida de supprimer le grand billard « qui n'était plus utilisé qu'un jour par an ».

Le billard disparu, sa mémoire resta dans la topographie du Cercle : on parle du local du grand billard en 1947, mais c'est à l'occasion de l'installation d'une table de ping-pong ;

et, en 1953, «la salle de l'ancien grand billard» est louée à la femme d'un membre «pour ses séances hebdomadaires de culture physique».

Quant au petit billard, il continua à avoir ses adeptes puisque, en 1969, dix membres du Cercle s'engagent à y jouer régulièrement si on le remet en état. Ce qui fut fait.

Aujourd'hui, le billard ne sert pas seulement de support lors d'apéritifs: il compte toujours quelques fidèles et habiles joueurs.

Les quilles

Le jeu rustique de quilles était pratiqué dans le jardin avant 1812 déjà puisque c'est à cette date que «l'assemblée a consenti sur la proposition du comité de faire un couver en planche pour metre à l'abri les joueurs de quilles».

Il n'est plus question de ce jeu dans les procès-verbaux jusqu'à ce que le 19 janvier 1880 le président attire l'attention du comité «sur le fait qu'un certain nombre de jeunes gens désertent le Cercle; et il se demande si l'installation d'un quillier ne serait pas de nature à les retenir chez nous». Le comité étudia la faisabilité d'un quillier qui, manifestement, faisait fréquemment l'objet des conversations privées. Il hésitait devant le coût d'un projet estimé «au chiffre exorbitant de 11 000.—» mais il décida, en juin 1881, de saisir l'assemblée générale puisqu'il valait mieux aborder franchement le sujet «que de le laisser germer à l'état de grief dans l'esprit de ceux qui y voient un moyen d'attirer des jeunes gens et de donner à notre société une vie qui l'abandonne». L'assemblée générale de décembre ne donna pas lieu à des oppositions de principe et, par 15 voix contre 4, remit toute la question au comité. Le 22 février 1882, une assemblée générale réunissant quelque quarante-cinq membres entendit le rapport du comité. Il prévoyait la construction à l'est du jardin d'un quillier d'une longueur de 20 mètres, dépassant celle de plusieurs quilliers très fréquentés de la ville. Le financement serait assuré par l'émission de soixante actions de 100 francs à 4%, remboursables par tirage au sort sur le fonds de réserve, l'intérêt étant imputé au budget ordinaire. Restait réservée l'acceptation du projet par la Société de la maison du Jardin et en suspens la question du requilleur. L'inconvénient du projet, dont on attendait beaucoup pour la vitalité du Cercle, était l'enlaidissement du jardin mais la préservation du standing du Cercle était aussi défendue: avec un quillier «il descendrait d'un étage dans le niveau social, s'harmonisant ainsi avec les restaurants et autres endroits plus ou moins publics». Alors que la plupart des interventions avaient été défavorables, à la surprise générale le vote fut cepen-

dant positif: par 15 voix contre 12, la décision de construire un quillier fut prise, et la joie fut si manifeste chez les partisans qu'une interruption de séance dut avoir lieu. En fin de réunion, on choisit de changer l'emplacement du quillier prévu à l'est du jardin pour le mettre au sud de la façade de l'immeuble, ce qui avait l'avantage de conserver la disposition générale du jardin et de maintenir la vue à partir des salles du Cercle, celui aussi d'un accès direct au quillier et de plus de place pour les joueurs et les spectateurs. Les inconvénients étaient la difficulté de la construction avec un passage sous le perron, l'obscurcissement et la privation d'air de la cuisine du concierge et des caves, une moins bonne lumière dans le quillier. C'est cette solution que le comité proposa à une nouvelle assemblée générale le 27 mars. Elle l'accepta. Le 19 mai, le président pouvait annoncer au comité que quarante-trois souscripteurs avaient acquis soixante-cinq actions de 100 francs, de sorte que le début des travaux put être fixé au 1^{er} juillet. C'est donc à bon droit que le comité reçut les remerciements unanimes de l'assemblée générale ordinaire de 1882 pour la pleine réussite de l'établissement du quillier, d'autant plus que, tous comptes faits, il y eut seulement CHF 211,65 à la charge de la Société et que le fonds de réserve permit le remboursement immédiat de quinze bons de 100 francs. Rien n'étant parfait, il fallut corriger bientôt la pente du toit en plaques de zinc pour éviter les infiltrations d'eau, mais c'était peu de chose; et les joueurs de quilles exprimèrent leur satisfaction en offrant un bras d'applique pour le grand salon.

Le succès fut donc évident mais peut-être de courte durée, bien que les témoignages soient peu clairs: le quillier fut inoccupé pendant l'été 1897 et le comité de «la cagnotte du Cercle libéral» le partagea avec le Cercle du Jardin durant le premier semestre 1898. C'est dans ces années-là que Guy de Pourtalès le fréquenta ainsi qu'il apparaît dans le premier volume de ses *Mémoires* (nous remercions le professeur Philippe Terrier (1258) de nous avoir indiqué ce texte).

«Le repas [pris chez des parents] était d'habitude suivi d'une partie de quilles au noble cercle de la Chambre, où messieurs les officiers retraités du service se dépouillaient de leur redingote et jetaient gravement la boule tout en évoquant leurs souvenirs militaires, ou bien les hauts faits des plus anciens d'entre eux lors de la petite révolution royaliste manquée de 1856.»

Quoi qu'il en soit, il y eut un grand ralentissement général dans les activités du Cercle au début du XX^e siècle. Le président le reconnaît tristement en décembre 1907: «On ne joue plus à la poule, on ne joue aux quilles que le dimanche soir en hiver et pendant les vacances de Pâques et de Noël, les parties de cartes se font rares.» Et le cahier des charges

du concierge en 1908 ne cherche-t-il pas à remédier à un état de fait quand l'article 8 stipule: «Le quillier devra être maintenu toute l'année en parfait état de propreté. Il n'y pourra être fait aucun dépôt quelconque.» Cependant, en 1910 c'est bien au quillier que se réunissaient les jeunes gens que l'on espérait voir sortir du sous-sol en installant un grand billard au rez-de-chaussée.

Pour le jeu de quilles aussi les années se suivent sans nécessairement se ressembler. La saynète jouée au Cercle en 1921 rend compte d'une joyeuse atmosphère au quillier:

«Mais si l'on craint de prendre froid
Faut gagner un sous-sol étroit;
On est serré comme des anchois;
C'est dans ce lieu qu'on joue aux quilles.
En bras d'chemis', négligemment
On s'exclame fort bruyamment.
Qui dirait que ce sont des gens
Qui sont censés de bonn'famille?»

Pourtant, le confort était médiocre en ce lieu qui n'était pas encore éclairé à l'électricité en 1925. Mais les joueurs alimentaient une cagnotte qui servait à l'entretien du quillier et nombre d'entre eux étaient prêts à mettre la main à la poche, si bien qu'une saynète jouée en 1927 peut affirmer:

«La taverne du quillier
A refait son mobilier
L'éclairage
L'outillage
Forcent au beau langage.»

Certes la rime a ses contraintes mais il est certain que les améliorations apportées alors étaient superficielles puisque, en 1947, une réfection totale du local est jugée urgente, des infiltrations d'eau ayant causé de gros dégâts au plafond et aux murs. Grâce à la générosité des joueurs, ces travaux purent être exécutés et la rénovation fut fêtée par un dîner.

Un regain d'animation se manifeste dès lors dans les activités du Cercle: un tournoi de quilles est organisé à partir de 1950. En 1959, le besoin d'avoir un système automatique de relevage des quilles apparaît. «Il permettrait un usage plus fréquent et attirerait probablement les jeunes», car on souffre parmi les membres du comité et chez les anciens de la



Le quillier rassemble ses fidèles à l'occasion des dîners de pleine lune et les jeudis.

faible présence de jeunes hommes au Cercle, même si l'opposition entre « la tradition » et « l'esprit nouveau » y est plus faible que durant l'entre-deux-guerres. Un projet d'installation d'un jeu de quilles automatique d'occasion et de rénovation de la piste est présenté en 1960 mais il faut attendre 1968 pour que le quillier soit entièrement rénové, surtout grâce aux efforts de la Société immobilière, et 1970 pour qu'une installation automatique soit décidée.

Depuis lors, le jeu de quilles a toujours trouvé des animateurs et une joyeuse cohorte de pratiquants.

Les bals

On danse au Cercle du Jardin dès l'installation de la Société à la maison des Halles en 1764, mais aux conditions suivantes: la salle doit être demandée par vingt-cinq membres au moins qui répondront des éventuels dommages; l'accès au bal est limité aux membres et à leurs invités étrangers; la salle ne pourra être demandée que trois fois par année et les préparatifs ne pourront commencer qu'à 20 h.

En 1775, le comité fut chargé d'élaborer un règlement « pour le cas où on proposerait une souscription pour un bal à la Chambre et de faire entrer dans cet arrêt tous les détails nécessaires ». Le texte aurait dû en être soumis à l'assemblée générale de décembre mais il n'est plus question de bal avant la proposition d'un dîner offert au gouverneur en 1779 pour son arrivée dans le pays, dîner suivi, le lendemain, d'un bal auquel ne pouvaient participer les jeunes filles de moins de 13 ans. Les membres de la Société avaient le droit d'inviter autant de dames qu'ils voulaient, « espérant qu'ils n'admettront personne qui ne fasse honneur à leur choix ». La liste des invités devait être soumise au président pour contrôle et les cartons d'invitation signés de sa main.

L'année suivante, il fut décidé de ne plus donner de bal aux frais de la Société lors des fêtes publiques.

Par la suite, il n'est plus question de bal dans les procès-verbaux jusqu'en 1851. A cette date, « quelques jeunes messieurs » mettent le comité dans l'embarras en requérant la disposition des salles du Cercle pour un bal. En effet, le comité craint « les désagréments que dans les circonstances actuelles la Société pourrait s'attirer ». Ici encore perce l'inquiétude du comité dans les années immédiatement postérieures à 1848. Sans oser refuser clairement, ce dernier rappelle les décisions prises en 1764, en 1779 et en 1780; objecte qu'il n'y a pas les vingt-cinq signatures requises à la demande et finit par se déclarer incompetent. Mais l'assemblée générale ne fut pas saisie de cette demande de bal, jugée imprudente.

Une nouvelle tentative de jeunes membres de la Société en 1854 ne se heurta pas aux mêmes objections mais le comité se montra très sensible aux perturbations provoquées dans la vie quotidienne du Cercle par l'organisation d'un bal: les organisateurs ne purent disposer des locaux qu'à partir de l'après-midi du jour de cette manifestation et durent prendre à leur charge les frais d'éclairage. La salle des fumeurs resta ouverte durant cet après-midi-là et les journaux y furent transportés. De plus, le comité accorda un délai de trois jours aux éventuels opposants pour se manifester, auquel cas l'assemblée générale aurait eu à trancher. Un autre bal eut lieu l'année suivante aux mêmes conditions peu encourageantes.

L'état d'esprit du comité se modifia dès 1880. Certes, la décision définitive restait à l'assemblée générale en cas d'opposition mais les locaux étaient mis à la disposition des organisateurs pendant quarante-huit heures, hormis la salle de lecture, qui ne leur était accessible qu'un seul jour. Cette même année, l'assemblée générale délégua au président le pouvoir d'accorder les salons pour des bals. En 1881, «un comité du bal» s'était constitué et il obtint même de quoi acheter un «mobilier de bal»: tribune pour les musiciens, tables, lustre. Ce changement si profond et si soudain s'explique: «Les bals donnés dans nos salons, par le fait qu'ils attirent les jeunes gens, sont utiles.» Rendre le Cercle attrayant pour la jeune génération était devenu et allait rester une préoccupation constante du comité. Pourtant, nous ne savons rien de ces bals qui ne devaient pas être particulièrement brillants. Il s'agissait surtout de soirées réservées «aux membres du Cercle avec leurs femmes et leurs enfants, et les personnes appartenant aux lundis». Les lundis, réunions de jeunes gens et de jeunes filles, organisés deux ou trois fois par hiver sous la surveillance «des mères et futures belles-mères», pour reprendre les termés d'Eddy Bauer, disparurent peu après 1890. Y eut-il des bals au Cercle à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle? On peut en douter: les membres du comité y étaient si peu favorables qu'il n'y en eut même pas en 1909 pour fêter le 150^e anniversaire de la Société: «La question d'un bal à donner le 7 janvier ne paraît pas avoir de chauds partisans parmi les membres présents. Aussi le comité ne fera pas de proposition à ce sujet à l'assemblée générale.»

La guerre de 1914-1918 mit fin aux soirées mais, dès 1920, réapparut «le désir de la jeunesse de se réunir et de danser». En 1921, alors qu'il fallait renflouer les finances, une soirée dansante fut prévue «dans les mêmes limites de simplicité que les petites sauteries qui ont déjà eu lieu cet hiver». L'habitude se prit alors d'avoir une soirée annuelle aux environs de Pâques. Le comité des soirées fut d'ailleurs invité plus tard à maintenir le caractère «d'intimité qu'elles ont toujours eu et qu'il est nécessaire de leur conserver».

En 1926, le développement de ces soirées conduisit le comité à préciser par un règlement qui y était admis. Etant donné le caractère alors très fermé et très masculin du Cercle, il n'est pas sans intérêt de reproduire le projet de règlement rédigé par l'administrateur et de rendre compte de sa discussion, d'autant plus que c'est aussi une conception de l'extension familiale du Cercle qui y apparaît.

«Seuls sont admis aux soirées du Cercle:

1. Les membres du Cercle, avec leur famille, c'est-à-dire, leur femme, leurs filles non-mariées ainsi que leurs sœurs non-mariées;
2. Les dames, veuves de membres du Cercle, et leurs filles non-mariées;

3. Les personnes admises à fréquenter le Cercle temporairement et dont les noms figurent au tableau;
4. Les jeunes filles dont le père ou le grand-père paternel ont été, qu'ils s'en soient retirés ou non, membres du Cercle;
5. Les jeunes filles suisses et étrangères, en séjour à Neuchâtel;
6. Les Suisses d'autres cantons et les étrangers, soit qu'ils n'habitent pas le canton de Neuchâtel, soit qu'ils ne s'y trouvent qu'en passage.»

La discussion de ce projet porta principalement sur l'extension des invitations faites aux femmes. Il n'y eut pas de problème pour accepter les veuves de membres et leurs filles non mariées, mais il en alla bien autrement pour les femmes divorcées, anciennement femmes de membres du Cercle. Après une discussion «très nourrie, où les opinions les plus diverses ont été discutées puis abandonnées», la solution fut de s'en remettre dans chaque cas à la discrétion du président. Le point 3 passa tel quel mais au point 4 il y eut discussion avant qu'on admette que les filles non mariées de membres démissionnaires pouvaient être invitées. Enfin, on accepta aussi facilement «les demoiselles pensionnaires».

Le texte définitif devait être imprimé in extenso sur les invitations aux soirées afin d'éviter «les difficultés devant lesquelles se trouve la personne préposée au contrôle des entrées lorsque se présentent des personnes qui n'entrent pas dans le cadre élaboré ci-dessus». Ce souci de clarté ne fut pas couronné de succès. Il fut observé en janvier 1927 qu'au «bal de l'année dernière, des demoiselles ont reçu une invitation avec un extrait du règlement auquel elles n'ont rien compris».

En 1944, l'admission fut étendue aux petites-filles des membres, sans distinction d'ascendance paternelle ou maternelle. Le féminisme avançait à petits pas, mais quel changement de mentalité dans la conception très masculine de la famille!

Peu avant 1930, le bal tendit à devenir annuel et à avoir lieu entre Noël et Nouvel An. L'initiateur en fut parfois l'administrateur mais l'organisation en incombait à un «comité des divertissements», dit aussi «comité des réjouissances» car, pendant l'entre-deux-guerres, forte était la volonté de rendre le Cercle attrayant pour ses propres membres par diverses manifestations puisque ses salons étaient de moins en moins fréquentés pour la lecture des journaux. Le bal entra si bien dans les habitudes que sa date trouva place dans l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire. Celui de 1934 fut également l'occasion de célébrer les 175 ans de la Société du Jardin. Un buffet ou un repas avait lieu le même soir que le bal annuel. Et l'accumulation des fêtes ne faisait pas peur: le bal du 29 décembre 1938 n'empêcha pas l'administrateur de prévoir un réveillon le 31. La tradition du bal était si bien ancrée

qu'elle se poursuivait même entre 1939 et 1945, avec une exception en 1942: cette année-là, «les fêtes et réjouissances se sont bornées à un porto avec les dames, suivi d'un bridge».

Par souci, à nouveau, de ranimer la vie du Cercle, il fut fait appel aux épouses des membres, lesquelles, par «équipes de deux dames», vinrent dès les dernières années de la guerre aider l'administrateur et la commission des réjouissances à organiser des thés dansants le dimanche et des bals d'enfants ainsi qu'un porto le dimanche matin en hiver.

La danse prit si bien sa place qu'un cours pour enfants fut offert en 1949, suivi en 1952 d'un cours réservé aux adultes.

C'est alors aussi que la date du bal fut déplacée de la fin décembre à la fin janvier (avant de l'être à fin mars en 1974) et que des dîners dansants furent organisés. Ce fut avec succès: celui de 1959 réunit cinquante-neuf personnes alors qu'il y en eut quatre-vingt-sept au bal, dont le succès allait grandissant, cent neuf inscrits à celui de 1966. Il est vrai que le comité veillait avec toute la courtoisie attendue au contentement de chacun. A une demande pressante et réitérée de faire participer les dames et les jeunes filles qui ne dansaient pas lors des bals, l'administrateur répond que «les organisateurs prennent désormais des dispositions discrètes à cet effet depuis l'année dernière et continueront à faire au mieux».

L'idée d'un bal des jeunes, refusée en 1943, fut reprise alors qu'une nouvelle fois le Cercle cherchait à manifester plus de vitalité et à exercer un plus fort attrait. Le comité accepta de faire «l'essai d'organisation d'un bal des jeunes durant la saison 1971-1972», malgré la crainte que cette manifestation «ne nuisît au bal traditionnel où se retrouvent jeunes et vieux».

Sans entrer dans le détail, le succès des bals s'est maintenu et même développé: celui dit «bal de la principauté» attira cent quatre-vingts participants en 1986 et aujourd'hui la concurrence entre le bal des jeunes et le bal traditionnel contribue à leur double succès: nonante-trois personnes à celui-ci, une centaine à celui-là en 2008. Il est vrai que tous deux sont organisés de main de maître. Celui des jeunes attire des gens de partout, même de Neuchâtel.

Les repas

La première mention d'un repas officiel de la Société remonte au 2 janvier 1762, date de la décision que «le jour des Rois a été fixé par la suite comme une époque dans laquelle toute la Société pour la solemniser fera un repas qui sera censé [être] un repas de société»;

et les membres qui seront en ville devront y assister, sans quoy ils payeront également leur écot. Et on ne pourra y conduire que des étrangers non du Pays. Ledit repas pour cette année a été fixé au 13^e du courant.» L'invitation au repas du 6 janvier 1763 permet d'en savoir un peu plus: «Le comité au nom de la Société fera les invitations aux étrangers et autres personnes envisagées sur ce pied-là pour se trouver audit repas de même que Monsieur le maître bourgeois en chef et Monsieur le maître des clefs en chef. Les domestiques qui serviront dans ledit repas ne seront point aux frais de la Société.» Le repas de 1764 eut aussi lieu le jour même des Rois, à l'Hôtel de Ville, et son prix fut de 25 batz par personne.

Ce qui était bien parti pour devenir une manifestation solennelle à la fois de réunion et de représentation de la Société du Jardin par rapport aux autorités urbaines et aux étrangers de marque tourna bientôt court: dès 1765, le repas fut supprimé, ou plutôt n'eut lieu que symboliquement puisque chaque membre dut continuer à en payer le prix, affecté à l'embellissement des locaux, cette année-là à l'achat d'un trumeau sur la cheminée de la salle et à l'ameublement d'une petite chambre. C'est par ce moyen que, en 1766, fut peinte à l'huile «la salle sur les Halles» et qu'elle fut «ornée» en 1767. En 1768, le coût de ce repas fictif, évalué à un écu, fut compris dans la cotisation annuelle et affecté aux dépenses extraordinaires. Il ne fut plus question ensuite de repas des Rois jusqu'à sa réapparition en 2003 sous la forme d'un dîner mixte en lieu et place de la présentation des vœux du 1^{er} janvier, qui avait elle-même succédé à la coutume de remise d'une carte de visite au domicile du président ce jour-là.

Pas plus la maison des Halles que celle du Jardin n'étaient prévues pour de grands dîners, ainsi qu'il apparaît d'une décision de 1764:

«Il a été résolu que lorsque quelques membres de la Société voudroient manger ensemble en picnic, ils ne pourroient pas se servir de la grande sale, mais bien des chambres à côté.»

Pique-nique est alors un néologisme: le *Dictionnaire de l'Académie* le cite à partir de l'édition de 1740.

Où qu'en soit le lieu, l'organisation d'un repas officiel par la Société elle-même était rare: nous ne connaissons que la proposition en 1779 d'un dîner en l'honneur de l'arrivée du gouverneur à Neuchâtel. L'interdiction faite de jouer à l'issue d'un souper montre certes qu'il y avait des repas privés, mais pas nécessairement dans les locaux du Cercle.

La Société était si étrangère aux repas officiels et à leur organisation que même le repas commémoratif du centenaire de sa fondation n'impliqua pas le comité. En effet, le 19 janvier 1859, il fut saisi de la demande suivante:

«Monsieur le Président annonce au comité qu'une moitié environ des membres de la Société désirent dîner ensemble demain 20 courant à 2 heures pour fêter l'anniversaire de la centième année d'existence de la Société et que ces membres demandent qu'on veuille bien les y autoriser et mettre à leur disposition dès le matin du 20 la grande salle des fumeurs pour l'aménagement des tables. Le comité, en confirmant l'autorisation déjà donnée par Mr. le Président, accorde également la salle des fumeurs dès le matin et arrête qu'un avis sera mis dans ladite chambre pour prévenir ceux de Messieurs les membres qui n'ont pas souscrit à ce dîner [cinquante-deux membres y ont pris part].»

La réaction du comité à la promulgation en 1861 de la loi sur les patentes concernant les cercles, dans la mesure où ils étaient considérés comme des restaurants, montre qu'il n'y a pas de consommation de repas au Cercle. Le comité considère alors que c'est au concierge de demander la patente puisque c'est lui qui vend la bière et les liqueurs. Le président s'en tiendra à une déclaration écrite établissant la consommation du Cercle en bière et en liqueurs et mentionnant que la vente du vin y est interdite.

La disposition des salles dans la maison de Montmollin signale un billard, une chambre de lecture, un salon de réception, et il était prévu de conserver la salle à manger. Par contre, aucune pièce n'est attribuée spécifiquement à la consommation de repas lorsque le Cercle s'installe au faubourg de l'Hôpital.

Le premier banquet officiel dans les locaux mêmes du Cercle eut lieu le 6 janvier 1910 pour fêter les 150 ans de la première assemblée générale de la Société, le 6 janvier 1760. Le comité reconnut alors qu'il aurait été plus logique de fêter la date de la fondation le 9 décembre 1759, mais on avait oublié cet anniversaire. Il n'aurait vraisemblablement pas été célébré sans l'invitation de la Grande Société de Berne à son propre banquet, ce qui rappela in extremis à un membre du comité que la Grande Société et celle du Jardin étaient contemporaines.

A regret, nous renonçons à parler de ce banquet qui réunit nonante et une personnes, des hommes uniquement, tous nommés : invités, membres du Cercle, regroupés par familles, et jeunes gens inscrits au tableau.

L'habitude de prendre un repas entre membres du Cercle à l'issue de l'assemblée générale remonte à 1927. Il eut régulièrement lieu jusqu'en 1939 dans un restaurant de la ville, tantôt au Cercle du Musée, tantôt au Beau-Rivage, et l'on retournait au Cercle pour y boire le café et les liqueurs. Ainsi le 22 décembre 1928, après une assemblée terminée à 8 h 15 : «Un souper très gai réunit au restaurant du Cercle du Musée 23 membres [sur 28 présents à l'assemblée], qui ensuite se retrouvèrent dans les salons du Cercle du Jardin pour y dégus-

ter un détestable café et d'excellentes liqueurs et y passer agréablement la soirée.» En 1934, ce souper fut l'occasion de rappeler les 175 ans de la Société du Jardin et d'entendre à ce propos «de fort jolis vers» du président, avant de revenir au Cercle pour terminer la soirée en jouant au bridge, aux quilles ou au ping-pong.

A partir de 1940, le souper eut lieu dans les locaux du Cercle et, en 1942, il était prévu «à condition que les membres puissent assurer au moins 100 coupons de repas». Le succès de la participation était évident et il se maintint. A notre connaissance, le seul incident sérieux se produisit en 1956. M^{me} Vacheron, la concierge, déclara nettement ne plus pouvoir servir le menu traditionnel, chicorée neuchâteloise suivie de dinde aux marrons, pour le prix de 12 francs. Ayant à choisir entre la substitution de la dinde par le chevreuil et une augmentation de prix de 2 francs, le comité unanime accepta le chevreuil. Depuis lors, des méthodes plus rapides d'élevage de la volaille et la raréfaction du gibier ont permis le retour à la tradition. Quant aux repas servis à l'issue d'une réunion du comité, ils sont cités dès 1986.

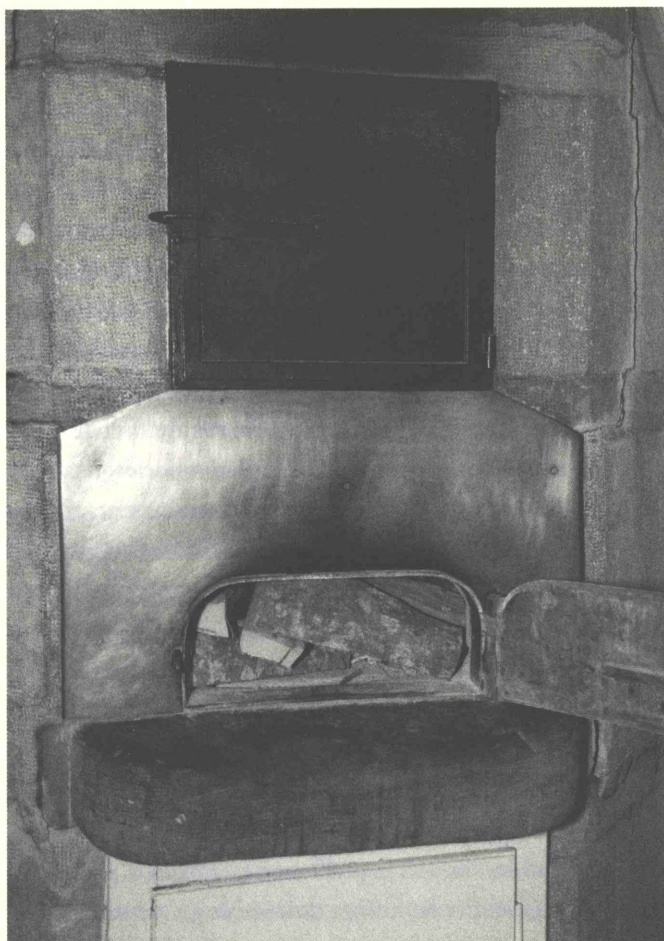
A partir de la fin des années 1950, les soupers d'ouverture et de clôture, des fondues, des gâteaux au beurre et même des repas gastronomiques (le Cercle compte de très bons cuisiniers) eurent lieu, mais l'idée d'un dîner costumé proposée par l'administrateur en 1965 ne passa pas devant le comité. Par contre, les soupers dits de pleine lune «qui sont une réminiscence des temps antiques dans quelques familles du Cercle», à en croire leur première mention en 1964, sont devenus l'une des traditions du Cercle; et comme chacun y apporte son vin, ils sont aussi l'occasion d'instructives comparaisons.

D'autres tentatives de donner au Cercle un caractère de restaurant occasionnel sont signalées: celle d'avoir deux fois par mois un souper pour dix ou vingt personnes, avec menu simplifié, fut expérimentée dès 1956, mais bientôt l'on passa à une fois par mois; et il n'y eut que deux soupers en 1958. Par contre, «le dîner des colonels» connut du succès dans les années 1960. Il est vrai que le Cercle comptait alors parmi ses membres des officiers généraux et un historien militaire capables d'entretenir de vives conversations.

Le développement des plaisirs de la table fut facilité par les talents de cuisinière de plusieurs concierges mais aussi grâce à l'appui de nombreuses épouses dévouées qui mirent la main à la pâte (hormis pour le gâteau au beurre, qui est une affaire d'hommes) et qui aidèrent souvent au service de table, tâche à laquelle ne répugnaient pas non plus les membres du Cercle. Les locaux, en particulier la cuisine du concierge, au sous-sol, se prêtaient mal à la restauration. Les transformations intervenues depuis le déménagement des concierges, aujourd'hui gouvernantes, dans le pavillon ont apporté des améliorations mais le Cercle

était si peu préparé à devenir un lieu de repas qu'il faut attendre 1959 pour que l'on prévoie l'achat de chaises et d'un service de table afin d'éviter la location. Des membres se souviennent bien que la vaisselle et l'argenterie pouvaient être empruntées aux familles. Quant à la vaisselle, un généreux donateur a fait mieux que de ramener le Cercle au temps de la principauté en offrant celle de l'éphémère Hôtel Beaufort puisqu'elle est marquée du contre-sceau du comte Louis de Neuchâtel.

La réussite des déjeuners du mercredi redonne depuis quelques années au Cercle une animation qui avait disparu.



Le four à pain permettant la fabrication des fameux gâteaux au beurre.

ENTRE TRADITION ET INNOVATION

De l'examen des activités exercées dans les locaux du Cercle, il apparaît bien que la lecture et la conversation ainsi que les jeux de cartes et le billard ont dominé jusque dans la seconde moitié du XIX^e siècle. La crainte du dépérissement et la volonté d'attirer la jeune génération ont conduit le comité et l'assemblée générale à augmenter les distractions en offrant alors un quillier et en développant les occasions de danser.

Malgré tout, le Cercle fut de moins en moins fréquenté avec l'affaiblissement lent mais progressif de l'habitude de venir y lire journaux et périodiques. D'autre part, l'effectif des membres ordinaires stagnait et l'état des finances empirait, surtout par le fait du maintien du montant de la cotisation, alors que l'inflation se mettait à flamber vers la fin de la Première Guerre mondiale. Il est vrai que la générosité de quelques membres permettait d'effacer les déficits, comme aussi l'organisation de manifestations rentables, par exemple la loterie de 1921 qui produisit de quoi effacer le découvert de CHF 2350.– prévu pour cette année-là.

Les efforts de recrutement parmi les fils, petits-fils et gendres de membres n'aboutirent pas, durant l'entre-deux-guerres, à assainir les finances et à redonner au Cercle ce qu'il perdait de sa vie d'antan, cela malgré quelques grands moments – le principal étant la soirée du lundi de Pâques, 28 mars 1921, animée par une saynète ayant pour thème la vie du Cercle, écrite par Paul Robert (618) et Claude DuPasquier (703) – et des innovations comme, dès les années 1920, des soirées dansantes puis, dès 1936, l'instauration de «bridges mixtes», ainsi que nous l'avons vu plus en détail à propos des bals et des jeux de cartes.

Par l'extension de divertissements traditionnels, le Cercle accentua un peu la participation des femmes à ses manifestations. Cependant, le problème fondamental du recrutement et celui d'avoir à trouver de nouvelles ressources restaient posés; le Cercle éprouvait la difficulté d'une adaptation à l'évolution de la société en général et la nécessité d'éviter un décalage entre la fidélité à la tradition et l'esprit nouveau. «Tradition» et «Esprit nouveau» étant aussi deux des principaux personnages de la saynète de Paul Robert et Claude DuPasquier.

Il faut attendre les années 1940 pour assister à une évolution rapide et profonde. En 1943, l'assemblée générale constitua, sous la présidence de Jacques Wavre (810), une commission chargée «de ranimer le Cercle et de trouver de nouvelles ressources». Jacques Wavre était alors déjà président du «comité des réjouissances», créé quelques années auparavant.

Par comparaison aux XVIII^e, XIX^e et encore au début du XX^e siècle, l'existence d'un tel comité signifie un changement dans la conception même du Cercle: les divertissements, qui avaient été occasionnels en dehors des cartes et du billard, devenaient une préoccupation majeure. Le rapport de cette commission fut accepté en 1944. Il préconisait rien de moins que l'ouverture des locaux du Cercle, à l'exception du grand salon, pour des rencontres privées ainsi qu'une plus grande participation des femmes à la vie de la Société.

Ayant demandé à être relevé de ses fonctions de président du comité des réjouissances, Jacques Wavre eut pour successeur, dès le 1^{er} janvier 1947, Raoul de Perrot (822), remplacé, dès le 1^{er} janvier 1950, par Jean-Jacques DuPasquier (792), qualifié de «Grand Maître des réjouissances», titre admirable mais peu officiel puisqu'il est en concurrence avec celui de «maître des réjouissances» et de «chef des réjouissances», alors que c'est celui de «maître des plaisirs» qui passa dans l'usage. Les successeurs, nommés par le comité puis désignés par l'administrateur parmi les plus dévoués des membres, et qui pouvaient compter sur l'aide de leurs épouses, furent:

Jean Ott (875)	1953-1955	
Eric Wavre (796)	Noël 1955-1958	
Denis Wavre (904)	1959-1961	
Roger Lapraz (908)	1962-1964	
André Jacopin (891)	1965-1967	
Bruno Roethlisberger (825)	1968-1969	
Daniel Bonhôte (929)	1970-1971	
Aymon de Cerjat (980)	1972-1974.	

Aymon et Monique de Cerjat avaient terminé en 1973 un mandat, qui était passé de trois à deux ans en 1968 mais, l'administrateur ayant essuyé une douzaine de refus de personnes contactées, ils avaient accepté de poursuivre la tâche une année encore. A la fin de 1974, l'administrateur avait pris contact, sans succès, avec une quinzaine de membres, malgré le soutien assuré du «Comité des Dames». Au terme d'une longue discussion, l'organisation du bal suivant, celle du dîner d'ouverture et celle du dîner de clôture furent confiées chacune à une personne; trois membres dûment remerciés par l'administrateur «sans oublier leurs épouses qui auront à supporter les conséquences du dévouement de leurs maris...». Plus généralement, l'assemblée décida «qu'à titre d'essai, jusqu'à nouvel ordre, le chef des réjouissances sera désigné de cas en cas par l'administrateur, selon les besoins».

C'est ainsi que la fonction d'administrateur se trouva officiellement élargie puisqu'il incombaît à ce dernier de trouver désormais des responsables de manifestations, tâche dont s'occupait personnellement son adjoint, le chef des réjouissances.

Les innovations entreprises, surtout à partir de 1944, montrent que la vie du Cercle a profondément changé. De l'animation en quelque sorte spontanée résultant de la fréquentation individuelle des salons, on a passé à une animation organisée à des dates données et avec un objet précis: bridge du samedi ou d'un autre jour, rallye automobile (dès 1952), tournoi, bal, banquet, etc.

En dépit de ce regain de vitalité, le comité ne prenait pas son parti du vide des salons pendant la journée. Son porte-parole en 1958 est d'avis « qu'en dehors des bals, soupers, rallye, jeux de bridge et de quilles, les salons du Cercle deviennent de plus en plus déserts. Certains prétendent même que le temps des cercles est révolu. » Une commission de huit membres, présidée par Gilbert DuPasquier (739), fut aussitôt désignée « pour ranimer la vie du Cercle et pour utiliser ses locaux de manière plus judicieuse ». Parmi les propositions émises alors, mais que l'administrateur n'eut pas toujours le moyen de mettre en œuvre, figuraient la transformation du quillier (alors sans dispositif automatique de relevage), la possibilité de manger au Cercle à midi moyennant un préavis de vingt-quatre heures à la concierge, l'achat d'un poste de télévision ou encore l'augmentation des manifestations grâce à des conférences, des expositions et des concerts (il fallut du temps pour avoir un piano).

Douze ans plus tard, la Société du Jardin n'avait pas encore pris son parti du vide de ses salons pendant la journée. Le 23 octobre 1970, l'administrateur constate, lors d'une séance de discussion touchant l'avenir du Cercle, « que nos salons sont la plupart du temps très faiblement occupés, pour ne pas dire vides, alors que la fréquentation des manifestations spéciales (assemblée générale, bal, dîners d'ouverture et de clôture, soupers de pleine lune, etc.) peut être considérée comme satisfaisante ».

Au chevet d'un Cercle jugé malade, et qu'un opinant qualifia même de « moribond », diverses médecines furent proposées: avoir un court de tennis, une piscine, des installations équestres pour attirer les jeunes; donner plus d'intensité à la vie culturelle et créer à cet effet des groupes au sein de la Société.

Il apparaît bien durant une longue période que le Cercle était déséquilibré, d'une part par la perte de ses principales raisons traditionnelles d'existence: la lecture de la presse et la conversation et, d'autre part, par l'irruption comme manifestations majeures de sa vie de ce qui jusqu'alors avait été des activités certes importantes mais accessoires: la danse, les jeux et autres distractions.

Quoi qu'il en soit, on était convaincu qu'il fallait innover pour attirer la jeunesse, préoccupation récurrente depuis des décennies, et également redonner au Cercle une activité diurne.

Deux propositions faites vers 1970 retinrent particulièrement l'attention : créer deux sociétés distinctes, l'une dans la tradition du Cercle, l'autre axée « sur les besoins sportifs (danse incluse) de la jeunesse » ; aménager les locaux pour qu'on puisse y prendre des repas « à l'instar de ce qui existe au Cercle de la Terrasse à Genève et à l'Abbaye de l'Arc à Lausanne ». Deux commissions, l'une culturelle, l'autre administrative, furent chargées de faire des suggestions. L'examen de celles-ci occupe six pages du procès-verbal du comité le 31 mai 1971, six pages trop détaillées pour être résumées. Elles témoignent de la volonté d'ouvrir plus largement les locaux aux dames afin de favoriser une vie de société plus intense, de celle de transformer les lieux pour les rendre plus commodes et faciliter leur utilisation privée, enfin de la volonté de mieux répondre aux aspirations culturelles et récréatives des membres. A titre d'essai, on avait prévu, nous l'avons dit, un bal des jeunes pendant la saison 1971-1972, proposition refusée en 1943. On envisagea même la création d'un sauna au sous-sol. Jamais le Cercle n'avait fait tant d'efforts pour redonner vie à ses salons et adapter ses activités au plus grand nombre, avec cependant la conscience du risque d'un conflit de générations. Au printemps 1974, la réponse à la question de l'évaluation pratique fut que « les résultats de ces efforts de diversification furent maigres mais non inutiles quant à la prise de conscience des problèmes par les membres ». C'est tout.

Nous avons renoncé à développer le rappel de plusieurs activités répondant au souci d'animation du Cercle, comme le jeu de ping-pong, très prisé pendant plusieurs années, ou résultant de l'usage privé des locaux, comme le cours de gymnastique pour dames, qui avait lieu dans l'actuelle salle à manger, ou encore les rencontres organisées par la Société des amis de Versailles.

Après une période de doute et de contraction, le Cercle a connu une phase de mutation particulièrement sensible à la fin de la Seconde Guerre mondiale puis à la fin des années 1950 et encore au début des années 1970, mais l'on éprouvait toujours en 1984 la nostalgie de l'époque où ses locaux étaient quotidiennement fréquentés et l'on conservait l'espoir de revenir à ces temps réputés heureux. En témoigne le rapport cette année-là de l'administrateur-vice-président, arrivé au terme de son mandat. Il constate : « Que si la fréquentation du Cercle est bonne, voire excellente parfois, s'agissant des manifestations portées au programme annuel, d'une part, et des invitations privées, d'autre part, par contre, la fréquentation du Cercle est plus qu'en veilleuse pour le reste du temps. Revivons-nous

une époque où le Cercle sera fréquenté tous les jours?» Il n'en doute personnellement pas et dans le contexte de l'avenir il cite Eddy Bauer, Maurice Boy de la Tour et Sydney de Coulon dont les points de vue se recouvrent, soit «distinguer entre les routines désuètes et les traditions respectables, ou du moins les parties toujours vivantes de ces dernières, rajeunies, et adapter principes, coutumes, voire même règlements».

Cette remarque très sage permet de conclure que le temps d'un Cercle quotidiennement animé est révolu mais que la Société du Jardin, désormais propriétaire de ses murs, peut avoir encore un bel avenir si elle continue à trouver un bon chemin entre le respect de traditions et l'adaptation à l'évolution qui, de tout temps, est le propre de l'humanité.

Le but du Cercle étant de «donner à ses membres tous les agréments que comporte une institution de ce genre», il suffit de voir le programme 2009-2010 des manifestations pour se convaincre que les sociétaires continueront à y trouver ces agréments.

PROGRAMME DES ACTIVITÉS DE LA SAISON 2009-2010

2009	Samedi 5 septembre	Rallye*
	Mardi 8 septembre	Dîner de pleine lune (retardé)
	Samedi 3 octobre	Dîner d'automne avec récital*
	Mardi 6 octobre	Dîner de pleine lune (retardé)
	Jeudi 22 octobre	Causerie de M. Patrice Allanfranchini <i>Une balade à travers l'iconographie de Neuchâtel*</i>
	Samedi 31 octobre	Assemblée générale (avancée en raison de la fête du 250 ^e anniversaire du Cercle)
	Mardi 3 novembre	Dîner de pleine lune (avancé)
	Lundi 30 novembre	Dîner de pleine lune (retardé)
	Samedi 5 décembre	250 ^e anniversaire du Cercle du Jardin*
2010	Mercredi 6 janvier	Dîner des Rois*
	Jeudi 28 janvier	Dîner de pleine lune (avancé)
	Mardi 16 février	Causerie de M. François Godet <i>L'argenterie et l'art de la table*</i>
	Jeudi 25 février	Dîner de pleine lune (avancé)
	Samedi 20 mars	Bal
	Mardi 30 mars	Dîner de pleine lune
	Samedi 17 avril	Après-midi extra-muros et dîner du printemps*
	Samedi 24 avril	Bal des jeunes
	Mardi 27 avril	Dîner de pleine lune (avancé)
	Jeudi 20 mai	Causerie de M. Michael-John Pannett <i>Souvenirs d'un Anglais de passage*</i>
	Jeudi 27 mai	Dîner de pleine lune
	Jeudi 24 juin	Dîner de pleine lune (avancé)
	Du 1 ^{er} juillet au 31 août	Fermeture annuelle

Bridge mixte: 2009: mardi 13 octobre et mardi 10 novembre; 2010: mardi 12 janvier (tournoi), mardi 26 janvier (tournoi), mardi 9 février (tournoi), mardi 9 mars, mardi 20 avril, mardi 11 mai et mardi 8 juin.

Poker*: jeudi 5 novembre 2009, jeudi 14 janvier, jeudi 18 mars et jeudi 17 juin 2010.

La date du rallye de 2010 sera communiquée ultérieurement.

Bridge tous les lundis de 16 h à 19 h.

Quilles tous les dimanches de 17 h à 19 h.

Quilles et fondue* tous les premiers dimanches du mois à 17 h.

Un tournoi de quilles sera organisé en janvier.

Billard tous les jeudis à partir de 16 h.

Les déjeuners du mercredi, dès le 2 septembre 2009, à 12 h 30.

* Manifestations avec les dames.

Prière de réserver pour le 250^e anniversaire du Cercle du Jardin l'après-midi et la soirée du samedi 5 décembre 2009.

LISTE DES MEMBRES

MEMBRES DU BUREAU DÈS 1759

Présidents

1759-1790	François-Frédéric Perregaux (1)
1791-1829	Samuel Jacobel (14)
1829-1831	Charles-Henri de Perregaux (205)
1831-1835	François de Sandoz-Travers (208)
1835-1836	Frédéric-Auguste de Montmollin (240)
1836-1846	Philippe-Auguste de Pierre (188)
1846-1873	Armand-Frédéric de Perregaux (332)
1873-1876	Louis-Philippe de Bosset (414)
1876-1892	Alphonse de Sandoz-Morel (409)
1892-1909	Alfred de Chambrier (484)
1909-1925	Edouard de Meuron (525)
1925-1930	Maurice Boy de la Tour (599)
1930-1958	Edmond de Reynier (620)
1959-1976	Sydney de Coulon (717)
1976-1991	François de Pury (888)
1991-2002	Léon DuPasquier (941)
2002-2007	Louis-Dominique de Meuron (972)
2007-	Jean-Jacques Wavre (1018)

Secrétaires

1760	Jonas-Pierre de Boyve (2)
1824-1847	Louis de Meuron (300)
1848-1876	Alphonse de Sandoz-Morel (409)
1876-1893	Alfred de Chambrier (484)
1893-1916	Georges de Coulon (567)
1916-1925	Maurice Boy de la Tour (599)
1925-1930	Edmond de Reynier (620)
1930-1940	Paul Robert-Tissot (618)
1940-1945	Eugène de Coulon (706)
1945-1956	Charles de Meuron (656)
1956-1963	Frédéric Wavre (767)
1963-1974	Louis de Montmollin (859)
1974-1976	François de Pury (888)
1976-1986	François DuPasquier (866)
1986-2001	Pierre-Henri Bolle (1056)
2001-2008	Yves de Rougemont (984)
2008-	Jonas de Pury (1168)

Trésoriers

1759-1790	François-Frédéric de Perregaux (1)
1790-1831	[Charles-Henri de Perregaux (205)]
1832-1837	Frédéric Brandt (379)
1837-1847	[La maison Antoine Fornachon]
1847-1850	François-H.-L. du Bois de Dunilac (356)
1850-1876	Alphonse de Sandoz-Morel (409)
1876-1898	Georges Berthoud (492)
1898-1924	James de Dardel (591)
1924-1936	Samuel de Perregaux (621)
1936-1945	Marcel de Coulon (669)
1945-1958	Eugène de Coulon (706)

1958-1971	Gilles Cornaz (735)
1971-1983	Raoul de Perrot (822)
1983-1992	Etienne de Montmollin (805)
1992-2001	Yves de Rougemont (984)
2001-	Amiod de Dardel (981)

Administrateurs et administrateurs vice-présidents

1909-1912	Maurice Boy de la Tour (599)
1912-1915	Gaston du Bois de Dunilac (606)
1915-1918	Edmond de Reynier (620)
1918-1921	Carle de Marval (643)
1921-1924	Gustave de Coulon (666)
1924-1927	Marcel de Montmollin (723)
1928-1930	Eugène de Coulon (706)
1931-1933	Marcel de Coulon (669)
1934-1936	Louis Carbonnier (689)
1937-1939	Gilbert DuPasquier (739)
1940-1942	Henri de Bosset (651)
1943-1945	Jaques Clerc (760)
1946	Max de Coulon (816)
1947-1949	Paulo Roethlisberger (728)
1950-1951	Robert Châtelanat (786)
1952-1954	Albert DuPasquier (864)
1955-1957	Marcel Courvoisier (812)
1958-1960	Raoul de Perrot (822)
1961-1963	Henry DuPasquier (830)
1964-1966	Etienne de Montmollin (805)
1967-1969	Jean Carbonnier (850)
1970-1972	Gérald de Montmollin (949)
1973-1975	Gilbert Wavre (925)
1976-1978	Pierre Mauler (971)
1979-1981	Marcel Mussard (1052)

- 1982-1984 Etienne de Coulon (827)
1985-1987 Bernard de Montmollin (913)
1988-1990 Michel Thorens (1048)
1991-1993 Alain-Georges Berthoud (910)
1994-1996 Jean-Michel Wavre (992)
1997-1999 Aymon de Cerjat (980)
2000-2001 Amiod de Dardel (981)
2002-2004 Jean-Jacques Wavre (1018)
2005-2007 Jean-Claude DuPasquier (997)
2008- Ernest Weibel (1091)

LISTE DES MEMBRES ENTRÉS DEPUIS 1963,
COMPRENANT ÉGALEMENT LES MEMBRES ACTUELS
DU CERCLE ADMIS AVANT CETTE DATE

1944

848. JÉQUIER, JEAN-PIERRE.

Né en 1919. Diplômé de l'Ecole libre des sciences politiques à Paris. Chargé d'affaires de Suisse a.i. à Nankin et à Bagdad. Banquier à Neuchâtel et à Genève. Travaux littéraires depuis 1979. Premier-lieutenant d'infanterie.

Allié: Beatrix Hoyos.

Fils de 713; beau-frère de 819.

1945

855. DE DARDEL, GILBERT.

Né en 1917. Diplômé de l'Ecole libre de sciences politiques à Paris. Rédacteur à la *Feuille d'Avis de Neuchâtel*. Diplomate en poste à Londres, La Haye, Hong Kong, Varsovie, Washington, La Havane, Rio de Janeiro et Ottawa. Chargé d'affaires en pied à Saïgon. Chef du Service des intérêts étrangers à Berne. Ambassadeur de Suisse en Bulgarie, doyen du Corps diplomatique. Mort en 2007.

Allié: Yolande de Segadas Machado Guimaraes.

Fils de 702; père de 1081.

Ref.: Sveriges Adels Kalender; Jean-Paul Dardel, *La famille Dardel issue de Jehan, meunier en 1513 à Saint-Blaise (Neuchâtel)*, 2^e éd., 2003, n° 1079, p. 238.

869. WAVRE, ALAIN.

Né en 1920. Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ). Membre du comité d'études de l'Association suisse des électriciens.

Allié: Alice Charbonnier.

Frère de 839; père de 1129.

1946

876. OTT, OLIVIER.

Né en 1920. Licencié en droit de l'Université de Neuchâtel. Avocat à Neuchâtel. Premier-lieutenant des troupes légères motorisées. Membre de la commission administrative de l'Ecole secondaire régionale de Neuchâtel, 1960-1972. Membre du Conseil intercommunal de l'ACES, 1968-1972. Mort en 2009.

Allié: Marise Fontana.

Fils de 863; frère de 875; père de 1076.

1949

895. ROETHLISBERGER, FERNAND.

Né en 1920. Directeur commercial chez Chappuis SA, fabrique de presses automatiques à Peseux, puis directeur chez Simo-Chappuis SA, fabrique de machines à Corcelles jusqu'en 1991. Président du parti libéral à Colombier, 1960-1982. Conseiller général libéral à Colombier, 1974-1982.

Allié: 1) Suzanne Chatelanat. 2) Laura Aeschlimann.

Fils de 708; beau-frère de 904.

1952

909. MAULER, JEAN-PIERRE.

Né en 1922. Ingénieur civil diplômé de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ). Ingénieur adjoint au Service des ponts et chaussées de l'Etat de Neuchâtel. Ingénieur et entrepreneur diplômé, puis directeur et administrateur de la maison Marti SA. Directeur général de Mauler SA, puis administrateur délégué et président du Conseil d'administration, 1976-1990. Membre du Conseil général de la ville de Neuchâtel, 1960-1966. Député au Grand Conseil, 1961-1973. Président de la section neuchâteloise de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA), 1961-1963. Président de la Fédération cantonale des entrepreneurs, 1967-1975. Membre du comité directeur de la Société suisse des entrepreneurs, 1971-1975. Mort en 2008.

Allié: Nelly Herzog.

Père de 1067, 1082.

Réf.: Eric-André Klausner, *Les grands vins mousseux de la maison Mauler & Cie SA: tradition champenoise au prieuré Saint-Pierre de Môtiers, Môtiers-Neuchâtel*, 1990, pp. 65-66; *Livre d'or, 1832-1960 / Belles-Lettres de Neuchâtel*, 1832-1960, Neuchâtel, 1962, n° D 41, p. 334.

1953

910. BERTHOUD, ALAIN-GEORGES.

Né en 1925. Avocat. Docteur en droit. Avocat conseil de l'ambassade de Suisse à Paris 1954-1980. Juriste auprès des départements de justice et police et de l'économie publique, 1980-1990.

Allié: Janine Carbonnier.

Fils de 688; frère de 880; gendre de 689; beau-frère de 805, 850; père de 1103; beau-père de 1130.

913. DE MONTMOLLIN, BERNARD.

Né en 1916. Chirurgien de l'Hôpital Pourtalès. Professeur associé à la Faculté de médecine de Lausanne. Missions chirurgicales pour Terre des Hommes en Afrique, au Brésil, au Pérou et au Vietnam. Colonel d'infanterie.

Allié: Louise Madeleine de Merveilleux.

Fils de 782; père de 1037; grand-père de 1266; beau-père de 1271; gendre de 653.

1954

914. BONHÔTE, CYRILLE.

Né en 1927. Licencié en droit et sciences économiques. Avocat. Directeur de Au Grand Passage SA, Régie foncière SA, Ateliers des Charmilles SA et Aéroport international à Genève. Major d'artillerie.

Allié: Marie-Antoinette DuPasquier.

Fils de 741; frère de 881, 929; gendre de 792; beau-frère de 850.

917. DE REYNIER, GUY.

Né en 1930. Formation commerciale; gérant immobilier. Conseiller général à Hauterive, 1960-1966.

Allié: Françoise Wavre.

Petit-fils de 612, 639; fils de 726; frère de 937, 1007; beau-frère de 1018, 1026, 1041.

Réf.: Philippe de Reynier, *Chronique familiale: Les Reynier: de Dieulefit en Dauphiné au XVI^e siècle, à Neuchâtel au XXI^e siècle*, Neuchâtel, 2006, p. 150.

1958

930. BOVET, FRANÇOIS.

Né en 1923. Médecin spécialiste FMH médecine interne. Premier-lieutenant du service de santé.

Allié: Agneta Lagercranz.

Fils de 724; beau-père de 1239; beau-frère de 925.

932. LARDY, PIERRE.

Né en 1932. Docteur en droit et brevet d'avocat neuchâtelois. Banquier (associé de MM. Pictet & Cie, Genève), 1975-1995. Membre de la Commission fédérale des banques, 1996-2002. Vice-président du comité de la Bourse suisse, 1990-1995. Colonel de l'Etat-major général (EMG), commandant du régiment neuchâtelois de Landwehr (Rgt inf 45, 1977-1982).

Allié: Fatemeh Sheikan.

Petit-fils de 549; fils de 902.

933. MAYOR, PHILIPPE.

Né en 1909. Licencié en droit et en sciences commerciales et économiques. Avocat. Président de tribunal. Conseiller communal à Neuchâtel. Président de la Ville de Neuchâtel. Député au Grand Conseil. Conseiller juridique du Conseil d'Etat. Publications dans diverses revues de droit. Colonel de défense contre avion (DCA) puis d'infanterie. Mort en 2008.

Allié: Yolande Soguel.

1959

935. ÉTIENNE, GILBERT.

Né en 1928. Licencié en droit de l'Université de Neuchâtel, 1951. Diplômé de l'Institut des civilisations en langues orientales de Paris, 1955. Doctorat de l'Université de Neuchâtel (thèse sur l'économie de l'Inde). Professeur à l'Institut des hautes études internationales à Genève, 1959-1996. Professeur à l'Institut d'études du développement à Genève, 1964-1996. Consultant temporaire de l'industrie suisse, de la Direction du développement et de la coopération (DDC) à Berne et de la Banque mondiale. Enseignement aux Etats-Unis, en France et dans diverses universités aux Indes, au Pakistan et en Chine; deux fois professeur invité au Collège de France. Membre du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), 1974-1985. Membre fondateur de l'Institut d'étude du développement à Genève, 1960-1964. Membre fondateur de Swiss Contact à Zurich, 1959-1999.

Allié: Anne-Michèle DuPasquier.

Fils de 838; gendre de 739; beau-frère de 941; père de 1151.

Réf.: auteur de nombreux livres, principalement sur l'Asie dont *Imprévisible Afghanistan*, Paris, 2002; *Le développement à contre-courant*, Paris, 2003; *Chine-Inde, la grande compétition*, Paris, 2007.

936. GUEISSAZ, LUC.

Né en 1932. Ingénieur électricien diplômé de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Cadre chez Asea Brown Boveri, puis indépendant dans l'informatique dès 1987. Capitaine; voile en haute mer; commodore du Cruising Club de Suisse durant quatre ans et membre d'honneur.

Frère de 896, 901.

937. DE REYNIER, JEAN-JACQUES.

Né en 1933. Secrétaire de la Fédération horlogère Suisse. Major d'infanterie.

Allié: 1) Françoise Godet. 2) Sabine Jaquet.

Petit-fils de 620; fils de 726; frère de 917.

Réf.: Philippe de Reynier, *Chronique familiale: Les Reynier: de Dieulefit en Dauphiné au XVI^e siècle, à Neuchâtel au XXI^e siècle*, Neuchâtel, 2006, p. 150.

939. DE COULON, GEORGES.

Né en 1930. Physicien diplômé de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ), m.s.c. Université Michigan USA, 1950-1957. Industrie électrotechnique; chef section de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Gestion d'un domaine agricole, viticole et immobilier. Conseiller municipal à Genève, 1972-1976.

Allié: Maude Perrot.

Petit-fils de 567; fils de 699; père de 1180, 1181.

940. NICATI, ALAIN.

Né en 1929. Ingénieur diplômé, Société des ingénieurs et des architectes (SIA). Fondateur de pouvoir de la Société suisse pour l'industrie horlogère (SSIH). Chef d'état-major du Groupement de l'armement (Département militaire fédéral); chef de la division de la motorisation de l'armée et vice-directeur suppléant du chef d'arme des troupes de transport. Colonel des transports; chef du groupe des critiques d'exercice à la conduite opérative de l'Etat-major général (EMG). Membre du Conseil de Ville de Bienne depuis 1983; président du Conseil, 2001-2002. Président du parti radical de Bienne, délégué au Freising-Demokratische Partei (FDP) du canton de Berne.

Allié: Marie-Rose Cart.

Fils de 861.

1960

941. DUPASQUIER, LÉON.

Né en 1932. Carrière chez Hentsch & Cie, banquiers privés à Genève, 1957-1966. Givaudan & Cie à Genève, 1966-1967. Ferrier Lullin & Cie, banquiers privés à Genève, 1967-1974. Société de Banque Suisse à Neuchâtel, 1974-1983. La Neuchâteloise Assurances à Neuchâtel, sous-directeur, 1984-1997. Trésorier du parti libéral neuchâtelois. Trésorier de la revue historique le *Musée neuchâtelois* depuis 1978. Fondation Au Suchiez (auberge de jeunesse à Neuchâtel) depuis 1978.

Allié: Marianne de Montmollin.

Fils de 739; père de 1233; beau-frère de 935, 1009, 1038, 1186; gendre de 805.

Réf.: Jean Thierry DuPasquier, *La famille DuPasquier*, Neuchâtel, 1974, p. 161.

942. DUPASQUIER, SERGE.
Né en 1932. Technicien en mécanique. Représentant chez Leclanché SA, Yverdon, Tarex SA, Genève, Cerlikon Hispano SA, Genève.
Fils de 779; beau-frère de 1101.
943. PERREGAUX, ERIC.
Né en 1934. Licencié en droit. Avocat. Juriste de banque. Capitaine de justice militaire.
944. WILLER, GEORGES.
Né en 1931. Docteur médecin-dentiste. Ancien conseiller communal. Major de service de santé.
Allié: Sidonie Cornaz.
Gendre de 769; beau-frère de 880, 1014.

1961

947. ÉTIENNE, OLIVIER.
Né en 1925. Licencié et docteur en droit de l'Université de Neuchâtel. Administrateur de sociétés. Député au Grand Conseil vaudois, 1974-1986. Capitaine.
Allié: Françoise Dubois.
Fils de 838; gendre de 753; beau-frère de 949, 830.
949. DE MONTMOLLIN, GÉRALD.
Né en 1926. Physicien diplômé Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ). Poste chez ABB à Baden, à l'Organisation pour la recherche nucléaire (CERN) à Genève, aux Câbles de Cortaillod.
Allié: Marceline Etienne.
Fils de 761; frère de 951; gendre de 838; beau-frère de 935, 947.
950. NICOLLIER, ALAIN.
Né en 1933.
Allié: Véréne de Weck.
Fils de 862; frère de 973, 989.
951. DE MONTMOLLIN, JEAN-JACQUES.
Né en 1934. Diplôme d'ingénieur civil de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ), 1959. Dix ans chez Zschokke à Genève. Responsable de la construction du barrage voûte de Susqueda en Catalogne. Responsable de la construction de la N5 à Neuchâtel, jusqu'en 1989. Nommé ingénieur cantonal en 1989, fonction conservée jusqu'en 1997. Conseiller général libéral à Saint-Blaise, 1976-1980. Contrôle du barrage du Châtelot pour la Confédération, 1989-1997. Membre de l'Association suisse pour la navigation intérieure, 1970-2008.
Allié: Rosine Martin.
Fils de 761; frère de 949.

952. DE REYNIER, JEAN-FERDINAND.

Né en 1929. Carrière à Radio-Europe 1, puis chez Revertex Ltd, latex de caoutchouc naturel et synthétique. Premier torero suisse inscrit au Syndicat des toreros espagnols, 1954.

Allié: Claude-Thérèse Thibaut.

Fils de 877.

Réf.: auteur de *Toros & Pesetas*, Paris, 1956 et «Tortosa», dans *Nouvelles 3*, Paris, 1958. Philippe de Reynier, *Chronique familiale: Les Reynier: de Dieulefit en Dauphiné au XVI^e siècle, à Neuchâtel au XXI^e siècle*, Neuchâtel, 2006, pp. 108-110.

954. WAVRE, ANDRÉ.

Né en 1937. Diplôme d'ingénieur à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Carrière industrielle aux USA et en Suisse, 1962-1994. Fonds d'investissement de la BBRD en Russie et en Slovaquie, 1995-2000. Activités humanitaires dans les prisons d'Afrique dès 2001. Conseiller général à Gorgier, 1972-1980. Président de paroisse à Saint-Aubin, Pregny-Chambesey-Grand-Saconnex. Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean.

Allié: Kristina Sjögren.

Fils de 781; gendre de 798; beau-frère de 974.

1962

959. DUPASQUIER, THIERRY.

Né en 1936. Licencié en droit de l'Université de Genève, 1964. Brevet d'avocat, 1967. Ouverture de l'étude de M^c Thierry DuPasquier, 1973. Président de l'association Astural-action pour la jeunesse, 1982-2007. Président de la Fondation Astural, 1990-2008. Président de Transhelvética SA, Neuchâtel, depuis 1990. Ancien maire de Bernex (Genève). Député libéral au Grand Conseil de Genève.

Allié: Donatella Postiglione.

Fils de 872.

962. DE MONTMOLLIN, DOMINIQUE.

Né en 1929. Docteur en médecine en oto-rhino-laryngologie à Neuchâtel à l'Hôpital Pourtalès et à l'Hôpital de La Providence, 1962-1995. Conseiller général à Neuchâtel, 1968-1984. Député au Grand Conseil, 1973-1977. Médecin délégué pour missions temporaires du Comité international de la Croix-Rouge, 1969-2005. Président de la « Société de musique », 1979-1996. Médiateur culturel à la Bibliothèque publique et universitaire. Premier-lieutenant médecin sanitaire.

Allié: Marie-Lise Borel.

Petit-fils de 614; fils de 820; beau-père de 1246.

963. DE PERROT, FRANÇOIS.

Né en 1937. Diplômé en architecture navale (B.S. à Durham University, Grande-Bretagne). Armateur indépendant, 1974-1996. Premier-lieutenant d'infanterie.

Allié: Michèle Agulhon.
Petit-fils de 635; fils de 750; frère de 1176.

965. SJÖGREN, GÖSTA.

Né en 1934. Diplômé de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ). Carrière en Suisse dans divers bureaux: Gruner à Bâle, Madliger & Challandes à Neuchâtel, Losinger à Berne et Electrowatt à Zurich et en Valais, 1960-1977. Habite le Chili depuis 1977 où il est membre de différents directoires.

Allié: Marina Raab.
Beau-frère de 954.

969. LANGER, BERTRAND

Né en 1936. Docteur en médecine.
Allié: Véronique Meier. Démissionnaire.
Fils de 826; frère de 970, 1031.

1963

970. LANGER, RENAUD.

Né en 1935. Hôtelier. Commerçant (distribution de bateaux).
Allié: Nicole de Coulon.
Fils de 826; frère de 969, 1031; gendre de 773.

971. MAULER, PIERRE.

Né en 1935. Diplômé en génie civil de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ), 1959. Ingénieur civil chez Zschokke à Zurich et à Genève, 1960-1965. Ingénieur-adjoint à Neuchâtel, 1965-1967. Propriétaire d'un bureau d'ingénieurs civils à Peseux, 1967-2007. Lieutenant-colonel du génie. Conseiller communal à Colombier, 1972-1976; conseiller général à Colombier, 1976-1988; député au Grand Conseil, 1981-1997. Président de l'Aviron romand à Zurich, 1958. Président du Foyer de La Côte à Corcelles, 1991-2001. Président de la Maison du Jardin, 1991-2000.
Allié: Marie-Anne Courvoisier.
Gendre de 812; beau-frère de 995, 1098.

972. DE MEURON, LOUIS-DOMINIQUE.

Né en 1936. Ingénieur civil diplômé de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ). Direction de grands projets (trois plates-formes pétrolières en mer du Nord; aéroport international de Jakarta; tour de télécommunication de 370 mètres de hauteur au Koweït. Membre de plusieurs conseils d'administration de sociétés et de conseils de fondations. Président du Cercle du Jardin, 2002-2007. Président de la Maison de santé de Préfargier depuis 1993. Membre de l'Académie suisse des sciences techniques. Premier-lieutenant d'artillerie. Mort en 2007.
Allié: Monique Landolt.
Petit-fils de 748; fils de 793; frère de 999, 1042; beau-frère de 1021; père de 1118; beau-père de 1283.

973. NICOLLIER, DANIEL.

Né en 1936. Licencié en psychologie. Travaux scientifiques avec Jean Piaget. Formation de psychanalyste. Cabinet privé et consultant au Service médico-pédagogique à Genève. Premier-lieutenant. Conseiller municipal libéral à Genthod, 1982-1990.

Allié: Béatrice de Weck.

Fils de 862; frère de 950, 989.

974. PIGUET, JACQUES-ETIENNE.

Né en 1920. Ingénieur chimiste diplômé de l'Ecole polytechnique universitaire de Lausanne (EPUL). Docteur en sciences (phil II) à l'Université de Bâle. Chimiste; directeur technique; directeur général et administrateur-délégué de Leclanché SA à Yverdon, 1946-1991.

Allié: Denise Wavre.

Gendre de 781; beau-frère de 954.

976. ROULET, NICOLAS.

Né en 1935. Ingénieur agronome diplômé de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ) et docteur en sciences techniques en pédologie (sciences des sols, chimie de l'humus). Vice-directeur des projets au Pérou de la Coopération technique scientifique suisse. Chef du projet de formation et de recherche à l'Université d'Ayacucho. Professeur de pédologie, 1965-1969. Directeur du laboratoire de nutrition animale et humaine de la Station agricole de Santa Catalina, Equateur, 1970-1973. Professeur de zoologie à l'Ecole cantonale d'agriculture à Cernier, 1973-1974. Collaborateur scientifique à l'Office fédéral de l'éducation et de la science (OFES) à Berne, pour la politique scientifique nationale et internationale, 1974-1998. Président de la Coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique (COST), 1990-1994.

Allié: Thérèse Kormann.

977. DE SANDOL-ROY, ROLAND.

Né en 1934. Diplômé de l'Ecole supérieure de commerce de Paris. Employé de banque.

Allié: Brigitte Frotier de la Messelière.

Fils de 721; père de 1179.

Réf.: *Les Sandoz, du Moyen Age au troisième millénaire: une famille des Montagnes neuchâteloises à la conquête du monde*, Hauterive, 2000, pp. 102 et 111.

1964

978. BAUER, LUC-OLIVIER.

Né en 1938. Ingénieur physicien diplômé de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Démissionnaire en 2009.

Allié: 1) Schröter. 2) de Castella.

Fils de 811.

979. DE BUREN, NICOLAS.
Né en 1928. Docteur en médecine. Chirurgien. Démissionnaire en 1994.
Allié: Leathermann.
980. DE CERJAT, AYMON.
Né en 1930. Ingénieur électricien diplômé de l'École polytechnique de l'Université de Lausanne (EPUL). Conseiller général de Peseux. Capitaine d'artillerie.
Allié: Monique van Muyden.
Père de 1244.
981. DE DARDEL, AMIOD.
Né en 1933. Licencié en droit. Notaire et avocat. Collaborateur, puis associé de l'étude Clerc et Dardel, 1963, puis de l'étude Dardel et Meylan, 1984, puis de l'étude Athemis, 2003. Conseiller général à Neuchâtel, 1972-1985. Député au Grand Conseil, 1973-1989. Président de la Fédération romande immobilière, 1994-1998. Capitaine.
Allié: Marguerite Rey.
Petit-fils de 686; fils de 787; frère de 1012; père de 1122, 1146.
Réf.: Jean-Paul Dardel, *La famille Dardel issue de Jehan, meunier en 1513 à Saint-Blaise (Neuchâtel)*, 2^e éd., 2003, n° 1083, p. 239; *Livre d'or de Belles-Lettres de Neuchâtel, 1832-1960*, Supplément 1984, n° 1537, p. 63.
983. FRECHELIN, HENRY-LOUIS.
Né en 1937. Managing Director chez Givaudan en Afrique du Sud, 1970-1993.
Fils de 873.
984. DE ROUGEMONT, YVES.
Né en 1930. Licencié et docteur en droit de l'Université de Neuchâtel. Brevet d'avocat. Président du tribunal du district du Val-de-Travers, 1959-1960. Président du tribunal du district de Neuchâtel, 1960-1968. Juge cantonal neuchâtelois, 1969-1991. Juge fédéral suppléant, 1979-1995. Président des tribunaux arbitraux neuchâtelois du bâtiment, 1977-2008. Conseiller général libéral à Corcelles-Cormondrèche, 1956-1959. Membre de l'Union libérale démocratique suisse, 1969-1973. Trésorier du Cercle, 1992; secrétaire, 2001.
Allié: Denise Jordi.
Réf.: *Livre d'or de Belles-Lettres de Neuchâtel, 1832-1960*, Supplément 1984, n° 1524, p. 60; Thèse de doctorat: *Le droit d'ester en justice de la femme mariée*, Neuchâtel, 1956; «L'application des conventions collectives de travail», dans *Journée 1991 du droit du travail et de la sécurité sociale*, Zurich 1991.
985. TAVEL, BERTRAND.
Né en 1941. Commerçant dans l'immobilier.
Alliée: Annie Renault.
Fils de 828.

1965

987. DUPASQUIER, GILLES.

Né en 1934. Carrière dans le textile; Maison DuPasquier et Cie, Le Havre et Paris, 1960-1966. Aviation civile Transair SA à Colombier, 1966-1967. Collaborateur de la Banque UBS à Neuchâtel, 1968-1996. Administration bénévole d'institutions sociales et associatives.

Allié: Geneviève de Montmollin.

Fils de 789; gendre de 805; beau-frère de 941, 1038, 1186.

Réf.: Jean Thierry DuPasquier, *La famille DuPasquier*, Neuchâtel, 1974, p. 181.

989. NICOLLIER, JEAN-LUC.

Né en 1942. Diplômé en photographie de la Kunstgewerbeschule de Zurich. Stage à Hambourg. Carrière de producteur et de réalisateur de films pour le cinéma et la télévision. Caméraman de Henry Brandt pour films autour du monde avec Henry Brandt et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 1965-1969. Production indépendante dont de nombreux films industriels et TV internationales, 1969-1973. Réalisateur chez Condor-film, 1973-1978. Réalisateur de « Temps présent » à la Télévision suisse romande (TSR) et d'autres magazines d'information, 1979-1983. Responsable de l'information audiovisuelle du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), 1983-1986. Producteur à la TSR et réalisateur de films documentaires nationaux (CH 700, Expo 02, SSR, 1987-2006). Fondateur de l'organisation non gouvernementale ASSED-Action de soutien à l'enfance démunie.

Allié: Maryam Samandari.

Fils de 862; beau-père de 1206; frère de 950, 973; père de 1205, 1257.

990. ROETHLISBERGER, MARC.

Né en 1942. Carrière au département marketing de Zenith au Locle.

Allié: Françoise Zeyer.

Fils de 728.

991. WAVRE, CLAUDE-ALAIN.

Né en 1939. Physicien diplômé de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ). Docteur en sciences naturelles EPFZ. Conseiller en brevets d'invention dans l'industrie (Nestlé). Mandataire agréé auprès de l'Office européen des brevets (OEB). Capitaine.

Allié: Elisabeth Wespi.

Fils de 810; frère de 992; beau-frère de 1028, 1029.

992. WAVRE, JEAN-MICHEL.

Né en 1938. Industriel. Directeur de Cicorel SA.

Allié: Ursula Aeschbacher.

Fils de 810; frère de 991; beau-frère de 1028, 1029.

1966

993. BENDEL, PHILIPPE.
Né en 1940. Licencié en lettres. Démissionnaire.
Allié: Marie de Montmollin.
Gendre de 913; beau-frère de 1037.
994. BOVET, JACQUES.
Né en 1921. Ingénieur.
Allié: Du Bois.
Fils de 724; frère de 930; beau-frère de 925; père de 1035 et 1128.
995. COURVOISIER, JEAN-CLAUDE.
Né en 1941. Ancien directeur de la banque Ferrier Lullin & Cie SA à Genève, 1983-1998.
Gérant de fortune indépendant auprès de Wibagest SA à Genève depuis 1998.
Allié: Francine Siegenthaler.
Fils de 812; père de 1252, 1253; beau-frère de 971, 1098.
996. DUPASQUIER, FERNAND.
Né en 1920. Ingénieur électricien.
Allié: Simon.
Fils de 671; frère de 872.
997. DUPASQUIER, JEAN-CLAUDE.
Né en 1938. Licencié en droit de l'Université de Neuchâtel. Chef des relations publiques au Grand Passage; chef de publicité. Délégué de ventes chez Omega; public relations manager. Gérant de fortune à l'UBS. Capitaine d'infanterie. Président de la Société des concerts de la Collégiale. Ancien président du Cercle de la voile à Neuchâtel. Ancien conseiller général à Neuchâtel.
Allié: Corinne Vuilleumier.
Fils de 864; père de 1227, 1276; beau-frère de 1225.
Réf.: Jean Thierry DuPasquier, *La famille DuPasquier*, Neuchâtel, 1974, p. 225.
998. MASSET, PHILIPPE.
Né en 1945. Diplômé de l'École supérieure de commerce de Neuchâtel. Directeur de diverses entreprises, 1966-1988. Directeur de Rolex France. Membre de la Chambre de commerce suisse en France, 1989-2008. Président de la Fédération de l'horlogerie.
Allié: Martine Bobillier.
Beau-frère de 1041; petit-fils de 707.

999. DE MEURON, GILLES.

Né en 1938. Pédiatre et neuropédiatre. Médecin-chef à l'Hôpital Pourtalès à Neuchâtel, 1974-2000.

Allié: Mireille Puech.

Fils de 793; père de 1185; frère de 972, 1042; beau-frère de 1021.

1000. PETITPIERRE, FRANÇOIS.

Né en 1930. Licencié et docteur en droit de l'Université de Neuchâtel. Diplôme de l'Institut pour l'enseignement des méthodes de direction de l'entreprise (IMEDE) à Lausanne. Directeur de plusieurs filiales de Hoffmann-La Roche d'outre-mer. Membre de la direction du Crédit Suisse à Genève. Président du Colegio Helvetia à Bogota. Capitaine d'artillerie.

Allié: Ximena Valenzuela.

1001. DE SALIS, SKER.

Né en 1940. Ingénieur mécanicien diplômé de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ). Industriel. Consultant indépendant. Capitaine. Pilote. Trésorier de l'entraide bénévoles.

Allié: Madeleine Gut-Blumer.

Fils de 832; frère de 1110, 1134; père de 1187, 1251.

1002. SCHILD, CHARLES.

Né en 1920. Médecin. Démissionnaire en 2003.

Allié: Junod.

1003. DE TRIBOLET, MAURICE.

Né en 1939. Archiviste paléographe, diplômé de l'Ecole des chartes, 1966. Docteur en histoire du droit de l'Université de Dijon, 1980. Bibliothécaire à la Bibliothèque publique et universitaire (cabinet des manuscrits) de Genève, 1966-1967. Archiviste adjoint aux Archives d'Etat de Genève, 1967-1976. Archiviste adjoint aux Archives de l'Etat de Neuchâtel, 1977-1987. Archiviste de l'Etat, 1987-2004. Chargé de cours à l'Université de Neuchâtel (histoire médiévale suisse), 1985-2004. Secrétaire de rédaction de la revue d'histoire le *Musée Neuchâtelois*, 1987-2000. Membre du Conseil de fondation de la Société générale suisse d'histoire, 1983-2001. Membre du Conseil de la Friedrich Emil Welti-Stiftung (Berne), 1998-2008.

Allié: Anne de Perrot.

Fils de 802; frère de 1010.

1004. WUST, CHARLES.

Né en 1929. Directeur. Démissionnaire en 2003.

Allié: Vaucher.

1967

1005. FAVRE, FRANÇOIS.

Né en 1924. Médecin spécialiste FMH en dermatologie à Bienne. Président de la Société des médecins du Seeland. Président de la Société suisse de dermatologie. Président d'honneur des dermatologues bernois. Président de la commission du Gymnase français de Bienne. Président du Conseil de fondation de la Bibliothèque municipale de Bienne.

Allié: Anne-Lise Borel.

Gendre de 823; beau-frère de 835.

1006. MORIN, JEAN-MARIE.

Né en 1922. Economiste. Collaborateur de Novartis. Capitaine. Pilote militaire.

Allié: 1) Marie-Anne Clottu. 2) Anne-Marie Bertrand.

1968

1007. DE REYNIER, PHILIPPE.

Né en 1936. Avocat et notaire. Démissionnaire en 1992.

Allié: Geneviève Huguenin.

Fils de 726; frère de 917, 937.

Réf.: Philippe de Reynier, *Chronique familiale: Les Reynier: de Dieulefit en Dauphiné au XVI^e siècle, à Neuchâtel au XXI^e siècle*, Neuchâtel, 2006, pp. 150-151.

1008. DE LOES, ROLAND.

Né en 1929. Sous-directeur. Directeur d'une galerie d'art à Genève. Démissionnaire.

Allié: Crossby.

1009. RICHTER, YANN.

Né en 1928. Licencié en droit de l'Université de Neuchâtel. Secrétaire de la Chambre suisse d'horlogerie, 1959. Directeur-adjoint de la Chambre suisse d'horlogerie, 1970-1977. Président directeur général du Laboratoire suisse de recherches horlogères, 1977. Président suisse de l'Association suisse pour la recherche horlogère, 1984-1996. Président de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie, 1986-1998. Président du Conseil communal d'Hauterive, 1960-1969. Député au Grand Conseil, 1961-1969. Conseiller national, 1971-1979. Président du parti radical suisse, 1978-1984. Président de la Société suisse de radio et de télévision. Président de nombreux conseils d'administration et de sociétés. Colonel de l'état-major de l'armée. Mort en 2008.

Allié: Geneviève DuPasquier.

Père de 1223; gendre de 739; beau-frère de 935, 941; beau-père de 1248.

Réf.: Jean Thierry DuPasquier, *La famille DuPasquier*, Neuchâtel, 1974, p. 225.

1010. DE TRIBOLET, NICOLAS.

Né en 1942. Professeur ordinaire de neurochirurgie à la Faculté de médecine de l'Université de Lausanne, 1984-2001 et à la Faculté de médecine de l'Université de Genève, 1994-2001.
Premier-lieutenant.

Allié: Véronique de Tscharner.

Fils de 802; frère de 1003.

1969

1011. DE BOSSET, LOUIS-PHILIPPE.

Né en 1942. Docteur en médecine, 1969. Spécialiste en médecine interne et en rhumatologie, 1974-1975. Rhumatologue en pratique privée depuis 1977 à Toronto (Canada).

Allié: Farideh Davoudian.

Petit-fils de 651; fils de 821.

1012. DE DARDEL, BENOÎT.

Né en 1942. Peintre-verrier. Restaurateur d'art. Pasteur de l'Eglise apostolique. Journaliste correspondant du *Courrier Cauchois* en Seine-Maritime.

Allié: 1) Anne-Marie Eschler. 2) Monika Kalakajlo.

Petit-fils de 686; fils de 787; frère de 981.

Réf.: Jean-Paul Dardel, *La famille Dardel issue de Jehan, meunier en 1513 à Saint-Blaise (Neuchâtel)*, 2^e éd., 2003, n° 1087, p. 240.

1013. DE PERROT, ALOÏS.

Né en 1942. Licencié en sciences commerciales de l'Université de Genève. Expert-comptable diplômé. Directeur de fiduciaire.

Allié: Anne Duchateau.

Fils de 822.

1014. DE PURY, ALBERT.

Né en 1940. Licence en théologie, 1964. Diplôme d'élève titulaire de l'Ecole biblique et archéologique française de Jérusalem, 1966. Doctorat en théologie de l'Université de Neuchâtel, 1972. Lecteur d'hébreu à l'Université de Neuchâtel, 1966-1972. Professeur ordinaire d'Ancien Testament à l'Université de Neuchâtel, 1972-1984. Doyen, 1979-1981. Professeur ordinaire d'Ancien Testament à l'Université de Genève, 1984-2008. Doyen, 1989-1992 et 1999-2000. Président de la Société suisse pour l'étude du Proche-Orient ancien, 1985-1993. Membre du Comité de l'Académie suisse des sciences humaines depuis 2001. Professeur honoraire depuis 2005. Docteur *honoris causa* des universités Karoly Gaspar de Budapest, 2000 et de Zurich, 2006. Direction de voyages d'études au Proche-Orient. Collaboration à *La Vie protestante neuchâteloise*, 1988-2000. Dessins d'humour, trois albums publiés.

Allié: 1) Françoise Cornaz. 2) Anne Gysel.

Fils de 824; père de 1168; gendre de 769; frère de 1024; beau-frère de 880, 944.

1015. ROETHLISBERGER, BENOÎT.
Né en 1942. Diplôme fédéral de médecine, 1968. Spécialiste FMH en oto-rhino-laryngologie, 1979. Pratique médicale à Yverdon-les-Bains, 1979-2007. Capitaine.
Allié: Lucienne Bourquin.
Fils de 825.
1016. SALZMANN, RICHARD.
Né en 1946. Assistant en publicité. Démissionnaire en 1974.
1017. DE VRIES DE HEEKELINGEN, HERMANN.
Né en 1942. Ingénieur. Démissionnaire en 2005.
Allié: Nicod.
Petit-fils de 859; fils de 879; frère de 1034.
1018. WAVRE, JEAN-JACQUES.
Né en 1939. Ingénieur électricien diplômé de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Ingénieur de recherche à Toronto, 1967-1970. Ingénieur de recherche à Bâle, 1971-1981. Directeur général des Câbles de Cortaillod, 1993-2001. Premier-lieutenant d'infanterie. Vice-président de l'Association suisse des électriciens. Représentant de la Suisse à la Conférence internationale des grands réseaux électriques. Auteur ou coauteur de plusieurs articles scientifiques dans des revues nationales et internationales relatives aux problèmes des hautes et très hautes tensions.
Allié: Dorette Feer.
Fils de 796; frère de 1026, 1041; beau-frère de 917, 1156.
1019. DE CHAMBRIER, JEAN-FRANÇOIS.
Né en 1939. Avocat et notaire. Délégué du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) au Vietnam. Député au Grand Conseil. Capitaine d'artillerie.
Allié: Anne de Diesbach.
Fils de 780; père de 1215, 1245, 1274; beau-frère de 1022.

1970

1020. ROETHLISBERGER, DOMINIQUE.
Né en 1945. Arboriculteur. Démissionnaire en 1984.
1021. BEZZOLA, GIAN-ANDRI.
Né en 1929. Docteur en lettres. Professeur d'histoire et de français au Gymnase de Soleure, 1957-1974 et 1988-1994. Directeur du Lyceum Alpinum de Zuoz, 1974-1988. Adjoint du groupe 30 d'artillerie. Membre de différentes sociétés culturelles à Soleure. Collaborateur de la Fondation Schloss Waldegg à Soleure. Président de la section « Histoire » de l'Association suisse des professeurs de gymnase.

Allié: Valérie Christine de Meuron.

Fils de 986; gendre de 793; beau-frère de 972, 999, 1042.

1022. DAULTE, ALAIN.

Né en 1920. Médecin généraliste. Délégué du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) au Vietnam, en Palestine (médecin-chef de l'hôpital d'Hébron et de l'hôpital du Mont des Oliviers à Jérusalem) et au Maroc. Premier-lieutenant. Mort en 2009.

Allié: Christine de Chambrier.

Gendre de 780; beau-frère de 1019.

1023. DE PERROT, HUGUES.

Né en 1944. Photographe. Démissionnaire en 1993.

Fils de 822; frère de 1013.

1024. DE PURY, DAVID.

Né en 1943. Licencié en droit. Diplomate en poste à La Haye, Bruxelles (Communauté Européenne), 1972-1976; Berne, 1977-1979 (relations Nord-Sud); Washington (ministre conseiller chargé des affaires économiques, 1980. Délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux auprès du General Agreement on Tariffs and Trade (GATT), 1987. Président de la Commission du commerce de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 1989. Chef de la délégation suisse à l'«Uruguay Round», 1990. Secrétaire d'Etat, 1991. Président du Conseil d'administration de Brown-Boveri, 1991. Coprésident d'ASEA Brown Boveri, 1992-1996. Fondateur de la Société de Pury, Pictet, Turretini & Cie SA, 1996. Président du Conseil d'administration du quotidien *Le Temps*. Membre de plusieurs conseils d'administration. Coauteur du *Livre Blanc sur l'économie*, 1995. Mort en 2000. Allié: 1) Sandra Cuneo. 2) Maria Eugenia Echeveirra.

Fils de 824; frère de 1014.

Réf.: *Vision dans l'urgence: écrits et entretiens = Denken in der Wende: Schriften und Gespräche: 1990-2000*, Genève, 2002; «Hommage à David de Pury», dans *Le Temps*, 28 décembre 2000; Franz Blankart, «Hommage à David de Pury», dans *Neue Zürcher Zeitung*, 29 décembre 2000; Jacques Pilet, «Hommage à David de Pury», dans *L'Hebdo*, 4 janvier 2001.

1025. ROBERT, CLAUDE.

Né en 1945. Licencié en sciences économiques.

Allié: Françoise Grivel.

1026. WAVRE, ANTOINE.

Né en 1941. Directeur chez Pictet & Cie à Genève. Membre du comité Alzheimer de Genève. Major, chef de renseignement arrondissement territorial 14.

Allié: 1) Fabienne Clerc. 2) Françoise Lebrun.

Fils de 796; frère de 1018, 1041; père de 1259, 1260; beau-frère de 917, 1044.

1971

1027. ZUTTER, PHILIPPE.
Né en 1904. Ambassadeur de Suisse. Mort en 1984.
Allié: Marivara.
1028. BONDALLAZ, JEAN-MARIE.
Né en 1942. Architecte FAS-SIA. Propriétaire d'un atelier depuis 1969.
Allié: Martine Wavre.
Gendre de 810; beau-frère de 991, 992, 1029.
1029. CALLMANDER, MICHEL.
Né en 1945. Docteur en médecine dentaire.
Allié: Claudine Wavre.
Gendre de 810; beau-frère de 991, 992, 1028.
1030. KING, CECIL E.
Né en 1912. Ambassadeur de Grande-Bretagne. Démissionnaire en 1977.
Allié: Haynes.
Fils de 906.
1031. LANGER, DOMINIQUE.
Né en 1947. Ingénieur civil diplômé de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL, SIA). Collaborateur et directeur de divers bureaux et entreprises.
Fils de 826; frère de 969, 970.
1032. LAUENER, JEAN.
Né en 1933. Ingénieur. Horloger. Industriel. Capitaine d'artillerie.
Allié: Elizabeth de Torrenté.
Père de 1139; gendre de 899.
1033. TERRISSE, RENAUD.
Né en 1943. Diplôme en biologie médicale. Licencié en biologie humaine de l'Université de Genève. Assistant chargé de recherche à l'Institut d'anthropologie de l'Université de Genève, 1972-1978. Travail humanitaire dans le cadre de la « Village Reconstruction Organisation » à Guntur dans l'Etat de l'Andhra Pradesh (Inde). Gérant d'une maison d'hôtes à Saint-Romain-en-Viennois.
Allié: Christiane de Weck.

1972

1034. DE VRIES DE HEEKELINGEN, HUBERT.
Né en 1946. Employé de banque. Mort en 1993.
Allié: de Stoutz.
Fils de 879; frère de 1017.
1035. BOVET, PIERRE.
Né en 1950. Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL).
Consultant.
Allié: Maria Teresa Valero.
Fils de 994; frère de 1128; petit-fils de 724.
1036. CALAME, RENÉ.
Né en 1902. Ingénieur horloger. Mort en 1978.
Allié: Ikle.
1037. DE MONTMOLLIN, GEORGES.
Né en 1945. Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ) en génie civil. Informaticien des registres du commerce de Suisse. Major d'infanterie.
Petit-fils de 653, 782; fils de 913; frère de 1075; père de 1266.
1038. DE MONTMOLLIN, PIERRE.
Né en 1944. Licencié en droit. Encaveur, Domaine E. de Montmollin fils à Auviernier.
Conseiller général à Auviernier, 1972-1992. Député au Grand Conseil, 1973-1997. Président du Grand Conseil, 1996-1997. Président du parti libéral neuchâtelois, 1997-2000. Conseiller communal à Auviernier 2000-2008. Capitaine d'infanterie.
Allié: Martine Vaucher.
Fils de 805; frère de 1186; beau-frère de 941, 987.
1039. DE PERROT, YVES.
Né en 1943. Fondé de pouvoir (assurances). Démissionnaire en 1993.
Allié: Dominique Benguerel.
Petit-fils de 602.
1040. DE SEIDLITZ, HENRI.
Né en 1933. Licence et doctorat en sciences économiques à l'Université de Neuchâtel.
Boursier du Fonds national de la recherche scientifique (Munich et Londres). Administrateur à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à Paris.
Collaborateur-cadre à la Fédération horlogère suisse et à Ebauches SA. Conseiller au secrétariat général du Département fédéral des finances (DFF). Créateur et joueur du Club de

basket de La Chaux-de-Fonds. Membre de l'équipe suisse aux Universiades. Divers rôles dans le domaine viti-vinicole. Cofondateur du Cercle européen d'études des gentianacées. Défense et sauvegarde du patrimoine construit; responsabilités aux plans cantonal et confédéral. Commandant de compagnie.

Allié: Madeleine Jacot-Descombes.

Réf.: *L'inflation en Suisse de 1950 à 1963 et ses relations avec le crédit*, Lausanne, 1964. Articles économiques dans divers journaux (*NZZ*, *Journal de Genève*, etc.). Publications sur le vin et l'eau-de-vie (gentiane). Contributions à des revues traitant du patrimoine construit.

1041. WAVRE, NICOLAS.

Né en 1945. Diplôme d'ingénieur, 1970. Doctorat, 1974. Chargé de cours à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) dès 1971. Professeur titulaire en 1995. Fondateur de ETEL SA à Môtiers en 1974 et son CEO jusqu'en 2003. Membre de la Commission fédérale des affaires spatiales, 1994-2001. Membre de la commission fédérale de la recherche énergétique, 2003-2007. Membre de l'Académie des sciences techniques. Ingénieur-conseil et administrateur de plusieurs sociétés. Conseiller général à Boudry dès 2002. Vice-président du parti libéral neuchâtelois, 2004-2008. Nombreuses publications scientifiques.

Allié: Loyse Masset.

Fils de 796; frère de 1018, 1026; beau-frère de 917, 998.

1973

1042. DE MEURON, DENIS.

Né en 1944. Licencié et docteur en sciences politiques. MA en «Industrial Relations». Chercheur. Enseignant. Premier-lieutenant.

Allié: Marcela Renieri.

Fils de 793; frère de 972, 999; beau-frère de 1021.

Réf.: *Etat de la famille Meuron de Saint-Sulpice, au Val-de-Travers*, Neuchâtel, 2000, p. 14.

1043. DE MEURON, MICHEL.

Né en 1934. Docteur en médecine de la Faculté de médecine de Genève. Psychiatre à Saint-Loup et à Paris. Directeur de l'Hôpital psychiatrique de Préfargier, 1970-1999.

Allié: Dominique Cornioley.

Petit-fils de 748.

Réf.: *Livre d'Or de Belles-Lettres, 1832-1960*, Supplément 1984, n° 2313.

1044. DE MONTMOLLIN, PASCAL.

Né en 1949. Technicien de laboratoire en biologie chez Novartis. Capitaine d'infanterie.

Allié: Olivia Clerc.

Fils de 847; gendre de 813; frère de 1051; beau-frère de 1026.

1045. PANNETT, MICHAËL JOHN.

Né en 1932. Licencié en lettres, MA Cantab., Trinity College, Cambridge. Directeur ventes/marketing de la Société suisse pour l'industrie horlogère (SSIH), 1970-1975. Directeur général chez Zenith Time, 1975-1978. Administrateur et directeur général chez Zenith Movado, 1978-1980. Premier-lieutenant du Royal Regiment of Artillery.

Allié: Anne-Christine Backlund.

Père de 1220.

1046. DE REYNIER, JEAN-FRANÇOIS.

Né en 1945. Etudes d'agriculture à Changins et à Munich. Agronome. Carrière aux Emswerke, au Mamuth puis chez Gehrig AG.

Allié: Annelore Hägele.

Réf.: Philippe de Reynier, *Chronique familiale: Les Reynier: de Dieulefit en Dauphiné au XVI^e siècle, à Neuchâtel au XXI^e siècle*, Neuchâtel, 2006, p. 152.

1047. ROBERT, LUCIEN.

Né en 1927. Employé commercial. Mort en 1976.

Allié: Passaplan.

Frère de 953.

1048. THORENS, MICHEL.

Né en 1920. Licencié et docteur en sciences économiques. Directeur commercial chez Dubied SA.

Allié: Anita Galli-Ravicini.

Père de 1142.

1974

1049. FAVARGER, DOMINIQUE.

Né en 1942. Licencié en droit de l'Université de Neuchâtel, 1965. Etudes en histoire du droit à Paris et à Rome. Membre de l'Institut suisse de Rome. Chargé de cours d'histoire du droit à la Faculté de droit de Neuchâtel, 1970. Docteur en droit, 1970. Professeur ordinaire d'histoire du droit à la Faculté de droit de Neuchâtel, 1973-1975. Membre du comité de la Société d'études burgondo-médiannes. Mort en 1975.

Allié: Christiane Zemp.

Beau-frère de 1065.

Réf.: *Le régime matrimonial dans le comté de Neuchâtel du XV^e au XIX^e siècle*, Neuchâtel, 1970 (thèse de doctorat); *Les sources du droit du canton de Neuchâtel*, tome 1, Les sources directes, Aarau, 1982.

1050. LEUBA, JEAN-LOUIS.

Né en 1912. Etudes de théologie à Neuchâtel, en Allemagne puis à Bâle auprès de Karl Barth. Pasteur titulaire de l'Église réformée française de Bâle, 1942-1954. Docteur en théologie de l'Université de Neuchâtel, 1950. Professeur de théologie systématique à l'Université de Neuchâtel, 1954-1982. Recteur de l'Université, 1961-1963. Membre du Conseil de la recherche scientifique suisse, 1969-1981. Collaborateur du département « Foi et Constitution » du Conseil œcuménique des Églises. Coprésident de la commission de dialogue entre protestants et catholiques, 1972-1982. Fondateur de la revue *Verbum Caro*. Mort en 2005.

Allié: Edmée Rychner.

Beau-père de 1234.

Réf.: Denis Müller, « Jean-Louis Leuba, théologien (1912-2005) », dans *Biographies neuchâtelaises*, tome 5, Hauterive, 2008, pp. 211-214.

1051. DE MONTMOLLIN, RENAUD.

Né en 1945. Avocat. Directeur et administrateur chez Haefliger & Kaeser SA, 1982-2004. Indépendant depuis 1996. Conseiller général libéral à Neuchâtel, 1984-1996. Président de l'Association des amis du Musée d'art et d'histoire, 1998-2006.

Allié: Isabelle Junier.

Fils de 847; frère de 1044; gendre de 887.

1052. MUSSARD, MARCEL.

Né en 1929. Ingénieur électricien diplômé de l'École polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ). R&D chez Raytheon (USA), Battelle Memorial Institute, Sodeco. Conseiller d'entreprises, études de marchés, venture capital, licences, gestion de projets R&D en énergie solaire dès 1975. Officier en transmission d'artillerie, puis officier à l'état-major du régiment territorial. Capitaine. Membre du Rotary Club. Ancien président de la section neuchâteloise de la Société des ingénieurs et architectes (SIA).

Allié: Marie-Hélène Wavre.

Réf.: Eugène-Louis Dumont, *Armorial genevois*, Genève, 1961, pp. 310-311.

1053. DE PURY, AYMON.

Né en 1908. Officier de carrière. Colonel brigadier. Mort en 1993.

Allié: Monique Martin.

Frère de 824.

1054. DE ROUGEMONT, ALAIN.

Né en 1932. Officier instructeur. Colonel. Mort en 2006.

Allié: Yvette Agio.

Frère de 984.

1055. TERRISSE, VINCENT.

Né en 1944. Indépendant. Conseil d'entreprises.

Allié: Jane Lier.

Frère de 1033.

1975

1056. BOLLE, PIERRE-HENRI.

Né en 1941. Professeur aux universités de Neuchâtel, 1972-2006, et Galatasaray à Istanbul dès 2002. Expert auprès du Département de justice et police, 1974-1988. Membre puis président du Comité européen pour les problèmes criminels au Conseil de l'Europe, 1974-1988. Vice-président de la Société internationale de criminologie et de la Société internationale de défense sociale. Trésorier de la Fondation internationale pénale et pénitentiaire.

Allié: Inal Nilüfer Tuglu.

Réf.: Site web de l'Université de Neuchâtel.

1057. CHAPUISAT, BERNARD.

Né en 1943. Banquier. Démissionnaire.

Allié: May de Perrot.

Gendre de 822; beau-frère de 1013, 1023.

1058. DUPASQUIER, LAURENT.

Né en 1946. Licence en droit de l'Université de Neuchâtel. Avocat. Brevet de notaire (Tessin). Avocat et notaire indépendant à Lugano. Ancien président de la société de Belles-Lettres.

Allié: Fiorella Giannoni.

Fils de 866.

1059. DE HALLER, CHRISTIAN.

Né en 1941. Médecin-dentiste. Démissionnaire.

Allié: Pia Büsslinger.

1060. WAVRE, PATRICK.

Né en 1950. Notaire. Exclu en 1996.

1976

1061. DE COULON, LAURENT.

Né en 1925. Licencié en sciences économiques et commerciales. Administrateur de sociétés.

Allié: Odette Amann.

1062. VON KESSEL, SILVIUS.
Né en 1931. Licencié en droit. Notaire. Ancien associé de l'Etude Ribaux et von Kessel.
Allié: Anne-Chantal Ribaux.
Beau-frère de 1170, 1255.
1063. PERRIARD, MAURICE.
Né en 1934. Spécialiste FMH en chirurgie thoracique, abdominale, vasculaire et traumatologie de l'Université de Lausanne et de la Harvard Medical School à Boston. Médecin-chef de l'Hôpital de Landeyeux. Premier-lieutenant.
Allié: Monique Sandoz.
1064. DE PERROT, JACQUES-ANDRÉ.
Né en 1925. Agronome.
Allié: Rawyler.
Fils de 642.
1065. DE WECK, LAURENT.
Né en 1947. Licencié en lettres. Professeur au Gymnase de Neuchâtel. Démissionnaire en 2002.
Allié: Marie-France Favarger.
Beau-frère de 1049.

1977

1066. BERTHOUD, JEAN-OLIVIER.
Né en 1948. Vétérinaire. Démissionnaire en 1988.
Allié: Attinger.
Fils de 841.
1067. MAULER, JEAN-MARIE.
Né en 1951. Licencié en droit. Brevet d'avocat. Chef du Service juridique à la direction des assurances militaires à Berne. Conseiller juridique au Département fédéral de l'intérieur. Directeur et président de Mauler & Cie SA. Juge au Tribunal militaire d'appel. Administrateur de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie. Chevalier et membre du Conseil de la Commanderie suisse de l'Ordre de Saint-Jean. Auteur d'un ouvrage de référence sur le thé aux Editions Nicolas Junod.
Allié: Christine Brocard.
Fils de 909; frère de 1082.
Réf.: Eric-André Klausner, *Les grands vins mousseux de la maison Mauler & Cie SA: tradition champenoise au prieuré Saint-Pierre de Môtiers*, Hauterive, 1990, p. 67.

1068. DE MONTMOLLIN, FRANÇOIS.

Né en 1935. Diplômé en géologie de l'Université de Lausanne. Carrière de géologue dans divers pays, puis fonctionnaire fédéral à Berne. Démissionnaire en 2009.

Allié: Laura Dicum.

Fils de 809; père de 1219.

1069. DE POURTALÈS, LAURENT.

Né en 1944. Maîtrise en architecture. Architecte indépendant.

Allié: Suzanne Roussy.

Fils de 800; père de 1167, 1242; beau-père de 1273.

Réf.: Robert Cramer, *Les Pourtalès, 1300-2000*, Saint Pierre de Vassols, 2001, p. 160; Eric Bungener, *Filiations protestantes*, vol. II, Suisse, tome 2, Paris, 1998, p. 789.

1070. DE PURY, ROLAND.

Né en 1907. Etudes de théologie à Paris et à Bonn, où il suit les cours de Karl Barth. Pasteur à Lyon. Engagement dans la Résistance. Fondateur de la revue *Hic et Nunc* avec, entre autres, Denis de Rougemont. Fondateur d'un groupe de résistance spirituelle à Lyon, avec Jean Lacroix, Henri-Irénée Marrou, Emmanuel Mounier et André Philip, 1940. Emprisonné par les Allemands, 1943. Missions d'enseignement théologique outre-mer (Cameroun, Madagascar, Tahiti). Titulaire, avec son épouse, de la médaille «Juste des Nations» décernée par la Fondation Yad Vashem, 1976. Auteur d'un *Journal de cellule*, dont le cinéaste Robert Bresson a tiré un film.

Allié: Jacqueline de Montmollin.

Fils de 749.

Réf.: Les protestants français pendant la Seconde Guerre mondiale, actes du colloque de Paris (19-21 novembre 1992) – Supplément au Bulletin de la SHPF, Paris, 1994; Annette Thorens, «Roland de Pury, pasteur (1907-1979)», dans *Biographies neuchâteloises*, tome 5, Hauterive, 2008, pp. 271-274.

1071. ZELLWEGER, ULRICH.

Né en 1932. Docteur en sciences économiques. Conseiller en gestion d'entreprise. Membre de l'Ordre de Saint-Jean.

Allié: Marie-Ange Bancel.

1978

1072. CAVADINI, JEAN.

Né en 1936. Licencié en lettres. Conseiller communal. Conseiller d'Etat, 1981-1993. Conseiller national. Conseiller aux Etats. Démissionnaire en 1983.

Allié: Michèle Bauer.

Gendre de 811; beau-frère de 978.

1073. JACOPIN, PHILIPPE.
Né en 1950. Avocat. Démissionnaire en 1993.
Fils de 891; frère de 1109.
1074. DE MEURON, ALAIN.
Né en 1950. Gynécologue-obstétricien FMH. Cabinet médical à Neuchâtel. Médecin-cadre à la maternité de l'Hôpital Pourtalès. Conseiller général. Membre du Kiwanis Club.
Allié: Ursula Ulli.
1075. DE MONTMOLLIN, JEAN-FRÉDÉRIC.
Né en 1947. Médecin. Démissionnaire en 1983.
Allié: Danièle Berger.
Petit-fils de 653, 782; fils de 913; frère de 1037.
1076. OTT, FRANÇOIS.
Né en 1949. Licencié en droit. Avocat à Neuchâtel et Boudry. Juge suppléant du Tribunal du district de Boudry, 1988-2006. Président du Kiwanis Club Neuchâtel, 1994-1995. Conseiller général à Auvernier, 1988-1994. Secrétaire de la commission des sports, loisirs et culture de la Ville de Boudry. Société d'escrime de Neuchâtel, 1970-1992.
Allié: Isabelle Bächler.
Petit-fils de 863; fils de 876.
1077. DE REYNIER, GASTON.
Démissionnaire en 1986.
1078. DE REYNIER, JEAN-CLAUDE.
Né en 1948. Médecin. Chirurgien orthopédiste. Spécialiste de la main. Démissionnaire en 1987.
Allié: Huguette Diringer.
Fils de 844.
Réf.: Philippe de Reynier, *Chronique familiale: Les Reynier: de Dieulefit en Dauphiné au XVI^e siècle, à Neuchâtel au XXI^e siècle*, Neuchâtel, 2006, p. 152.
1079. WAVRE, DANIEL.
Né en 1936. Médecin. Mort en 1984.
Allié: Jeanneret.

1979

1080. BURNET, OLIVIER.
Né en 1952. Avocat, docteur en droit. Pratique du barreau à titre indépendant de 1985 à ce jour. Président de l'École d'infirmières HMP (hygiène maternelle et pédiatrie), 1985-1993. Président de la Commission d'affermage, de 1989 à ce jour. Vice-président, puis président de

la Commission paritaire de conciliation en matière de baux à loyer commerciaux, de 1992 à ce jour. Président de la Fédération vaudoise des assureurs-maladie, 1993-2001. Membre du Conseil de santé, 1993-2005. Conseiller communal à Lausanne, 1989-1994. Député au Grand Conseil vaudois, 1996-1998. Membre de l'Assemblée constituante du canton de Vaud, 2000-2002. Conseiller communal à Pully, de 2001 à ce jour.

Allié: Christiane Golay.

Petit-fils de 702.

Réf.: *L'exécution de tâches publiques par un organisme privé: l'exemple du marché du fromage*, Lausanne, 1983 (thèse de doctorat).

1081. DE DARDEL, JEAN-JACQUES.

Né en 1954. Licencié en sciences économiques de l'Université de Genève. Docteur en sciences politiques de l'Institut universitaire des hautes études internationales de Genève. Diplôme. En poste à Vienne, Washington, Canberra et Paris. Ambassadeur de Suisse auprès de l'Organisation internationale de la francophonie. Chef du Centre de politique de sécurité internationale, puis de la Division politique 1 (Europe) au Département fédéral des affaires étrangères. Ambassadeur de Suisse en Belgique et auprès de l'OTAN. Ancien président de la Société de Zofingue de Genève. Ancien membre du comité de la Grande société de Berne. Auteur de nombreuses publications.

Allié: Marielle de Meyères.

Fils de 855.

Réf.: Sveriges Adels Kalender; Jean-Paul Dardel, *La famille Dardel issue de Jehan, meunier en 1513 à Saint-Blaise (Neuchâtel)*, 2^e éd., 2003, n° 1212, p. 242.

1082. MAULER, THIERRY.

Né en 1949. Médecin, diplômé FMH en médecine générale. Indépendant.

Allié: Ella de May.

Fils de 909; frère de 1067; beau-frère de 1265.

1980

1083. NAVILLE, RAYMOND.

Né en 1914. Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ). Mort en 1990.

1981

1084. GODET, FRANÇOIS.

Né en 1944. Licencié en droit. Avocat. Chef du Service juridique du Département militaire fédéral. Directeur du Centre international de déminage humanitaire à Genève. Conseiller général, 1983-1992. Conseiller communal de Thielle-Wavre, 1992-2008. Président

de l'Association des communes neuchâtelaises. Colonel d'infanterie. Auteur de plusieurs contributions dans la *Revue suisse de droit international et de droit européen*, dans la *Revue de droit pénal militaire et de droit de la guerre*, ainsi que dans le *Nouveau manuel de politique extérieure suisse*.

Allié: Laurence Daric.

Petit-fils de 703, 874; fils de 1085; frère de 1107.

Réf.: Thierry Du Pasquier, *La famille Du Pasquier*, p. 213. *Livre d'Or de Belles-Lettres, 1832-1960*, Supplément 1984, n° 1586, p. 70.

1085. GODET, RÉMY.

Né en 1916. Ambassadeur. Mort en 1991.

Allié: Suzanne DuPasquier.

Père de 1084, 1107; gendre de 703.

1086. JEANNERET, FRANÇOIS.

Né en 1932. Licencié en droit. Avocat. Conseiller d'Etat, 1969-1981. Député au Grand Conseil, 1961-1969. Député au Conseil national, 1979-1991. Président du parti libéral suisse, 1993-1997. Président central de Belles-Lettres, 1952-1957.

Allié: Dominique Wolfrath.

Beau-père de 1256.

Réf.: *Dictionnaire historique de la Suisse*, vol. 5, Hauterive, 2008, p. 73; *Livre d'Or de Belles-Lettres, 1832-1960*, Supplément 1984, n° 1546, p. 319.

1087. LACROIX, THIERRY.

Né en 1940. Licencié en droit. Avocat. Chef du Service juridique pour la Suisse romande de CSS Assurances, 1987-2005.

Allié: Rolande Ducommun.

1088. NORTH, MATHIEU.

Né en 1942. Docteur en droit. Avocat. Démissionnaire en 1994.

Allié: Imhof.

1089. ROULET, LOUIS-EDOUARD.

Né en 1917. Etudes universitaires à Berne et à Genève. Docteur en lettres de l'Université de Berne, 1947. Directeur du Séminaire de français moderne de la Faculté des lettres, 1960-1965. Professeur ordinaire d'histoire suisse à l'Université de Neuchâtel, 1961-1985. Fondateur de l'Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel et du Centre d'études historiques sur les relations franco-suisse, 1975. Initiateur de la série des *Documents diplomatiques suisses*. Président du Conseil de fondation de la Société générale suisse d'histoire, 1971-1977. Contribue activement à la fondation de l'Association suisse d'histoire et de sciences militaires, 1972. Président du comité de rédaction du *Musée neuchâtelois*, 1982-1994. Docteur *honoris causa* de l'Université de Paris-Sorbonne. Titulaire de la médaille d'argent de la Ville de

Paris, 1985. Officier de la Légion d'honneur, 1995. Colonel-brigadier, chef du Service d'information à la troupe, 1978-1981. Mort en 1996.

Allié: Rolli.

Père de 1133.

Réf.: Guillaume Poisson, «Louis-Edouard Roulet, historien, 1917-1996» dans *Biographies neuchâteloises*, vol. 5, pp. 293-298. *Cinq siècles de relations franco-suissees: hommage à Louis-Edouard Roulet*, Neuchâtel, 1984.

1090. SCHEURER, RÉMY.

Né en 1934. Licencié en lettres, 1957. Archiviste paléographe, 1962. Professeur ordinaire d'histoire du Moyen Âge et de la Renaissance à l'Université de Neuchâtel, 1971-1999. Doyen de la Faculté des lettres, 1975-1979. Vice-recteur de l'Université, 1984-1987. Recteur, 1987-1991. Membre du Conseil national de la recherche scientifique. Division des programmes nationaux, 1985-1996. Conseiller général à Hauterive, 1968-2000. Député au Grand Conseil, 1977-1984. Président du groupe libéral. Conseiller national, 1991-2003. Membre d'honneur de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales.

Allié: Jacqueline Buffat.

Père de 1135.

Réf.: *In dubiis libertas. Mélanges d'histoire offerts au professeur Rémy Scheurer*. Textes réunis par Philippe Henry et Maurice de Tribolet, Hauterive, 1999. *Ego-histoire*, Neuchâtel, 2003, pp. 435-449; *Livre d'Or de Belles-Lettres, 1832-1860*, Supplément 1984, n° H 92, p. 87.

1091. WEIBEL, ERNEST.

Né en 1942. Docteur en sciences politiques. Professeur ordinaire à l'Université de Neuchâtel, 1972-2004. Professeur à l'Université de Tours, 1989-2004. Professeur à l'Université Robert Schuman de Strasbourg, 1990-2004. Conseiller général à Auvernier, 1978-1991. Président du parti libéral d'Auvernier, 1977-1991. Président de l'Université populaire neuchâteloise, 1975-1978.

Allié: Francine Ingenbleek.

Père de 1173, 1191.

1092. VON WYSS, JÖRG.

Né en 1932. Economiste. Directeur général d'Interfood. Capitaine d'artillerie. Mort en 1999.

Allié: Günthard.

1093. MEYLAN, LUC.

Né en 1947. Notaire et avocat. Carrière dans l'étude Luc Meylan, puis chez Dardel & Meylan et finalement à l'étude Athemis, 1974-2008. Président de la Société des Amis des Arts depuis 1993. Membre de divers conseils d'administration.

Allié: 1) Marlyse Grandjean. 2) Sonia Curty.

Réf.: *Livre d'Or de Belles Lettres, 1832-1960*, Supplément 1984, n° 1588, p. 71.

1982

1094. CHÂTENAY, PASCAL.
Né en 1957. Médecin.
Petit-fils de 710; fils de 852; frère de 1104.
1095. DE COULON, GILLES.
Né en 1960. Responsable des sports au Club Méditerranée. Logisticien chez Bulgari et Bovet Watches.
Allié: Sophie Lataste.
Petit-fils de 717; fils de 827; frère de 1232.
1096. RYCHNER, JACQUES.
Né en 1941. Licencié en lettres. Lecteur de français à l'Université de Munich. Ecole nationale supérieure de bibliothécaires à Paris. Assistant à l'Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel. Adjoint au directeur, puis directeur de la Bibliothèque publique et universitaire. Conservateur des livres anciens dès 1993.
Allié: Ingrid Berchtenbreiter.
Beau-frère de 1207.
Réf.: *Ville de Neuchâtel, Bibliothèque et Musées*, 1993, pp. 9-10.

1983

1097. TSCHUDIN, PAUL.
Né en 1916. Directeur. Capitaine d'infanterie. Mort en 2004.
Allié: Guinnard.
1098. GRAF, JEAN-LOUIS.
Né en 1949. Ingénieur civil diplômé de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ). Vice-directeur de Geilinger SA, 1979-1997. Directeur de projet chez Zschokke SA, 1997-2000. Directeur général d'Immoroc SA, 2001-2008.
Allié: Agneta Courvoisier.
Gendre de 818; beau-frère de 971, 995.
1099. GUEISSAZ, FÉLIX.
Né en 1956. Docteur en médecine, spécialiste FMH en dermatologie et vénéréologie. Président de la Société suisse de dermatologie et de vénéréologie, 2002-2005. Major. Commandant du bataillon de chars 15 de la brigade blindée 2, 1995-1998.
Allié: Anne Baechtold.
Fils de 901; frère de 1100, 1113.

1100. GUEISSAZ, NICOLAS.

Né en 1958. Ingénieur en technologie alimentaire, diplômé de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ). Collaborateur du groupe Kraft, puis Gate Gourmet, puis Nestlé. Premier-lieutenant de chars.

Allié: Lardy.

Fils de 901; frère de 1099, 1113; gendre de 932.

1101. LAURENT, MICHEL.

Né en 1940. Carrière aux Câbleries et Tréfileries de Cossonay (division énergie). Chef de recherche et développement.

Allié: Hélène-Christine DuPasquier.

Gendre de 779; beau-frère de 942.

1102. SÛSSTRUNK, FABIEN.

Né en 1954. Licencié en droit de l'Université de Neuchâtel. Brevet d'avocat et de notaire. Propriétaire associé de l'étude Reynier & Süssstrunk.

Gendre de 880.

1984

1103. BERTHOUD, JEAN.

Né en 1961. Licencié en sciences économiques de l'Université de Neuchâtel. MBA Columbia University (New York). Banquier. Conseiller général à Neuchâtel, 1992-1996. Premier-lieutenant d'infanterie.

Allié: Andrea Alexy.

Petit-fils de 688, 689; fils de 910; beau-frère de 1130.

Réf.: Jean Thierry DuPasquier, *La famille DuPasquier*, Neuchâtel, 1974, p. 171; *Livre d'Or de Belles-Lettres, 1832-1960*, Supplément 1984, n° 1617, p. 74.

1104. CHÂTENAY, NICOLAS.

Né en 1954. Restaurateur.

Petit-fils de 710; fils de 852; frère de 1094.

1105. DUPASQUIER, GUY.

Né en 1908. Démissionnaire en 1992.

Petit-fils de 732.

1106. GABUS, JEAN-LOUIS.

Industriel. Mort en 1997.

Frère de 988.

1107. GODET, BLAISE.

Né en 1947. Licencié en droit. Avocat. Carrière diplomatique au Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). Ambassadeur en Thaïlande, au Cambodge, au Laos et en Birmanie, 1993-1997. Ambassadeur en Egypte, au Soudan et en Erythrée, 1997-2001. Chef de la Direction politique à Berne, 2001-2004. Représentant permanent auprès des Nations Unies à Genève depuis 2004. Ambassadeur auprès de la République populaire de Chine depuis 2008.

Allié: Claudine Reymond.

Petit-fils de 703, 874; fils de 1085; frère de 1084.

Jean Thierry DuPasquier, *La famille DuPasquier*, Neuchâtel, 1974, p. 213; *Livre d'Or de Belles-Lettres, 1832-1860*, Supplément 1984, n° 1585, p. 70.

1108. GRÜNINGER, BERNARD.

Né en 1926. Etudes de médecine et doctorat à l'Université de Bâle, 1965. Stages dans les cliniques universitaires de Bâle, Zurich et Philadelphie (USA). Titre de spécialiste FMH en anesthésiologie, 1965. Médecin-anesthésiste à l'Hôpital communal de La Chaux-de-Fonds, 1975-1991.

Allié: Marguerite Mackay.

Petit-fils de 658; père de 1195.

Réf.: H. Jéquier, J. Henriod et M. de Pury, *La famille Pury: 21 tableaux généalogiques précédés d'une notice sur la famille et suivis de planches illustrées*, Neuchâtel, 1972, tableau E2 XIX.

1109. JACOPIN, LUC.

Né en 1949. Avocat indépendant. Etude à Neuchâtel dès 1975. Conseiller général à Auvernier. Président du parti libéral du district de Boudry.

Allié: Corinne Gerber.

Fils de 891; frère de 1073.

1110. DE SALIS, JACQUES.

Né en 1958. Diplôme d'ingénieur de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ). Premier-lieutenant d'artillerie.

Allié: 1) Marie-Noëlle Huguenin. 2) Nathalie Petrova.

Fils de 832; frère de 1001, 1134.

1111. TAVEL, GÉRARD.

Né en 1944. Administrateur délégué; Midland Bank Intern. Trade. Administrateur; Midland Bank Offshore à Monaco. CEO; Cie Financière de Négoce SA. Administrateur; société des Sulfures de Carbone à Marseille. Président; Finance et Conseils G.C. Tavel à Lausanne.

Allié: 1) Monika von Lechendorff-Gudent. 2) Mima de Preux.

1985

1112. BERTHOUD, GEORGE.
Né en 1951. Avocat.
Fils de 880.
1113. GUEISSAZ, PASCAL.
Né en 1960. Master en gestion d'entreprise de l'Université de Saint-Gall. Fondateur et gestionnaire d'entreprises dans le domaine des services du personnel.
Allié: Amélie Blohm.
Fils de 901; frère de 1099, 1100.
1114. LIECHTI, PATRICK.
Né en 1950. Licencié en droit de l'Université de Genève. Avocat. Secrétaire général de Suisa.
Mort en 1997.
Gendre de 811; beau-frère de 978.
1115. DE PERREGAUX, OLIVIER.
Né en 1965. Licence en économie de la Haute école de gestion de Saint-Gall, 1987. McKinsey & Co. Zurich/New York, 1988-1996. Zurich Assurance, Zurich, 1997-1999. LGT Group, directeur financier à Vaduz.
Allié: Cristina Jagmetti.
Petit-fils de 751.
1116. DE POURTALÈS, RODOLPHE.
Né en 1944. Ingénieur agronome. Délégué suisse auprès de la Food and Agriculture Organization (FAO) à Rome. Mort en 1993.
Allié: Godelieve de Vocht.
Réf.: Robert Cramer, *Les Pourtalès, 1300-2000*, Saint-Pierre de Vassols, 2001, p. 159; Eric Bungener, *Filiations protestantes*, vol. II, Suisse, tome 2, Paris, 2002, p. 788.
1117. ROCH, WILLIAM.
Né en 1919. Docteur en droit de l'Université de Genève. Carrière au Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) jusqu'au grade d'ambassadeur. Fonction temporaire du consul général à Rio de Janeiro. Premier-lieutenant d'infanterie.
Allié: 1) Eliane Juliette Daler. 2) Stella Arlette Odier.
Père de 1178.

1986

1118. DE MEURON, JEAN-LÉONARD.

Né en 1964. Diplômé de l'école de Sotheby's à Londres. Directeur adjoint et *auctioneer* chez Sotheby's à Genève, 1993-1999. Membre de la direction de la Fondation Théodora à Lonay, 2000-2006. Président de la Fondation helvétique de bienfaisance et de l'Association suisse d'entraide sociale et culturelle, membre de conseils de fondations (Edouard et Maurice Sandoz, Famille Sandoz, *Gloriamundi*, Histoire des Suisses dans le Monde, Jardin botanique de Neuchâtel, Musée d'art moderne et contemporain de Genève, Préfargier, Théodora).

Petit-fils de 793; fils de 972; beau-frère de 1283.

Réf.: Guy de Meuron, *Histoire d'une famille neuchâteloise (la famille Meuron)*, Hauterive, 1991, p. 103.

1987

1119. WILLER, ANTOINE.

Né en 1959. Microbiologiste. Directeur d'un laboratoire. Municipal à Corcelles. Zofingien. Petit-fils de 769; fils de 944; frère de 1120; beau-frère de 1238.

1120. WILLER, DOMINIQUE.

Né en 1958. Directeur d'EMS. Diplômé de l'Ecole hôtelière de Lausanne. Conseiller communal. Vice-président du parti libéral de l'arrondissement Jura-Nord vaudois. Membre du comité. Président du parti libéral vaudois.

Allié: Isabelle Genevay.

Petit-fils de 769; fils de 944; frère de 1119; beau-frère de 1238.

1988

1121. DE CHAMBRIER, BERTRAND.

Né en 1960. Employé de banque.
Fils de 818.

1122. DE DARDEL, PHILIPPE.

Né en 1960. Diplômé de l'Ecole hôtelière de Glion. Consultant en ressources humaines. Premier-lieutenant.

Allié: Sabine de Kalbermatten.

Petit-fils de 787; fils de 981; frère de 1146.

Réf.: Jean-Paul Dardel, *La famille Dardel issue de Jehan, meunier en 1513 à Saint-Blaise (Neuchâtel)*, 2^e éd., 2003, n° 1217, p. 243; *Livre d'Or de Belles-Lettres, 1832-1860*, Supplément 1984, n° 1612, p. 74.

1123. DINICHERT, GRÉGOIRE.

Né en 1948. Licencié en droit. Directeur général de banque. Administrateur délégué de sociétés suisses et étrangères. Membre de la Commission consultative militaire du Conseil d'Etat de Genève, 1989-1993 / 1996-2001. Colonel de l'état-major général. Président de la Société militaire de Genève. Membre du comité du Musée d'art moderne et contemporain de Genève.
Allié: Monique Fasel.
Fils de 890.

1124. GUINAND, JEAN.

Né en 1943. Avocat, 1965-1973. Professeur à l'Université de Neuchâtel (Faculté de droit et des sciences économiques), 1970-1993. Conseiller d'Etat (Département de l'instruction publique et des affaires culturelles, 1993-1997; Département des finances et des affaires sociales, 1997-2001). Recteur de l'Université de Neuchâtel, 1983-1987. Juge au Tribunal militaire de cassation, 1979-1987. Conseiller national libéral, 1987-1993. Nombreuses publications juridiques dans le domaine du droit privé et spécialement en droit des successions. Officier dans l'Ordre des Palmes académiques.
Allié: Marlyse Schmid.
Père de 1236, 1237.

1989

1125. CLERC, DIDIER.

Né en 1944. Docteur en médecine (médecine interne, diabétologie, endocrinologie). Conseiller général à Saint-Blaise.
Allié: Erica de Navarro.
Père de 1262.

1126. CLOTTU, RÉMY.

Né en 1941. Docteur en médecine, spécialiste FMH en médecine interne, 1976. Fellow du Cardiovascular Institute de San Francisco, 1976-1978. Chef de clinique à l'Hôpital cantonal de Genève et au CHUV de Lausanne, 1979-1982. Spécialiste FMH en pneumologie, 1982. Cabinet médical en pneumologie à Neuchâtel, 1982-2003. Médecin-adjoint en pneumologie aux Hôpitaux de la Ville de Neuchâtel, 1982-2003. Président de la section du parti libéral de Saint-Blaise, 1988-1996. Major des troupes mécanisées et légères (ex cavalerie).
Allié: Christiane van Ouwenaer.

1127. DE RHAM, CASIMIR.

Né en 1945. Ingénieur El. diplômé de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ), 1969. MBA INSEAD (Fontainebleau, 1971). Docteur en sciences de l'Université de Neuchâtel, 1980. Privat-docent EPFZ, 1996-2004. Professeur Intl. University of Monaco, 2001. Indépendant dès 1975, SYSTEMS CONSULT, mathématiques numériques et programmation scientifique. Capitaine à l'état-major d'armée, 1997. Nombreuses publications.
Allié: 1) Anne de Palézieux dit Falconnet. 2) Laure Kohler.

1990

1128. BOVET, JÉRÔME.

Né en 1974. Docteur en médecine. Chirurgien ophtalmologue.
Allié: Boone Arbot Borssat de Lapérouse.
Petit-fils de 724; fils de 994; frère de 1035.

1129. BRANDT, DOMINIQUE.

Né en 1952. Collaborateur au Service juridique d'un grand groupe horloger mondial, 1977-1979. Collaborateur auprès d'une société judiciaire, 1981-1983. Avocat au barreau dès 1984. Secrétaire de l'Association des fournisseurs d'horlogerie, marché suisse, AMS dès 1998.
Allié: Gabrielle Kuún d'Osdola.
Petit-fils de 703; fils de 921.
Réf.: *La protection élargie de la marque de haute renommée au-delà des produits identiques ou similaires: étude de droit comparé*, thèse de doctorat en droit, Lausanne, 1985; Jean Thierry DuPasquier, *La famille DuPasquier*, Neuchâtel, 1974, p. 213.

1130. GERRITZEN, FRANCISCUS.

Né en 1962. Assistant de direction, Le Montreux Palace, 1985-1986. Territory Manager American Express, Inc., 1988-1990. Marketing Manager, Trade Marks Group, Inc. (Café La Semeuse), New York, 1990-1992. Senior Area Manager, Dorian Drake International, White Plains, New York, 1994-1997. Contaplus SA, administrateur dès 1997. Conciliat SA, directeur et administrateur dès 2005. William Elliot SA, administrateur dès 2006. Polycours SA, administrateur dès 2007. Membre de l'Association pour le progrès du management, Suisse romande. Membre du Groupement des jeunes dirigeants. Membre du Casino de Fribourg. Membre de la Dutch Business Round Table.
Allié: Christine Berthoud.
Gendre de 910; beau-frère de 1103.

1131. GODET, JEAN-CAROL.

Né en 1905. Mort en 2009.
Fils de 874; frère de 1085.

1132. MAULER, PHILIPPE.

Né en 1963. Avocat, 1990. Gestionnaire de fortune. Notaire, 2000. Premier-lieutenant d'artillerie. Consul général de Belgique à Neuchâtel dès 2007.
Allié: Catherine Schnurr.
Petit-fils de 812; fils de 971; frère de 1164, 1165.
Réf.: *Livre d'Or de Belles Lettres, 1832-1960*, Supplément 1984, n° 1622, p. 75.

1133. ROULET, JEAN-DENIS.

Né en 1959. Licencié en droit. Avocat. Mandataire commercial auprès de la Winterthur Assurances à Winterthur. Président du Tribunal de district du Locle, 1993-2004. Président du Tribunal de district du Val-de-Ruz, 2004-2008. Juge au Tribunal cantonal, 2008.

Allié: Muriel Zesiger.

Fils de 1089.

1134. DE SALIS, PIERRE.

Né en 1962. Licencié en théologie de l'Université de Lausanne, 1987. Diplôme d'études approfondies (DEA) en théologie de l'Université de Lausanne, 2008. Titulaire d'un brevet fédéral de formateur d'adultes (BFFA), 2009. Pasteur de la paroisse de l'Ermitage à Neuchâtel, 1990-1997. Directeur du Centre du Louverain, 1997-2003. Responsable du Service théologique de l'Eglise réformée-évangélique du canton de Neuchâtel depuis 2003. Président de la Société pastorale suisse depuis 2006.

Allié: Ysabelle Quinche.

Fils de 832; frère de 1001, 1110.

1135. SCHEURER, GUILLAUME.

Né en 1963. Avocat. Diplomate. Membre du Cercle de la Grande société de Berne. Premier-lieutenant d'artillerie.

Allié: Farin Sadr.

Fils de 1090.

1991

1136. CARBONNIER, FRÉDÉRIC.

Né en 1963. Licencié en relations internationales de l'Institut universitaire des hautes études internationales de Genève. Banquier. Occupe différents postes à l'UBS aux USA et au Canada ainsi qu'en Suisse. Directeur chez Stonehage SA à Neuchâtel.

Allié: Wright.

Petit-fils de 689, 792; fils de 850; frère de 1231.

1137. CARBONNIER, JEAN-PAUL.

Né en 1951. Diplôme de médecin-dentiste de l'Université de Genève. Médecin-dentiste indépendant. Conseiller général à Boudry, 1984-1992.

Allié: Susan Sanchez-Reeve.

Petit-fils de 694.

1138. DE CHAMBRIER, JACQUES-LOUIS.

Né en 1951. Architecte diplômé de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ). Démissionnaire.

Allié: Hentsch.

1139. LAUENER, DOMINIQUE.

Né en 1960. Licencié en sciences économiques. Bachelor en business administration de l'Université de Pennsylvanie. Industriel. Collaborateur puis directeur de Lauener & Cie SA, 1987-2006. Directeur général de Kif Parechoc SA depuis 2007. Membre de divers conseils d'administration. Conseiller général à Saint-Aubin, 1992-1998. Membre de diverses commissions politiques. Vice-président de l'Association industrielle et patronale. Membre du comité de Gelinem. Ancien membre du Conseil d'administration de la Chambre neuchâteloise de commerce. Champion suisse et du monde de 5,5 m (voile), 1993 et 1999.

Allié: Catherine Hugenin.

Petit-fils de 899; fils de 1032.

1140. DE ROUGEMONT, FRANÇOIS.

Né en 1945. Délégué du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Substitut du procureur général du canton de Vaud. Avocat à Lausanne. Juge suppléant, puis juge. Vice-président du Tribunal des mineurs du canton de Vaud. Président ad hoc des tribunaux des districts de Lausanne, Moudon et Payerne. Juge suppléant au Tribunal cantonal du canton de Vaud (Cour de cassation pénale). Chef du Service de justice et législation (SIL) du canton de Vaud. Secrétaire de la Conférence des départements de justice et police des cantons romands et du Tessin. Président de la Commission concordataire romande. Médiateur du canton de Vaud. Allié: Jutta Schulze.

Réf.: *Le droit de l'exécution des peines en Suisse romande: étude de droit fédéral, concordataire et cantonal*, thèse de doctorat, Lausanne, 1979. «La coexistence des secrets: le secret médical et le secret de fonction», dans *Medizin und Freiheitsentzug*, Berne, 2002.

1141. DE ROUGEMONT, PASCAL.

Né en 1953. Licencié en droit. Avocat. Directeur juridique de Givaudan SA depuis 1983.

Allié: Anne Zumbach.

Fils de 964.

1142. THORENS, FRANÇOIS.

Né en 1948. Master en management. Master en criminalité économique. Brevet fédéral de régisseur et courtier. Expert en estimation immobilière. Conseiller général à Saint-Blaise, 1984.

Allié: Anne-Martine Oberli.

Fils de 1048.

Réf.: *Livre d'Or de Belles-Lettres, 1832-1860*, Supplément 1984, n° 1603, p. 73.

1992

1143. ALBERTI, CORNELIS B.

Né en 1936. Directeur exécutif et responsable des finances d'Elsevier NV à Amsterdam. Administrateur d'Elsevier Swiss Holdings SA à Neuchâtel.

Allié: Lucie Gratama.

1144. CLOTTU, OLIVIER.
Né en 1910. Médecin généraliste. Généalogiste distingué. Bourgeois d'honneur de Saint-Blaise, Le Landeron et Salt Lake City. Mort en 1997.
Allié: Jacot-Guillarmod.
1145. DE COULON, YVES.
Né en 1963. Licencié en droit, Master of Laws. Avocat au barreau à Genève et à Lausanne.
Allié: Alexandra Rey de Rudder.
Petit-fils de 687, 760.
1146. DE DARDEL, CHRISTOPHE.
Né en 1962. Diplômé en génie rural de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ). Analyste en investissements alternatifs. Premier-lieutenant des troupes mécanisées.
Allié: Alix de Kalbermatten.
Fils de 981; frère de 1122.
Réf.: Jean-Paul Dardel, *La famille Dardel issue de Jehan, meunier en 1513 à Saint-Blaise (Neuchâtel)*, 2^e éd., 2003, n° 1218, p. 243.
1147. HERTIG, JEAN.
Né en 1939. Licencié en droit. Avocat. Responsable commercial Holding Ebauches SA, 1966-1982. Directeur fiduciaire, Ernst & Young à Neuchâtel, 1982-2000. Premier président du Tribunal de division 2; colonel.
Allié: Marie-Claude Breguet.
Beau-père de 1279.
1148. DE PURY, RENAUD.
Né en 1966. Directeur administratif du Centre de formation professionnelle du Nord vaudois. Pratique régulière de sports d'endurance.
Allié: Rama Bazarbaci.
Petit-fils de 795.
1149. VON WILLISEN, FRIEDRICH-KARL.
Né en 1932. Ingénieur en sciences techniques de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ). Ingénieur en électrotechnique. Mort en 2001.
Allié: Heberlein.

1993

1150. CHAPPUIS, JEAN-JACQUES.
Né en 1942. Cadre supérieur dans l'industrie des machines; directeur des Câbles de Cor-tailod-Cossonay. Consultant auprès du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Conseiller communal de Tolochenaz (Morges), 1984-2000. Premier-lieutenant du régiment de cavalerie 1. Démissionnaire en 2009.
Allié: Marcelle Marguerat.
Fils de 905.

1151. ÉTIENNE, PHILIPPE.
Né en 1956. Licencié en sciences économiques. Responsable financier de deux entreprises. Conseiller général à Neuchâtel depuis 2007.
Allié: Annette Aegler.
Petit-fils de 838, 739; fils de 935.
1152. JACOT, CLAUDE.
Né en 1924. Médecin FMH en médecine interne gastro-entérologie et radiologie. Privat-docent à l'Université de Genève. Professeur invité à l'Université Mobile Alabama. Médecin-chef du service de radiologie, hôpital de La Chaux-de-Fonds, 1964-1988. Responsable du service de radiologie, hôpital de La Providence, 1988-1993. Président de la Société suisse de radiologie. Président cantonal des Vieux Zofingiens. Gouverneur du Rotary International, 1990. Lieutenant-colonel.
Allié: Ariane Pochelon.
1153. LAMBELET, CHARLES-EDOUARD.
Né en 1936. Licencié en droit. Directeur de la Winterthur Assurances à Lausanne. Directeur général de la Neuchâteloise Assurances. Conseiller municipal à Montreux. Membre du Conseil d'administration de la Chambre de commerce et de l'industrie neuchâteloise. Vice-président du Festival de musique classique de Montreux-Vevey. Vice-président du Musée de Montreux. Major.
Allié: Yolanda Gerber.
1154. PERRAMOND, LUC.
Né en 1962. Maîtrise de gestion à Paris; MBA Wharton, USA. Dirigeant d'entreprises, industrie de luxe.
Allié: Adrienne Wagnière.
Gendre de 1198; beau-frère de 1204.
1155. RIVIER, JEAN-LOU.
Né en 1965. Architecte diplômé de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ). Architecte indépendant.
Petit-fils de 800.
1156. TELEKI DE SZEK, GÉZA.
Né en 1943. Docteur en droit. Avocat. Directeur de l'Union économique de Bâle (Basler Volkswirtschaftsbund), 1980-2005. Membre de la Constituante (Verfassungsrat) du canton de Bâle-Ville, 2002-2006. Président du Conseil de la fondation de la maison des diaconesses de Riehen, 1983-2005. Major.
Allié: Marguerite Feer.
Beau-frère de 1018.
Réf.: *Genealogisches Handbuch des Adels. Gräfliche Häuser*, vol. XVI, Limburg an der Lahn, 2000, p. 548 ss.

1994

1157. ATTINGER, GILLES.

Né en 1934. Imprimeur, 1954-1979. Editeur dès 1979. Conseiller communal à Hauterive, 1968-1984 (présidence, 1972-1984). Député au Grand Conseil, 1981-1996 (présidence, 1990-1991). Président du Conseil d'administration des Tramways neuchâtelois, 1976-1996. Lieutenant-colonel.

Allié: Marie-Claire Huguenin.

Réf.: *Editeurs neuchâtelois du XX^e siècle*, Neuchâtel, 1987, pp. 41-46; *Dictionnaire historique de la Suisse*, vol. 1, Neuchâtel, 2002, pp. 579-580.

1158. DU BOIS DE DUNILAC, PIERRE.

Né en 1943. Docteur en lettres. Professeur à l'Institut des hautes études internationales de Genève. Mort en 2007.

Allié: Tamas.

1159. CENTLIVRES, PIERRE.

Né en 1933. Professeur ordinaire à l'Université de Neuchâtel, 1974-1998. Chevalier de la Légion d'honneur, 2003.

Allié: Micheline Demont.

Réf.: *Dire les autres*, textes offerts à Pierre Centlivres, Lausanne, 1997; *Pierre Centlivres; anthropologue, le goût de l'autre*, enregistrement vidéo, Plans-fixes, 2003.

1160. DE ROOIJ, NICOLAAS FRANS.

Né en 1951. Docteur en sciences techniques. Professeur de microtechnique à l'Université de Neuchâtel et à l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Directeur de l'Institut de microtechnique de l'Université de Neuchâtel, 1990-1996; 2002-2008. Directeur de l'Institut de microtechnique de l'EPFL dès 2009. Vice-président du Centre suisse en électronique et microtechnique dès 2008.

Allié: Alida Wilovank.

1161. DUPASQUIER, PHILIPPE.

Né en 1967. Licencié de l'École des Hautes études commerciales (HEC), Lausanne. Treasury Manager chez Logitech à Morges depuis 1999. Membre d'Etude et de Belles-Lettres. Capitaine, officier de renseignement jusqu'en 2009. Conseiller général à Auvernier depuis 2000. Membre de la Jeune chambre économique, 1998-2008. Membre du Conseil de l'Association des amis du Musée d'art et d'histoire.

Petit-fils de 789, 805; fils de 987; frère de 1200.

Réf.: Jean Thierry DuPasquier, *La famille DuPasquier*, Neuchâtel, 1974, p. 181.

1162. DE MONTMOLLIN, YVES.

Né en 1965. Licencié de l'Université de Saint-Gall. Collaborateur des conseillers fédéraux Villiger, puis Ogi (Berne). Banque privée Edmond de Rothschild SA (Genève). Banque Bonhôte & Cie SA (Neuchâtel). Président du Club économique libéral de Neuchâtel.

Allié: Manuela Maffioli.

Petit-fils de 860.

1995

1163. GODET, LOUIS-PHILIPPE.

Né en 1967. Licencié en économie. Analyste et gestionnaire financier. Premier-lieutenant carabinier.

Allié: Livia Buitrago.

Petit-fils de 1085; fils de 1084.

Réf.: Jean Thierry DuPasquier, *La famille DuPasquier*, Neuchâtel, 1974, p. 213.

1164. MAULER, LAURENT.

Né en 1965. Diplômé de l'École hôtelière de Lausanne. Directeur des ressources humaines au Montreux Palace. Directeur général de l'hôtel Righi Vaudois à Glion-sur-Montreux. Administrateur et directeur général du Family Office de la famille Roussel-Onassis, 2000-2008. Sous-directeur de la clinique Générale-Beaulieu à Genève.

Allié: Lena Strandberg.

Petit-fils de 812; fils de 971; frère de 1132, 1165.

1165. MAULER, OLIVIER.

Né en 1969. Ingénieur civil diplômé de l'École polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ). Directeur de Mauler SA – ingénieurs civils et directeur de Ecogestion-solutions environnementales. Président de l'Association neuchâteloise des ingénieurs civils, 2006-2008. Député au Grand Conseil neuchâtelois, 2001-2005. Ancien président de la Société de Belles-Lettres. Allié: Stéphanie de Kalbermatten.

Petit-fils de 812; fils de 971; frère de 1132, 1164; beau-frère de 1146.

1166. NARDIN, PIERRE ULYSSE.

Né en 1946. Diplôme de médecin-dentiste de l'Université de Berne. Installé à Neuchâtel depuis 1972. Premier-lieutenant sanitaire. Ancien conseiller général à Colombier, 1976-1994. Ancien président de la Société neuchâteloise des médecins-dentistes.

Allié: Eliane Favre.

1167. DE POURTALÈS, THIERRY.

Né en 1969. Architecte diplômé de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Chargé de cours à l'EPFL (chaire de paysage et architecture). Colonel.

Allié: Anicia Dougherty.

Petit-fils de 800; fils de 1069; frère de 1242; beau-frère de 1273.

Réf.: Robert Cramer, *Les Pourtalès, 1300-2000*, Saint-Pierre de Vassols, 2001, p. 160; Eric Bungener, *Filiations protestantes*, vol. II, Suisse, tome 2, Paris, 2002, p. 789.

1168. DE PURY, JONAS.

Né en 1967. Avocat. Expert fiscal diplômé. Sous-directeur chez Lombard, Odier & Cie, 1997-2001. Conseiller général de la Ville de Neuchâtel dès 2005. Vice-président du parti libéral de la Ville de Neuchâtel, 2005-2008. Etude Jonas de Pury dès 2002.

Allié: Véronique Scacchi.

Petit-fils de 769, 824; fils de 1014.

Réf.: H. Jéquier, J. Henriod et M. de Pury, *La famille Pury: 21 tableaux généalogiques précédés d'une notice sur la famille et suivis de planches illustrées*, Neuchâtel, 1972, p. 85.

1169. REEB, BERTRAND.

Né en 1943. Licencié en droit. Avocat. Docteur *honoris causa*. Juge cantonal, président du Tribunal cantonal. Juge fédéral, président de la II^e cour civile du Tribunal fédéral (TF). Président du Centre international d'études du sport, 2009. Colonel, commandant du régiment d'infanterie neuchâtelois, 1989-1992. Auteur de nombreuses publications scientifiques.

Allié: Marianne Robert.

Père de 1172; gendre de 953.

Réf.: *Livre d'Or de Belles-Lettres, 1832-1860*, Supplément 1984, n° 1583, p. 70.

1170. RIBAUX, BENOÎT.

Né en 1946. Licencié en droit de l'Université de Neuchâtel. Avocat, 1977. Etude d'avocat à Neuchâtel. Conseiller général libéral à Peseux, 1974-1978. Ancien vice-président de la section de Neuchâtel de l'Automobile Club Suisse.

Allié: Cristina Gehrig.

Père de 1222; beau-frère de 1062, 1255.

1996

1171. DE MONTMOLLIN, BRICE.

Né en 1966. Licencié en lettres. Traducteur. Capitaine d'artillerie. Démissionnaire en 2003.

Fils de 1068; frère de 1219.

1172. REEB, MATHIEU.

Né en 1969. Licencié en droit de l'Université de Neuchâtel. Brevet d'avocat, 1995. Conseiller juridique au Tribunal arbitral du sport à Lausanne (TAS), 1995-1999. Secrétaire général du TAS dès 2000. Membre de la Société de Belles-Lettres. Auteur de différents articles et ouvrages concernant le TAS, dont le *Recueil des sentences du TAS*, paru en 1998, qui a obtenu le prix René Cassin décerné par l'Académie française.

Allié: Frédérique Landry.

Petit-fils de 953; fils de 1169.

1173. WEIBEL, DAVID.

Né en 1970. Architecte diplômé de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), 1996. Associé au bureau d'architecture Jaunin à Lausanne.

Allié: Keren Amir.

Fils de 1091; frère de 1191.

1997

1174. CUNNINGHAM, JAMES ARCHIBALD.

Né en 1951. AB Princeton et MBA Wharton School. Conseiller financier. Dirige la politique de placement pour un multi-family office. Associé et directeur.

Allié: Elisabeth Claudia Schiestl.

Petit-fils de 675.

Réf.: Sveriges Adels Kalender; Jean-Paul Dardel, *La famille Dardel issue de Jehan, meunier en 1513 à Saint-Blaise (Neuchâtel)*, 2^e éd., 2003, n° 1077, p. 238.

1175. DE MEURON, ANTOINE.

Né en 1939. Docteur médecin-dentiste, orthodontiste. Cabinet à Berne, 1974-2001. Capitaine.

Allié: Françoise Delay.

Petit-fils de 656; fils de 806.

1176. DE PERROT, MICHEL.

Né en 1948. Physicien et politologue (relations internationales). Etudes européennes sous la direction de Denis de Rougemont. Etudes à la Harvard University et au Massachusetts Institute of Technology (MIT), comme boursier du Bicentenaire des États-Unis. Diplomatie scientifique. Concepteur d'une géopolitique du développement durable intégrant la dimension de la paix. Maîtrise internationale de l'énergie à Genève et de Paris, 1981. Arbitrage franco-européen du désarmement nucléaire et prévention de conflit nucléaire Est-Ouest (Groupe de Bellerive, 1985). Non-prolifération régionale et crise nucléaire Ukraine-Russie état-major du groupe d'état-major général de la Confédération (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, 1993). Stratégie d'avenir de l'Institut de microtechnique, 1999.

Objectifs stratégiques cantonaux neuchâtelois (Club 44), 2003. Collabore au développement de l'Arc jurassien (assemblée interjurassienne, 2005; HEIG-VD, 2008). Médiation franco-européenne et coopération UE-Russie vers un développement durable (Centre européen de la culture, 2008; Résolution de Coppet, 2008).

Fils de 750; frère de 963.

1177. ROBERT, GILLES.

Né en 1952. Licencié en sciences commerciales et industrielles. Diplômé en gemmologie. Diamantaire, négociant en pierres précieuses. Directeur général de Bulgari Precious Trading. Consultant. Associé-gérant de Robert & Fils à Genève.

Allié: Fabienne Kiefer.

Fils de 903.

Réf.: *L'année horlogère suisse*, Genève, 1995.

1178. ROCH, MAXIME.

Né en 1958. Titulaire de deux licences de pilote de ligne, l'une européenne (JAR) et l'autre américaine (FAA). Instructeur de pilotes de ligne chez DHL. Cofondateur et membre d'honneur de la Société genevoise de tir tactique.

Allié: Presila Fernandez.

Fils de 1117.

1179. DE SANDOL-ROY, ALAIN.

Né en 1970. Diplômé de l'École hôtelière de Glion. Directeur du Cénacle (Centre spirituel catholique avec activité hôtelière et conférences) à Genève.

Allié: Lorraine Barde.

Fils de 977.

Réf.: *Les Sandoz, du Moyen Age au troisième millénaire: une famille des Montagnes neuchâteloises à la conquête du monde*, Hauterive, 2000, pp. 102 et 111.

1998

1180. DE COULON, AUGUSTIN.

Né en 1967. Thèse en économie de l'Université de Genève, 1999. *Lecturer* au Queen Mary, University of London, 2002-2005. *Senior reasearcher*, Institute of Education, London dès 2005.

Allié: Diane Maurice.

Petit-fils de 699; fils de 939; frère de 1181.

1181. DE COULON, FRANÇOIS.

Né en 1968. Licencié en sciences politiques de l'Université de Lausanne, 1993. Msc (Eco) LSE, Londres, 1994. Assistant de recherches à Bratislava (OTAN), 1995-1996. Département de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), Berne, 1997-1998. Chef

de projet, promotion économique du canton de Vaud dès 1999. Vigneron encaveur, domaine du Château d'Eclépens (Vaud), dès 2000. Membre de l'European Society, Londres. Alumni London School of Georgies.

Allié: Claire de Palézieux.

Petit-fils de 699; fils de 939; frère de 1180.

1182. GABUS, PATRICE.

Né en 1957. Licencié en droit. Consultant. Capitaine d'artillerie. Démissionnaire en 2005.

Allié: Lobrinus.

Petit-fils de 774; fils de 1194.

1183. JANSSENS DE BISTHOVEN, MICHEL.

Né en 1961. Diplômé en kinésithérapie. Indépendant.

Allié: van Cleemputte.

1184. KUN, ISTVÁN.

Né en 1952. De nationalité roumaine et suisse. Ingénieur civil. Réalisation de plusieurs projets dans divers pays européens. Carrière professionnelle en Suisse depuis 1987. Spécialiste dans le domaine des ouvrages d'art dans le cadre du Département d'infrastructure routière de l'Office fédéral des routes à Ittigen. Chevalier depuis 1991 de la Commanderie hongroise de l'Ordre de Saint-Jean.

Réf.: *L'Ordre de la Noblesse; Familles d'Europe enregistrées in Ordine Nobilitatis*, Paris, vol. 1, 1978, p. 228.

1185. DE MEURON, OLIVIER.

Né en 1970. Ecole hôtelière, 1995-2001. Hôtelier depuis 2002. Développeur d'affaires et consultant au Brésil et en Suisse pour Masynco International.

Allié: Laurence Martinez.

Petit-fils de 793; fils de 999.

1186. DE MONTMOLLIN, GUY.

Né en 1949. Dessinateur. Galeriste. Conseiller général.

Allié: Jacqueline Bulliard.

Petit-fils de 689, 686; fils de 805; frère de 1038; beau-frère de 941, 987.

1187. DE SALIS, PHILIPPE.

Né en 1971. Licencié en droit. Avocat. Diplôme d'études approfondies (DEA) en droit.

Allié: Sofia Verkholtantseva.

Fils de 1001; frère de 1251.

1188. VON SURY D'ASPREMONT, CHRISTIAN.

Né en 1964. MBA (Boston). Diplômé en économie et finance (Genève).

Allié: Friedmann.

1189. TÛSCHER, MATHIAS.

Né en 1966. Politologue. Officier de carrière. Colonel HG.
Allié: Roxane Tavel.
Gendre de IIII.

1999

1190. SCHEURER, JEAN-LOUIS.

Né en 1942. Licencié en droit. Avocat. Préfet du district de Cerlier (BE), 1997-2007.
Conseiller communal à Gampelen, 1990-1996. Membre du Conseil de fondation Tannenhof
(foyer et centre de réinsertion). Lieutenant-colonel.
Allié: Teresa Rose.
Réf.: *Berner Zeitschrift für Geschichte und Heimatkunde*, 2006, p. 62.

1191. WEIBEL, PATRICK.

Né en 1973. Licencié en sciences économiques de l'Université de Neuchâtel, 1998. Diplôme
d'analyste financier et gestionnaire de fortunes. Diplômé de CIIA (*certified international
investment analyst*), 2004. Directeur à la Bourse suisse de Zurich, 1999-2007. Conseiller des
ventes pour la compagnie Avaloq à Zurich depuis 2007.
Fils de 1091; frère de 1173.

2000

1192. BARNAUD, JACQUES.

Né en 1958. Diplôme de l'Institut d'études politiques (Sciences Po) à Paris. Banquier à la
Banque Bonhôte & Cie SA.
Allié: Caroline Carty.

1193. DE CROÏ-SOLRE, HENRY.

Né en 1958. Conseiller juridique et fiscal, gestionnaire de patrimoine chez Kirshen et
Couturier à Bruxelles; Pierson, Heldring & Pierson à Hong Kong; à la Banque Belge LTD
à Londres; chez Degroof, Whittaker and Partners à Luxembourg; chez De CroÏ Partners SA
à Luxembourg; directeur exécutif et associé chez Jawer SA à Genève.
Allié: Maria del Socorro Patino Cordoba.
Réf.: Robert Born, *Les CroÏ: une grande lignée hennuyère d'hommes de guerre, de diplomates, de
conseillers secrets, dans les coulisses du pouvoir sous les ducs de Bourgogne et la Maison d'Autriche
(1390-1612)*, Bruxelles, 1981.

1194. GABUS, ERIC.

Né en 1928. Docteur en droit de l'Université de Genève. Diplômé de droit international de l'Université de Cambridge. Carrière bancaire chez Pictet Lombard Odier. Directeur général chez Nestlé, responsable de la division finance et contrôle, 1969. Lieutenant d'artillerie.

Allié: Anne de Montmollin.

Père de 1182; gendre de 774.

1195. GRÜNINGER, DANIEL.

Né en 1966. Ingénieur en microtechnique de l'Ecole d'ingénieurs du Locle. Poste gradué en gestion d'entreprise. Carrière dans différentes entreprises (Raffinerie de Cressier, Metalor, Longines, Groupe E).

Allié: Anne-Christine de Reynier.

Fils de 1108; gendre de 917.

1196. JACOPIN, OLIVIER.

Né en 1955. Licencié en droit. Notaire. Avocat. Premier-lieutenant d'artillerie. Conseiller général à Boudry, 1992-2000.

1197. DE SEYNES, GUILLAUME.

Né en 1957. Maîtrise en droit. Directeur général.

1198. WAGNIÈRE, DANIEL.

Né en 1936. Ingénieur agronome diplômé de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ), 1961. MBA Harvard, 1963. MA Phil. Kings College, London University, 2000. WR Grace & Co, 1963-1965, New York et Amsterdam. Sandoz SA, 1965-1996, Bâle, Minneapolis, New York. Chef de la division Agro, 1979-1985. CEO des Etats-Unis, 1986-1993. Membre du Conseil d'administration, 1993-1996. Président de l'Association suisse de l'industrie chimique et membre du Vorort, 1993-1997.

Allié: Anne-Marie Perrenoud.

Beau-père de 1154, 1204.

2001

1199. BOVET, GUY.

Né en 1942. Organiste. Compositeur. Musicologue.

Allié: Marisa Aubert.

1200. DUPASQUIER, LOUIS.

Né en 1973. Licencié en droit. Titulaire du brevet d'avocat. Juriste d'entreprise chez F. Hoffmann La Roche, Bâle. Premier-lieutenant des troupes de chars.

Petit-fils de 789, 805; fils de 987; frère de 1161.

Réf.: Jean Thierry DuPasquier, *La famille DuPasquier*, Neuchâtel, 1974, p. 181.

1201. FENTENER VAN VLISSINGEN, JOHN-ARTHUR.

Né en 1939. Homme d'affaires. Fondateur de l'entreprise BCD Holdings N.V. (finances et voyages), 1975. Fondateur de BCD Travel à Atlanta, 1987. Directeur général de BCD Holdings N.V., 1975-2003. Membre et trésorier de la Fondation Custodia, en collaboration avec l'Institut néerlandais de Paris. Directeur de plusieurs établissements caritatifs. Trésorier de la section néerlandaise de l'UNICEF, 1979-1992. Cofondateur de la Foire européenne d'antiquités de Maastricht. Directeur et cofondateur de Pictura Antiquairs Nationaal.

Allié: Marine de Pourtalès.

Père de 1277; gendre de 800; beau-frère de 1069.

1202. GRANDJEAN, ANTOINE.

Né en 1958. Secrétaire régional du Val-de-Travers, 1986-1994. Directeur de Peugeot Deux-Roues pour la Suisse, 1994-2000. Conseiller communal à Neuchâtel, 2000-2008; Président de la Ville de Neuchâtel, 2004 et 2006. Député au Grand Conseil, 1989-1997 et 2001-2005. Major. Allié: Gilda Zoppi.

1203. RIBAUUX, ALAIN.

Né en 1962. Licencié en droit de l'Université de Neuchâtel. Brevet d'avocat. Greffier au Tribunal fédéral des assurances (TFA). Président du tribunal de La Chaux-de-Fonds, 1991-2007. Juge fédéral suppléant au TFA, 1995-2001. Juge cantonal, 2007-2008. Conseiller communal de Neuchâtel dès 2008. Expert international au Rwanda. Auteur de *Folie meurtrière au pays des mille collines*, dans *RJN*, Neuchâtel, 1996.

Allié: Sylvie Gaze.

Réf.: *Livre d'Or de Belles-Lettres, 1832-1960*, Supplément 1984, n° 1613, p. 74.

1204. SPIESS, DOMINIQUE.

Né en 1962. Licencié des Hautes écoles commerciales de l'Université de Lausanne. Expert-comptable diplômé. Fondateur de Baker Tilly Spiess SA (Dominik Spiess SA). Fiduciaire à Genève. Membre de la commission d'audit de la Chambre fiduciaire suisse et comité genevois de la Chambre fiduciaire. Coauteur des *Normes d'audit suisses*. Coauteur du *Manuel suisse d'audit*.

Allié: Anne Wagnière.

Gendre de 1198; beau-frère de 1154.

2002

1205. NICOLLIER, PIERRE.

Né en 1977. Ingénieur diplômé en microtechnique de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Carrière dans le département de marketing chez Procter et Gamble, actuellement en poste à Moscou.

Allié: Fabienne Gal.

Petit-fils de 862; fils de 989; frère de 1257; beau-frère de 1206.

1206. CORBIÈRE, NICOLAS.

Né en 1972. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Master en banque et finance. Risk manager à la Banque Cantonale Vaudoise. Sous-lieutenant de l'armée de l'air française.

Allié: Tourane Nicollier.

Gendre de 989; beau-frère de 1205.

1207. HENRY, PHILIPPE.

Né en 1948. Etudes à Lausanne, Neuchâtel et Paris. Licencié en lettres de l'Université de Neuchâtel, 1973. Docteur en lettres de l'Université de Neuchâtel, 1984. Professeur au Gymnase cantonal de Neuchâtel, 1981-1985. Professeur d'histoire suisse moderne et contemporaine à l'Université de Neuchâtel, 1985-2008.

Allié: Juliette Rychner.

Beau-frère de 1096.

1208. DIMSDALE, ROBERT.

Né en 1938. Licencié en histoire et urbanisme. Urbaniste au Canada et en Angleterre. Directeur d'associations d'intérêt public. Gestion du domaine familial. *High Sheriff* du comté du Hertfordshire, 1996-1997. *Deputy Lieutenant* du même comté.

Allié: Françoise-Isabelle Gerber.

Réf.: *Burke's Peerage and Gentry*, 1953.

1209. JAUSLIN, JEAN-FRÉDÉRIC.

Né en 1954. Licencié en sciences de l'Université de Neuchâtel. Docteur en sciences techniques de l'École polytechnique fédérale de Zurich. Collaborateur scientifique de la Winterthur Assurances à Winterthur, 1984-1985. Vice-directeur et responsable informatique de la Neuchâteloise Assurances à Neuchâtel, 1985-1990. Directeur de la Bibliothèque nationale à Berne, 1990-2005. Président de la Conférence européenne des directeurs de bibliothèques nationales, 2001-2005. Président de l'Association MEMORIAV pour le sauvetage du patrimoine audiovisuel suisse, 1995-2005. Directeur de l'Office fédéral de la culture depuis 2005.

Allié: Carol Berthoud.

1210. NICOLET, JEAN-PAUL.

Né en 1939. Ingénieur en géologie de l'Université de Lausanne. Prospection minière au Canada et aux États-Unis (nickel et uranium), 1966-1988. Président d'une compagnie minière et recherche d'or dans l'Arctique, 1988-1994. Diverses missions dans l'Europe de l'Est, l'Asie, le Moyen-Orient et l'Afrique pour l'Agence internationale de l'énergie atomique, 1994-2002.

Allié: Lea Santini.

2003

1211. BÉGUIN, FRANÇOIS.
Né en 1940. Directeur financier de Jacobs-Suchard Suisse, 1966-1987. Vice-président de Finance et Controlling d'Alcatel Suisse, 1988-2000. Professeur extraordinaire de stratégie financière à l'Université de Neuchâtel, 1971-2005. Directeur du cours d'entrepreneurship de l'Université de Neuchâtel. Administrateur à la Banque Cantonale Neuchâteloise depuis 2003.
Allié: Murielle Vuillemin.
1212. BOGDANSKI, PASCAL-HERVÉ.
Né en 1974. Licencié en droit de l'Université de Neuchâtel. Master en droit international de l'Université de Bruxelles. Masters en droit européen de l'Université de Bruges. Carrière au Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) à Berne.
Réf.: auteur de divers articles en droit international public.
1213. BUJARD, JACQUES.
Né en 1958. Docteur en lettres de l'Université de Fribourg. Conservateur cantonal des monuments et sites, 1995. Chargé de cours à l'Université de Fribourg. Membre de la Commission fédérale des monuments historiques.
Allié: Fabienne Ebener.
1214. BURNAND, FRANÇOIS.
Né en 1953. Licencié de la Haute école de gestion de Saint-Gall. Chef d'entreprise; conseil en direction financière. Administrateur de sociétés. Conseiller communal à Féchy.
Allié: Caroline de Dardel.
Réf.: Jean-Paul Dardel, *La famille Dardel issue de Jehan, meunier en 1513 à Saint-Blaise (Neuchâtel)*, 2^e éd., 2003, n° 1093, p. 241.
1215. DE CHAMBRIER, JACQUES.
Né en 1972. Licence en sciences politiques. Postgrade en sciences politiques à l'Université de Strasbourg. Collaborateur scientifique à la direction de la politique de sécurité au Département fédéral de la défense, 2000-2005. Analyste au Département fédéral de la défense depuis 2005. Capitaine d'artillerie. Ancien président central de la Société de Zofingue, 2002-2003. Diverses publications dans le domaine politique.
Petit-fils de 780; fils de 1019; frère de 1245, 1274.
1216. JUNOD, OLIVIER.
Né en 1949. Diplômé de l'Ecole hôtelière de Lausanne, 1973. Divers postes en Angleterre, en Bolivie et au Brésil. Depuis 1991, franchisé de Mac Donald's, de Neuchâtel et Marin. Conseiller général à Colombier.
Allié: Groat van Roggen.

1217. DU MARAIS, CHARLES.
Né en 1960. Spécialiste des produits financiers. Directeur de la Banque Bonhôte, Neuchâtel. Créateur et chef d'entreprise. Conseil en gestion de patrimoine.
Allié: Marie-Noëlle Randaxhe.
1218. MARTI, KARIM FRÉDÉRIC.
Né en 1959. Diplôme de médecin-dentiste, 1987. Doctorat, 1990. Fondateur d'OCM clinique dentaire SA. Ancien conseiller général de la Ville de La Chaux-de-Fonds, 1995-1996. Député suppléant, 2005. Député, 2006-2009. Député suppléant depuis 2009. Ancien capitaine de la Noble Compagnie des fusiliers, Neuchâtel. Major.
Allié: Delphine Kaufmann.
1219. DE MONTMOLLIN, GAUTIER.
Né en 1971. Docteur en mathématiques de l'Université de Neuchâtel, 2001. Mathématicien dans diverses compagnies d'assurance et de réassurance; Winterthur; Converium et PartnerRe.
Allié: Eva Schläpfer.
Fils de 1068; frère de 1171.
1220. PANNETT, CHRISTOPHER.
Né en 1968. Architecte diplômé de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ). Employé de Sheppard Robson à Londres. Employé de Herzog & de Meuron à Londres, New York et Bâle (participe au projet de la Tate Modern à Londres, aux Prada Headquarters à New York et au Stade Olympique de Pékin. Architecte indépendant (agence Pannett et Locher à Berne).
Fils de 1045.
1221. PIZZERA, BENOÎT.
Né en 1942. Diplômé ETS Genève en architecture, 1968. Direction de Pizzera SA, 1974. Président de sociétés affiliées jusqu'en 2005. Conseil général, parti libéral à Colombier, 1980-1984 et 1994-1996. Conseil communal à Colombier, 1984-1994. Grand Conseil, 1989-1993. Gouverneur du Lions Club, 2000-2001.
Allié: Isabelle Clerc.
Gendre de 883.
1222. RIBAUX, CHRISTOPHE.
Né en 1972. Brevet fédéral de gérant d'immeubles. Directeur des services immobiliers de l'étude Ribaux & von Kessel. Assesseur auprès de l'Autorité régionale de conciliation. Membre de l'Ordre de Malte. Membre du Service hospitalier de l'Ordre de Malte en Suisse (SHOMS).
Fils de 1170.

1223. RICHTER, BERNARD.

Né en 1973. Diplôme de commerce. Artiste lyrique.
Allié: Jessica Comeau.
Petit-fils de 739; fils de 1009; beau-frère de 1248.

1224. ROSIER, ALAIN.

Né en 1952. Ingénieur électronicien. Directeur de Clinical plastic products à La Chaux-de-Fonds.
Allié: Véronique Bacquet.

2004

1225. BARRELET, VINCENT.

Né en 1941. Médecin-chef de la maternité de l'Hôpital Pourtalès, 1976-2006.
Allié: Violaine DuPasquier.
Gendre de 864; beau-frère de 997.
Réf.: Jean Thierry DuPasquier, *La famille DuPasquier*, Neuchâtel, 1974, p. 225.

1226. BERTHOUD, LUC.

Né en 1939. Analyste financier, Guyerzeller Bank à Zurich, 1966-1970. Sous-directeur, Bankers Trust AG à Zurich, 1970-1972. Directeur responsable pour la gestion de fortune, J. Henry Schroder Bank AG à Zurich, 1972-1995.
Directeur général adjoint, 1987. Directeur général adjoint, Mercury Bank à Zurich, 1995-1997. Gestionnaire de fortunes indépendant dès 1998. Premier-lieutenant d'artillerie.
Allié: Christine Bodmer.

1227. DUPASQUIER, GUILLAUME.

Né en 1980. Master en système de communication à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), 2004. Cinq ans d'expérience dans le domaine de la sécurité des données et de l'accès conditionnel physique (Kudelsky et Fastcom Technology). Associé et CTO de Sensometrix (systèmes biométriques de haute sécurité) depuis 2008.
Petit-fils de 864; fils de 997; frère de 1276.

1228. GROSJEAN, THIERRY.

Né en 1956. Viticulteur encaveur. Copropriétaire du Château d'Auvernier. Membre du conseil de diverses associations professionnelles liées à la vigne et au vin. Conseiller général radical à Colombier, puis à Auvernier, 1984-2006. Officier grenadier de chars puis à l'état-major régiment d'infanterie 8.
Allié: Isabelle Nussbaumer.
Petit-fils de 761.

1229. WAVRE, PIERRE-ALAIN.

Né en 1958. Licencié en histoire économique. Licence en sciences économiques et sociales de l'Université de Genève. En poste à la Banque Pictet à Genève. Gestionnaire de fortune.

Allié: Béatrice Allanic.

Fils de 869.

2005

1230. BERNOULLI, CLAUDE.

Né en 1942. Licencié en sciences économiques. Directeur de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie. Député au Grand Conseil, 1981-2000. Président de la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers.

Allié: Mireille Rezzonico.

1231. CARBONNIER, GILLES.

Né en 1965. Docteur en sciences économiques. Professeur à l'Institut des hautes études internationales et du développement depuis 2007. Membre du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), 1989-1991 et 1999-2006. Collaborateur de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures, 1992-1997. Membre du Conseil d'administration de Médecins sans frontières. Membre de la Commission fédérale pour la coopération internationale.

Allié: Sophie Forster.

Petit-fils de 689; fils de 850; frère de 1136.

1232. DE COULON, ARNAUD.

Né en 1963. Collaborateur technique au Service cantonal des sports. Conseiller général libéral à Colombier, 1996-2008. Président du Conseil général, 2005-2006.

Allié: Valérie de Montmollin.

Petit-fils de 717; fils de 827; gendre de 962.

1233. DUPASQUIER, LAURENT-ETIENNE.

Né en 1975. Diplômé de la Haute école de gestion (HEG), Neuchâtel. Délégué administratif du Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Petit-fils de 739, 805; fils de 941.

1234. ELLENBERGER, MAURICE.

Né en 1945. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ). Mandataire en brevets européens. Mort en 2008.

Allié: Marie Leuba.

Gendre de 1050.

1235. ENGELBERTS, DERCK CHRISTIAN.
Né en 1957. Licencié en lettres de l'Université de Neuchâtel. Historien, assistant scientifique à la Bibliothèque militaire fédérale à Berne, 1982-1992. Assistant à la Faculté des lettres de l'Université de Neuchâtel, 1988-1992. Secrétaire général et rédacteur scientifique du Comité de bibliographie de la Commission internationale d'histoire militaire, 1985-1998. Enseignant dès 1994. Editeur (Editions Gilles Attinger) dès 2004. Major à l'état-major d'armée.
Allié: Lise Piaget.
1236. GUINAND, JEAN-PASCAL.
Né en 1969. Economiste. Artificier. Réviseur chez Private Water Coopers. Directeur de Sugyp SA.
Fils de 1124; frère de 1237.
1237. GUINAND, NICOLAS.
Né en 1973. Bijoutier-joaillier. Directeur de Sugyp SA. Artificier.
Fils de 1124; frère de 1236.
1238. LEUBA, PHILIPPE.
Né en 1965. Licencié en droit. Directeur de la gérance Robert Crot & Cie SA, 2000-2005. Directeur de la Chambre vaudoise immobilière et secrétaire général de la Fédération romande immobilière, 2005-2007. Secrétaire général du parti libéral vaudois, 1991-2000. Conseiller d'Etat vaudois, chef du Département de l'intérieur dès juillet 2007. Député de Lavaux au Grand Conseil, 1998-2007. Président du groupe libéral du Grand Conseil, 2002-2007. Arbitre de football international, 1999-2005. Premier-lieutenant.
Allié: Marie-Laurence Willer.
Gendre de 944.
1239. DE MONTMOLLIN, CYRILLE.
Né en 1950. Licencié en droit. Avocat et notaire. Conseiller général à Saint-Blaise, dès 1988. Député au Grand Conseil, 1993-1997. Bâtonnier de l'Ordre des avocats neuchâtelois, 1996-1999. Membre du Conseil de la Fédération suisse des avocats, 2001-2009.
Allié: Caroline Bovet.
Gendre de 930.
1240. DE MONTMOLLIN, JÉRÔME.
Né en 1958. Avocat.
Allié: Isabelle Roulet.
Fils de 962; beau-frère de 1232.
1241. PASCHE, ROLAND.
Né en 1948. Médecin spécialiste FMH en oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale. Médecin-chef de l'Hôpital neuchâtelois Pourtalès. Ancien chef de clinique au CHUV.
Allié: Nicole Hagin.

1242. DE POURTALÈS, BENOÎT.

Né en 1975. Licencié en sciences économiques de l'Ecole des Hautes études commerciales (HEC) de Lausanne, 2003. Créateur de la société B2P (finances, immobilier, marketing). Prépare le brevet fédéral de courtier en immobilier.

Allié: Yanina Filatova.

Petit-fils de 800; fils de 1069; frère de 1167; beau-frère de 1273.

Réf.: Robert Cramer, *Les Pourtalès, 1300-2000*, Saint-Pierre de Vassols, 2001, p. 160; Eric Bungener, *Filiations protestantes*, vol. II, Suisse, tome 2, Paris, 2002, p. 160.

1243. RAHM, WERNER.

Né en 1935. Docteur en sciences économiques et commerciales de l'Ecole des Hautes études commerciales (HEC) de Lausanne. Assistant au Centre de recherches européennes de l'Université de Lausanne. Carrière chez Nestlé SA à Vevey, chez Nestlé France et chez Nestlé Suisse SA. Divers mandats d'administrateur dans des sociétés suisses du domaine alimentaire. Président de la *Revue économique et sociale*. Membre du comité de Rencontre suisse. Conseiller communal à Pully. Premier-lieutenant des troupes d'aviation et de Défense contre avion (DCA). Nombreuses publications dans le cadre du Centre de recherches européennes de l'Université de Lausanne, de ses activités chez Nestlé, ainsi que dans le cadre de la *Revue économique et sociale*.

Allié: Anne-Françoise de Martini.

2006

1244. DE CERJAT, BÉNÉDICT

Né en 1957. Licencié en droit de l'Université de Neuchâtel, 1979. Secrétaire général de la Chambre de commerce suisse en France, 1980-1984. Diplomate en poste à Berne, Ottawa, Lima, Bruxelles, Washington. Ambassadeur de Suisse au Vietnam, 2004-2007. Ambassadeur de Suisse en Pologne et en Biélorussie depuis 2007.

Allié: Sophie Valade.

Fils de 980.

1245. DE CHAMBRIER, ALEXANDRE.

Né en 1977. Licencié en droit. Formation postgrade à l'Université Humboldt de Berlin. Stagiaire au Tribunal fédéral. Stagiaire à l'ambassade de Suisse à Washington. Brevet d'avocat, 2009.

Petit-fils de 780; fils de 1019; frère de 1215, 1274.

1246. DE COULON, GERALDO.

Né en 1964. Médecin orthopédiste pédiatre.

Allié: Marcele Chayer.

1247. HUTTENLOCHER, PHILIPPE.

Né en 1942. Violoniste. Artiste lyrique. Chanteur d'opéra, de concert et récitaliste. Se produit dans toute l'Europe, en Amérique et au Japon. Chef de chœur et d'orchestre (créateur du chœur *Da Camera*). A enseigné dans diverses Hautes écoles (Lausanne, Saarbrücken). Actuellement dirige la classe d'ensemble de la Haute école de musique (HEM) de Genève.
Allié: Danielle Borst.

Réf.: *The New Grove Dictionary of Music and Musicians*, 2^e édition, vol. II, New York, 2001, p. 899.

1248. IRMINGER, RENAUD.

Né en 1966. Master of science in management du Massachusetts Institute of Technology (MIT) à Cambridge. Diplômé en électronique physique de l'Université de Neuchâtel. Diverses positions de direction chez SITA (Genève), Valeo (France), Valeo Inc. (USA), ITT Industries (USA), Motorola (Genève) dans les domaines de la gestion de l'innovation, gestion de programmes et de projets, ventes, développement des affaires, gestion de ligne de produits, marketing, stratégie, opérations et R&D.

Allié: Ariane Richter.

Gendre de 1009; beau-frère de 1223.

1249. DE MONTMOLLIN, DIDIER.

Né en 1957. Licencié en droit. Avocat. Stagiaire, puis collaborateur à l'étude Uhler & Oswald à Neuchâtel, 1981-1983. Collaborateur juridique de l'Association suisse des banquiers à Bâle, 1983-1986. Collaborateur, 1986, puis associé, de l'étude Secretan, Troyanov à Genève, 1992. Conseiller municipal à Cologny dès 2003.

Allié: Christine Grandliénard.

Petit-fils de 761 et 838; fils de 949.

1250. NARDIN, FRÉDÉRIC.

Né en 1977. Diplômé de la Haute école de gestion de Saint-Gall. Brand Manager chez Omega (UK).

Allié: Aline Grossen.

Fils de 1166.

1251. DE SALIS, GAUTHIER.

Né en 1976. Etudiant à l'Université de Neuchâtel.

Petit-fils de 832; fils de 1001; frère de 1187.

2007

1252. COURVOISIER, CHRISTIAN.

Né en 1977. Bachelor hospitality and finance management. Gestionnaire manager en hôtellerie. *Cost controller* au Mandarin Oriental à Genève.
Petit-fils de 812; fils de 995; frère de 1253.

1253. COURVOISIER, FRANÇOIS.

Né en 1980. BIA de la Haute école de gestion de Saint-Gall (HSG). Associé gérant de Swiss power drinks Sàrl.
Petit-fils de 812; fils de 995; frère de 1252.

1254. KIPFER, CHRISTOPHE.

Né en 1964. Licencié en sciences économiques de la Haute école de gestion de Saint-Gall. Master en systèmes énergétiques à l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Directeur financier d'Ismecca à La Chaux-de-Fonds.
Allié: Marney Cook.

1255. HUTIN, GILBERT.

Né en 1939. Ingénieur géologue en Afrique, au Brésil, en Iran et en Arabie (prospection de métaux, cartographie), 1966-1986. Président directeur général de l'imprimerie de timbres-poste Hélio Courvoisier SA à La Chaux-de-Fonds, 1987-2001. Conseiller en impression de sécurité, 2001-2006. Traversée transatlantique en solitaire, 2003. Expédition en Antarctique, 2006.
Allié: Fabienne Ribaux.
Beau-frère de 1062, 1170.
Réf.: Relevés de plusieurs cartes géologiques et notices explicatives du sultanat d'Oman, 1984.

1256. NAUDY, LAURENT.

Né en 1966. Licencié en droit. Banquier, gérant de fortune chez Pictet & Cie à Genève.
Allié: Sylvie Jeanneret.
Gendre de 1086.

1257. NICOLLIER, PATRICK.

Né en 1981. Master en relations internationales. Responsable des ressources humaines chez Cargill SA à Genève.
Petit-fils de 862; fils de 989; frère de 1205; beau-frère de 1206.

1258. TERRIER, PHILIPPE.

Né en 1948. Docteur en lettres. Professeur à l'Université de Neuchâtel. Directeur de l'Institut de langue et civilisation françaises. Doyen de la Faculté des lettres, 2001-2003. Président du

Sénat, 2003-2008. Vice-recteur dès 2008. Chevalier dans l'Ordre des Palmes académiques, 2009.
Allié: Marlyse Jeanneret.

1259. WAVRE, ALEXANDRE.

Né en 1975. CFC de commerce. Employé de banque HSBC. Premier-lieutenant d'infanterie.
Petit-fils de 796, 813; fils de 1026; frère de 1260.

1260. WAVRE, BENJAMIN.

Né en 1982. Licence à l'Ecole des Hautes études commerciales (HEC) de l'Université de Lausanne. Auditeur.
Petit-fils de 796, 813; fils de 1026; frère de 1259.

2008

1261. ALLANFRANCHINI, PATRICE.

Né en 1953. Licencié en lettres. Professeur à la Haute école pédagogique BEJUNE. Conservateur du Musée de la vigne et du vin à Boudry. Avoyer de la rue des Halles et des Moulins. Auteur notamment de *Neuchâtel 1642-1942, trois siècles d'iconographie* (2005).
Allié: Chantal Preat.

1262. CLERC, CHRISTOPHE.

Né en 1985. Maturité commerciale. Membre de la Swisscoy au Kosovo.
Fils de 1125.

1263. MAULER, FLAVIEN.

Né en 1982. Etudiant en médecine en stage hospitalier final.
Petit-fils de 909; fils de 1067.

1264. MAULER, XAVIER.

Né en 1983. Master en ingénierie alimentaire de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ). Chef de projet d'expansion et développement chez Lidl Sàrl (Suisse).
Petit-fils de 909; fils de 1082.

1265. DE MAY, NICOLAS.

Né en 1957. Directeur de la clientèle privée à la Banque Bonhôte & Cie SA. Trésorier de l'entraide de l'Ordre de Saint-Jean. Membre du comité de la Grande Société de Berne.
Beau-frère de 1082.

1266. DE MONTMOLLIN, PATRICK.
Né en 1980. Bachelor en droit, master bilingue des universités de Lucerne et de Neuchâtel en cours.
Petit-fils de 913; fils de 1037.
1267. RAM, DEEPEN.
Né en 1964. Master of Arts aux Etats-Unis. Associé d'une société financière.
Allié: Mathilde Zellweger.
Gendre de 1071.
1268. RETTBY, ROBERT.
Né en 1952. Ingénieur civil diplômé de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ). Administrateur directeur de Hildenbrand & Cie SA. Juge prud'homme. Membre de la Commission des services industriels de Neuchâtel. Président du Conseil des gouverneurs des Lions Clubs de Suisse.
Allié: Catherine Hildenbrand.
1269. ROSSELLI, ANGIOLO.
Né en 1952. Ingénieur civil de l'Ecole polytechnique de Milan. *Policy maker* au Parlement européen et ingénieur conseil.
Petit-fils de 859.
1270. SCHNEIDER, LAURENT.
Né en 1967. Brevet fédéral en assurances privées. Directeur. Conseiller général. Premier-lieutenant d'artillerie.
Allié: Caroline de Montmollin.
Gendre de 1038.
1271. WALDER, JEAN.
Né en 1949. Docteur en médecine. Chirurgien FMH. Chef de service de chirurgie Hôpital neuchâtelois (HNE). Grand conseiller. Capitaine sanitaire.
Allié: Simone de Montmollin.
Gendre de 913; beau-frère de 1037, 1075.

2009

1272. BAUERMEISTER, OLIVIER.
Né en 1962. Licencié en lettres. Historien de l'art et expert en arts anciens.
Allié: Nicole Jeanneret.

1273. VON BREDOW, PHILIPPE.
Né en 1964. Licencié en droit. Avocat à Genève.
Allié: Isabelle de Pourtalès.
Gendre de 1069; beau-frère de 1167, 1242.
1274. DE CHAMBRIER, FRÉDÉRIC.
Né en 1979. Licencié en droit. Inspecteur des écoles. Premier-lieutenant.
Allié: Anne-Françoise de Werra.
Petit-fils de 780; fils de 1019; frère de 1215, 1245.
1275. COURVOISIER, FRANÇOIS.
Né en 1954. Docteur ès sciences économiques. Professeur HES (Marketing) à la HEG à Neuchâtel.
Allié: Anne Lise Dupuis.
1276. DUPASQUIER, SIMON.
Né en 1981. Ingénieur civil EPFL chez Mantagani et Wissaiet à Bienne.
Petit-fils de 864; fils de 997; frère de 1227.
1277. FENTENER VAN VLISSINGEN, ROBERT JAN.
Né en 1967. Diplômé de l'Université d'Emory à Atlanta. Portfolio Manager.
Allié: Paula Palmieri Magheri Sendas.
Petit-fils de 800; fils de 1201.
1278. LIPPE, STEFAN.
Né en 1955. Licencié en mathématiques. Docteur en sciences économiques. CEO de Swiss Ré.
Allié: Gabriela Holst.
1279. PEA, JOHAN.
Né en 1975. Licencié en mathématiques. Doctorant en statistique. Cadre à l'Office fédéral de la statistique.
Allié: Agnès Hertig.
Gendre de 1147.
1280. REMBAULT, ANTOINE.
Né en 1975. Ingénieur civil. Swatch Group.
Allié: Edmée Necker.
1281. RICH, PATRICK.
Né en 1931. Diplômé en droit et sciences politiques (France et Harvard). Ancien président de Alcan au Canada. Sous-lieutenant dans l'armée française. Membre de la Terrasse à Genève.
Allié : Louise Dionne.

1282. RICHARDS, DAVID JAMES.

Né en 1960. Diplômé de l'Académie militaire royale de Sandhurst. Entrepreneur. Capitaine de l'armée britannique.

1283. SALLES, EMMANUEL.

Né en 1975. Architecte D.P.L.G. à Paris.

Allié: Sophie de Meuron.

Gendre de 972; beau-frère de 1118.

1284. DE TILIÈRES, GUILLAUME.

Né en 1971. Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Responsable du pôle transport chez BG Ingénieurs Conseil. Officier de réserve de l'armée de l'air française.

Allié: Béatrice Faessler.

RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE

	Numéros		Numéros
Alberti, Cornelis B.	1143	Berthoud, Edouard-E.	557
Allanfranchini, Patrice	1261	Berthoud, Ernest	468
Alquier de Mézerac, Jaques-Vincent-Marie- Auguste	45	Berthoud, Eugène	566
Amédroz, Jaques-Abraham	160	Berthoud, François	880
Amédroz, Josué	169	Berthoud, Frédéric	676
Amiet, François	172	Berthoud, George	1112
d'Andrié, Charles-Henry, vicomte de Gorgier	282	Berthoud, Georges	492
d'Andrié, Jean-Henry, vicomte de Gorgier ..	86	Berthoud, Guillaume-David	190
d'Andrié de Gorgier, Simon-Gabriel-Everhard	238	Berthoud, Jaques	693
d'Andrié de Gorgier, Simon-Jean-Pierre, baron	143	Berthoud, Jean	1103
Arnaud, Raoul	755	Berthoud, Jean-Claude	834
Attinger, Gilles	1157	Berthoud, Jean-Jaques	338
Aubertin, Paul-Elie	260	Berthoud, Jean-Louis	688
		Berthoud, Jean-Olivier	1066
de Barbier, Charles-François	53	Berthoud, Jules	583
Barnaud, Jacques	1192	Berthoud, Luc	1226
Barrelet, Vincent	1225	Berthoud, Maurice	841
Bauer, André	794	Berthoud, Pierre	865
Bauer, Eddy	778	Berthoud, Samuel	727
Bauer, Edouard	743	Bezzola, Gian-Andri	1021
Bauer, Gérard	811	Bezzola, Reto	986
Bauer, Luc-Olivier	978	de Blonay, Godefroy	660
Bauermeister, Olivier	1272	Bogdanski, Pascal-Hervé	1212
de Bedaulx, François	259	du Bois de Dunilac, Eric	757
de Bedaulx, Isaac	51	du Bois de Dunilac, Fernand	646
Béguin, François	1211	du Bois de Dunilac, François	733
Beljean, Jacob	129	du Bois de Dunilac, François-H.-L.	356
Beljean, Samuel	158	du Bois de Dunilac, François-H.-L.	482
Bendel, Philippe	993	du Bois de Dunilac, Gaston	606
de Bergeon, David	163	du Bois de Dunilac, Gustave	756
Bernoulli, Claude	1230	du Bois de Dunilac, Gustave-E.	483
Berthoud, Alain-Georges	910	du Bois de Dunilac, Hubert	737
Berthoud, Alfred-J.-H.	433	du Bois de Dunilac, Maurice	616
Berthoud, Alphonse	544	du Bois de Dunilac, Pierre	1158
Berthoud, Auguste-Henri	601	du Bois de Dunilac, Roger	711
Berthoud, David-Auguste	339	Bolle, Pierre-Henri	1056
		Bondallaz, Jean-Marie	1028

	Numéros		Numéros
Bonhôte, Cyrille	914	Bovet, Jean-Jaques-François	294
Bonhôte, Daniel	929	Bovet, Jérôme	1128
Bonhôte, Dominique	881	Bovet, Louis	273
Bonhôte, Eric	736	Bovet, Louis	361
Bonhôte, Eugène	617	Bovet, Louis	451
Bonhôte, Gérald	746	Bovet, Louis	520
Bonhôte, Henri	358	Bovet, Louis-A.	654
Bonhôte, Olivier	945	Bovet, Pierre	1035
Bonhôte, Serge	741	Bovet, Pierre-Frédéric	357
Borel, Alfred	541	Boy de la Tour, Edmond	592
Borel, Charles-Antoine	377	Boy de la Tour, Georges-Titus	588
Borel, Charles-Guillaume	149	Boy de la Tour, Hubert	920
Borel, Denis	835	Boy de la Tour, Jean-Pierre	330
Borel, Erhard	141	Boy de la Tour, Maurice	599
Borel, Erhard	347	de Boyve, Jean-Louis-Paul	255
Borel, Jaques-Louis	383	de Boyve, Jérôme-Emmanuel	98
Borel, Jean-Louis	889	de Boyve, Jonas-Pierre	2
Borel, Jules	823	Brandt, Dominique	1129
Borel, Henri	764	Brandt, François	103
Borel de Bitsche, Louis	128	Brandt, Frédéric	379
de Bosset, Abel-Charles	5	Brandt, Gérard-Frédéric	324
de Bosset, Abraham	4	Brandt, Jean-Frédéric	198
de Bosset, Claude	966	Brandt, Robert	921
de Bosset, Charles-Philippe	239	von Bredow, Philippe	1273
de Bosset, Eugène	514	de Brun, Jean-François-Paul, seigneur d'Oleyres	40
de Bosset, Frédéric	534	de Brun, Jean-Henry	348
de Bosset, Henry, seigneur d'Oberhurff	39	de Brun, Jean-Pierre, seigneur d'Oleyres	132
de Bosset, Henry	651	de Brun, Louis	219
de Bosset, Jean-Frédéric	3	de Brun, Louis	293
de Bosset, Jean-Frédéric	257	de Brun, Samuel	130
de Bosset, Jean-Henry	258	Bujard, Jacques	1213
de Bosset, Jean-Jaques	121	de Bullot, Jean-Henri-Alphonse	112
de Bosset, Jean-Pierre	784	de Buren Nicolas	979
de Bosset, Louis-Philippe	414	Burnand, François	1214
de Bosset Louis-Philippe	1011	Burnet, Olivier	1080
de Bosset, Renaud	821		
Bourgeois, David	261	Calame, Henri-Florian	434
Bovet, André	724	Calame, René	1036
Bovet, Claude	380	Caldwell, Robert	955
Bovet, Claude-Jean-Jaques	289	Callmander, Michel	1029
Bovet, Edmond	679	Carbonnier, Frédéric	576
Bovet, Félix	495	Carbonnier, Frédéric	1136
Bovet, François	930	Carbonnier, Gilles	1231
Bovet, Guy	1199	Carbonnier, Jean	579
Bovet, Henry	670	Carbonnier, Jean	850
Bovet, Jacques	994		

	Numéros		Numéros
Carbonnier Jean-Paul	1137	de Chambrier, Frédéric-Alexandre, baron . . .	305
Carbonnier, Louis	689	de Chambrier, Gérard	837
Carbonnier, Max	577	de Chambrier, Guillaume	462
Carbonnier, Paul	558	de Chambrier, Guy	946
Carbonnier, Paul	694	de Chambrier, Henri	818
Carbonnier, Paul-Louis	274	de Chambrier, Henry	614
Carbonnier, Paul-Louis	440	de Chambrier, Jacques	714
Carbonnier, Robert	851	de Chambrier, Jacques	1215
Cavadini, Jean	1072	de Chambrier, Jacques-Louis	1138
Cartier, Jean-Pierre	127	de Chambrier, James	510
Centlivres, Pierre	1159	de Chambrier, Jean	623
de Cerjat, Aymon	980	de Chambrier, Jean-François	33
de Cerjat, Bénédict	1244	de Chambrier, Jean-François	1019
de Chaillet, Charles	533	de Chambrier, Jean-Pierre	871
de Chaillet, Frédéric, seigneur d'Arnex	70	de Chambrier, Jean-Pierre, baron	21
de Chaillet, Jean-Frédéric	68	de Chambrier, Jean-Pierre, seigneur d'Oleyres, baron	107
de Chaillet, Jean-Frédéric	78	de Chambrier, Jean-Rodolphe	125
de Chaillet, Jean-Henry, seigneur d'Arnex . . .	6	de Chambrier, Josué, seigneur de la Roque de Travanet, etc.	41
de Chaillet, Georges	148	de Chambrier, Paul	636
de Chaillet, Louis, seigneur d'Arnex	69	de Chambrier, Pierre	7
de Chaillet, Samuel	272	de Chambrier, Pierre	573
de Chaillet d'Arnex, Frédéric-Louis	447	de Chambrier, Pierre	819
de Chaillet d'Arnex, Henry	178	de Chambrier, Robert	572
Challandes, Louis	465	de Chambrier, Roger	882
de Chambrier, Alexandre, baron	318	de Chambrier, Roland	763
de Chambrier, Alexandre	470	de Chambrier, Samuel	79
de Chambrier, Alexandre	780	de Chambrier, Samuel	638
de Chambrier, Alexandre	1245	Chappuis, Jacques-A.	905
de Chambrier, Alfred	484	Chappuis, Jean-Jacques	1150
de Chambrier, Arthur	596	Chapuisat, Bernard	1057
de Chambrier, Auguste	72	Charbonnier, Rodolphe	54
de Chambrier, Auguste	245	de Charrières, Charles-Emmanuel, seigneur de Penthaz	114
de Chambrier, Benoît	798	Châtelain, Abraham	197
de Chambrier, Bernard	674	Châtelain, Abraham	248
de Chambrier, Bertrand	1121	Châtelain, Jean-Jaques	249
de Chambrier, Charles	452	Chatelanat, François	926
de Chambrier, Charles-H., baron	71	Chatelanat, Robert	786
de Chambrier, Charles-Louis, seigneur d'Oleyres	42	Châtenay, André	710
de Chambrier, Daniel, baron	144	Châtenay, Gilbert	852
de Chambrier, François, baron	31	Châtenay, Nicolas	1104
de Chambrier, Frédéric	8	Châtenay, Pascal	1094
de Chambrier, Frédéric, baron	116	Châtenay, Pierre	685
de Chambrier, Frédéric	463	Châtenay, Samuel	615
de Chambrier, Frédéric	630		
de Chambrier, Frédéric	1274		

	Numéros		Numéros
Chatonay, Henri-Louis	266	de Coulon, Henri-Louis	922
Christ, Gustave	731	de Coulon, Jean	776
Clerc, Blaise	813	de Coulon, Jean-Louis	801
Clerc, Christophe	1262	de Coulon, Laurent	1061
Clerc, Didier	1125	de Coulon, Louis	407
Clerc, Jaques	760	de Coulon, Louis	687
Clerc, Jean-Pierre	883	de Coulon, Marcel	669
Clottu, Olivier	1144	de Coulon, Maurice	568
Clottu, Paul	853	de Coulon, Max	816
Clottu, Rémy	1126	de Coulon, Maximilien	584
Corbière, Nicolas	1206	de Coulon, Michel	836
Cornaz, Arthur	622	de Coulon, Olivier	854
Cornaz, Auguste	397	de Coulon, Paul	586
Cornaz, Edouard	518	de Coulon, Paul-Alphonse	443
Cornaz, Gilles	735	de Coulon, Paul-Louis-Auguste	268
Cornaz, Jaques-Daniel	233	de Coulon, René	665
Cornaz, Jean-François	438	de Coulon, Robert	575
Cornaz, Olivier	769	de Coulon, Rodolphe	645
Coulon, Frédéric	301	de Coulon, Sydney	717
Coulon, Paul-Etienne	275	de Coulon, William	639
de Coulon, Albert	498	de Coulon, Yves	1145
de Coulon, Albert	783	Courvoisier, André	668
de Coulon, Alfred	543	Courvoisier, Charles	652
de Coulon, Alphonse	677	Courvoisier, Christian	1252
de Coulon, André	699	Courvoisier, Edouard	701
de Coulon, Arnaud	1232	Courvoisier, Eugène	600
de Coulon, Auguste	412	Courvoisier, François	1253
de Coulon, Auguste	662	Courvoisier, François	1275
de Coulon, Augustin	1180	Courvoisier, Georges	569
de Coulon, Carlos	915	Courvoisier, Jean	538
de Coulon, Charles	453	Courvoisier, Jean-Claude	995
de Coulon, Charles-A.	605	Courvoisier, Jean-Louis	640
de Coulon, Claude	843	Courvoisier, Louis	360
de Coulon, Cyril	807	Courvoisier, Marcel	812
de Coulon, Etienne	827	Courvoisier, Maxime	682
de Coulon, Eugène	706	Courvoisier, Octave	691
de Coulon, François	785	Courvoisier, Raymond	656
de Coulon, François	1181	Courvoisier, Raymond	956
de Coulon, Georges	567	Courvoisier, Robert	690
de Coulon, Georges	939	Cousandier, Charles	406
de Coulon, Geraldo	1246	de Croÿ, Henri	1193
de Coulon, Gilles	1095	Cunningham, James	1174
de Coulon, Gustave	666		
de Coulon, Guy	773	Dardel, Auguste	297
de Coulon, Henry	476	Dardel, Gustave	738
de Coulon, Henry-F.	574	de Dardel, Alexandre	675

Numéros	Numéros		
de Dardel, Alexandre-L.	480	DuPasquier, André	789
de Dardel, Amiod	981	DuPasquier, Armand	628
de Dardel, Benoît	1012	DuPasquier, Charles-C.	362
de Dardel, Christophe	1146	DuPasquier, Charles-Frédéric	466
de Dardel, Georges	772	DuPasquier, Charles-Henry	320
de Dardel, Georges-Alexandre	242	DuPasquier, Claude	703
de Dardel, Gilbert	855	DuPasquier, Claude	762
de Dardel, James	591	DuPasquier, Claude-A.	355
de Dardel, Jean-Jacques	1081	DuPasquier, Claude-Abram	191
de Dardel, Louis	787	DuPasquier, Edgar	587
de Dardel, Philippe	1122	DuPasquier, Edmond	491
de Dardel, Pierre	702	DuPasquier, Edmond	647
Daulte, Alain	1022	DuPasquier, Edouard	387
Debard, N.	101	DuPasquier, Edouard	536
De la Chaux, David	56	DuPasquier, Emer	804
De la Chaux, Frédéric	91	DuPasquier, Eric	742
De la Chaux, Isaac	55	DuPasquier, Ernest	803
Delor, Charles	57	DuPasquier, Ferdinand	529
Des Barres, Pompée	44	DuPasquier, Fernand	996
Dimsdale, Robert	1208	DuPasquier, François	156
Dinichert, Grégoire	1123	DuPasquier, François	866
Dinichert, Paul	890	DuPasquier, Frédéric	321
Dollfus, Albert	768	DuPasquier, Frédéric-P.-V.	473
Donzel, Aimé	280	DuPasquier, Frédéric-Wilhelm	392
Droz, Abram-Louis	214	DuPasquier, Georges	449
Dubied, François	884	DuPasquier, Gilbert	739
Dubied, Gilbert	885	DuPasquier, Gilles	987
Dubied, Jean-Louis	886	DuPasquier, Guillaume	609
Dubied, Pierre	808	DuPasquier, Guillaume	1227
Dubled de la Gascherie, Charles-Louis	92	DuPasquier, Gustave	671
Dubois, Auguste	444	DuPasquier, Guy	1105
DuBois, Charles-Edouard	849	DuPasquier, Henri	435
Dubois, Ferdinand	375	DuPasquier, Henry	830
Dubois, Ferdinand	439	DuPasquier, Henry-C.	315
Dubois, Jacques	982	DuPasquier, Jacques	912
Dubois, Jean	753	DuPasquier, James	527
DuBois, Pierre	911	DuPasquier, James-H.	684
Dubois, René	957	DuPasquier, Jaques-Louis	244
Ducommun, Abram-Daniel	204	DuPasquier, Jean-Claude	997
Dunbar, William-Duff	218	DuPasquier, Jean-Jacques	792
DuPasquier, Adolphe	537	DuPasquier, Laurent	1058
DuPasquier, Albert	864	DuPasquier, Laurent-Etienne	1233
DuPasquier, Alfred	485	DuPasquier, Léo	872
DuPasquier, Alphonse	490	DuPasquier, Léon	611
DuPasquier, Alphonse	779	DuPasquier, Léon	941
DuPasquier, Alphonse-H.	399	DuPasquier, Louis	256

	Numéros		Numéros
DuPasquier, Louis	1200	Fornachon, Henri	291
DuPasquier, Maurice	732	Fornachon, Josué-Antoine	228
DuPasquier, Max	629	Forney, Jean-Claude	948
DuPasquier, N.	52	Fréchélin, Henri-Louis	983
DuPasquier, Philippe	1161	Fréchélin, Louis	873
DuPasquier, Pierre	607		
DuPasquier, Pierre-Henry	196	Gabus, Eric	1194
DuPasquier, René	692	Gabus, Jean-Louis	1106
DuPasquier, Robert	840	Gabus, Patrice	1182
DuPasquier, Roger	833	Gabus, Pierre	988
DuPasquier, Roland	870	Gallot, Abram-Samuel	155
DuPasquier, Rollin	958	Gallot, Ferdinand	365
DuPasquier, Serge	942	Gallot, Georges-Frédéric	341
DuPasquier, Simon	1276	de Gaudot, Claude	74
DuPasquier, Thierry	959	de Gaudot, David	87
DuPeyrou, Pierre-Alexandre	13	de Gaudot, David-François	252
		Gerritzen, Frank	1130
Ellenberger, Maurice	1234	Gigaud, Frédéric	309
Emery, Samuel	960	Gigaud, Henry	171
Engelberts, Derck Christian	1235	Godet, Blaise	1107
d'Erlach, Berthold	631	Godet, Charles-Henri	430
d'Erlach, Charles-Emmanuel, comte	336	Godet, François	1084
d'Erlach, Eugène-F., comte	448	Godet, Jean-Carol	1131
Etienne, Gilbert	935	Godet, Louis-Philippe	1163
Etienne, Marcel	838	Godet, Marcel	874
Etienne, Olivier	947	Godet, Paul-Henry	267
Etienne, Philippe	1151	Godet, Rémy	1085
		Golay, Emile	893
Fauche, Jean-Pierre-Samuel	359	Graf, Jean-Louis	1098
de Fauche-Borel, Louis	372	Grandjean, Antoine	1202
Favarger, Charles	744	Grandjean, Samuel	961
Favarger, Dominique	1049	Grosjean, Thierry	1228
Favarger, Ernest	540	Grüninger, Bernard	1108
Favarger, François-Auguste	426	Grüninger, Daniel	1195
Favarger, Frédéric	479	Guebhard, Charles-Emmanuel	263
Favarger, Guillaume	165	Guebhard, François-Louis	331
Favre, Charles-Adolphe	469	Guebhard, Oscar	454
Favre, François	1005	Guebhard, Paul	478
Favre, Louis	419	Guebhard, Pierre-Louis	264
Fecquetnet, Jean-Jaques	213	Gueissaz, Elie	901
Fentener van Vlissingen, John-A.	1201	Gueissaz, Félix	1099
Fentener van Vlissingen, Robert Jan	1277	Gueissaz, Luc	936
Février, Léopold	542	Gueissaz, Maurice	896
Fleschman, Jean-Michel	967	Gueissaz, Nicolas	1100
Fornachon, Antoine-Auguste	283	Gueissaz, Pascal	1113
Fornachon, Charles	303	Guibert, Emile	441

Numéros		Numéros	
Guillebert, Jean-Henry	175	Jéquier, Hugues	713
Guinand, Jean	1124	Jéquier, Jean	519
Guinand, Jean-Pascal	1236	Jéquier, Jean-Pierre	848
Guinand, Nicolas	1237	Jéquier, Léon	777
de Guy d'Haudanger, Charles	253	Jéquier, Michel	815
de Guy d'Haudanger, Charles-Frédéric	35	Jéquier, Robert	655
de Haller, Christian	1059	Jester, H.-Ernest	968
Henry, Philippe	1207	Johnson, George	892
Hertig, Jean	1147	Junier, Blaise	887
Hotz, Charles-Antoine	907	Junod, Olivier	1216
Houriet, Jean	856	von Kessel, Silvius	1062
Humbert, Eugène	565	King, C. E.	1030
Humbert, Roger	857	King, John-Stuart	906
Hutin, Gilbert	1255	Kipfer, Christophe	1254
Huttenlocher, Philippe	1247	Kun, István	1184
Ibbetson, Harry-L. Boscawen	548	Lacroix, Thierry	1087
Ibbetson, J.-L. Boscawen	411	Lambelet, Abram-Louis	157
Irminger, Renaud	1248	Lambelet, Charles-Edouard	1153
d'Ivernois, Abraham	147	Langer, Bertrand	969
d'Ivernois, Auguste-G.	290	Langer, Dominique	1031
d'Ivernois, César	216	Langer, Maurice	826
d'Ivernois, Charles-Guillaume	65	Langer, Renaud	970
d'Ivernois, Ferdinand-F.	325	Lapraz, Roger	908
d'Ivernois, Henry	378	Lardy, Alexis	571
Jacobel, François-Louis	102	Lardy, Charles	445
Jacobel, Pierre	99	Lardy, Charles-E.	549
Jacobel, Samuel	14	Lardy, Etienne	902
Jacopin, André	891	Lardy, Eugène	604
Jacopin, Luc	1109	Lardy, James	556
Jacopin, Olivier	1196	Lardy, Jules	475
Jacopin, Philippe	1073	Lardy, Pierre	932
Jacot, Claude	1152	Lauener, Dominique	1139
Janssens de Bisthoven, Michel	1183	Lauener, Jean	1032
Jauslin, Jean-Frédéric	1209	Laurent, Michel	1101
Jeanneret, François	1086	Leuba, Jean-Louis	1050
de Jeanneret, David-François, seigneur d'Essert	89	Leuba, Philippe	1238
de Jeanneret, Jean-Pierre	88	L'Hardy, Ferdinand	456
Jeanrenaud, Bernard	927	Le Chenevix de Béville, Louis-Théophile	146
Jeanrenaud, Daniel	307	Le Chevalier de Rochefort, Davis-François	34
Jeanrenaud, Freddy	858	Le Chevalier de Rochefort, Jean-François	124
Jeanrenaud, Maurice	931	Le Chevalier de Rochefort, Simon-Pierre	9
Jéquier, Charles-Gustave	487	de Lentulus, Robert-Scipion, baron	97
		Liechtenhahn, Abraham	313
		Liechti, Patrick-F.	1114

	Numéros		Numéros
Lippe, Stefan	1278	Mayor, François-Auguste	311
de Loës, Roland	1008	Mayor, Georges	923
de Luze, Charles-Henri	192	Mayor, Philippe	933
de Luze, François	58	de Mellier, Jean-Jaques	81
de Luze, Frédéric-Auguste	211	Mercier, Edouard	457
de Luze, Jaques-Henry	11	Mercier, Jules	458
de Luze, Jean-Frédéric	64	de Merveilleux, Albert	546
de Luze, Jean-Frédéric	210	de Merveilleux, Charles-Auguste	279
de Luze, Jean-Jaques	10	de Merveilleux, Frédéric-Guillaume	269
de Luze, Jean-Jaques	43	de Merveilleux, Guillaume	401
de Luze, Jean-Jaques	120	de Merveilleux, Guillaume	672
de Luze, Jules-Alexandre	189	de Merveilleux, Jaques	697
de Luze, Louis	183	de Merveilleux, Jean	154
		de Merveilleux, Jean	503
de Mandrot, Jean-Louis-Bernard	436	de Merveilleux, Louis	402
du Marais, Charles	1217	de Merveilleux, Rodolphe	653
Marquis, Rodolphe	93	de Merveilleux, Samuel	15
Marthe, Raymond	659	de Merveilleux, Samuel-Henri	270
Marti, Karim Frédéric	1218	Meuron, Auguste	554
de Marval, Carle	643	de Meuron, Alain	1074
de Marval, Charles-F.	393	de Meuron, Albert	486
de Marval, Frédéric	502	de Meuron, Alfred	696
de Marval, Guillaume	642	de Meuron, Alphonse-J.-D.	276
de Marval, Henri	551	de Meuron, André	817
de Marval, James	563	de Meuron, Antoine	1175
de Marval, Louis	66	de Meuron, Auguste	437
de Marval, Louis	370	de Meuron, Auguste-Ferdinand	226
de Marval, Louis	683	de Meuron, Auguste-François	224
de Marval, Samuel	36	de Meuron, Charles	215
de Marval, Samuel	222	de Meuron, Charles	295
de Marval La Hire, François-Louis	80	de Meuron, Charles	656
de Marval-Lahire, Samuel	63	de Meuron, Charles-Daniel, comte	94
Masset, Philippe	998	de Meuron, Charles-Gustave, comte	317
Matile, Georges-Auguste	427	de Meuron, Charles-Joseph	118
Matile, Joël	400	de Meuron, Charles-Louis	179
Matthieu, Guillaume-Auguste	352	de Meuron, Claude	897
Mauler, Flavien	1263	de Meuron, Daniel	174
Mauler, Jean-Marie	1067	de Meuron, Daniel-Henry	237
Mauler, Jean-Pierre	909	de Meuron, Denis	1042
Mauler, Laurent	1164	de Meuron, Edouard	525
Mauler, Olivier	1165	de Meuron, Eugène-H.	489
Mauler, Philippe	1132	de Meuron, Félix-Henry	251
Mauler, Pierre	971	de Meuron, François-P.	382
Mauler, Thierry	1082	de Meuron, Frédéric	641
Mauler, Xavier	1264	de Meuron, Frédéric-Henri	396
de May, Nicolas	1265	de Meuron, Georges	695

	Numéros		Numéros
de Meuron, Georges-P.	521	de Montmollin, Emer	782
de Meuron, Gilles	999	de Montmollin, Eric	809
de Meuron, Guillaume	340	de Montmollin, Ernest	686
de Meuron, Guy	806	de Montmollin, Etienne	805
de Meuron, Henri	793	de Montmollin, François	234
de Meuron, Henri-Auguste, comte	316	de Montmollin, François	394
de Meuron, James-F.-H.	418	de Montmollin, François	1068
de Meuron, Jean-Jaques	231	de Montmollin, Frédéric-Auguste	240
de Meuron, Jean-Léonard	1118	de Montmollin, Gautier	1219
de Meuron, Louis	246	de Montmollin, Georges	29
de Meuron, Louis	300	de Montmollin, Georges	173
de Meuron, Louis	748	de Montmollin, Georges	504
de Meuron, Louis-A.	417	de Montmollin, Georges	637
de Meuron, Louis Dominique	972	de Montmollin, Georges	1037
de Meuron, Maximilien	829	de Montmollin, Gérald	949
de Meuron, Maximilien-L. C.	302	de Montmollin, Guillaume	578
de Meuron, Michel	1043	de Montmollin, Guillaume	712
de Meuron, Olivier	1185	de Montmollin, Guy	775
de Meuron, Paul	501	de Montmollin, Guy	1186
de Meuron, Pierre	613	de Montmollin, Henri	555
de Meuron, Pierre-Frédéric	287	de Montmollin, Jaques	626
de Meuron, Pierre-Henry, seigneur de Corcelles	82	de Montmollin, Jean	522
de Meuron, Pierre-Henry, seigneur de Corcelles	131	de Montmollin, Jean-Frédéric	30
de Meuron, Robert	667	de Montmollin, Jean-Frédéric	343
de Meuron, Samuel	95	de Montmollin, Jean-Frédéric	1075
de Meuron, Sigismond-J.-P.-H.	296	de Montmollin, Jean-Henry	67
de Meuron, Théodore	455	de Montmollin, Jean-Jacques	951
de Meuron, Théodore-Abram	312	de Montmollin, Jean-Louis	847
Meylan, Luc	1093	de Montmollin, Jean-Pierre	774
Michaud, Louis	535	de Montmollin, Jérôme	1240
Michel, Abraham-Louis	85	de Montmollin, Jonas	108
de Mimont, Félix-Quentin de Gromard	319	de Montmollin, Louis	136
de Montmollin, Abraham	16	de Montmollin, Louis	859
de Montmollin, Aloys	761	de Montmollin, Marcel	723
de Montmollin, André	722	de Montmollin, Paul	860
de Montmollin, Auguste	429	de Montmollin, Pascal	1044
de Montmollin, Bernard	913	de Montmollin, Patrick	1266
de Montmollin, Brice	1171	de Montmollin, Pierre	1038
de Montmollin, Charles-Louis	100	de Montmollin, Renaud	1051
de Montmollin, Charles-Louis	140	de Montmollin, Yves	1162
de Montmollin, Claude	820	de Morel, Charles-Ferdinand	349
de Montmollin, Cyrille	1239	de Morel, François-Louis	46
de Montmollin, Didier	1249	de Morel, François-Louis	168
de Montmollin, Dominique	962	de Morel, Frédéric-A.	323
		Morin, Alfred	680
		Morin, Jean-Marie	1006

	Numéros		Numéros
Müller, Jean-François	367	de Perregaux, Frédéric	496
Müller, Pierre-Henri	286	de Perregaux, Frédéric	814
Mussard, Marcel	1052	de Perregaux, Frédéric-Armand	332
Nardin, Frédéric	1250	de Perregaux, Gabriel	751
Nardin, Pierre	1166	de Perregaux, Guillaume	507
Naudy, Laurent	1256	de Perregaux, Jean	619
Naville, Raymond	1083	de Perregaux, Olivier	1115
Nicati, Alain	940	de Perregaux, Paul	719
Nicati, Armand	861	de Perregaux, Robert	752
Nicolas, Albert	562	de Perregaux, Samuel	621
Nicolet, Charles	916	Perrenoud, Auguste-Aimé	509
Nicolet, Jean-Paul	1210	Perrenoud, Louis-A.	530
Nicollier, Alain	950	Perret, David-Henri	285
Nicollier, Daniel	973	Perret, Frédéric	461
Nicollier, Jean-Luc	989	Perriard, Maurice	1063
Nicollier, Patrick	1257	Perrot, Jaques-Louis	106
Nicollier, Pierre	862	Perrot, Louis	306
Nicollier, Pierre	1205	de Perrot, Abraham	75
North, Mathieu	1088	de Perrot, Abram-Henry	151
d'Osterwald, Ferdinand	167	de Perrot, Aloïs	1013
d'Osterwald, Frédéric-Samuel	22	de Perrot, André	842
d'Osterwald, Jean-Frédéric	59	de Perrot, Auguste-Charles-François	364
d'Osterwald, Jean-Frédéric	225	de Perrot, Auguste-Louis	334
Ott, Carl	863	de Perrot, Blaise	934
Ott, François	1076	de Perrot, Charles	597
Ott, Jean	875	de Perrot, Charles-Auguste	184
Ott, Olivier	876	de Perrot, Denys	791
de Palézieux, Jacques	928	de Perrot, Edmond	602
Pannett, Christopher	1220	de Perrot, François	333
Pannett, Michaël-John	1045	de Perrot, François	481
Pasche, Roland	1241	de Perrot, François	963
de Paulet-Peyrol, Jean-Pierre	83	de Perrot, Frédéric	459
Pea, Johan	1279	de Perrot, Frédéric	589
Perramond, Luc	1154	de Perrot, Frédéric-A.-H.	345
Perregaux, Eric	943	de Perrot, George	729
Perregaux, François-Isaac-Théophile	207	de Perrot, Hugues	1023
Perregaux, François-Frédéric	1	de Perrot, Jacques-André	1064
Perregaux, Louis	314	de Perrot, Jean-François	209
Perregaux, Théophile	299	de Perrot, Louis	353
de Perregaux, Alexandre-Charles, baron	391	de Perrot, Louis	508
de Perregaux, Charles	718	de Perrot, Maurice	585
de Perregaux, Charles-A.-H.	205	de Perrot, Max	747
de Perregaux, François-Louis	186	de Perrot, Michel	1176
		de Perrot, Raoul	822
		de Perrot, Roger	750
		de Perrot, Samuel	635

	Numéros		Numéros
de Perrot, Willy	730	de Pourtalès, Alphonse, comte	376
de Perrot, Yves	1039	de Pourtalès, Benoît	1242
Perroud, Béat-Jacob	17	de Pourtalès, Edouard	420
Perroud, Jaques-Louis	374	de Pourtalès, Edgar	650
Perroud, Jean-Frédéric	105	de Pourtalès, Eric	720
Pétavel, Abraham	170	de Pourtalès, Frédéric-C., comte	368
Pétavel, Abram-François	351	de Pourtalès, Frédéric-J.-H.-C., comte	277
Pétavel, David-François	371	de Pourtalès, Guillaume,	
Péters, Charles-Abram	135	seigneur de Tloskau, etc., comte	446
Péters, Charles-François	195	de Pourtalès, Jaques-Louis	206
Péters, François	223	de Pourtalès, Jaques-Louis,	
Péters, Samuel	117	seigneur de Tloskau, etc.	26
Petitpierre, André-François	342	de Pourtalès, Jérémie	61
Petitpierre, Benjamin	176	de Pourtalès, Laurent	1069
Petitpierre, Ferdinand-Olivier	161	de Pourtalès, Léopold	552
Petitpierre, François	1000	de Pourtalès, Louis	800
Petitpierre, Guido	766	de Pourtalès, Louis, comte	236
Petitpierre, Jean	326	de Pourtalès, Louis-A., comte	369
Petitpierre, Jean-François-Nicolas	229	de Pourtalès, Maurice-P.	531
Petitpierre, Jean-Frédéric	142	de Pourtalès, Paul	23
Petitpierre, Laurent	765	de Pourtalès, Paul-Gabriel	193
Petitpierre, Samuel	335	de Pourtalès, Rodolphe	1116
Petitpierre, Georges-F., comte de Wesdehlen	428	de Pourtalès, Roger	598
Petitpierre, Hermann-G., comte de Wesdehlen	528	de Pourtalès, Thierry	1167
de Petitpierre, François	162	de Pourtalès-Gorgier, James-A., comte	262
de Petitpierre, Samuel	133	Prince, Charles-François	201
de Petitpierre, Samuel	145	Prince, Edouard	388
de Petitpierre, Samuel	497	Prince, Frédéric-Paul	200
Pétremand, Jean-Louis	288	de Pury, Abraham	19
de Pfuel, Adolphe-Henri-Ernest	416	de Pury, Albert	337
Philippin, Jonas	182	de Pury, Albert	1014
Philippin, Jonas-Aimé	232	de Pury, Alexandre	139
de Pierre, Alexandre	235	de Pury, Alfred-L.-F.	350
de Pierre, Charles-Louis	152	de Pury, Alphonse	515
de Pierre, Edouard-A.	493	de Pury, Alphonse-L.	450
de Pierre, Frédéric	153	de Pury, Arthur	648
de Pierre, Jean-Frédéric	12	de Pury, Aymon	1053
de Pierre, Louis-Philippe	398	de Pury, Charles-A.	500
de Pierre, Philippe-Auguste	188	de Pury, Charles-Albert	24
Piguet, Jacques-Etienne	974	de Pury, Charles-Albert	221
Pizzera, Benoît	1221	de Pury, Charles-Albert, baron	230
Poncier, Abraham	60	de Pury, Charles-Auguste, baron	322
de Pourtalès, Albert	649	de Pury, Claude	771
de Pourtalès, Albert-A.,		de Pury, David	603
comte, seigneur de Topolla, etc.	460	de Pury, David	1024
de Pourtalès, Alexandre-J., comte	415	de Pury, David, baron	18

	Numéros		Numéros
de Pury, Edmond	624	Reutter, Edouard	867
de Pury, Edouard	564	Reutter, Jean-Léon	770
de Pury, Edouard-C.-A., baron	346	Reutter, Max	661
de Pury, Edouard-F.	474	Reutter, Victor	627
de Pury, François	888	Reynier, Alphonse	423
de Pury, François-G.	513	Reynier, Jaques-Daniel	187
de Pury, Frédéric-A.	464	de Reynier, Alain	726
de Pury, Gérard	759	de Reynier, Denys	797
de Pury, Gustave	517	de Reynier, Edmond	620
de Pury, Henry	137	de Reynier, Edouard	511
de Pury, Henry	284	de Reynier, Ernest	512
de Pury, Henry-François	134	de Reynier, Ferdinand	634
de Pury, Hermann	698	de Reynier, Francis	846
de Pury, Hermann-E.	657	de Reynier, Gaston	877
de Pury, Jacques	758	de Reynier, Gaston	1077
de Pury, James	594	de Reynier, Guy	917
de Pury, Jean	608	de Reynier, Henry	354
de Pury, Jean-Jacques	824	de Reynier, Henry	494
de Pury, Jonas	1168	de Reynier, Hubert	844
de Pury, Jonas-Pierre	180	de Reynier, Jacques	790
de Pury, Jules	633	de Reynier, James	644
de Pury, Jules	749	de Reynier, Jaques-Charles	344
de Pury, Louis	799	de Reynier, Jean	952
de Pury, Louis-Ferdinand	472	de Reynier, Jean-Claude	1078
de Pury, Paul	559	de Reynier, Jean-François	1046
de Pury, Paul	673	de Reynier, Jean-Jacques	937
de Pury, Pierre	610	de Reynier, Jean-Pierre	845
de Pury, Renaud	1148	de Reynier, Léopold	424
de Pury, Robert	658	de Reynier, Léopold	681
de Pury, Roland	795	de Reynier, Michel	894
de Pury, Roland	1070	de Reynier, Philippe	1007
de Pury, Samuel	96	de Reynier, Yves	707
de Pury, Samuel	553	de Reynold, Henry	924
Quinche, Pierre	47	de Rham, Casimir	1127
Quinche, Samuel	109	Ribaux, Alain	1203
Rahm, Werner	1243	Ribaux, Benoît	1170
Ram, Deepen	1267	Ribaux, Christophe	1222
Rambaud, Bertrand	1169	Rich, Patrick	1281
Reeb, Mathieu	1172	Richard, Henri	539
Rembault, Antoine	1280	Richards, David James	1282
Renaud, Jonas-Pierre	177	Richter, Bernard	1223
Renaud, Pierre-Abram	281	Richter, Yann	1009
Rettby, Robert	1268	Riggenbach, Otto	878
Reutter, André	788	Rivier, Jean-Lou	1155
		Robert, Alphonse-Louis-Auguste	421
		Robert, André	740

	Numéros		Numéros
Robert, Claude	1025	de Rougemont, Henri-D.-F.	431
Robert, Daniel	310	de Rougemont, Jacques	964
Robert, David	271	de Rougemont, Louis	84
Robert, Denis	903	de Rougemont, Pascal	1141
Robert, Denys	442	de Rougemont, Philippe	570
Robert, Edouard	467	de Rougemont, Yves	984
Robert, Gilles	1177	Roulet, Abraham	104
Robert, Jean-Denis	975	Roulet, Daniel	185
Robert, Jean-Paul	953	Roulet, François	304
Robert, Louis	545	Roulet, François-Louis	111
Robert, Lucien	1047	Roulet, Jean-Denis	1133
Robert-Tissot, Auguste	561	Roulet, Louis-Edouard	1089
Robert-Tissot, Auguste	593	Roulet, Nicolas	976
Robert-Tissot, Henri	560	Roulet, Rémy	938
Robert-Tissot, Paul	618	de Roulet, Albert	523
Roch, Maxime	1178	de Roulet, Eugène-L.-G.-V.	395
Roch, William	1117	de Roulet, François-Louis	202
Roethlisberger, Benoît	1015	de Roulet, Gustave	432
Roethlisberger, Dominique	1020	de Roulet, Henri	526
Roethlisberger, Marc	990	de Roulet, Léopold	381
de Rooij, Nicolas	1160	de Roulet, Victor	389
Rosier, Alain	1224	Rychner, Jacques	1096
Rosselli, Angiolo	1269	Sacc, Frédéric-Edouard	471
Röthlisberger, Bruno	825	Sacc, Frédéric-Louis-Ferdinand	373
Röthlisberger, Edmond	612	Sacc, Henri	488
Röthlisberger, Ernest	708	Sacc, José	663
Röthlisberger, Fernand	895	de Salis, Gauthier	1251
Röthlisberger, Gustave	716	de Salis, Jacques	1110
Röthlisberger, Henrik	918	de Salis, Philippe	1187
Röthlisberger, Maurice	754	de Salis, Pierre	1134
Röthlisberger, Max	898	de Salis, Rodo	832
Röthlisberger, Paulo	728	de Salis, Sker	1001
Röthlisberger, William	625	de Salis-Soglio, Pierre	505
de Rougemont, Abraham	90	Salles, Emmanuel	1283
de Rougemont, Alain	1054	Salzmann, Richard	1016
de Rougemont, Albert	547	de Sandol-Roy, Abraham	48
de Rougemont, Alexandre-Auguste	308	de Sandol-Roy, Alain	1179
de Rougemont, Alfred	582	de Sandol-Roy, Alfred	524
de Rougemont, Alfred-A.-D.	477	de Sandol-Roy, François	110
de Rougemont, Arthur	590	de Sandol-Roy, François	506
de Rougemont, Denys	241	de Sandol-Roy, Henry	113
de Rougemont, François	1140	de Sandol-Roy, Henry	329
de Rougemont, François-Antoine	32	de Sandol-Roy, Henry	581
de Rougemont, François-Louis	247	de Sandol-Roy, Henry	664
de Rougemont, Frédéric-Constant	408	de Sandol-Roy, Henry-Guillaume	385
de Rougemont, Georges	150		

	Numéros		Numéros
de Sandol-Roy, Jean	721	Tavel, Alfred	725
de Sandol-Roy, Roland	977	Tavel, Alfred	828
de Sandol-Roy, Simon	328	Tavel, Bertrand	985
Sandoz, Arnold	595	Tavel, Gérard	1111
Sandoz, Claude-Auguste	37	Teleki de Szek, Géza	1156
de Sandoz, Alphonse-F.-H. (Frael)	409	du Terreaux, Samuel-Alexandre	327
de Sandoz, Charles	159	Terrier, Philippe	1258
de Sandoz, David-François	20	Terrisse, Alphonse-J.	413
de Sandoz, David-François, seigneur de Rosières	49	Terrisse, César-André	203
de Sandoz, Edouard, seigneur de Rosières	405	Terrisse, Edouard	532
de Sandoz, François, seigneur de Travers	208	Terrisse, Eugène	734
de Sandoz, François, seigneur de Travers	403	Terrisse, Eugène-F.	404
de Sandoz, Frédéric, seigneur de Rosières	27	Terrisse, Renaud	1033
de Sandoz, Guillaume	243	Terrisse, Vincent	1055
de Sandoz, Henry, seigneur de Travers	181	de Thellung, Charles-Emmanuel	122
de Sandoz, Jean-Henry, seigneur de Rosières	62	Thorens, François	1142
de Sandoz, Jean-Jacques, seigneur de Travers	28	Thorens, Michel	1048
de Sandoz-Rollin, Alphonse	363	de Tilières, Guillaume	1284
de Sandoz-Rollin, David-Alphonse, baron	76	de Torrenté, Léon	899
de Sandoz-Rollin, Henri-Alphonse	199	Touchon, Pierre-Frédéric	220
de Sandoz-Rollin, Jean-Henry	77	de Treytorrens, Georges-Henry-Charles	386
Scheurer, Guillaume	1135	de Treytorrens, Henry-S.	217
Scheurer, Jean-Louis	1190	de Tribolet, Charles-Lancelot-Godefroy	119
Scheurer, Rémy	1090	de Tribolet, Charles-Samuel	212
Schild, Charles.-A.	1002	de Tribolet, Georges	499
Schneider, Laurent	1270	de Tribolet, Maurice	1003
Schöne, Henry	700	de Tribolet, Nicolas	1010
Schouffelberger, Auguste	425	de Tribolet, Thomas-Frédéric	250
Schouffelberger, Jacques-Henry	298	de Tribolet-Hardy, Albert	678
Séchéhaye, Claude	194	de Tribolet-Hardy, Charles-Etienne	126
de Seidlitz, Henri	1040	de Tribolet-Hardy, Charles-Louis-Frédéric	390
de Seynes, Guillaume	1197	de Tribolet-Hardy, David	123
Sillimann, Antoine-Henry	227	de Tribolet-Hardy, Godefroy	709
Sillimann, Henri	366	de Tribolet-Hardy, Jean-Jacques	802
Sjögren, Gösta	965	de Tribolet-Hardy, Jonas-Nicolas	25
Sjöstedt, Eric	705	de Tribolet-Hardy, Maurice	580
Sjöstedt, Göthe	632	de Tribolet-Hardy, Pierre	919
Sjöstedt, Philippe	704	Tschudin, Paul	1097
de Sombrun, Louis-Frédéric	73	Tüscher, Mathias	1189
Spieß, Dominique	1204	Uhler, Frédéric	868
de Stürler, Jean-Rodolphe	410	de Vattel, Charles-Adolphe-Maurice	265
von Sury d'Aspremont, Christian	1188	de Vattel, Emer-Louis	384
Süsstrunk, Fabien	1102	de Vattel, Jean-Frédéric	50
		Vaucher, Jean-Jacques-François	292

	Numéros		Numéros
Vernier, Jean-Rodolphe	115	Wavre, Jacques	810
de Vries, Hermann	1017	Wavre, Jaques-Samuel	138
de Vries de Heekelingen, Hubert	1034	Wavre, Jean-Jacques	1018
de Vries de Heekelingen, Lambert	879	Wavre, Jean-Jaques-André	254
Vuitel, Jean-Louis	164	Wavre, Jean-Michel	992
Wagnière, Daniel C.	1198	Wavre, Louis	831
Walder, Jean	1271	Wavre, Nicolas	1041
Warnod, Josué	166	Wavre, Patrick	1060
Wavre, Alain	869	Wavre, Pierre-Alain	1229
Wavre, Alexandre	1259	de Weck, Laurent	1065
Wavre, André	715	Weibel, David	1173
Wavre, André	954	Weibel, Ernest	1091
Wavre, André-Samuel	278	Weibel, Louis-Georges	900
Wavre, Antoine	1026	Weibel, Patrick	1191
Wavre, Benjamin	1260	de Wemyss, Milord David, comte	38
Wavre, Claude-Alain	991	Willer, Antoine	1119
Wavre, Daniel	1079	Willer, Dominique	1120
Wavre, Denis	904	Willer, Georges	944
Wavre, Edouard	781	von Willisen, Friedrich Karl	1149
Wavre, Eric	796	Würflein, Paul	516
Wavre, François	745	Wust, Charles	1004
Wavre, Frédéric-A.	767	von Wyss, Jörg	1092
Wavre, Frédéric-André	422	Zellweger, Ulrich	1071
Wavre, Gilbert	925	Zutter, Philippe	1027
Wavre, Hugues-André	839		

CRÉDIT PHOTOGRAPHIQUE

Archives de la Société du Jardin: pp. 8, 9, 28, 50, 52, 53, 60, 73-75, 77

Collection privée: p. 56

Jean-Claude DuPasquier: p. 94

Michel Villars, Neuchâtel: pp. 10, 13, 42-46, 62, 63, 66, 68, 102, 107

Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel: pp. 54, 58

TABLE DES MATIÈRES

Préface de M. Jean-Jacques Wavre	5
Le nom et le but de la Société	7
Les membres de la Société du Jardin	11
<i>La procédure d'admission</i>	11
<i>Les obligations financières</i>	14
<i>La responsabilité financière des membres</i>	15
<i>Les catégories de membres</i>	16
<i>La sortie de la Société</i>	18
<i>L'effectif et le recrutement</i>	19
<i>L'accès du cercle aux non-membres</i>	25
Les organes de la Société	29
<i>L'assemblée générale</i>	29
<i>Le comité</i>	31
Les locaux	51
La vie du Cercle	69
<i>Cercle privé et vie publique</i>	69
<i>La lecture des journaux</i>	72
<i>Les activités</i>	83
<i>Entre tradition et innovation</i>	103
Liste des membres	109
<i>Membres du bureau dès 1759</i>	109
<i>Membres entrés depuis 1963, comprenant également les membres actuels du Cercle admis avant cette date</i>	113
Répertoire alphabétique	175
Crédit photographique	190

Achévé d'imprimer en novembre 2009

Maquette	Derck Engelberts, Auvernier
Photos	Michel Villars, Neuchâtel
Composition	Transfotexte SA, Lausanne
Photolithographie	Villars graphic & Cie, Neuchâtel
Impression	Imprimerie Zwahlen SA, Saint-Blaise
Reliure	Schumacher AG, Schmitten